ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE SEINE-ET-MARNE

Administrations provinciales d'Ancien Régime

XVe siècle-1791

1 C 1 - 65 C 3 (cotation discontinue)

Répertoire méthodique de la série C

D'après les inventaires précédemment réalisés

Joseph Schmauch, directeur des Archives départementales de Seine-et-Marne. - 2021

Série C - Administrations provinciales d'Ancien Régime Introduction

Introduction

		1 ^	
1	OTAC	extrêmes	
ப	ู่สเธอ	CVIICILICO	ı

XVe siècle-1791

Importance matérielle :

Environ 32,9 mètres linéaires de boîtes d'archives, ainsi que 557 plans et documents rangés à plat.

Histoire de la conservation :

Le classement de la série C s'est fait en 5 étapes :

- 1. classement et description par Côme Lemaire, directeur des Archives départementales, pour les documents entrés aux Archives départementales avant 1863 (C 1 à C 291), puis jusqu'en 1875 (supplément à la série C) (C 292 à C 387).
- 2. entre 1954 et 1955, classement méthodique intégrant les cotes précédentes et les documents entrés depuis par voie de don ou d'acquisition, par M. Afsa-Essefi, sousarchiviste, sous la direction de Jean Hubert, directeur des Archives départementales. Cet inventaire est complété par une introduction de Paulette Cavailler, archiviste, adjointe de Jean Hubert.
- 3. répartition de l'ensemble en fonds distincts dans la base de données Gaia, par Thomas Van de Walle, conservateur, directeur-adjoint aux Archives départementales :
 - Généralité de Paris ; procès-verbaux d'arpentage et plans d'intendance ; subdélégations de la Généralité ; assemblées provinciales et bureaux intermédiaires de la Généralité ; élections de la Généralité ;
 - Généralité de Châlons ; assemblées provinciales et bureaux intermédiaires de la Généralité (départements de Sézanne et Troyes) ; subdélégations de la Généralité ; élections de Sézanne et Troyes ;
 - Généralité d'Orléans : commission provinciale intermédiaire de l'Orléanais ; élection d'Etampes ;
 - Généralité de Soissons : bureau intermédiaire de Château-Thierry ; subdélégation de Crépy-en-Valoy ; élections de Château-Thierry, Crépy-en-Valois et Soissons.
- 4. création d'un nouvel inventaire en 2012, par Zélika Farah, fusionnant l'ensemble des inventaires et classements réalisés précédemment, sous la direction de Jacqueline Raffin. Dans ce cadre, l'introduction de Paulette Cavailler a été reprise et complétée.
- 5. en 2021, les inventaires imprimés réalisés par Côme Lemaire (C 1 à C 387) font l'objet d'une reconnaissance optique de caractères, afin de proposer un accès facilité et harmonisé aux documents (dans l'inventaire de 2012, les descriptions de ces cotes avaient fait l'objet d'une simplification, ne permettant pas toujours d'apprécier l'intégralité de leur contenu). À cette occasion, une réédition d'un inventaire intégral normalisé est effectuée, intégrant la précédente introduction. Cette même année, les documents initialement conservés sous la cote Cp1, qui n'avaient jamais été traités, font l'objet d'un classement et d'une réintégration dans des cotes appropriées de la série C.

Il est à noté que les cotes C 1 à C 387 on fait l'objet d'une recotation lors de la 3^e étape, selon la répartition suivante :

Série C - Administrations provinciales d'Ancien Régime Introduction – Tableau de concordance

Ancienne cote	Nouvelle cote
C 1	1 C 1
C 2	1 C 2
C 3	1 C 3
C 4	1 C 4
C 5	1 C 5
C 6	1 C 6
C 7	1 C 7
C 8	1 C 8
C 9	1 C 9
C 10	1 C 10
C 11	1 C 11
C 12	1 C 12
C 13	1 C 13
C 14	1 C 14
C 15	1 C 15
C 16	1 C 16
C 17	1 C 17
C 18	1 C 18
C 19	1 C 19
C 20	1 C 20
C 21	1 C 21
C 22	1 C 22
C 23	1 C 23
C 24	1 C 24
C 25	1 C 25
C 26	1 C 26
C 27	1 C 27
C 28	1 C 28
C 29	1 C 29
C 30	1 C 30/1 1 C 30/2 1 C 30/3 1 C 30/4 1 C 30/5 1 C 30/6 1 C 30/7 1 C 30/8 1 C 30/9 1 C 30/10 1 C 30/11 1 C 30/12

C 31	1 C 30/13 1 C 30/14 1 C 31/1 1 C 31/2 1 C 31/3 1 C 31/4 1 C 31/5 1 C 31/6 1 C 31/7 1 C 31/10 1 C 31/10 1 C 31/11 1 C 31/13 1 C 31/13 1 C 31/14 1 C 31/15 1 C 31/16
C 32	1 C 32/1 1 C 32/2 1 C 32/3 1 C 32/4 1 C 32/5 1 C 32/6 1 C 32/7 1 C 32/8 1 C 32/9 1 C 32/10 1 C 32/11 1 C 32/12 1 C 32/13 1 C 32/14 1 C 32/15
C 33	1 C 33/1 1 C 33/2 1 C 33/3 1 C 33/4 1 C 33/5 1 C 33/6 1 C 33/7 1 C 33/8 1 C 33/10 1 C 33/11 1 C 33/12 1 C 33/13

C 34	1 C 33/15 1 C 33/16 1 C 33/17 1 C 33/18 1 C 33/20 1 C 33/20 1 C 33/21 1 C 33/23 1 C 33/24 1 C 33/25 1 C 33/26 1 C 33/27 1 C 33/28 1 C 33/29 1 C 34/1 1 C 34/3 1 C 34/5 1 C 34/5 1 C 34/7 1 C 34/7 1 C 34/8 1 C 34/9 1 C 34/10 1 C 34/11 1 C 34/15 1 C 34/15 1 C 34/15 1 C 34/15 1 C 34/15 1 C 34/16 1 C 34/17
C 35	1 C 34/18 1 C 34/19 1 C 35/1 1 C 35/2 1 C 35/3 1 C 35/4 1 C 35/5
C 36	1 C 36/1 1 C 36/2 1 C 36/3 1 C 36/4 1 C 36/5 1 C 36/6 1 C 36/7 1 C 36/8 1 C 36/9

Série C - Administrations provinciales d'Ancien Régime Introduction – Tableau de concordance

	1 C 36/11 1 C 36/12 1 C 36/13 1 C 36/14
C 37	1 C 37/1 1 C 37/2 1 C 37/3 1 C 37/4 1 C 37/5 1 C 37/6 1 C 37/7 1 C 37/9 1 C 37/10 1 C 37/11 1 C 37/12 1 C 37/13 1 C 37/14 1 C 37/15
C 38	1 C 38/1 1 C 38/2 1 C 38/3 1 C 38/4 1 C 38/5 1 C 38/6 1 C 38/7 1 C 38/8 1 C 38/9 1 C 38/10 1 C 38/11 1 C 38/12 1 C 38/13
C 39	1 C 39/1 1 C 39/2 1 C 39/3 1 C 39/4 1 C 39/5 1 C 39/6 1 C 39/7 1 C 39/9 1 C 39/10 1 C 39/11 1 C 39/12 1 C 39/13
C 40	1 C 40/1 1 C 40/2 1 C 40/3

	1 C 40/4 1 C 40/5 1 C 40/6 1 C 40/7 1 C 40/8 1 C 40/10 1 C 40/11 1 C 40/12 1 C 40/13 1 C 40/14 1 C 40/15 1 C 40/16
C 41	1 C 41/1 1 C 41/2 1 C 41/3 1 C 41/4 1 C 41/5 1 C 41/6 1 C 41/7 1 C 41/8 1 C 41/10 1 C 41/11 1 C 41/12 1 C 41/13 1 C 41/14 1 C 41/15 1 C 41/16 1 C 41/17 1 C 41/17 1 C 41/18 1 C 41/20 1 C 41/20 1 C 41/21 1 C 41/23 1 C 41/24
C 42	1 C 42/1 1 C 42/2 1 C 42/3 1 C 42/4 1 C 42/5 1 C 42/6 1 C 42/7 1 C 42/8 1 C 42/9 1 C 42/10 1 C 42/11

	1 C 42/13 1 C 42/14 1 C 42/15 1 C 42/16 1 C 42/17 1 C 42/18 1 C 42/19
C 43	1 C 43/1 1 C 43/2 1 C 43/3 1 C 43/4 1 C 43/5 1 C 43/6 1 C 43/7 1 C 43/9 1 C 43/10 1 C 43/11 1 C 43/12 1 C 43/13 1 C 43/14 1 C 43/15 1 C 43/16 1 C 43/17 1 C 43/18 1 C 43/19 1 C 43/20 1 C 43/20 1 C 43/23
C 44	1 C 44/1 1 C 44/2 1 C 44/3 1 C 44/4 1 C 44/5 1 C 44/6 1 C 44/7 1 C 44/9 1 C 44/10 1 C 44/11
C 45	1 C 45/1 1 C 45/2 1 C 45/3 1 C 45/4 1 C 45/5 1 C 45/6 1 C 45/7

Série C - Administrations provinciales d'Ancien Régime Introduction – Tableau de concordance

	1 C 45/8 1 C 45/9 1 C 45/10 1 C 45/11 1 C 45/12 1 C 45/13 1 C 45/14 1 C 45/15 1 C 45/16 1 C 45/17 1 C 45/18 1 C 45/19		1 C 47/4 1 C 47/5 1 C 47/6 1 C 47/7 1 C 47/8 1 C 47/9 1 C 47/10 1 C 47/11 1 C 47/12 1 C 47/13 1 C 47/14		1 C 50/5 1 C 50/6 1 C 50/7 1 C 50/8 1 C 50/9 1 C 50/10 1 C 50/11 1 C 50/12 1 C 50/13 1 C 50/14 1 C 50/15
	1 C 45/20 1 C 45/21 1 C 45/22 1 C 45/23 1 C 45/24 1 C 45/25 1 C 45/26 1 C 45/27 1 C 46/1 1 C 46/2 1 C 46/3 1 C 46/6 1 C 46/6 1 C 46/7 1 C 46/8 1 C 46/9 1 C 46/10	C 48	1 C 48/1 1 C 48/2 1 C 48/3 1 C 48/4 1 C 48/5 1 C 48/6 1 C 48/7 1 C 48/9 1 C 48/10 1 C 48/11 1 C 48/13 1 C 48/13 1 C 48/14 1 C 48/15 1 C 48/15 1 C 48/16 1 C 48/17 1 C 48/18	C 51	1 C 50/17 1 C 50/18 1 C 51/1 1 C 51/2 1 C 51/3 1 C 51/4 1 C 51/5 1 C 51/6 1 C 51/7 1 C 51/9 1 C 51/10 1 C 51/11 1 C 51/12 1 C 51/13 1 C 51/14 1 C 52/1 1 C 52/2
C 46	1 C 46/11 1 C 46/12 1 C 46/13 1 C 46/14 1 C 46/15 1 C 46/16 1 C 46/17 1 C 46/19 1 C 46/20 1 C 46/21 1 C 46/23 1 C 46/24 1 C 46/25 1 C 46/26 1 C 46/27 1 C 46/28	C 49	1 C 49/1 1 C 49/2 1 C 49/3 1 C 49/4 1 C 49/5 1 C 49/6 1 C 49/7 1 C 49/9 1 C 49/10 1 C 49/11 1 C 49/12 1 C 49/13 1 C 49/14 1 C 49/15 1 C 50/1	C 52	1 C 52/2 1 C 52/3 1 C 52/4 1 C 52/5 1 C 52/6 1 C 52/7 1 C 52/8 1 C 52/10 1 C 52/11 1 C 52/12 1 C 52/13 1 C 52/14 1 C 52/15 1 C 52/15 1 C 52/16 1 C 52/17
C 47	1 C 47/1 1 C 47/2 1 C 47/3	C 50	1 C 50/1 1 C 50/2 1 C 50/3 1 C 50/4		1 C 52/19 1 C 52/20 1 C 52/21

Série C - Administrations provinciales d'Ancien Régime Introduction – Tableau de concordance

1 C 55/1 1 C 55/2 1 C 55/3 1 C 55/4 1 C 55/5 1 C 55/6 1 C 55/7 1 C 55/8 1 C 55/9 1 C 55/10 1 C 55/11 1 C 55/12 1 C 55/13 1 C 55/14 1 C 55/15 1 C 55/16 1 C 55/17 1 C 55/18 1 C 55/19 1 C 55/20 1 C 55/21 1 C 56/1 1 C 56/2 1 C 56/3 1 C 56/4 1 C 56/5 1 C 56/6 1 C 56/7 1 C 56/8 1 C 56/9 1 C 56/10 1 C 56/11 1 C 56/12 1 C 56/13 1 C 56/14 1 C 56/15 1 C 56/16 1 C 56/17 1 C 56/18 1 C 57/1 1 C 57/2 1 C 57/3 1 C 57/4 1 C 57/5 1 C 57/6 1 C 57/7 1 C 57/8 1 C 57/9 1 C 57/10

	1 C 52/22 1 C 52/23 1 C 52/24 1 C 52/25 1 C 52/26 1 C 52/27 1 C 52/28 1 C 52/29 1 C 52/30	
C 53	1 C 53/1 1 C 53/2 1 C 53/3 1 C 53/4 1 C 53/5 1 C 53/6 1 C 53/7 1 C 53/8 1 C 53/9 1 C 53/10 1 C 53/11 1 C 53/12 1 C 53/13 1 C 53/14 1 C 53/15 1 C 53/16	C 55
C 54	1 C 54/1 1 C 54/2 1 C 54/3 1 C 54/4 1 C 54/5 1 C 54/6 1 C 54/7 1 C 54/8 1 C 54/9 1 C 54/10 1 C 54/11 1 C 54/12 1 C 54/13	C 56
	1 C 54/14 1 C 54/15 1 C 54/16 1 C 54/17 1 C 54/18 1 C 54/19 1 C 54/20 1 C 54/21 1 C 54/22 1 C 54/23 1 C 54/24	C 57

C 58	1 C 57/11 1 C 57/12 1 C 57/13 1 C 57/14 1 C 58/1 1 C 58/2 1 C 58/3 1 C 58/4 1 C 58/5 1 C 58/6 1 C 58/7 1 C 58/10 1 C 58/11 1 C 58/11 1 C 58/13 1 C 58/13 1 C 58/13 1 C 58/14 1 C 58/15 1 C 58/15 1 C 58/15 1 C 58/15 1 C 58/16 1 C 58/17 1 C 58/16 1 C 58/17 1 C 58/18 1 C 58/19 1 C 58/20 1 C 58/21
C 59	1 C 58/22 1 C 59
C 60	1 C 62
C 61	1 C 63
C 62	1 C 64
C 63	1 C 65
C 64	1 C 66
C 65	1 C 67
C 66	1 C 68
C 67	1 C 69
C 68	1 C 70
C 69 C 70	1 C 71 6 C 1
C 70	12 C 1
C 72	1 C 72
C 73	13 C 1
C 74/1	13 C 2
C 74/2	23 C 2
C 74/3	24 C 1
C 75	28 C 2

Série C - Administrations provinciales d'Ancien Régime

Introduction -	Tahleau	de	concordance
111110000011011	labicau	uС	CONCORDANCE

C 76	20 C 15
C 76	28 C 15
C 77	28 C 26
C 78	30 C 1
C 79	34 C 8
C 80	34 C 10
C 81	34 C 7
C 81/2	34 C 32
C 82	35 C 73
C 83	35 C 74
C 84	35 C 75
C 85	35 C 76
C 86	35 C 77
C 87	35 C 78
C 88	35 C 79
C 89	35 C 80
C 90	35 C 81
C 91	35 C 82
C 92	35 C 83
C 93	35 C 84
C 94	35 C 85
C 95	35 C 86
C 96	35 C 87
C 97	35 C 4
C 98	35 C 3
C 99	35 C 5
C 100	35 C 6
C 101	35 C 7
C 102	35 C 8
C 103	35 C 12
C 104	35 C 13
C 105	35 C 14
C 106	35 C 15
C 107	35 C 20
C 108	35 C 21
C 109	35 C 22
C 110	35 C 23
C 111	35 C 27
C 112	35 C 28
C 113	35 C 29
C 114	35 C 30
C 115	35 C 31
0 110	00 0 01

C 116	35 C 32
C 117	35 C 33
C 118	35 C 34
C 119	35 C 35
C 120	35 C 36
C 121	35 C 37
C 122	35 C 38
C 123	35 C 39
C 124	35 C 40
C 125	35 C 41
C 126	35 C 42
C 127	35 C 43
C 128	35 C 44
C 129	35 C 45
C 130	35 C 46
C 131	35 C 47
C 132	35 C 48
C 133	35 C 49
C 134	35 C 50
C 135	35 C 51
C 136	35 C 52
C 137	35 C 53
C 138	35 C 54
C 139	35 C 55
C 140	35 C 56
C 141	35 C 57
C 142	35 C 58
C 143	35 C 59
C 144	35 C 60
C 145	35 C 61
C 146	35 C 62
C 147	35 C 63
C 148	35 C 64
C 149	35 C 65
C 150	35 C 66
C 151	35 C 67
C 152	35 C 68
C 153	35 C 69
C 154	35 C 71
C 155	35 C 72
C 156	36 C 2

	1
C 157	36 C 3
C 158	37 C 3
C 159	37 C 32
C 160	37 C 25
C 161	37 C 2
C 162	38 C 1
C 163	41 C 87
C 164	41 C 86
C 165	41 C 85
C 166	41 C 107
C 167	41 C 108
C 168	41 C 98
C 169	41 C 99
C 170	41 C 8
C 171	41 C 9
C 172	41 C 10
C 173	41 C 11
C 174	41 C 12
C 175	41 C 13
C 176	41 C 14
C 177	41 C 15
C 178	41 C 16
C 179	41 C 17
C 180	41 C 18
C 181	41 C 19
C 182	41 C 20
C 183	41 C 21
C 184	41 C 22
C 185	41 C 23
C 186	41 C 24
C 187	41 C 25
C 188	41 C 26
C 189	41 C 27
C 190	41 C 28
C 191	41 C 29
C 192	41 C 30
C 193	41 C 31
C 194	41 C 32
C 195	41 C 33
C 196	41 C 34
C 197	41 C 35

Série C - Administrations provinciales d'Ancien Régime

Introduction -	Tahleau	de	concordance
111110000011011	Tableau	uС	CONCORDANCE

0.400	44.0.00
C 198	41 C 36
C 199	41 C 37
C 200	41 C 38
C 201	41 C 39
C 202	41 C 40
C 203	41 C 41
C 204	41 C 42
C 205	41 C 43
C 206	41 C 44
C 207	41 C 45
C 208	41 C 46
C 209	41 C 47
C 210	41 C 48
C 211	41 C 49
C 212	41 C 50
C 213	41 C 51
C 214	41 C 52
C 215	41 C 53
C 216	41 C 54
C 217	41 C 55
C 218	41 C 56
C 219	41 C 57
C 220	41 C 58
C 221	41 C 59
C 222	41 C 60
C 223	41 C 61
C 224	41 C 62
C 225	41 C 63
C 226	41 C 64
C 227	41 C 65
C 228	41 C 66
C 229	41 C 67
C 230	41 C 68
C 231	41 C 69
C 232	41 C 70
C 233	41 C 71
C 234	41 C 72
C 235	41 C 73
C 236	41 C 74
C 237	41 C 75
C 238	41 C 76
	1

C 239	41 C 77
C 240	41 C 78
C 241	41 C 79
C 242	41 C 80
C 243	41 C 81
C 244	41 C 82
C 245	41 C 83
C 246	42 C 29
C 247	42 C 31
C 248	42 C 32
C 249	42 C 33
C 250	42 C 114
C 251	45 C 1
C 252	47 C 1
C 253	59 C 1
C 254	59 C 2
C 255	59 C 3
C 256	59 C 4
C 257	59 C 5
C 258	59 C 6
C 259	59 C 7
C 260	59 C 8
C 261	59 C 11
C 262	59 C 12
C 263	60 C 1
C 264	60 C 4
C 265	60 C 2
C 266	60 C 6
C 267	60 C 7
C 268	60 C 3
C 269	61 C 1
C 270	61 C 2
C 271	61 C 3
C 272	63 C 1
C 273	63 C 2
C 274	63 C 3
C 275	63 C 4
C 276	63 C 12
C 277	63 C 13
C 278	63 C 14
C 279	63 C 15

C 280	63 C 16		
C 281	63 C 17		
C 282	63 C 18		
C 283	65 C 1		
C 284	50 C 1		
C 285	63 C 5		
C 286	63 C 6		
C 287	63 C 7		
C 288	63 C 8		
C 289	63 C 9		
C 290	63 C 10		
C 291	1 C 88		
C 292	1 C 84		
C 293	1 C 80		
C 294	1 C 81		
C 295	1 C 85		
C 296	1 C 73		
C 297	1 C 82		
C 298	1 C 76		
C 299	1 C 77		
C 300	1 C 78		
C 301	2 C 1		
C 302	4 C 3		
C 303	4 C 4		
C 304	4 C 2		
C 305	4 C 5		
C 306	27 C 1		
C 307	28 C 63		
C 308	28 C 25		
C 309	28 C 66		
C 310	28 C 53 28 C 54		
C 311			
C 312 C 313	28 C 55 28 C 56		
C 314	28 C 57		
C 315	28 C 58		
C 316	28 C 36		
C 316/2	28 C 14/2		
C 310/2	28 C 3		
C 318	28 C 65		
C 319	28 C 16		
0010	20010		

Introduction - Tableau de concordance

C 320	29 C 1
C 321	34 C 1
C 322	34 C 4
C 323	34 C 9
C 324	37 C 11
C 325	41 C 91
C 326	41 C 97
C 327	41 C 88
C 328	41 C 102
C 329	41 C 103
C 330	41 C 104
C 331	41 C 105
C 332	41 C 106
C 333	41 C 101
C 334	41 C 5
C 335	41 C 89
C 336	41 C 1
C 337	41 C 2
C 338	41 C 3
C 339	41 C 4
C 340	41 C 7
C 341	42 C 39
C 342	42 C 40
C 343	42 C 41

C 344	42 C 42
C 345	42 C 43
C 346	42 C 44
C 347	42 C 45
C 348	42 C 46
C 349	42 C 47
C 350	42 C 48
C 351	42 C 49
C 352	42 C 50
C 353	42 C 51
C 354	42 C 52
C 355	42 C 53
C 356	42 C 55
C 357	42 C 56
C 358	42 C 10
C 359	42 C 11
C 360	42 C 8
C 361	42 C 28
C 362	42 C 69
C 363	22 C 12
C 364	22 C 11
C 365	22 C 10
C 366	22 C 15
C 367	22 C 3

22 C 14
22 C 5
22 C 6
22 C 7
22 C 8
22 C 1
22 C 4
22 C 13
22 C 9
22 C 2
23 C 1
23 C 3
46 C 1
47 C 2
53 C 1
53 C 2
53 C 3
59 C 10
63 C 11
65 C 2

Modalités d'entrée :

Les Archives départementales de Seine-et-Marne ont reçu les documents constituant ce fonds au titre du séquestre révolutionnaire.

Si le principe du respect des fonds avait été rigoureusement observé, les Archives de Seineet-Marne ne possèderaient aucun papier provenant des intendances. Ces documents devraient être conservés aux Archives nationales (sous-séries H2, K, KK, Q1) et aux Archives départementales de la Marne, du Loiret et de l'Aisne.

Mais en 1790, les administrations supprimées reçurent l'ordre de remettre aux nouveaux organes administratifs locaux tous les papiers relatifs à l'administration de chaque département (proclamation du Roi du 20 avril 1790 ; circulaire ministérielle du 24 juin 1790 ; lettres patentes du 2 juillet 1790 ; instruction du 11 juillet 1790).

Le Directoire du département de Seine-et-Marne désigna le 9 août 1790 les citoyens Crespin et Thomé comme commissaires pour prendre possession des papiers de la cidevant intendance de l'Ile-de-France. Le 11 août, M. Hébert de Hauteclair, délégué général de l'Intendance de la Généralité de Paris, leur remettait (voir la cote L 110) :

 108 « liasses concernant la construction des presbytères, ouvrages particuliers, chemins, corvées, comptes des receveur des paroisses et autres objets communs et

Série C - Administrations provinciales d'Ancien Régime Introduction – Modalités d'entrée

particuliers aux municipalités de la cy devant province Isle de France qui se trouvent actuellement compris dans ledit département... » ;

- 11 « dossiers provenant de la ci devant assemblée provinciale ou des assemblées du département » : correspondance générale, formation de nouvelles municipalités, nominations de syndics, maîtres de poste, pièces relatives à la convocation des Etats généraux de 1788 à 1789, etc.;
- 33 liasses de comptabilité.

Le 14 mars 1791, les députés composant la Commission intermédiaire annoncent aux administrateurs du département l'envoi de quatre cartons contenant le reste des papiers de leur administration, dont le partage leur a été possible, tandis que les papiers communs à tous les départements de l'ancienne province seraient déposés « aux Archives du département de Paris ». Mais ces papiers ont dû disparaître dans l'incendie des Archives anciennes de la Seine, en 1871.

Le 31 juillet 1791, Crespin et Thomé, prennent possession, entre autres documents, de nombreux rôles d'imposition, de dossiers relatifs aux chemins, de 553 plans originaux, 323 copies et 552 procès-verbaux d'arpentage de paroisses (voir la cote L 112).

Mais que sont devenus tous les autres papiers de la généralité de Paris versés aux Archives du département en 1791 ? L'archiviste Lemaire n'a pu en reconstituer que 23 petites liasses. Il est probable que ce fonds fut particulièrement éprouvé, à la fin de la Révolution. En effet, à cette époque, les administrateurs vendirent 385 livres de parchemin, à 30 centimes la livre, et 8 110 livres de papier, à 10 centimes la livre, pour être en mesure d'acquérir un local où seraient réunies les archives. Par la suite, plusieurs déménagements et un manque absolu de soins et de gardiennage augmentèrent considérablement les pertes (voir l'introduction de l'ancien inventaire sommaire l'Inventaire sommaire, conservé sous la cote 3T150).

Papiers des bureaux intermédiaires

En 1790, tous les papiers de ces bureaux, comme ceux des intendances, sont remis aux administrateurs des départements et centralisés au chef-lieu.

Le 14 août 1790, le Directoire délègue Préault, Crespin et Thomé pour prendre possession des archives du bureau de Montereau-Nemours. Le 18 août, l'inventaire est achevé en leur présence. Certaines pièces relatives aux impositions de l'année 1790 sont demeurées entre les mains de l'ancien subdélégué de Nemours, Prieur de La Comble, commissaire aux impositions (voir la cote L 113).

Le 24 août suivant, l'inventaire des archives du bureau de Rozay-Coulommiers-Provins est remis à Crespin (voir la cote L 111).

Quant au Bureau de Meaux, une délibération du Directoire du 16 août avait chargé Jean-Baptiste Jollivet et Toussaint Corbilly, membres du Directoire, d'en recevoir les papiers. Le 28 août, Hattingais, syndic du ci-devant département, fait savoir qu'il en termine l'inventaire. Le 30 août, il annonce l'envoi de documents (voir la cote L 111).

Série C - Administrations provinciales d'Ancien Régime Introduction – Modalités d'entrée

Papiers des élections

Les archives des élections sont passées, en compagnie de celles des bailliages et autres justices, au greffe des tribunaux civils du ressort.

Lorsque le Comte de Persigny, ministre de l'Intérieur sous Napoléon III, autorisa les archivistes départementaux à extraire des greffes des tribunaux les documents historiques et administratifs, une partie importante des papiers des élections fut versée aux Archives :

- du greffe du tribunal de Melun, 11 000 pièces consistant en requêtes adressées aux officiers de l'élection, procès-verbaux dressés contre les délinquants, demandes à fin d'enregistrement des provisions d'offices;
- du greffe du tribunal de Provins, 7 000 pièces consistant en lettres patentes ou brevets de Louis XIV, Louis XV, Louis XVI, pour la levée des tailles ; rôles d'impôts de 1650 à 1790 ;
- de 1862 à 1880, furent versées les archives des élections de Coulommiers, Meaux, Melun, Nemours, Provins et Rozay.

Quelques documents ont été versés au fonds par la suite, dû notamment à l'acquisition en 1952 de 75 actes sur parchemin comprenant essentiellement des brevets de répartition de la taille dans l'élection de Coulommiers de 1657 à 1756 (28 C 19); en 1953, un état des recettes et dépenses à faire par Jacques de La Feuille, receveur des tailles en l'élection de Melun, pour l'année 1680 (35 C 2) ainsi qu'un état des officiers des justices royales en l'élection de Melun en 1677 (35 C 2); et en 1955, un état de la recette et dépense faite par Jacques de La Feuille, receveur des tailles de l'élection de Melun pour l'année 1680 (35 C 2).

Registres des Domaines

Les registres antérieurs à 1791 ont été déposés aux Archives départementales au cours des années 1898 et 1900, en exécution des circulaires ministérielles du 28 juin 1897 et du 31 mai 1898. Cet important versement fut complété en 1908 par le dépôt de registres des actes civils publics, des actes sous seings privés, des déclarations de mutation par décès et des actes judiciaires, antérieurs à 1808, provenant de tous les bureaux du département. Les plus anciens dataient de 1698.

Puis, furent intégrés :

- en 1922, 20 registres d'insinuations et du centième denier de Melun (1728-1773);
- en 1925, des registres d'insinuations (1765-1768) et du centième denier (1739-1741) de Crécy ;
- en 1931, des registres du centième denier de Rozay (1760-1762);
- en 1939, 2 registres du contrôle des actes des notaires de Misy-sur-Yonne (1718-1723);
- en 1953, un nouveau et très important versement de registres antérieurs à 1850 permit de combler certaines lacunes.

Tous ces documents sont aujourd'hui décrits dans le fonds de l'Insinuation et de l'Enregistrement.

Présentation du contenu :

Repères historiques

En 1789, les pays qui forment actuellement le département de Seine-et-Marne dépendaient, au point de vue administratif, des généralités de Paris, de Châlons, de Soissons et d'Orléans.

La Généralité de l'Ile-de-France représentait la majorité du territoire : elle comprenait presque intégralement les élections de Coulommiers, de Meaux, de Melun, de Montereau-Fault-Yonne, de Nemours, de Provins et de Rozay, une partie de celles de Nogent-sur-Seine (Aube) et de Paris, et quatre paroisses dans les élections de Senlis (Oise) et de Sens (Yonne).

La partie relevant de la généralité de Châlons (Marne) comptait neuf paroisses : trois comprises dans l'élection de Sézanne (Marne) et six dans l'élection de Troyes (Aube).

La partie relevant de la généralité d'Orléans (Loiret) ne comprenait pour sa part que quatre paroisses de l'élection de Pithiviers (Loiret).

La partie relevant de la généralité de Soissons (Aisne), représentait dix paroisses, partagées entre les élections de Château-Thierry (Aisne), Crépy-en-Valois (Oise) et Soissons (Aisne).

Les listes des communes de Seine-et-Marne réparties entre ces diverses circonscriptions ont été publiées dans le Dictionnaire topographique de Seine-et-Marne par Henri Stein et Jean Hubert.

Papiers des subdélégations

La subdélégation est liée à la présence effective d'un subdélégué, officier nommé librement par l'intendant pour le seconder. Ces officiers furent chargés d'un rôle de surveillance et de renseignement, mais pas de décision. Leur pouvoir dépendit du plus ou moins de confiance que leur donnait l'intendant. Toutefois, un édit de 1704 créa des offices de subdélégués dans chaque chef-lieu d'élection et dans chaque évêché ou bailliage des pays d'Etats ; ces offices furent supprimés par un édit d'août 1715.

Sur le territoire de Seine-et-Marne, se trouvaient les subdélégations de Bray, Brie-Comte-Robert, Lagny, Meaux, Melun, Nemours (dépendantes de la Généralité de Paris) et Nogent, Provins, Sens.

Papiers des bureaux intermédiaires

Depuis la création des Assemblées provinciales auprès des généralités, en juin 1787, chaque province était divisée en « départements » qui possédaient chacun son assemblée et son bureau dit « bureau intermédiaire ». Le territoire du département actuel de Seine-et-Marne comprenait quatre départements : Meaux, Melun, Montereau-Nemours et Rozay-Coulommiers-Provins.

Panorama des informations contenues dans les documents

Plans d'intendance et procès-verbaux d'arpentage de paroisses

Ces plans et ces procès-verbaux d'arpentage constituent un ensemble d'une valeur inappréciable pour l'histoire. Ils furent dressés de 1777 à 1789, en exécution de la Déclaration du Roi du 1er août 1776, sous l'administration de l'intendant Bertier de Sauvigny, puis sous la direction de la Commission provinciale de l'Ile-de-France, aidée de ses bureaux intermédiaires. Ils devaient permettre une meilleure répartition de l'impôt de la taille. Quelques-uns furent exécutés par des arpenteurs de médiocre talent mais beaucoup sont de véritables œuvres d'art et tous sont le résultat de relevés faits sur le terrain avec une grande précision. Ce sont des documents de premier ordre car on y a noté tout le détail de la topographie des lieux habités, les abbayes, châteaux et parcs, les anciennes routes et les principales cultures.

Ils sont aujourd'hui consultables sur le site Internet des Archives départementales de Seineet-Marne.

Papiers de la Généralité de Paris

Le peu de documents qui nous est parvenu ne peut donner une idée exacte de l'importance de l'administration des intendants car ces documents sont, dans l'ensemble d'un intérêt médiocre. Ils permettent cependant de constater la diversité de leurs attributions : contrôle de l'administration communale que les juges seigneuriaux avaient perdu au cours du XVIIIe siècle (comptes de syndics, travaux à faire aux églises, presbytères, cimetières, écoles, etc.) ; surveillance de l'agriculture (surtout en cas d'épidémie) et du commerce ; répartition et recouvrement des impositions (établissement du cadastre) ; direction du service des Ponts et Chaussées ; recrutement de la milice et contrôle des soldats de métier ; surveillance des postes et messageries.

Contrairement à ce qui a pu être fait dans de nombreuses autres régions françaises, l'histoire et l'activité de l'intendance de Paris n'ont guère pu être étudiés dans le détail car la plus grande partie des archives a entièrement disparu dans l'incendie de l'Hôtel de Ville de Paris en 1871.

Cette lacune est, pour une faible part, comblée par la publication due à A.M. de Boislisle du *Mémoire de la généralité de Paris*, qui constitue le premier tome, seul paru, des Mémoires des intendants sur l'état des généralités dressés pour l'instruction du Duc de Bourgogne. Pour la partie seine-et-marnaise, les papiers des subdélégations, qui comprennent de nombreuses lettres adressées par l'intendant à ses subdélégués, peuvent suppléer à la pauvreté des fonds de l'intendance.

Papiers des subdélégations

Les archives départementales ne conservent que des débris insignifiants des archives des subdélégations de Bray-sur-Seine, de Brie-Comte-Robert, de Lagny, de Meaux et de Melun.

Elles n'en conservent aucune de Provins. Il est donc intéressant de signaler le rapport sur l'élection de Provins fait par le subdélégué en 1698, à la demande de l'intendant pour la rédaction du Mémoire de la Généralité. M. de Boislisle l'a publié en appendice du Mémoire de la Généralité de Paris (Paris, 1881).

Série C - Administrations provinciales d'Ancien Régime Introduction – Présentation du contenu

Par contre, le fonds de la subdélégation de Nemours comprend 40 liasses (16 C 1 à 16 C 40) de grand intérêt : ce sont les papiers de Prieur de La Comble, dernier subdélégué de Nemours, qui ont été conservés par ses héritiers jusqu'à la fin du XIXe siècle. Adolphe Chabouillé les acheta à cette époque, puis en fit don aux Archives en 1889 après en avoir tiré la substance d'un ouvrage qu'il déposa à la Bibliothèque nationale.

On y trouve de nombreuses lettres envoyées par l'intendant à son subdélégué ; on peut ainsi se rendre compte de l'activité de l'intendant, des affaires auxquelles il s'intéresse et de la minutie avec laquelle il les traite.

Le subdélégué étant l'agent personnel de l'intendant, on retrouvera dans ce fonds les mêmes subdivisions que dans le fonds de l'intendance mais chacune comporte assez d'éléments pour constituer une bonne documentation sur l'histoire économique au XVIIIe siècle.

Le contenu analysé se base essentiellement sur le fonds de la subdélégation de Nemours.

- Administration communale : les affaires communales soumises à l'intendant sont constituées essentiellement par les comptes des revenus des paroisses, rendus par les syndics, et par les projets de travaux à effectuer dans les bâtiments publics. On peut découvrir dans ces papiers des renseignements archéologiques intéressants. On trouve aussi des dossiers relatifs à la clôture des territoires et à l'adjudication des récoltes.
 - Parfois, l'intendant intervient pour fixer les limites litigieuses de paroisses (1 C 79) ou pour distraire une paroisse d'une autre (1 C 80). Nous devons signaler, en outre, le cas particulier des paroisses ramagères de la forêt de Fontainebleau, et les intéressantes indications contenues dans un dossier concernant l'aciérie de Néronville, près de Château-Landon (16 C 9).
- Agriculture : La surveillance des intendants se traduit surtout par des encouragements à défricher les terres incultes, à développer les plantations et les prairies artificielles et à élever des chevaux ; on organise des comices (16 C 12) ; on crée la Société royale d'agriculture (arrêt du Conseil d'Etat du 1er mars 1761) qui est composée de quatre bureaux établis à Meaux, Beauvais, Senlis et Paris. Ainsi, en 1789, l'intendant vint avec deux membres du bureau de Paris pour tenir au Palais épiscopal de Meaux une séance académique à laquelle il invita douze laboureurs. Une médaille fut remise à M. Gilbert de Neufmontiers pour ses prairies artificielles. Cette surveillance se traduit aussi par des secours en cas de fléaux (tempête, grêle, incendie) ou épidémies. Mais elle se manifeste également par des règlements qui ne sont pas toujours observés comme ceux relatifs à la limitation de la culture de la vigne, pour permettre la culture plus intensive de céréales et éviter le retour périodique des disettes.
- <u>Commerce et industrie</u>: le subdélégué a surtout un rôle de police: il veille à l'exécution des nombreux règlements relatifs aux corporations et aux manufactures. Il contrôle activement le commerce et le transport des grains, l'approvisionnement des marchés et l'observation des taxes. Des registres de mercuriales ont été conservés et sont d'un grand intérêt pour l'histoire des prix. Signalons un dossier sur la verrerie de Bagneaux (16 C 14), fondée en 1732 et devenue aujourd'hui un centre important de fabrication du verre. Cette

documentation doit être complétée par le dossier 137 F 1¹ constitué par les papiers de Louis Graux, gentilhomme verrier (1771-1787).

 Population et statistique : le subdélégué joue un rôle important en matière d'assistance publique. Les enfants abandonnés sont très nombreux. Placés à la charge des seigneurs, ceux-ci s'en débarrassent en les envoyant à Paris. Le subdélégué doit intervenir pour que les enfants soient élevés dans la paroisse où ils ont été trouvés, aux frais du seigneur du lieu.

C'est à l'intendant qu'on s'adresse pour obtenir des secours en cas de sinistres (les incendies sont fréquents) et d'épidémies. Il fait distribuer des remèdes, signale de nouvelles thérapeutiques, organise des cours de sages-femmes, donne des conseils d'hygiène pour les nourrissons, etc.

Le subdélégué est chargé de faire périodiquement le dénombrement de la population ou le recensement des cultures ou des manufactures. En 1777, le subdélégué de Nemours est chargé de recenser la « population de couleur » vivant dans le pays (16 C 16). Les statistiques, bien que sujettes à caution, sont bien entendu d'un grand intérêt pour l'histoire économique.

<u>Finances</u>: Le rôle essentiel de l'intendant est de répartir la taille et autres impôts directs et d'en contrôler le recouvrement. Très tôt, il déplore les inégalités inhérentes à cette imposition et cherche à en améliorer la répartition. On essaie d'abord de répartir les terres en plusieurs catégories plus ou moins imposables selon leur rentabilité, d'où l'établissement d'un classement fiscal des paroisses. Puis on arrive à l'établissement d'un cadastre et la confection des plans des paroisses (plans d'intendance).

En outre, l'intendant contrôle la perception des aides et des droits divers et surveille la nomination des officiers de finances.

 <u>Travaux publics</u>: l'intendant dirige le service des Ponts et Chaussées sous la haute surveillance du directeur général et avec le concours d'ingénieurs. Au cours du 18e siècle, un important travail fut accompli par eux; toute la France fut dotée d'un remarquable réseau routier. En Seine-et-Marne, il convient de signaler tout particulièrement le développement des routes cynégétiques des forêts de Fontainebleau et de Crécy.

A cette époque, de nombreux ponts furent construits ou projetés.

Le contrôle de la corvée des chemins est remplacé, petit à petit, par une redevance en argent. A la fin du XVIIIe siècle, on utilisa des chômeurs à des travaux dits de charité.

L'intendant était également chargé de la police des routes, des transports et des messageries, de l'organisation des postes, et bien entendu, du contrôle de la navigation qui jouait alors un rôle très important aussi bien pour le transport des voyageurs que pour celui des marchandises.

Bien que les intendants se soient intéressés à la construction des canaux, notre série C ne fournit que quelques renseignements sur le canal Cornillon à Meaux (34 C 7 et 34 C 13 ; voir aussi les cotes 3 E 307, G 428 et L 478). Il y en avait pourtant d'autres plus importants : le canal de l'Ourcq dont les premiers travaux remontent à

¹ Papiers et écrits de Louis Graux, gentilhomme verrier à Bagneaux. Correspondance, comptes et plans concernant la verrerie de Bagneaux (1771-1787).

Série C - Administrations provinciales d'Ancien Régime Introduction – Présentation du contenu

1632, le canal de Provins dont le creusement fut commencé en 1655, repris en 1781 puis abandonné, le canal du Loing dont la construction fut autorisé par lettre patentes de Louis XV en 1719, sans compter les projets qui ne furent jamais réalisés.

- Police et justice: nous avons vu que les intendants avaient dans leurs attributions la police du roulage. Ils étaient, bien entendu, chargés de veiller sur la presse (16 C 40). Ils surveillaient aussi les tribunaux ordinaires et pouvaient faire arrêter et emprisonner les coupables (16 C 33 et 34). Ils intervenaient dans les procès et avaient la surveillance des dépôts de mendicité et des prisons.
 Pour l'exercice de ces fonctions, ils utilisaient la maréchaussée qui, tout en appartenant à l'armée, servait sur réquisition des autorités administratives, tout comme la gendarmerie de nos jours.
- Affaires religieuses: L'intendant, au moyen de ses subdélégués, surveille de très près les communautés religieuses: il se fait tenir au courant des vacances et des élections, soutient l'autorité épiscopale quand il y a lieu, contrôle les constructions, démolitions et adjudications de travaux. Le subdélégué est souvent chargé d'enquêter sur la vie et la réputation de religieux et religieuses. En 1790, le subdélégué de Nemours envoie l'état complet des communautés de sa subdélégation (16 C 36). Bien entendu, les intendants ont joué un grand rôle dans la lutte contre les protestants puis contre les jansénistes.

L'instruction publique étant placée sous l'égide de l'évêque, elle ressortait des affaires religieuses. La série C ne nous fournit des renseignements à ce sujet que de façon indirecte : dans les dossiers relatifs aux travaux communaux, nombreux sont les documents concernant les travaux à effectuer aux établissements scolaires. On peut ainsi connaître l'existence d'écoles dont on trouverait difficilement trace ailleurs.

• Affaires militaires: Les régions militaires de la France sous l'Ancien Régime étaient les gouvernements. Les limites de la Généralité de l'Ile-de-France ne correspondaient pas à celles du Gouvernement et notre département était partagé entre les gouvernements de France et de Champagne. La limite entre ces deux Gouvernements suit d'assez près l'ancienne frontière de France et de Champagne. L'intendant ne s'intéresse à l'armée active, constituée de volontaires, que dans la mesure où elle intervient dans la vie de ses administrés: il fait verser aux soldats leurs frais de route, désigne les lieux d'étape, fait rembourser aux communautés les frais de logement et de nourriture des troupes, surveille la corvée des convois militaires (16 C 38). Il est chargé de la répression des crimes et délits commis contre les habitants par les troupes en garnison et des abus auxquels donnait lieu le recrutement.

Mais pour ce qui est de la milice, ses fonctions sont plus étendues : il est chargé de son recrutement (1 C 84, 16 C 37) et de la surveillance des miliciens quand ils ne sont pas en service actif. Il recherche et punit les déserteurs (1 C 86).

Papiers des bureaux intermédiaires

Les papiers des quatre bureaux sont tous de même nature ; ils sont classés sous les rubriques suivantes :

- formation des assemblées provinciales ;
- procès-verbaux des séances ;

Série C - Administrations provinciales d'Ancien Régime Introduction – Présentation du contenu

- impositions;
 corvées;
 garnisaires;
 cadastre;
 correspondance;
 ponts et chaussées;
 travaux publics;
 agriculture;
 élevage;
 commerce;
- population ;
- communautés ;
- travaux et biens communaux ;
- convocation des états généraux (voir aussi les cotes L 111 et L 113).

Papiers des élections

Ces archives peuvent être divisées en trois grands groupes :

- textes réglementaires ;
- documents financiers;
- minutes du greffe.

Les documents financiers, consistent principalement en tableaux des paroisses de l'élection pour l'assiette de l'impôt et en rôles des tailles des paroisses. Ce sont des sources de premier ordre pour l'histoire économique et la géographie humaine. On y trouve, en effet, la superficie des terres cultivées, le nombre d'habitants, de bestiaux, la nomenclature des moulins, des usines, des maisons, le nom des seigneurs, des privilégiés et des exempts, etc.

Quant aux minutes du greffe, elles sont d'une richesse et d'une variété étonnante. Elles sont de deux sortes : archives judiciaires et requêtes à fin d'enregistrement.

La compétence judiciaire des officiers des élections s'étendait, ratione materiae, à toutes les personnes chargées du recouvrement des impositions ou de la perception des droits. On trouve donc, dans ces dossiers, quantité de renseignements sur la vie et les mœurs : on se plaint des collecteurs et de l'injustice dans la répartition de la taille ; on insulte, on va même jusqu'à blesser les officiers des finances et vice-versa ; on fraude sur le sel, sur le vin, sur les octrois ; on demande la construction d'une halle à Melun, place Saint-Jean (35 C 62) ; on réclame des réparations aux fortifications du mur d'enceinte de Melun qui menace ruine (35 C 62), etc.

Les enquêtes à fin d'enregistrement fourmillent d'indications fort précieuses sur les familles, les officiers et sur tous les aspects de la vie privée ; on fait enregistrer titres de noblesse, provisions d'office, nominations aux fonctions de syndics et de collecteurs, privilèges, lettres de naturalisation, donations, contrats de mariage, translations de domicile, inventaires après-décès, etc. On dépose aussi au greffe de l'élection les poinçons pour la marque de l'or et de l'argent, les empreintes de marteaux pour la marque des cuirs ainsi que les empreintes des timbres du papier et du parchemin.

On peut compléter sa recherche en consultant les papiers des séries B et 2Bp (justices d'Ancien Régime) des archives départementales de Seine-et-Marne.

Registres des Domaines

Tous ces documents sont aujourd'hui décrits dans le fonds de l'Insinuation et de l'Enregistrement.

Ces documents sont d'un très grand intérêt historique. Ils comprennent essentiellement des registres de contrôle des actes, d'insinuations et du centième denier. Les registres de contrôle des actes donnant une analyse des actes notariés enregistrés, on peut, en les consultant, retrouver rapidement des actes dont on ne connaît pas la date exacte ni le nom du notaire qui les a reçus. Ces registres comportent aussi l'analyse d'actes passés sous seings privés, contrats très nombreux et fort importants pour l'histoire sociale et économique de l'Ancien Régime.

Quant aux registres d'insinuations et du centième denier, ils donnent l'analyse d'actes de mutation soumis à redevances. Ils offrent donc, eux aussi, un grand intérêt pour l'histoire économique et sociale. Ils permettent, en outre, l'étude approfondie du droit fiscal sous l'Ancien Régime.

^		•				
/\	-crc	NICCA	ama	nte	•	
$\overline{}$	ccrc	ハンンに	31116	பாக	_	

Série close.

Mode de classement :

Classement méthodique selon le plan de classement proposée par la circulaire AD 98-8 du 18 décembre 1998.

Conditions d'accès :

L'ensemble des documents du fonds sont communicables selon les articles L. 213-1 à 213-2 du Code du patrimoine, sous réserve des restrictions imposées par l'état matériel des documents ou leur dimension.

Conditions de reproduction :

La reproduction est soumise aux conditions de la salle de lecture.

Langue et écriture des documents :

Français et latin.

Sources complémentaires :

Sources d'archives :

Aux Archives départementales de Seine-et-Marne :

• sur la juridiction du canal de l'Ourcq :

Introduction – Sources complémentaires

B 753 : réception de gardes, de jurés-priseurs et d'inspecteurs des droits de navigation (1708-1788)

B 754 : réception de gardes des écluses et informations des bonnes vies, mœurs et religion des impétrants (1756-1788)

L 491: projet de construction du canal (1790-1791)

L 492: affermage (an V-an VI)

L 493 : contribution foncière (an III-an VI) L 494 : acquisitions de terrains (an IV-an VIII)

L 495: travaux d'entretien (an II)

L 496 : préages, droits de pêche et délits (an II-an V)

• sur le canal de Provins :

515 F 1 : Canal de Provins. - Devis, pièces comptables, mémoire, procédure. (1764-1823)

B 770 : Greffe de la justice haute, moyenne et basse. - Extrait des délibérations prises au Conseil de S. A. S. le prince Frédéric-Othon-Jean-François-Henri-Philippes de Salm-Kirbourg, et dans les comités particuliers, pour raison du régime et administration de l'entreprise du canal de Saint, établi à Provins, en vertu des lettres patentes du 19 avril 1780. (1781)

B 775 : Greffe de la justice haute, moyenne et basse. - Enregistrement des dépôts de plans, titres et actes divers. (1781-1782)

139 F 1 : Lettre de Gérardin à Ch. Roustan, à Digne, relative au canal de Provins. (Note d'avocat jointe). (1809-1819)

L 497: projet de construction (1790-an III)

sur le canal du Loing :

A 61 : lettres patentes du Roi, tarifs des droits de passage, extrait des procèsverbaux d'arpentage (1719-1751)

B 560 : enregistrement de donations entre-vifs, au bureau des insinuations laïques, etc. (1757-1761)

280 F 1 : lettre du Ministre de l'Intérieur, signée François de Neufchâteau, aux contrôleur et receveur du canal du Loing à Moret, au sujet du passage des bateaux de charbon sur le canal (1797)

G 287 : extrait des registres du greffe de la juridiction du canal du Loing, portant règlement d'indemnité tant au profit de la fabrique que de la cure de Fromonville, à raison des terrains dont elles ont été dépossédées pour la construction dudit canal (1595-1789)

G 391 : contrat d'une rente de 18 livres 11 sous 4 deniers, au capital de 361 livres 7 sous, affectée sur le canal du Loing, par S. A. S. monseigneur le duc d'Orléans, au profit de la cure d'Écuelles, pour dépossession d'héritages nécessaires à la construction dudit canal (1640-1790)

H 66 : sentence du lieutenant général du bailliage et duché de Nemours fixant le montant des indemnités dues à l'abbaye pour le fief de Nozan, pris pour la construction du canal du Loing. (1729)

H 67: bail à loyer des rentes à prendre sur le canal (1788)

H 557 : Indemnité accordée à l'abbaye pour une pièce de pré prise en vue de la construction d'une chaussée sur le bord du canal du Loing. (1775)

H 560 : baux à nouveau cens de Pierre Talbardon, meunier des moulins de Doyers, et Jean Oudin, laboureur, lesquels ont reconnu avoir pris, audit titre, un

terrain vacant situé au Mauvais-Pas, formant autrefois le chemin tendant de Chaintréauville à Bagneaux, et devenu inutile depuis la construction du canal du Loing (1603-1785)

H 563 : rentes dues par l'administration du canal du Loing, à cause des biens entrés dans la construction de ce canal, et de la destruction du moulin des Fontaines (1748-1751)

L 479 : affaires générales (an III) L 480 : personnel (an III-an V) L 481 : régie intéressée (an VII)

L 482 : contribution foncière (1791-an VI)
L 483 : travaux d'entretien (an II-an III)
L 484 : travaux d'entretien (an III-an VIII)
L 485 : écluse de Chaintrauville (an III-an VI)
L 486 : plantation d'arbres (an III-an VIII)

L 487 : alignements (an III-an V)

L 488: pêche (an II-an V)

L 489 : délits et contraventions (1793-an III)

L 490 : réclamations (an III-an VI)

Aux Archives départementales du Loiret :

• Sur le canal de l'Ourcq :

C suppl. 323: Canal de l'Ourcq: rentes (1781-1782), flottage des bois (s.d.). 9 p. pap. ms.

Sur le canal du Loing :

C suppl. 214: Contestations de délimitation avec le canal de Loing (1733, 1784-1785). Extrait des registres du conseil du duc d'Orléans fixant les indemnités à payer aux propriétaires du canal de Briare, pour les terrains pris entre le pertuis de Repos et Langlée et pour l'écluse de Langlée (24 juil. 1733); quittance par Eustache Le Cousturier, procureur des propriétaires du canal de Briare (22 sept. 1733); mémoire des propriétaires du canal de Briare, adressé au duc d'Orléans, demandant la plantation au pont du Loing, d'une borne de séparation entre les deux canaux (1784); lettres relatives à ce sujet (1784-1785). 5 p. pap. ms.

C suppl. 250 à

C suppl. 321 : toute une partie du fonds du « Service des canaux (avant 1790) » est dédiée au canal du Loing, en partie sur des portions du canal située sur le territoire actuel de la Seine-et-Marne.

Bibliographie:

Ouvrages généraux :

8°7506/1 et 8°7506/2

BOISLISLE, Arthur-Michel (1835-1908). L'intendance de Paris au XVIIe siècle : édition critique du mémoire "pour l'instruction du Duc de Bourgogne". Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2008, 2 tomes : T.1 : textes, T.2 : annexes.

Cette réédition du mémoire, rédigé en 1700, par l'intendant de Paris, Jean Phelypeaux, qui répondait à l'enquête lancée en 1697 par le duc de Beauvilliers dans les 33 généralités du royaume pour instruire l'héritier au trône et le préparer à sa tâche future, offre des informations très détaillées sur l'actuelle Seine-et-Marne à la charnière des XVIIe et XVIIIe siècles (institutions militaires, religieuses et judiciaires, état financier, situation de l'industrie et du commerce, renseignements assez curieux sur les populations). On y apprend : "Quant à la Brie, quoiqu'elle soit pleine de bois, c'est un assez bon pays, ayant le ciel serein, l'air doux et tempéré, et de bonnes et grandes rivières ; bref, il n'y manque aucune chose de celles qui sont nécessaires à la vie humaine, vu qu'il y a du vin, du blé, du bétail, des fruits, des bois, du gibier, de la chasse et du poisson en abondance."

Concernant la répartition géographique de ces administrations :

8°1031

BLOCH, Marc. *L'Île-de-France (Les pays autour de Paris)*. Paris, Libr. Léopold Cerf, 1913, 136 p.

8°960

CHANTRIOT, Emile. Les cartes anciennes de la Champagne. Catalogue et observations critiques. Thèse de doctorat présentée à la Faculté des Lettres de Paris. - Nancy, Impr. Berger-Levrault et Cie, 1905

8°935

GALLOIS, L. Régions naturelles et noms de pays. Etude toponymique de la région parisienne en liaison avec la géographie de chaque province : Beauce, Hurepoix, Gâtinais, Puisaye, Brie... avec un chapitre sur la cartographie ancienne, jusqu'à la carte de Cassini. Paris, 1908, 356 p., 8 pl. h.t.

AZ 8296

LONGNON, Auguste. L'Ile-de-France. Son origine, ses limites, ses gouverneurs dans Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, t. I, 1875, p. 1-43, carte.

4°2143

TOUZERY, Mireille. Dictionnaire des paroisses fiscales de la Généralité de Paris, d'après le cadastre de Bertier de Sauvigny 1776-1791. Caen, éd. Du Lys, 1995, 627 p.

8°3353

VALLÉE, Léon. Catalogue des plans de Paris et des cartes de l'Ile-de-France, de la généralité, de l'élection, de l'Archevêché, de la Vicomté, de l'Université, du Grenier à sel et de la cour des Aydes de Paris, conservés à la section des cartes et plans de la Bibliothèque nationale, Paris, 1908.

Sur le rôle et les travaux des Assemblées provinciales :

AZ 3273

AUBERGE. Etude sur l'administration provinciale avant 1789 : les assemblées provinciales instituées sous Louis XVI et spécialement celle tenue à Melun en 1787, dans *Bulletin de la Société archéologique de Seine-et-Marne*, t. VIII, 1878, p. 123-144.

LAVERGNE, Léonce de. Les Assemblées provinciales sous Louis XVI. Paris, 1864

LUÇAY, Hélion de. Les Assemblées provinciales sous Louis XVI et les divisions administratives de 1789. Paris, 1871

Procès-verbaux des séances de l'Assemblée :

- Procès-verbal des séances de l'Assemblée provinciale de l'Isle de France tenues à Melun en novembre et décembre 1787. Sens et Paris, 2 vol. in-4°, 1788
- Procès-verbal des séances de l'Assemblée provinciale de l'Isle de France de 1787 et 1788. Paris 1789. (voir la cote 48 C 1)

Sur les papiers des subdélégations :

CHABOUILLE, L. Adolphe. Aperçu comparatif de l'économie politique et sociale aux XVIIe et XVIIIe siècles en France et dans le Gâtinais français tiré de documents authentiques (la plupart inédits).

Agriculture:

8° 850

BAILLY, Pierre. L'Agriculture du département de Seine-et-Marne. Melun, 1937, 263 p.

8°839

DENIS, F.A. Lectures sur l'histoire de l'agriculture dans le département de Seine-et-Marne depuis les temps les plus reculés. Meaux, 1881

8°3150

LACHIVER, Marcel, GOUBERT, Pierre, préf. Vin, vigne et vignerons en région parisienne du XVIIe au XIXe siècle. Pontoise, *Société historique et archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin*, 1982, 957 p.

REV 368

LECOMTE, Maurice. *La disette des blés en Brie et Gâtinais de 1693 à 1709 dans Brie et Gâtinais*, t. 1, 1909, p. 134-139, 204-208, 278-283 et 242-348

AZ 287

LECOMTE, Maurice. La question des subsistances en Brie et en Gâtinais en 1788-1795. Meaux, 1905, 34 p.

REV 366/3

LEROY, Gabriel. Recherches historiques sur l'agriculture en Seine-et-Marne aux XVIIe et XVIIIe siècles. Dans *Bulletin de la Société archéologique, sciences, lettres et arts de Seine-et-Marne*, t. V, 1868, p. 361-453

REV 697/51 à REV 697/53

RIGAULT, Abel. Syndics et pâtres communaux dans les paroisses ramagères de la forêt de Fontainebleau 1691-1790. Dans *Almanach de Seine-et-Marne*, 1912, p. 139-144 ; 1913, p. 227-233 ; 1914, p. 245-257.

8°788

THOISON, Eugène. La viticulture en Gâtinais. Nemours, Impr. Nemourienne, 1900, 344 p.

Commerce et industrie :

Il n'existe pas d'étude générale en cette matière pour le département de Seine-et-Marne. On a publié, par contre, un assez grand nombre d'études spéciales concernant une industrie (meunerie, fromagerie, imprimerie, tannerie, tapisserie, céramique, pharmacie, etc.) ou une institution (les corporations, les foires) ou une région, telle les études de :

AZ 5043

LEROY, Gabriel. Le commerce et l'industrie à Melun avant 1789. Meaux, 1867, 24 p.

8°7235

NOTTIN, Léopold. Essai de contribution à l'étude du mouvement général des prix : recherches sur la variation des prix dans le Gâtinais du XIIe au XIXe s. Paris, 1935, XV + 130 p. (21 pl. h. t.)

AZ 12225

THOISON, Eugène. L'industrie sous l'Ancien Régime. Extr. des *Annonces Nemouriennes*, décembre 1894

Population et statistique :

8°5424

L'Histoire urbaine en France (Moyen Age - XXe siècle) : guide bibliographique 1965-1996 / éd. préparée par Isabelle Backouche. - Paris : L'Harmattan, 1998. - XI-189 p., 1 ff. ; in-8x. - (Villes, histoire, culture, société). Index.

8° 2654

HERNANDEZ, Philippe. Description de la généralité de Paris, contenant l'état ecclésiastique et civil de cette généralité, le pouillé des diocèses,... la composition des six bataillons de milices..., les noms des seigneurs des terres.... Paris, 1759.

N.B. : Ces indications sont d'autant plus précieuses qu'elles ne figurent pas le Mémoire de la Généralité de Paris.

8°760

BLOCH, Camille. L'Assistance et l'Etat en France à la veille de la Révolution (Généralités de Paris, Rouen, Alençon, Orléans, Châlons, Soissons, Amiens), 1764-1790. Paris, 1908.

REV 514/34

LE MEE, René. Croissance démographique et économie dans l'élection de Rozay au XVIIIe siècle. Dans : Mémoires de la fédération des sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France.

Finances, plans d'intendance :

8°7094

ALIMENTO, Antonella. *Réformes fiscales et crises politiques dans la France de Louis XV. De la taille tarifiée au cadastre général.* Bruxelles, Peter Lang, 2008, 402 p.

N.B.: Cet ouvrage est issu d'une thèse d'Antonella Alimento qui retrace l'origine d'un projet de cadastre général français, émis par Bertin, contrôleur général des finances, à la fin de la guerre de Sept ans. Mais le projet cadastral fut abandonné suite aux nombreuses réticences et résistances acharnées des parlements.

8°3312

GUEROUT, Jean. *Rôle de la taille de l'Election de Paris 1740-1790.* Paris, Archives Nationales, 1981

8°1562

LENTZ, Robert. La taille tarifée en Champagne. Paris, Pierre Bossuet, 1929, 224 p.

8°2489

MARION, Marcel. Les impôts directs sous l'Ancien Régime, principalement au XVIIIe siècle. Genève, Slatkine-Megariotis, 1974, 434 p.

8°1591

ORGEVAL, Pierre d'. *La taille en Bourgogne au XVIIIe siècle*. Dijon, Impr. du Palais, 1938, 302 p.

8°4822

TOUZERY, Mireille ; préf. de Antoine, Michel. *L'Invention de l'impôt sur le revenu : la taille tarifée 1715-1789.* Paris : Comite pour l'histoire économique et financière de la France, Ministère de l'Economie, 1994. - XVII-618 p. : ill.- 8 pl. coul.

AZ 14540

TOUZERY, Mireille. Arpents, arpentage et arpenteur dans l'élection de Paris, à la fin du XVIIIe siècle : le cadastre de Bertier de Sauvigny (1776-1790). Extr. Du *Bulletin de la société de l'Histoire de Paris et de l'Île-de-France*, 1983-1984, p. 151-197, ill., cartes.

En ce qui concerne la Seine-et-Marne, nous pouvons citer les articles et ouvrages suivants :

100 J 161/1 et 100 J 161/2

ALGRET, Claude. Recherches sur la composition socio-professionnelle de la population de l'élection de Provins au XVIIIe siècle (1715-1788). Diplôme d'études supérieures, sous la direction de M. Labrousse. 1958, 1958-1959, 2 vol. dact. III.

Tome 1 : Les rôles de taille, analyse des graphiques des paroisses, études professionnelles, analytiques, synthétiques de 1715 à 1750. 99 p., photogr., annexes. (Ex MDZ 636/1)

Tome 2 : Etudes professionnelles, analytiques, synthétiques de 1750 à 1788. Pages 100 à 123, photographies et annexes. (Ex MDZ 636/2)

AZ 7184

CALLERY, Alphonse. La taille dans l'élection de Rozoy (1707-1738). Extr. du *Bulletin de la Société d'archéologie, sciences, lettres et arts du département de Seine-et-Marne*, 1877-1880, p. 281-296

AZ 4555

DROZ, Albert. Les impôts directs en Seine-et-Marne avant 1789 dans *Bulletin de la société littéraire et historique de la Brie*. 2e volume, 1898, p. 33-48

REV 372

HUGUES, Adolphe. Premier essai de cadastre à Andrezel en 1717 dans *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Brie-Comte-Robert.* Tome 1, 1898-1901, p. 202-204

Travaux publics:

> Routes et ponts

MDZ 220

BRUNOT, André (ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées). Histoire du réseau routier du département de Seine-et-Marne pendant la première moitié du XIXe siècle qui donne l'état des route en 1781. Melun, 1944. - 14 p. dact.

8°2259

DENIS, L. Le conducteur français contenant les routes desservies par les nouvelles diligences, messageries et autres voitures publiques... Paris, 1778-1780.

Cet ouvrage rare et peu connu, accompagné de cartes, décrit avec précision les itinéraires et nous donne une idée très exacte du paysage au XVIIIe s. Les Archives de Seine-et-Marne possèdent les volumes suivants :

- N° 23 : route de Paris à Provins
- N° 24 : route de Paris à Troyes
- N° 25 : route de Troyes à Langres
- N° 37 : route de Paris à Fontainebleau
- N° 38 : route de Paris à Montereau.

16°615

[DENIS]. Itinéraire portatif ou guide historique et géographique du voyageur dans les environs de Paris. Paris, 1781

8°357/1-2

ESTIENNE, Charles. *Le Guide des chemins de France de 1553.* Paris, Ed. Léon Bonnerot, 1936, 2 t.

F°2334

FAUCHER, G. Les pont de Melun. Melun, 1950, in-f°

8°919

HUGUES, Adolphe. Les routes de Seine-et-Marne avant 1789. Melun, 1897.

16°1330

PLOUCHART, Eugène. Les routes cynégétiques de 1725, dans *Petites pages d'histoire locale*. Fontainebleau, 1925

REV 367/5 et REV 367/6

QUESVERS, Paul. Les ponts de Montereau-fault-Yonne dans *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, Tome V, 1887, p. 1-18, 73-84, 225-247 et t. VI, 1888, p. 164-183

AZ 878

RABOURDIN, Charles. Le pont d'Héricy-Samois, Fontainebleau, 1896, 26 p.

BOISTARD, L.C. Recueil d'expériences et d'observations faites sur différents travaux exécutés pour la construction du pont de Nemours, pour celle de l'arsenal et du port militaire d'Anvers, et pour la construction du port de Flessingue... Paris, 1882

PERRONET, Jean-Rodolphe. Description des projets et de la construction des ponts de Neuilly, de Mantes, d'Orléans et autres ; du projet du canal de Bourgogne, pour la communication des deux mers par Dijon ; et de celui de la conduite des eaux de l'Yvette et de Bièvres à Paris. Paris, 1782, 2 vol. in-f°, 67 pl. h.t.

Voies fluviales, canaux

4°435/1 à 4°435/3

Rapport de l'Ingénieur en chef Girard du Canal de l'Ourcq, à l'assemblée des Ponts et Chaussées. 1803

F°85

[GIRARD, Pierre-Simon]. Mémoires sur le canal de l'Ourcq. S.I.n.d.

4° 434

Rapport d'une commission spéciale d'ingénieurs du corps royal des Ponts et Chaussées sur la situation des travaux du canal de l'Ourcq... 1819

REV 349/2

Lettres patentes qui accordent au duc d'Orléans la faculté de faire établir le canal du Loing dans *Bulletin de la société des amis de Moret*, 9e année, 1936, p. 211-212

AZ 2039

Projet jamais réalisé: Mémoire en requête expositive d'un projet pour la construction d'un Hôtel-Dieu et de trois canaux ayant pour objet d'accroissement de la navigation sur la rivière de Marne, remis par le sieur Frère-de-Montizon, ingénieur-architecte, à Monsieur Necker, directeur général des Finances. S.I.n.d. [1789], 30 p.

8°2259

DENIS, L. Le conducteur français [itinéraires des coches d'eau]. Paris, 1778-1780

REV 368

LECOMTE, Maurice. Le canal de Provins dans Brie et Gâtinais, 1911, p. 263-268 et 294-297

16°493

MAILLARD, Gustave. Promenade historique et pittoresque sur la Seine de Montereau à Paris et de Paris à Montereau... Paris, 1837

16°733

MAZERET, Constantin et MONIN, C.V. Panorama descriptif, historique, anecdotique des rives de la Seine de Paris à Montereau, Paris, 1836

Police et justice

BENOIT-GUYOD, Capitaine. Une inspection de maréchaussée en 1780 dans *Revue de la Gendarmerie*, 10e année, n° 55, 1937, p. 98-131. (Il s'agit de la compagnie de la généralité de Paris)

LARRIEU, Général. Les intendants des provinces et la maréchaussée dans *Revue de la Gendarmerie*, 8e année, n° 46, 1936, p. 471-488

> Affaires religieuses et enseignement

PZ 292/2 et PZ292/3

LECOMTE, Maurice. Esquisse historique sur l'enseignement élémentaire avant la Révolution dans la Région qui forme le département de Seine-et-Marne dans *Le journal La Croix de Seine-et-Marne*, édition de Provins, octobre 1897 à avril 1898

16°368

LEROY, Gabriel. *Recherches historiques sur le protestantisme dans le Melunais*, 1560-1789. Melun, 1874, 63 p.

REV 287/21

ORCIBAL, J. Les Protestants dans les diocèses de Meaux et de Sens, à la fin du XVIIe siècle dans *Revue d'histoire de l'église de France*, XXXIII, 1947, p. 97-98

AZ 9260

PANNIER, Jacques. *Le Protestantisme à Fontainebleau (1528-1837). L'église réformée de Bois-le-Roi*. Paris, s.n. 1939, 88 p.

AZ 4140

PANNIER, Jacques. L'Eglise réformée de Bois-le-Roi et le protestantisme en Seine-et-Marne au XVIIe siècle : notes complémentaires topographiques et démographiques. Alençon : Corbière et Jugain, (1942). 15 p. ; in-8°.

AZ 2298

PANNIER, Jacques. Les Eglises réformées de l'Ile-de-France : le protestantisme à Claye de 1554 à 1700. Paris : Agence générale de la Société d'histoire du protestantisme français, 1909. - 32 p. : ill. ; in-8°.

REV 259/34

STEIN, Hubert. L'instruction publique en Gâtinais au XIVe et au XVe siècle dans *Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais*, t. XXV, 1907, p. 65-71 (ADSM: REV259/25) et t. XXXV, 1921, p. 81-95

8°2146

THUILLIER, Théophile. *Recherches historiques sur l'enseignement primaire dans la Brie.* Meaux, 1889

> Affaires militaires :

AZ 6117

HUBERT, Jean. La frontière occidentale du Comté de Champagne du XIe au XIIIe siècle dans Recueil de travaux offert à M. Clovis Brunel. Paris, 1955, t. II, p. 14-30

Papiers des élections :

REV 373/8

BARTHELEMY, E. de. L'Etat de l'élection de Meaux en 1599 dans *Revue de Champagne et de Brie*, 1883, p. 140-144

Généralité (intendance) de Paris et élections qui en dépendent

Finances communales

1 C 59 Comptes des municipalités des paroisses de Chevru à Villenauxe-la-Petite.

Revenus et charges des paroisses. - Comptes rendus à l'intendant de la Généralité de Paris des recettes et dépenses faites pour les municipalités de Chevru, - Chalifert, - Charmentray, - Jablines, - Lesches, - Précy et Trilbardou (pour les marais de Lesches), - Melun, - Châtenay (bailliage et seigneurie de la Chapelle-sur-Seine), - Montereau, - Frétoy, - Gouaix, - Melz, - Thoury et Villenauxe-la-Petite. (41 pièces, papier).

1702-1788

Travaux communaux

1 C 62 Curage des fossés de Saint-Denis-lès-Rebais (élection de Meaux).

Travaux communaux. - Extrait d'un arrêt du Conseil d'Etat ordonnant l'imposition et la répartition d'une somme de 1353 livres 6 sols pour le curage des fossés du territoire de Saint-Denis-lez-Rebais (Élection de Meaux), état des imposables, - rôle de répartition de ladite somme et nomination de collecteurs. (4 pièces, papier).

1786-1787

1 C 63 Construction des murs de clôture de Fontaine-le-Port et de Chailly-en-Bière, réparations de ces murs et de ceux de la plaine de La Chambre à Fontainebleau (Élection de Melun), devis, conditions, rapports d'ingénieurs et d'architectes, délibérations des habitants de Fontaine-le-Port, requêtes adressées à l'intendant et rôles de répartition des sommes imposées pour ces travaux. (35 pièces, papier).

1775-1787

1 C 64 Réparations au treillage de clôture du territoire de Noisy-sur-École (Élection de Melun), devis et procès-verbaux d'adjudication de travaux, mémoires et requêtes adressés à l'intendant de la Généralité pour les habitants de Noisy, et rôles de répartition des sommes imposées pour l'exécution desdits travaux. (17 pièces, papier).

1775-1789

1 C 65 Réparations aux presbytères des paroisses de Cély, - Chailly-en-Bière, - Champagne, - Champdeuil, - Crisenoy, - Noisy-sur-École et Vaux-le-Pénil, et aux églises de Châtillon et Dammarie-lez-Lys, ainsi qu'aux presbytère et

cimetière de cette dernière localité, devis, procès-verbaux d'adjudication de travaux, arrêt du Conseil d'Etat, requêtes adressées à l'intendant et rôles de répartition des sommes imposées pour l'exécution de ces travaux. (41 pièces, papier).

1782-1789

1 C 66 Réparations du presbytère de Villecerf (élection de Montereau), procès-verbal d'assemblée des habitants concernant ces réparations, requêtes présentées à l'intendant, rôles de répartition de la dépense, etc. (10 pièces, papier).

1781-1785

Devis et procès-verbal d'adjudication de travaux à exécuter pour la clôture du territoire de Veneux-Nadon (Élection de Montereau), actes d'assemblée des habitants du lieu, requêtes présentées à l'intendant de la Généralité de Paris, rôles de répartition et correspondance entre les sieurs Léger et Dugas, adjudicataires des travaux, et l'intendant de la Généralité au sujet du paiement des sommes qui leur sont dues, etc. (19 pièces, papier).

1781-1787

1 C 68 Rôles de répartition des sommes imposées pour la translation et la reconstruction du cimetière de Paley, réparations de l'église et du cimetière de Préaux et du presbytère de Villebéon (Élection de Montereau). (7 pièces, papier).

1785-1786

1 C 69 Réparations des treillages de clôture des territoires de Recloses et Ury (Élection de Nemours). - Devis et procès-verbaux d'adjudication de travaux, actes de l'assemblée des habitants de Recloses et rôles de répartition des sommes imposées pour l'exécution de ces travaux. (9 pièces, papier).

1781-1782

1 C 70 Eglises et presbytères d'Evry-les-Châteaux, Combs-la-Ville, Chessy (élection de Paris).

Reconstruction de l'église de Chessy et du presbytère d'Évry-lez-Châteaux, réparations à l'église et au presbytère de Combs-la-Ville (Élection de Paris), devis et procès-verbaux d'adjudication des travaux, plans, coupe et élévation de l'église de Chessy, ordonnances de l'intendant, requêtes à son adresse, et rôles de répartition des sommes imposées pour l'exécution des travaux. (51 pièces, papier).

1743-1791

1 C 71 Rues et églises de Favières, Neufmoutiers, Rozay (élection de Rozay).

Réparations du presbytère de Favières, curage des fossés du territoire de Neufmoutiers, réparations aux rues de Rozoy (Élection de Rozoy), rôles de

répartition des sommes imposées pour l'exécution des travaux. (3 pièces, papier).

1773-1785

1 C 72 Réparations d'églises. - Rôle de répartition de la somme de 1, 875 livres 15 sols pour réparations de la nef de l'église du Plessis-l'Évêque, dressé et arrêté par le subdélégué, de l'intendant de la Généralité de Paris, au département de Meaux. (1 pièce, papier).

1773

Agriculture, commerce

1 C 73 Minutes de lettres relatives à un mémoire des merciers-drapiers de Provins.

Commerce. - Minutes de lettres, sans indications de destinataires, relative à un Mémoire des marchands merciers-drapiers de Provins, transmis par erreur à un intendant autre que celui de la Généralité de Paris, et contenant des réclamations, de la part de ces commerçants, contre les entreprises faites sur leurs droits et privilèges, par des marchands étrangers et par des colporteurs. (3 pièces, papier).

1788

1 C 74 Epidémie de bestiaux.

1757

Projet d'établissement de haras dans la province de Languedoc, mémoires présentés à MM. des États par le comte de Brion, baron des États de Languedoc et de Vivarais, le vicomte de Polignac, M. Roger de Cabane, ancien mousquetaire, et le sieur Achard, lieutenant de dragons à la légion de Flandre, plan d'administration, état d'imposition d'une somme de 60, 000 livres par année pour cet établissement ; état des pâturages et des bestiaux de la province, comprenant les diocèses d'Agde, - d'Alais, - d'Alets, - de Béziers, - de Castres, - de Lavaux, - de Lodève, - de Mirepoix, - de Montauban, - de Mende, - de Rieux, - de Saint-Pons, - du Puy, - d'Usez, - et de Viviers. (49 pièces, papier, (1 imprimée)).

1765-1766

Affaires financières, impositions

1 C 75 Réglementation de la taille : réclamations.

1700-1786

1 C 76 - 1 C 78 Bureau des finances de Nangis

1 C 76 Règlementation.

Circulaires et instructions des fermiers des Domaines du Roi, aux receveurs particuliers et aux contrôleurs des actes, régisseurs des droits domaniaux et buralistes, concernant : les francs-fiefs et nouveaux centièmes deniers, hallage, coutume, stellage, minage, mesurage, leude, tonlieu, contrôle, insinuations, sous et nouveaux sous pour livre, petit scel, greffes, droits réservés, contrôle et exploits, formules, usages, amendes de consignations arbitraires et de condamnation, et de péages, passages, travers, barrages, pontonnages, haut-conduit, traites foraines ou domaniales, par eau ou par terre, perceptibles sur les denrées et marchandises, instructions sur la perception des droits dus pour les papiers et parchemins timbrés, circulaire de M. Delisle, directeur des domaines du Roi, par laquelle il demande, à ses agents, un état indicatif de tous les lieux où s'exercent les justices seigneuriales (31 décembre 1784), etc. (103 pièces, papier (82 imprimées)).

1733-1789

1 C 77 Correspondance des fermiers des domaines du Roi, de Montchavin, Baudon, Le Roy, Pascal, Duménil, de Corbigny, de La Ferté, de Cazes, Darius, de Billy, Le Fouin, etc., avec M. Vaudremer, contrôleur des actes à Nangis, relativement aux droits à percevoir sur les donations, testaments, etc., faits en faveur des communautés religieuses, fabriques d'églises et autres établissements ; droits de francs-fiefs, amortissement, centième denier, insinuation et contrôle ; lesdits actes consentis par : M. Chupin, trésorier du marc d'or, pour un legs de 2, 000 livres fait à la fabrique La Croix-en-Brie, la dame veuve du sieur Gardon, cessionnaire, au profit de M. Debrosse, lieutenant au régiment des Gardes françaises, des droits et créances que ladite dame peut avoir à exercer contre le sieur Régnault, pour raison de la vente d'une ferme dite de Courpitois, Bourdet, curé de Nangis, donataire, envers ses successeurs, d'une grange qu'il avait acquise moyennant 40 livres de rente viagère, madame la comtesse de La Selle, héritière de M : Grassin, dame Geneviève-Charlotte Gervais, veuve de M. de Bethemant, secrétaire du Roi, venderesse, au profil de M. Aubrellègue de Ronquerolles, de la terre du Saussoy, sise à La Croix en Brie, moyennant 33, 313 livres 10 sous, M. de Gouffier, commandeur de La Croix, bailleur des dîmes de ce lieu, etc. (127 pièces, papier).

1749-1789

Affaires contentieuses concernant : les droits de minage, hallage, mesurage et plaçage du marché de Nangis, qui consiste en un 36e de boisseau en nature, et 2 deniers en argent, pour chaque boisseau dudit lieu, qui est double de celui de Paris, une rente de 5 livres due au domaine du Roi, à cause de la seigneurie de Carrois, appartenant à M. Delabarre, les murs et fortifications de la ville de Nangis, concédés à M. le marquis de Guerchy, seigneur de cette ville, en maintenant les détenteurs de certaines parties dans leur propriété et jouissance ; ladite concession faite à M. de Guerchy, sur sa requête présentée au Roi, « contenant que, depuis environ 250 ans, dans le temps de l'incursion des Lorrains et autres ennemis de l'État, les habitants de la ville de Nangis, pour se mettre à l'abri des partis qui désoloient les campagnes et se portoient vers Paris, obtinrent du Roi la permission d'enclore leur ville de fossés, remparts et fortifications ; que ces ouvrages ont été faits, mais qu'ils sont détruits par le temps ; que, comme

Sa Majesté n'a point encore disposé de leur emplacement, le requérant la suppliait de vouloir bien lui en accorder l'accensement, sous une redevance modique, » etc. (43 pièces, papier).

1767-1788

1 C 79 Direction des aides de Coulommiers ; compte rendu par Pelletier, commis à Presles.

1769

1 C 90 Arrêt concernant le droit de place et hallage, et les droits de foire et marché de la Ferté au col.

26/06/1725

6 C 2 Répartition de la taille. - Etat de situation des paroisses fiscales de la subdélégation de Brie-Comte-Robert dressé en 1785 pour les années 1786-1788.

1785

12 C 2 Répartition de la taille. - Etat de situation des paroisses fiscales de la subdélégation de Lagny dressé en 1785 pour les années 1786-1788.

1785

Travaux publics, postes

Ordonnance du Bureau des finances de la Généralité de Paris relative à la condamnation de plusieurs propriétaires de maisons des communes de Rozay-en-Brie, La Ferté-Gaucher, Tournan et Lagny-sur-Marne, suite à des infractions à la règlementation des Ponts-et-Chaussées relative aux alignements de maison.

16/06/1759

Route de Meaux à Montmirail. - Chemins la rattachant à divers lieux : arrêt du Conseil d'État du Roi, qui ordonne la confection du chemin de Sablonnières, pour joindre la route de Meaux à Montmirail au village de l'Isle, ainsi que la partie de communication de la route de Meaux à Montmirail, avec celle de Coulommiers à Sézanne (1782). (1 pièce imprimée, papier). Chemin de Trilport à Montceaux : état concernant la construction du chemin signé par Jean-Rodolphe Perronet, illustre ingénieur organisateur des Ponts et Chaussées (1760). (1 pièce, papier).

1760-1782

1 C 81 Traverse de Grez-sur-Loing.

Travaux publics. - Plan informe et non terminé, de la traverse de Grez en Câlinais, et, en retour d'équerre, du pont construit au même lieu, sur la rivière du Loing. - Noms de quelques propriétaires riverains de la traverse, à partir de la rue du Pont. - Côté gauche : Denis Boucher, Laurent Roussereau, Fiacre

Flereau, Pierre Pichard, Laurent Duché, l'église paroissiale et le presbytère, Antoine Cariot, le chemin d'Ulay, mademoiselle Drugeon. - Côté droit : Jean-Charles Courcelles, veuve Garnier, Marianne Périchon, Charles et Joseph Leblond, Antoine Deslandres, Jean Blochet (forge) ; Claude Belamy (jardin) ; Bertrand Guillory (jardin) ; veuve Dubois (terre) ; rue du chemin de la Noue, mineurs Antoine Laurent, etc. (1 pièce, papier).

XVIIIe s.

1 C 82 Construction d'un chemin de Corbeil à Melun par Saintry, Villededon, Saint-Port, Sainte-Assise, Boissise-la-Bertrand et le Mée. - Copies : d'une lettre de l'intendant Berlier à l'abbé Terray, ministre d'État, contrôleur général des finances, par laquelle il lui mande que : « Mgr le duc d'Orléans, de qui il reçoit tous les jours des lettres pressantes, désire vivement la reprise des travaux sur le chemin de Corbeil à Melun ; » - d'un projet d'arrêt, d'un arrêt définitif du Conseil d'État, en date du 11 avril 1777, portant approbation des plans et devis de la construction dudit chemin, dont l'utilité a été reconnue pour le transport des denrées et la facilité du commerce, entre Melun et Corbeil : Le Roi étant en son Conseil a, en outre, voulu « que les particuliers propriétaires de terrains qui se trouveront sur la ligne dudit chemin, soient indemnisés des héritages qui leur seront pris, d'après l'estimation qui en sera faite par le sieur Guillaumot, architecte de Sa Majesté; » - d'une seconde lettre de l'intendant à M. de Trudaine, directeur général des ponts et chaussées, pour l'informer qu'il a reçu ledit arrêt, et qu'il a nommé un ingénieur pour procéder à l'estimation des terrains à occuper. (4 pièces, papier).

<u>Sources complémentaires</u> : voir aussi la cote 334 F 2, chemin de Gesvres à Montceaux (1753) ; voir aussi la cote 60 C 4.

1777

1 C 83/1 Ponts de Nemours, Moret, Souppes et Bazoches ; routes et chemins de Crécy, de Champagne par Meaux, de Nangis à Montereau, Rebais, Melun, - 2 plans : Neufmoutiers, Mouroux.

1743-1789

1 C 83/1-1 Plan des rues et ponts projetés sur la traverse de la ville de Melun.

Légende : "Les alignements et retranchements qui sont tracés sur le plan ont été approuvés par M. Trudaine à l'assemblée des Ponts et Chaussées pour être exécutés à mesure que les maisons et murs de clôtures auront besoin d'être reconstruits."

19/04/1785

1 C 83/2 Bail à Pierre Faure pour l'entretien pendant 9 ans des grandes routes de Paris en Champagne et Bourgogne. (1 volume imprimé).

15/03/1763

Série C - Administrations provinciales d'Ancien Régime Généralité (Intendance) de Paris – Travaux publics, postes

1 C 83/3 Bail à Joseph Faure de La Pérouse pour l'entretien pendant 9 ans de la route de Paris en Champagne par Nangis ; de la route de Bourgogne par Melun et Montereau ; de la route de Lyon par la Bourgogne. (1 volume imprimé).

19/12/1780

1 C 83/4 Bail à Edme Raymond pour l'entretien pendant 9 ans de la route de Paris à Orléans par Etampes. (1 volume imprimé).

06/02/1781

1 C 87 Postes. - Commission de directeur ; quittances de facteurs.

1745-1761

1 C 89 Navigation. - Réglementation sur la Marne et autres rivières.

1777

Affaires militaires

Fragment d'une ordonnance de M. François Berlier, intendant de cette Généralité, rendue pour l'exécution des ordres du Roi, concernant la levée du 4e quart de milice; laquelle ordonnance enjoint aux maires, échevins et syndics des villes, bourgs et communautés de former une liste certifiée des noms, âge, taille et vocation de tous les garçons et hommes veufs, sans enfants, existant dans lesdites villes et communautés. (1 pièce, papier (imprimée)).

1768

Service des convois militaires. - Circulaire de l'intendant de justice, police et finances de la Généralité de Paris, aux subdélégués, officiers municipaux, syndics des villes et autres lieux de passage des troupes, ainsi qu'aux médecins et chirurgiens des hôpitaux où sont reçus les soldats malades. - Ordonnance du même intendant pour la nomination des collecteurs de l'année 1788, portant : « Article 1. Il sera convoqué, le 1er dimanche du mois d'avril, à la diligence des officiers municipaux des villes, bourgs et paroisses, une assemblée générale des habitants, à l'issue de la messe ou des vêpres, dans laquelle il sera procédé à la nomination des collecteurs pour faire l'assiette et la levée de la taille et autres impositions, en observant de faire choix d'habitants bons et solvables, sachant lire et écrire, ayant établi leur domicile dans la paroisse depuis trois ans, et n'ayant point passé à la collecte depuis la même époque, » etc. (2 pièces imprimées, papier).

Série C - Administrations provinciales d'Ancien Régime Généralité (Intendance) de Paris – Affaires militaires

1 C 86 Montres et revues ; textes réglementaires ; recherches de déserteurs.

Sources complémentaires : voir aussi la cote F 28, montre et revue des officiers et archers à la résidence de Melun, de la compagnie du sieur Grassin de Grand-Fontaine, en présence de Vincent Hotamn, intendant (XVIIe s.).

Plans d'intendance

Procès-verbaux d'arpentage et plans (1777-1791).

Procès-verbaux de délimitation et d'arpentage

Procès-verbaux de délimitation et arpentage dressés en exécution d'ordonnances de Louis-Bénigne-François Bertier, intendant de la Généralité de Paris.

Pièces classées par ordre alphabétique d'arrondissement, de canton, et de commune pour chaque canton, tels qu'ils étaient constitués avant l'édition de l'inventaire en 1875.

1 C 1 - 1 C 4 Arrondissement de Coulommiers.

1777-1789

1 C 1 Canton de Coulommiers (1777-1787).

Paroisses d'Aulnoy, Beautheil, Boissy-le-Châtel, Chailly-en-Brie, Giremoutiers, Guérard, La Boissière, La Celle-sur-Morin, Maisoncelles, Mauperthuis, Pommeuse, Saint-Augustin et Saints. (13 pièces, papier).

1 C 2 Canton de La Ferté-Gaucher (1779-1787).

Paroisses d'Amillis, Chartronges, Chevru, Choisy-en-Brie, Dagny, Jouy-sur-Morin, La Chapelle-Véronge, La Ferté-Gaucher, Lescherolles, Leudon, Marolles, Meilleray, Moutils et Pierrelez, Saint-Barthélemy, Saint-Mars, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Rémy-la-Vanne, Saint-Siméon, Le Vézier [département de la Marne].

1 C 3 Canton de Rebais (1779-1789).

Paroisses de Bellot, Boitron, Chauffry, Doue, Hondevilliers, La Trétoire, Orly, Rebais, Saint-Germain-sous-Doue, Saint-Léger, Saint-Ouen, Sablonnières, Saint-Cyr, Saint-Denis-lès-Rebais et Villeneuve-sur-Bellot. (15 pièces, papier).

1 C 4 Canton de Rozay (1783-1789).

Paroisses de Bernay, Courpalay, Crèvecoeur, Dammartin, Faremoutiers, Fontenay, Hautefeuille, La Chapelle-Iger, La Houssaye, Le Plessis-Feu-Aussoux, Les Chapelles-Breteuil [Les Chapelles-Bourbon], Lumigny, Marles, Mortcerf, Nesles, Neufmoutiers, Ormeaux, Pézarches, Planoy, Rozoy (Rozay-en-Brie), Tigeaux, Touquin, Vaudoy, Vilbert, Villeneuve-la-Hurée, Villeneuve-le-Comte, Villeneuve-Saint-Denis, Voinsles et Le Breuil (paroisses réunies). (29 pièces, papier).

1 C 5 - 1 C 11 Arrondissement de Fontainebleau.

1777-1789

1 C 5 Canton de Château-Landon (1785-1789).

Paroisses d'Arville, Aufferville, Beaumont, Bougligny, Bransles, Chaintreaux, Château-Landon, Néronville, Sainte-Croix, Saint-Thugal et Saint-Séverin (ces quatre dernières réunies à Château-Landon), Chenou, Maisoncelles, Mondreville, Obsonville, Souppes et Le Boulay (paroisses réunies). (23 pièces, papier).

1 C 6 Canton de Fontainebleau (1777-1789).

Paroisse d'Avon, Bois-le-Roi, Fontainebleau, Samoreau, Samois et Vulaines. (6 pièces, papier).

1 C 7 Canton de La Chapelle-la-Reine (1780-1787).

Paroisses d'Achères, Boissy-aux-Cailles, Burcy, Fromont, Guercheville, Jacqueville, La Chapelle-la-Reine, Larchant, Le Vaudoué, Noisy-sur-École, Recloses, Rumont, Tousson, Ury, Villiers-sous-Grez. (15 pièces, papier).

1 C 8 Canton de Lorrez-le-Bocage (1778-1789).

Paroisses de Blennes, Chevry-en-Sereine, Diant, Egreville, Flagy, Lorrez-le-Bocage, Montmachoux, Noisy-le-Sec, Paley, Préaux, Remauville, Saint-Ange-le-Viel, Thoury-Férottes, Vaux-sur-Lunain, Villebéon, Villemaréchal et Voulx. (17 pièces, papier).

1 C 9 Canton de Montereau-Fault-Yonne (1778-1783).

Paroisses de Barbey, Cannes, Courcelles, Esmans, Forges, La Brosse-Montceaux, La Grande-Paroisse, Laval, Marolles-sur-Seine, Misy, Montereau-Fault-Yonne, Saint-Germain-Laval et Courbeton (paroisses réunies), Salins, Varennes. (15 pièces, papier).

1 C 10 Canton de Moret-sur-Loing (1780-1785).

Paroisses de Champagne, Dormelles, Ecuelles, Episy, La Celle-sous-Moret, Montarlot, Montigny-sur-Loing, Moret, Saint-Mammès, Thomery, Veneux-Nadon, Vernou, Villecerf, Villemer. (13 pièces, papier).

1 C 11 Canton de Nemours (1778-1789).

Paroisses de Bagneaux, Bourron, Châtenoy, Chevrainvilliers, Fromonville, Garentreville, Grès [Grez-sur-Loing], La Genevraye, Nanteau-sur-Lunain, Nemours, Nonville, Ormesson, Poligny, Saint-Pierre-lès-Nemours, Treuzy. (16 pièces, papier).

1 C 12 - 1 C 18 Arrondissement de Meaux.

1777-1788

1 C 12 Canton de Claye (1780-1785).

Paroisses d'Annet-sur-Marne, Carnetin, Charmentray, Charny, Claye, Compans, Courtry, Fresnes, Gressy, Isles-lès-Villenoy, Iverny, Le Pin, Le Plessis-aux-Bois, Messy, Mitry, Mory, Nantouillet, Précy-sur-Marne, Saint-Mesmes, Souilly, Trilbardou, Vignely, Villeparisis, Villeroy, Villevaudé. (25 pièces, papier).

1 C 13 Canton de Crécy-en-Brie (1777-1786).

Paroisses de Bailly-Romainvilliers, Bouleurs, Boutigny, Condé-Sainte-Libiaire, Couilly, Coulommes, Coutevroult, Crécy, Esbly, La Chapelle-sur-Crécy, La Haute-Maison, Magny-le-Hongre, Montry, Quincy et Ségy (paroisses réunies), Saint-Fiacre, Saint-Germain-lez-Couilly, Saint-Martin-lez-Voulangis, Sancy, Serris, Vaucourtois, Villemareuil, Villiers-sur-Morin. (23 pièces, papiers).

1 C 14 Canton de Dammartin-en-Goële (1778-1786).

Paroisses de Cuisy, Dammartin, Forfry, Gesvres-le-Chapitre, Juilly, Le Mesnil-Amelot, Le Plessis-l'Evêque, Longépier, Mauregard, Marchémoret, Montgé, Monthyon, Moussy-le-Neuf, Moussy-le-Vieux, Oissery, Othis, Rouvres, Saint-Mard, Saint-Pathus, Saint-Soupplets, Thieux, Villeneuve-sous-Dammartin, Vinantes. (23 pièces, papiers).

1 C 15 Canton de La Ferté-sous-Jouarre (1781-1788).

Paroisses de Bussières, Chamigny, Changis, Jouarre, La Ferté-sous-Jouarre, Luzancy, Nanteuil-sur-Marne, Pierre-Levée, Reuil, Saâcy-sur-Marne, Sainte-Aulde, Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux, Sammeron, Sept-Sorts, Signy-Signets, Ussy-sur-Marne. (16 pièces, papier).

1 C 16 Canton de Lagny (1777-1784).

Paroisses de Brou, Bussy-Saint-Georges, Bussy-Saint-Martin et Rentilly (paroisses réunies), Chalifert, Champs, Chelles, Croissy et Beaubourg (paroisses réunies), Emerainville, Ferrières, Gouvernes, Guermantes, Jablines, Jossigny, Lagny, Lesches, Lognes, Montévrain, Noisiel, Pomponne, Saint-Denis-du-Port, Saint-Thibault-des-Vignes, Thorigny, Torcy, Vaires. (31 pièces, papier).

1 C 17 Canton de Lizy-sur-Ourcq (1777-1786).

Paroisses d'Armentières et Iles-lez-Meldeuses (paroisses réunies), Barcy, Cocherel, Congis et Villiers-lez-Rigaux (paroisses réunies), Crépoil, Crouysur-Ourcq et Gesvres-le-Duc (paroisses réunies), Dhuisy, Douy-la-Ramée, Etrépilly, Germigny-sous-Coulombs et Brémoiselles (paroisses réunies), Jaignes, Lizy-sur-Ourcq, Marcilly, Mary-sur-Marne, Ocquerre, Puisieux, Rademont, Tancrou et Les Essarts (paroisses réunies), Trocy, Vendrest, Vincy-Manoeuvre. (25 pièces, papier).

1 C 18 Canton de Meaux (1777-1786).

Paroisses de Chambry, Chauconin, Crégy, Fublaines, Germigny-l'Evêque, Mareuil-lez-Meaux, Meaux, Montceaux, Nanteuil-lez-Meaux, Neufmontiers, Penchard, Poincy, Trilport, Varreddes, Villenoy. (14 pièces, papier).

1 C 19 - 1 C 24 Arrondissement de Melun.

1779-1789

1 C 19 Canton de Brie-Comte-Robert (1780-1789).

Paroisses de Brie-Comte-Robert, Chevry et Cossigny (paroisses réunies), Combs-la-Ville, Coubert, Evry-lez-Châteaux, Férolles et Attilly (paroisses réunies), Grégy, Grisy-Suisnes, Lésigny, Lieusaint, Limoges-Fourches, Lissy, Moissy-Cramayel, Réau, Servon, Soignolles. (18 pièces, papier).

1 C 20 Canton du Châtelet-en-Brie (1780-1789).

Paroisses de Blandy, Chartrettes, Châtillon et La Borde (paroisses réunies), Courtry, Echouboulains, Féricy, Fontaine-le-Port, Héricy, Le Châtelet, Les Ecrennes et La Grande Commune (paroisses réunies), Machault, Moisenay, Sivry, Valence. (16 pièces, papier).

1 C 21 Canton de Melun-Nord (1779-1786).

Paroisses d'Aubigny, Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Cesson, Livry, Maincy, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Nandy, Rubelles, Saint-Germain-Laxis, Saint-Port [Seine-Port], Savigny-le-Temple, Vaux-le-Pénil, Vert-Saint-Denis, Voisenon et Le Jard (paroisses réunies). (17 pièces, papier).

1 C 22 Canton de Melun-Sud (1781-1788).

Paroisses d'Arbonne, Boissise-le-Roi, Cély, Chailly-en-Bière, Dammarie-lez-Lys, Fleury, La Rochette, Perthes, Pringy, Saint-Fargeau, Jonville et Moulignon (paroisses réunies), Saint-Germain-sur-École, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École, Villiers-en-Bière. (15 pièces, papier).

1 C 23 Canton de Mormant (1780-1788).

Paroisses d'Andrezel, Argentières, Aubepierre, Bailly et Carrois (paroisses réunies), Beauvoir, Bombon, Bréau, Champdeuil, Champeaux, Clos-Fontaine, Courtomer, Crisenoy et Champigny (paroisses réunies) Fontenailles, Fouju, Grandpuits, La Chapelle-Gauthier, Lady, La Fermeté, L'Etang, Mormant, Ozouer-le-Repos, Pecqueux, Quiers, Saint-Méry, Saint-Ouen, Suscy, Verneuil. (23 pièces, papier).

1 C 24 Canton de Tournan (1780-1789).

Paroisse de Châtres, Combault, Courquetaine, Favières, Gretz, Liverdy, Ozoir-la-Ferrière, Ozouer-le-Voulgis, Pontault, Pontcarré, Presles, Roissy, Solers, Tournan et La Madeleine (paroisses réunies). (24 pièces, papier).

1 C 25 - 1 C 29 Arrondissement de Provins.

1779-1789

1 C 25 Canton de Bray-sur-Seine (1780-1789).

Paroisses de Baby, Balloy, Bazoches-lez-Bray, Bray-sur-Seine, Chalmaison, Everly, Fontaine-Fourches, Gouaix, Gravon, Grisy-sur-Seine, Hermé, Jaulnes, La Tombe, Les Ormes, Mousseaux-lez-Bray, Montigny-le-Guesdier, Mouysur-Seine, Noyen, Passy, Saint-Sauveur-lès-Bray, Soisy, Villenauxe-la-Petite, Villiers-sur-Seine, Villuis. (23 pièces, papier).

1 C 26 Canton de Donnemarie (1781-1785).

Paroisses de Cessoy, Chalautre-la-Reposte, Châtenay, Coutençon, Donnemarie, Dontilly, Gurcy-le-Châtel, Lizines et Sognolles, Luisetaines, Meigneux, Mons, Montigny-Lencoup, Paroy et Jutigny, Savins, Sigy, Thénisy, Valjouan, Villeneuve-les-Bordes, Vimpelles. (20 pièces, papier).

1 C 27 Canton de Nangis (1781-1788).

Paroisses de Bannost, Bezalles, Boisdon, Châteaubleau, Courtevroust, Fontains, Frétoy, Gastins, Jouy-le-Châtel, La Chapelle-Rablais, La Croix-en-Brie, Nangis et Le Châtel (paroisses réunies), Pécy, Rampillon, Saint-Just, Vanvillé, Vieux-Champagne, Villegagnon. (22 pièces, papier).

1 C 28 Canton de Provins (1779-1785).

Paroisses de Chalautre-la-Petite, Chenoise, Cucharmoy, La Chapelle-Saint-Sulpice, Landoy, Lourps, Mortery, Poigny, Provins, Rouilly, Saint-Brice,

Sainte-Colombe, Saint-Hilliers, Saint-Loup-de-Naud, Vulaines. (15 pièces, papier).

1 C 29 Canton de Villiers-Saint-Georges (1779-1784).

Paroisses d'Augers, Beauchery, Beton-Bazoches, Cerneux, Champcenest, Champcouelle, Courchamp, Courtacon, Flaix, Gimbrois, Léchelle, Les Marets, Maisoncelles, Melz, Montceaux-lez-Provins, Rupéreux, Saint-Martin-des-Champs-lès-Provins, Saint-Martin-du-Boschet, Sancy, Vieux-Maisons, Villiers-Saint-Georges, Voulton. (22 pièces, papier).

Plans originaux

Les plans ont été produits entre 1777 et 1790. Il existe plusieurs collections de reproductions des plans d'intendance, constituées pour les besoins de la communication, notamment une collection d'ektachromes couleur (14 Fl 3966 à 14 Fl 4521, 14 Fl 5195 à 14 Fl 5200).

1 C 36/1	Plan du territoire d'Achères-la-Forêt.
1 C 31/1	Plan du territoire d'Amillis.
1 C 52/1	Plan du territoire d'Andrezel.
1 C 41/1	Plan du territoire d'Annet-sur-Marne.
1 C 51/1	Plan du territoire d'Arbonne-la-Forêt.
1 C 52/2	Plan du territoire d'Argentières.
1 C 46/1	Plan du territoire d'Armentières-en-Brie.
1 C 34/1	Plan du territoire d'Arville.
1 C 48/8	Plan du territoire d'Attilly.
1 C 52/3	Plan du territoire d'Aubepierre (aujourd'hui commune d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos).
1 C 50/1	Plan du territoire d'Aubigny (aujourd'hui commune de Montereau-sur-le-Jard).
1 C 34/2	Plan du territoire d'Aufferville.
1 C 58/1	Plan du territoire d'Augers-en-Brie.
1 C 30/1	Plan du territoire d'Aulnoy.
1 C 35/1	Plan du territoire d'Avon.
14 FI 4071	Plan du territoire d'Avon.

1 C 54/1	Plan du territoire de Baby.
1 C 40/1	Plan des territoires de Bagneaux-sur-Loing et de Glandelle (fief de La Madeleine-sur-Loing).
1 C 52/4	Plan du territoire de Bailly (aujourd'hui commune de Grandpuits-Bailly-Carrois).
1 C 42/1	Plan du territoire de Bailly-Romainvilliers.
1 C 54/2	Plan du territoire de Balloy.
1 C 56/1	Plan du territoire de Bannost (aujourd'hui commune de Bannost-Villegagnon).
1 C 38/1	Plan des territoires de Barbey et de Misy-sur-Yonne.
1 C 46/2	Plan du territoire de Barcy.
1 C 54/3	Plan du territoire de Bazoches-lès-Bray.
1 C 58/2	Plan du territoire de Beauchery (aujourd'hui commune de Beauchery-Saint-Martin).
1 C 34/3	Plan du territoire de Beaumont-du-Gâtinais.
1 C 30/2	Plan du territoire de Beautheil.
1 C 52/6	Plan du territoire de Beauvoir.
1 C 32/1	Plan du territoire de Bellot.
1 C 33/1	Plan du territoire de Bernay-en-Brie (aujourd'hui commune de Bernay-Vilbert).
1 C 58/3	Plan du territoire de Beton-Bazoches.
1 C 56/2	Plan du territoire de Bezalles.
1 C 49/1	Plan du territoire de Blandy.
1 C 37/1	Plan du territoire de Blennes.
1 C 56/3	Plan du territoire de Boisdon.
1 C 35/2	Plan du territoire de Bois-le-Roi.
1 C 50/2	Plan du territoire de Boissettes.
1 C 50/3	Plan du territoire de Boissise-la-Bertrand.
1 C 51/2	Plan des territoires de Boissise-le-Roi, de Pringy et de Saint-Sauveur-sur-École.

1 C 36/2	Plan du territoire de Boissy-aux-Cailles.
1 C 30/3	Plan du territoire de Boissy-le-Châtel.
1 C 32/2	Plan du territoire de Boitron.
1 C 52/7	Plan du territoire de Bombon.
1 C 34/4	Plan du territoire de Bougligny.
1 C 34/15	Plan du territoire du Boulay (ferme de Souppes-sur-Loing).
1 C 40/2	Plan du territoire de Bourron (aujourd'hui commune de Bourron-Marlotte).
1 C 42/2	Plan du territoire de Boutigny.
1 C 34/5	Plan du territoire de Bransles.
1 C 54/4	Plan du territoire de Bray-sur-Seine.
1 C 52/8	Plan du territoire de Bréau.
1 C 46/25	Plan des territoires de Brémoiselle et d'Hervilliers (aujourd'hui commune de Coulombs-en-Valois).
1 C 33/29	Plan du territoire du Breuil (aujourd'hui commune de Voinsles).
1 C 48/1	Plan du territoire de Brie-Comte-Robert.
4 0 45/4	
1 C 45/1	Plan du territoire de Brou-sur-Chantereine.
1 C 45/1 1 C 45/2	Plan du territoire de Brou-sur-Chantereine. Plan des territoires de Brou-sur-Chantereine et de Vaires-sur-Marne.
1 C 45/2	Plan des territoires de Brou-sur-Chantereine et de Vaires-sur-Marne.
1 C 45/2 1 C 36/3	Plan des territoires de Brou-sur-Chantereine et de Vaires-sur-Marne. Plan du territoire de Burcy.
1 C 45/2 1 C 36/3 1 C 44/1	Plan des territoires de Brou-sur-Chantereine et de Vaires-sur-Marne. Plan du territoire de Burcy. Plan du territoire de Bussières.
1 C 45/2 1 C 36/3 1 C 44/1 1 C 32/5	Plan des territoires de Brou-sur-Chantereine et de Vaires-sur-Marne. Plan du territoire de Burcy. Plan du territoire de Bussières. Plan des territoires de Bussières et d'Hondevilliers.
1 C 45/2 1 C 36/3 1 C 44/1 1 C 32/5 1 C 45/3	Plan des territoires de Brou-sur-Chantereine et de Vaires-sur-Marne. Plan du territoire de Burcy. Plan du territoire de Bussières. Plan des territoires de Bussières et d'Hondevilliers. Plan des territoires de Bussy-Saint-Georges et de Guermantes.
1 C 45/2 1 C 36/3 1 C 44/1 1 C 32/5 1 C 45/3 1 C 45/4	Plan des territoires de Brou-sur-Chantereine et de Vaires-sur-Marne. Plan du territoire de Burcy. Plan du territoire de Bussières. Plan des territoires de Bussières et d'Hondevilliers. Plan des territoires de Bussy-Saint-Georges et de Guermantes. Plan du territoire de Bussy-Saint-Martin.

1 C 51/3	Plan du territoire de Cély-en-Bière.
14 FI 4354	Plan du territoire de Cély-en-Bière.
1 C 58/4	Plan du territoire de Cerneux.
1 C 50/4	Plan du territoire de Cesson.
1 C 55/1	Plan du territoire de Cessoy-en-Montois.
1 C 51/4	Plan du territoire de Chailly-en-Bière.
1 C 30/4	Plan du territoire de Chailly-en-Brie.
1 C 34/6	Plan du territoire de Chaintreaux.
1 C 57/1	Plan des territoires de Bouy (aujourd'hui commune de Soisy-Bouy) et de Chalautre-la-Petite.
1 C 55/2	Plan du territoire de Chalautre-la-Reposte (aujourd'hui commune de Gurcy-le-Châtel).
1 C 45/5	Plan du territoire de Chalifert.
1 C 54/5	Plan du territoire de Chalmaison.
1 C 47/1	Plan du territoire de Chambry.
1 C 44/2	Plan du territoire de Chamigny.
1 C 52/14	Plan du territoire de Champigny.
1 C 39/1	Plan du territoire de Champagne-sur-Seine.
1 C 58/5	Plan du territoire de Champcenest.
1 C 58/21	Plan des territoires de Champcouelle et de Villiers-Saint-Georges.
1 C 52/9	Plan du territoire de Champdeuil.
1 C 52/10	Plan du territoire de Champeaux.
1 C 45/6	Plan du territoire de Champs-sur-Marne.
1 C 44/3	Plan du territoire de Changis-sur-Marne.
1 C 45/23	Plan des territoires de Chanteloup-en-Brie et de Montévrain.
1 C 33/11	Plan du territoire des Chapelles-Bourbon.

14 FI 4020	Plan du territoire des Chapelles-Bourbon.
1 C 41/3	Plan des territoires de Charmentray et Trilbardou.
1 C 41/4	Plan du territoire de Charny.
1 C 49/2	Plan du territoire de Chartrettes.
1 C 31/2	Plan des territoires de Chartronges et de Leudon-en-Brie.
1 C 56/4	Plan du territoire de Châteaubleau.
1 C 34/7	Plan du territoire de Château-Landon. Concerne particulièrement les paroisses de Saint-Sevrin et de Notre-Dame.
1 C 34/8	Plan du territoire de Château-Landon. Concerne particulièrement les paroisses de Sainte-Croix et de Saint-Thugal
1 C 56/12	Plan du territoire du Châtel.
1 C 56/11	Plan des territoires du Châtel et de Nangis.
1 C 49/10	Plan du territoire du Châtelet-en-Brie.
1 C 55/3	Plan du territoire de Châtenay-sur-Seine.
1 C 40/3	Plan du territoire de Châtenoy.
1 C 49/3	Plan du territoire de Châtillon (aujourd'hui commune de Châtillon-la-Borde).
1 C 53/1	Plan du territoire de Châtres.
1 C 47/2	Plan du territoire de Chauconin (aujourd'hui commune de Chauconin-Neufmontiers).
1 C 32/3	Plan du territoire de Chauffry.
1 C 53/2	Plan du territoire de Chaumes-en-Brie.
1 C 45/7	Plan du territoire de Chelles.
1 C 57/2	Plan du territoire de Chenoise.
1 C 34/10	Plan du territoire de Chenou.
1 C 45/8	Plan du territoire de Chessy.
1 C 40/4	Plan du territoire de Chevrainvilliers.

1 C 31/3	Plan du territoire de Chevru.
1 C 48/2	Plan du territoire de Chevry (aujourd'hui commune de Chevry-Cossigny).
14 FI 4305	Plan du territoire de Chevry (aujourd'hui commune de Chevry-Cossigny).
1 C 37/2	Plan du territoire de Chevry-en-Sereine.
1 C 31/4	Plan du territoire de Choisy-en-Brie.
1 C 41/5	Plan du territoire de Claye (aujourd'hui commune de Claye-Souilly).
1 C 52/11	Plan du territoire de Clos-Fontaine.
1 C 46/3	Plan du territoire de Cocherel.
1 C 45/9	Plan du territoire de Collégien.
1 C 53/3	Plan du territoire de Combault (aujourd'hui commune de Pontault-Combault).
1 C 48/4	Plan du territoire de Combs-la-Ville.
1 C 41/6	Plan du territoire de Compans.
1 C 45/10	Plan du territoire de Conches.
1 C 42/3	Plan des territoires du terroir de Condé (aujourd'hui commune de Condé-Sainte-Libiaire) et du Grand Isle de Condé (aujourd'hui commune d'Isles-lès-Villenoy).
14 FI 4263	Plan du territoire de Congis-sur-Thérouanne.
1 C 48/3	Plan du territoire de Cossigny (aujourd'hui commune de Chevry-Cossigny).
1 C 48/5	Plan du territoire de Coubert.
1 C 42/4	Plan du territoire de Coulommes.
1 C 45/11	Plan du territoire de Coupvray.
1 C 38/3	Plan du territoire de Courcelles-en-Bassée.
1 C 58/6	Plan du territoire de Courchamp.
1 C 33/2	Plan du territoire de Courpalay.
1 C 53/4	Plan du territoire de Courquetaine.
1 C 58/7	Plan du territoire de Courtacon.

1 C 52/12	Plan du territoire de Courtomer.
1 C 41/7	Plan du territoire de Courtry.
1 C 49/5	Plan du territoire de Courtry[-les-Granges].
1 C 55/4	Plan du territoire de Coutençon.
1 C 42/5	Plan du territoire de Coutevroult.
1 C 56/17	Plan des territoires de Courtevroust, de Maison-Rouge et de Vieux-Champagne.
1 C 42/6	Plan des territoires de Crécy-en-Brie et de La Chapelle-sur-Crécy (aujourd'hui Crécy-la-Chapelle).
1 C 47/3	Plan du territoire de Crégy-lès-Meaux.
1 C 46/5	Plan du territoire de Crépoil (aujourd'hui commune de Cocherel).
1 C 33/3	Plan du territoire de Crèvecoeur-en-Brie.
14 FI 4023	Plan du territoire de Crèvecoeur-en-Brie.
1 C 52/13	Plan du territoire de Crisenoy.
1 C 45/13	Plan du territoire de Croissy (aujourd'hui commune de Croissy-Beaubourg).
1 C 45/12	Plan des territoires de Croissy et Beaubourg (aujourd'hui commune de Croissy-Beaubourg).
1 C 46/7	Plan du territoire de Crouy-sur-Ourcq.
1 C 57/3	Plan du territoire de Cucharmoy.
1 C 43/1	Plan du territoire de Cuisy.
1 C 31/5	Plan du territoire de Dagny.
1 C 51/5	Plan du territoire de Dammarie-les-Lys.
1 C 43/2	Plan du territoire de Dammartin-en-Goële.
1 C 33/4	Plan du territoire de Dammartin-sur-Tigeaux.
14 FI 4025	Plan du territoire de Dammartin-sur-Tigeaux.
1 C 45/14	Plan du territoire de Dampmart.
1 C 46/8	Plan du territoire de Dhuisy.

1 C 37/3	Plan du territoire de Diant.
1 C 55/5	Plan du territoire de Donnemarie-en-Montois (aujourd'hui commune de Donnemarie-Dontilly).
1 C 55/6	Plan du territoire de Dontilly (aujourd'hui commune de Donnemarie-Dontilly).
1 C 39/2	Plan du territoire de Dormelles.
1 C 32/4	Plan du territoire de Doue.
1 C 46/9	Plan du territoire de Douy-la-Ramée.
1 C 49/6	Plan du territoire d'Échouboulains.
1 C 49/11	Plan du territoire des Écrennes.
1 C 39/3	Plan du territoire d'Écuelles.
1 C 55/7	Plan du territoire d'Égligny.
1 C 37/4	Plan du territoire d'Égreville.
1 C 45/15	Plan du territoire d'Émerainville.
1 C 39/4	Plan du territoire d'Épisy.
1 C 42/7	Plan du territoire d'Esbly.
1 C 38/4	Plan du territoire d'Esmans.
1 C 46/13	Plan du territoire des Essarts-Grandchamp (aujourd'hui commune de Tancrou pour la partie nord du territoire, commune de Jaignes pour la partie sud).
1 C 46/10	Plan du territoire d'Étrépilly.
1 C 54/6	Plan du territoire d'Everly.
1 C 48/6	Plan du territoire d'Évry-les-Châteaux (aujourd'hui commune d'Évry-Grégy-sur-Yerre).
1 C 33/5	Plan du territoire de Faremoutiers.
1 C 53/5	Plan du territoire de Favières.
1 C 40/5	Plan du territoire de Faÿ-lès-Nemours.
1 C 49/7	Plan du territoire de Féricy.

1 C 48/7	Plan du territoire de Férolles (aujourd'hui commune de Férolles-Attilly).
1 C 37/5	Plan du territoire de Flagy.
1 C 58/8	Plan du territoire de Flaix (aujourd'hui commune de Villiers-Saint-Georges).
1 C 51/6	Plan du territoire de Fleury-en-Bière.
1 C 54/7	Plan du territoire de Fontaine-Fourches.
1 C 49/8	Plan du territoire de Fontaine-le-Port.
1 C 56/5	Plan du territoire de Fontains.
1 C 52/15	Plan du territoire de Fontenailles.
1 C 33/6	Plan du territoire de Fontenay-Trésigny.
1 C 43/3	Plan du territoire de Forfry.
1 C 38/5	Plan du territoire de Forges.
1 C 52/16	Plan du territoire de Fouju.
1 C 41/8	Plan du territoire de Fresnes-sur-Marne.
1 C 56/6	Plan du territoire de Frétoy.
1 C 36/4	Plan du territoire de Fromont.
1 C 47/4	Plan du territoire de Fublaines.
1 C 40/7	Plan du territoire de Garentreville.
1 C 56/7	Plan du territoire de Gastins.
1 C 47/5	Plan du territoire de Germigny-l'Évêque.
1 C 46/28	Plan du territoire de Germigny-sous-Coulombs.
1 C 43/4	Plan du territoire de Gesvres-le-Chapitre.
1 C 46/6	Plan du territoire de Gesvres-le-Duc (aujourd'hui commune de Crouy-sur-Ourcq).
1 C 58/9	Plan du territoire de Gimbrois (aujourd'hui commune de Voulton).
1 C 30/5	Plan du territoire de Giremoutiers.
1 C 34/11	Plan du territoire de Gironville.

1 C 54/8	Plan du territoire de Gouaix.
1 C 45/16	Plan du territoire de Gouvernes.
1 C 50/18	Plan du territoire du Grand-Jard (aujourd'hui commune de Voisenon).
1 C 52/17	Plan du territoire de Grandpuits (aujourd'hui commune de Grandpuits-Bailly-Carrois).
1 C 54/9	Plan du territoire de Gravon.
1 C 48/9	Plan du territoire de Grégy-sur-Yerres (aujourd'hui commune d'Évry-Grégy-sur-Yerre).
1 C 41/9	Plan du territoire de Gressy.
1 C 53/6	Plan du territoire de Gretz-Armainvilliers.
1 C 40/8	Plan du territoire de Grez-sur-Loing.
1 C 48/10	Plan du territoire de Grisy-Suisnes.
1 C 54/10	Plan du territoire de Grisy-sur-Seine.
1 C 30/6	Plan du territoire de Guérard.
1 C 36/5	Plan du territoire de Guercheville.
1 C 52/18	Plan du territoire de Guignes-Rabutin.
1 C 55/8	Plan du territoire de Gurcy-le-Châtel.
1 C 33/7	Plan du territoire de Hautefeuille.
14 FI 4029	Plan du territoire de Hautefeuille.
1 C 49/9	Plan du territoire de Héricy.
1 C 54/11	Plan du territoire de Hermé.
1 C 34/12	Plan du territoire d'Ichy.
1 C 46/11	Plan du territoire d'Isles-les-Meldeuses.
1 C 41/10	Plan du territoire d'Isles-lès-Villenoy.
1 C 41/11	Plan du territoire d'Iverny.
1 C 45/17	Plan du territoire de Jablines.

1 C 36/6	Plan du territoire de Jacqueville (aujourd'hui comme d'Amponville).
1 C 46/12	Plan du territoire de Jaignes.
1 C 54/12	Plan du territoire de Jaulnes.
14 FI 4367	Plan des territoires de Jonville et de Ponthierry (aujourd'hui commune de Saint-Fargeau-Ponthierry).
1 C 45/18	Plan du territoire de Jossigny.
1 C 44/4	Plan du territoire de Jouarre.
1 C 56/8	Plan du territoire de Jouy-le-Châtel.
1 C 31/6	Plan du territoire de Jouy-sur-Morin.
1 C 43/5	Plan du territoire de Juilly.
1 C 55/15	Plan du territoire de Jutigny.
1 C 30/7	Plan du territoire de La Boissière (aujourd'hui commune de Saints).
1 C 49/4	Plan du territoire de La Borde (aujourd'hui commune de Châtillon-la-Borde).
1 C 38/6	Plan du territoire de La Brosse-Montceaux.
1 C 30/8	Plan du territoire de La Celle-sur-Morin.
14 FI 3971	Plan du territoire de La Celle-sur-Morin.
1 C 39/5	Plan du territoire de La Celle-sur-Seine (aujourd'hui commune de Vernou-la-Celle-sur-Seine).
1 C 33/8	Plan du territoire de La Chapelle-Iger.
14 FI 4017	Plan du territoire de La Chapelle-Iger.
1 C 36/7	Plan du territoire de La Chapelle-la-Reine.
1 C 56/9	Plan du territoire de La Chapelle-Rablais.
1 C 57/4	Plan du territoire de La Chapelle-Saint-Sulpice.
1 C 31/7	Plan du territoire de La Chapelle-Véronge (aujourd'hui commune de La Chapelle-Moutils).
1 C 56/10	Plan du territoire de La Croix-en-Brie.

1 C 52/20	Plan du territoire de La Fermeté (aujourd'hui commune de Quiers).
1 C 31/8	Plan du territoire de La Ferté-Gaucher.
1 C 44/13	Plan du territoire de La Ferté-sous-Jouarre.
1 C 40/9	Plan du territoire de La Genevraye.
1 C 49/12	Plan du territoire de La Grande Commune (aujourd'hui commune des Écrennes).
1 C 38/7	Plan du territoire de La Grande-Paroisse.
1 C 42/8	Plan du territoire de La Haute-Maison.
1 C 33/9	Plan du territoire de La Houssaye-en-Brie.
1 C 53/16	Plan du territoire de La Madeleine (aujourd'hui Tournan-en-Brie).
1 C 34/14	Plan du territoire de La Madeleine-sur-Loing.
1 C 51/7	Plan du territoire de La Rochette.
14 FI 4365	Plan du territoire de La Rochette.
1 C 54/13	Plan du territoire de La Tombe.
1 C 32/6	Plan du territoire de La Trétoire.
1 C 52/19	Plan du territoire de Lady (aujourd'hui commune de Mormant).
1 C 34/13	Plan du territoire de Lagerville (aujourd'hui commune de Chaintreaux).
1 C 45/19	Plan des territoires de Lagny-sur-Marne et de Pomponne.
1 C 45/20	Plan du territoire de Lagny-sur-Marne.
1 C 57/5	Plan du territoire de Landoy.
1 C 36/8	Plan du territoire de Larchant.
1 C 58/10	Plan du territoire de Léchelle.
1 C 31/9	Plan du territoire de Lescherolles.
1 C 45/21	Plan du territoire de Lesches.
1 C 48/11	Plan du territoire de Lésigny.
1 C 52/21	Plan du territoire de L'Étang (aujourd'hui commune de Verneuil-l'Étang).

1 C 31/10	Plan du territoire de Leudon-en-Brie.
1 C 48/12	Plan du territoire de Lieusaint.
1 C 48/13	Plan du territoire de Limoges-Fourches.
1 C 48/14	Plan du territoire de Lissy.
1 C 53/7	Plan du territoire de Liverdy-en-Brie.
1 C 50/6	Plan du territoire de Livry-sur-Seine.
1 C 55/9	Plan du territoire de Lizines-et-Sognolles (aujourd'hui deux communes distinctes : Lizines et Sognolles-en-Montois).
1 C 46/14	Plan du territoire de Lizy-sur-Ourcq.
1 C 45/22	Plan du territoire de Lognes.
1 C 43/8	Plan du territoire de Longperrier.
1 C 37/6	Plan du territoire de Lorrez-le-Bocage (aujourd'hui commune de Lorrez-le-Bocage-Préaux).
1 C 57/6	Plan du territoire de Lourps (aujourd'hui commune de Longueville).
1 C 55/10	Plan du territoire de Luisetaines.
1 C 33/12	Plan du territoire de Lumigny (aujourd'hui commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux).
1 C 44/5	Plan du territoire de Luzancy.
1 C 49/13	Plan du territoire de Machault.
14 FI 4373	Plan du territoire de Macherin (aujourd'hui commune de Saint-Martin-en-Bière).
14 FI 4374	Plan du territoire de Macherin et de Saint-Martin-en-Bière.
1 C 42/9	Plan du territoire de Magny-le-Hongre.
1 C 50/7	Plan du territoire de Maincy.
1 C 58/12	Plan du territoire de Maisoncelles (aujourd'hui commune de Saint-Martin-du-Boschet).
1 C 30/9	Plan du territoire de Maisoncelles-en-Brie.
1 C 34/16	Plan du territoire de Maisoncelles-en-Gâtinais.

1 C 46/27	Plan des territoires de Manœuvre et de Vincy.
1 C 43/10	Plan du territoire de Marchémoret.
1 C 46/15	Plan du territoire de Marcilly.
1 C 58/11	Plan du territoire des Marêts.
1 C 47/6	Plan du territoire de Mareuil-lès-Meaux.
1 C 33/13	Plan du territoire de Marles-en-Brie.
1 C 31/11	Plan du territoire de Marolles-en-Brie.
1 C 38/8	Plan du territoire de Marolles-sur-Seine.
1 C 46/16	Plan du territoire de Mary-sur-Marne.
1 C 30/10	Plan du territoire de Mauperthuis.
1 C 43/9	Plan du territoire de Mauregard.
1 C 47/7	Plan du territoire de Meaux.
1 C 50/5	Plan du territoire du Mée-sur-Seine.
1 C 55/11	Plan du territoire de Meigneux.
1 C 31/12	Plan du territoire de Meilleray.
14 FI 3993	Plan du territoire de Meilleray.
1 C 50/8	Plan du territoire de Melun.
1 C 58/13	Plan du territoire de Melz-sur-Seine.
1 C 43/6	Plan du territoire du Mesnil-Amelot.
1 C 41/14	Plan du territoire de Messy.
1 C 41/15	Plan du territoire de Mitry (aujourd'hui commune de Mitry-Mory).
1 C 48/15	Plan du territoire de Moissy-Cramayel.
1 C 34/17	Plan du territoire de Mondreville.
1 C 55/12	Plan du territoire de Mons-en-Montois.
1 C 39/6	Plan du territoire de Montarlot.

1 C 47/8	Plan du territoire de Montceaux-lès-Meaux.
1 C 58/14	Plan du territoire de Montceaux-lès-Provins.
1 C 40/6	Plan du territoire de Montcourt-Fromonville.
1 C 38/10	Plan du territoire de Montereau-Fault-Yonne.
1 C 50/9	Plan du territoire de Montereau-sur-le-Jard.
1 C 43/11	Plan du territoire de Montgé-en-Goële.
14 FI 4362	Plan du territoire de Montgermont (aujourd'hui commune de Pringy).
1 C 43/12	Plan du territoire de Monthyon.
1 C 54/15	Plan du territoire de Montigny-le-Guesdier.
1 C 55/13	Plan du territoire de Montigny-Lencoup.
1 C 39/7	Plan du territoire de Montigny-sur-Loing.
1 C 37/7	Plan du territoire de Montmachoux.
1 C 42/10	Plan du territoire de Montry.
1 C 39/8	Plan des territoires de Moret-sur-Loing, Saint-Mammès et Veneux-les-Sablons (pour les communes de Moret-sur-Loing et Veneux-les-Sablons : aujourd'hui commune de Moret-Loing-et-Orvanne).
1 C 52/22	Plan du territoire de Mormant.
1 C 33/14	Plan du territoire de Mortcerf.
1 C 57/7	Plan des territoires de Mortery et de Rouilly.
1 C 41/16	Plan du territoire de Mory (aujourd'hui commune de Mitry-Mory).
1 C 30/11	Plan du territoire de Mouroux.
1 C 54/16	Plan du territoire de Mousseaux-lès-Bray.
1 C 43/13	Plan du territoire de Moussy-le-Neuf.
1 C 43/14	Plan du territoire de Moussy-le-Vieux.
1 C 31/13	Plan du territoire de Moutils (aujourd'hui commune de La Chapelle-Moutils).
1 C 54/17	Plan du territoire de Mouy-sur-Seine [Moisy].

1 C 50/10	Plan du territoire de Nandy.
1 C 40/10	Plan du territoire de Nanteau-sur-Lunain.
1 C 47/9	Plan du territoire de Nanteuil-lès-Meaux.
1 C 41/17	Plan du territoire de Nantouillet.
1 C 40/11	Plan du territoire de Nemours.
14 FI 4143	Plan du territoire de Nemours.
1 C 34/9	Plan du territoire de Néronville (aujourd'hui commune de Château-Landon).
1 C 33/15	Plan du territoire de Nesles-la-Gilberde (aujourd'hui commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux).
1 C 47/10	Plan du territoire de Neufmontiers-lès-Meaux (aujourd'hui commune de Chauconin-Neufmontiers).
1 C 33/16	Plan du territoire de Neufmoutiers-en-Brie.
1 C 45/24	Plan du territoire de Noisiel.
1 C 36/10	Plan du territoire de Noisy-sur-École.
1 C 40/12	Plan du territoire de Nonville.
1 C 54/18	Plan du territoire de Noyen-sur-Seine.
1 C 34/18	Plan du territoire d'Obsonville.
1 C 46/17	Plan du territoire d'Ocquerre.
1 C 43/15	Plan du territoire d'Oissery.
1 C 32/7	Plan du territoire d'Orly-sur-Morin.
1 C 33/17	Plan du territoire d'Ormeaux (aujourd'hui commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux).
14 FI 4037	Plan du territoire d'Ormeaux (aujourd'hui commune de Lumigny-Nesles-Ormeaux).
1 C 40/13	Plan du territoire d'Ormesson.
1 C 54/14	Plan du territoire des Ormes-sur-Voulzie.
1 C 43/16	Plan du territoire d'Othis.

1 C 53/8	Plan des territoires d'Ozoir-la-Ferrière et de Roissy-en-Brie.
1 C 52/23	Plan du territoire d'Ozouer-le-Repos (aujourd'hui commune d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos).
1 C 53/9	Plan du territoire d'Ozouer-le-Voulgis.
1 C 37/8	Plan du territoire de Paley.
1 C 55/14	Plan du territoire de Paroy.
1 C 54/19	Plan du territoire de Passy-sur-Seine.
1 C 52/24	Plan du territoire de Pecqueux (aujourd'hui commune d'Aubepierre-Ozouer-le-Repos).
1 C 56/13	Plan du territoire de Pécy.
1 C 47/11	Plan du territoire de Penchard.
1 C 51/8	Plan du territoire de Perthes.
14 FI 4360	Plan du territoire de Perthes.
1 C 33/18	Plan du territoire de Pézarches.
1 C 44/14	Plan du territoire de Pierre-Levée.
1 C 58/15	Plan du territoire de Pierrelez (aujourd'hui communes de Cerneux et de Sancy- lès-Provins).
1 C 41/12	Plan du territoire du Pin.
1 C 33/19	Plan du territoire de Planoy (aujourd'hui commune de Voinsles).
1 C 41/13	Plan du territoire du Plessis-aux-Bois.
1 C 33/10	Plan du territoire du Plessis-Feu-Aussoux.
14 FI 4040	Plan du territoire du Plessis-Feu-Aussoux.
1 C 43/7	Plan du territoire du Plessis-l'Évêque.
1 C 57/8	Plan du territoire de Poigny.
1 C 47/12	Plan du territoire de Poincy.
1 C 40/14	Plan du territoire de Poligny.

1 C 30/12	Plan du territoire de Pommeuse.
1 C 53/10	Plan du territoire de Pontault (aujourd'hui commune de Pontault-Combault).
1 C 53/11	Plan du territoire de Pontcarré.
1 C 37/9	Plan du territoire de Préaux (aujourd'hui commune de Lorrez-le-Bocage- Préaux).
1 C 41/18	Plan du territoire de Précy-sur-Marne.
1 C 53/12	Plan du territoire de Presles-en-Brie.
1 C 51/11	Plan du territoire de Pringy.
1 C 57/9	Plan du territoire de Provins.
1 C 46/19	Plan du territoire de Puisieux.
1 C 52/25	Plan du territoire de Quiers.
1 C 46/20	Plan du territoire de Rademont (aujourd'hui commune de Vendrest).
1 C 56/14	Plan du territoire de Rampillon.
1 C 48/16	Plan du territoire de Réau.
1 C 32/8	Plan du territoire de Rebais.
1 C 37/10	Plan du territoire de Remauville.
1 C 45/27	Plan du territoire de Rentilly (aujourd'hui commune de Bussy-Saint-Martin).
1 C 44/6	Plan du territoire de Reuil-en-Brie.
1 C 53/13	Plan du territoire de Roissy-en-Brie.
1 C 43/17	Plan du territoire de Rouvres.
1 C 33/20	Plan du territoire de Rozay-en-Brie.
1 C 50/11	Plan du territoire de Rubelles.
1 C 36/11	Plan du territoire de Rumont.
1 C 58/16	Plan du territoire de Rupéreux.
1 C 44/7	Plan du territoire de Saâcy-sur-Marne.
1 C 32/9	Plan du territoire de Sablonnières.

1 C 37/11	Plan du territoire de Saint-Ange-le-Vieil.
1 C 30/13	Plan du territoire de Saint-Augustin.
1 C 31/14	Plan du territoire de Saint-Barthélemy.
1 C 57/10	Plan du territoire de Saint-Brice.
1 C 32/10	Plan du territoire de Saint-Cyr-sur-Morin.
1 C 45/28	Plan du territoire de Saint-Denis-du-Port (aujourd'hui commune de Lagny-sur-Marne).
1 C 32/11	Plan du territoire de Saint-Denis-lès-Rebais.
1 C 51/9	Plan du territoire de Saint-Fargeau (aujourd'hui commune de Saint-Fargeau-Ponthierry).
1 C 51/10	Plan du territoire de Saint-Fargeau (aujourd'hui commune de Saint-Fargeau-Ponthierry).
1 C 42/12	Plan du territoire de Saint-Fiacre.
1 C 38/9	Plan du territoire de Saint-Jean-Courbeton (aujourd'hui commune de Montereau-Fault-Yonne).
1 C 38/11	Plan du territoire de Saint-Germain-Laval.
1 C 50/12	Plan du territoire de Saint-Germain-Laxis.
1 C 32/12	Plan du territoire de Saint-Germain-sous-Doue.
1 C 51/12	Plan du territoire de Saint-Germain-sur-École.
14 FI 4370	Plan du territoire de Saint-Germain-sur-École.
14 FI 4371	Plan du territoire de Saint-Germain-sur-École.
1 C 42/13	Plan du territoire de Saint-Germain-sur-Morin.
1 C 46/21	Plan du territoire de Saint-Gobert (aujourd'hui commune de Barcy).
1 C 57/12	Plan du territoire de Saint-Hilliers.
1 C 44/9	Plan du territoire de Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux.
1 C 56/15	Plan du territoire de Saint-Just-en-Brie.
1 C 32/13	Plan du territoire de Saint-Léger.

1 C 57/13	Plan du territoire de Saint-Loup-de-Naud.
1 C 43/18	Plan du territoire de Saint-Mard.
1 C 31/15	Plan du territoire de Saint-Mars-en-Brie (aujourd'hui commune de Saint-Mars-en-Brie).
1 C 31/16	Plan du territoire de Saint-Martin-des-Champs.
1 C 58/22	Plan des territoires de Saint-Martin-des-Champs-lès-Provins et de Voulton.
1 C 58/17	Plan du territoire de Saint-Martin-du-Boschet.
1 C 51/13	Plan du territoire de Saint-Martin-en-Bière.
1 C 42/14	Plan du territoire de Saint-Martin-les-Voulangis (aujourd'hui commune de Voulangis).
1 C 52/26	Plan du territoire de Saint-Méry.
1 C 41/19	Plan du territoire de Saint-Mesmes.
1 C 52/27	Plan du territoire de Saint-Ouen-en-Brie.
1 C 32/14	Plan du territoire de Saint-Ouen-sur-Morin.
1 C 43/19	Plan du territoire de Saint-Pathus.
1 C 40/15	Plan du territoire de Saint-Pierre-lès-Nemours.
1 C 31/17	Plan du territoire de Saint-Rémy-la-Vanne.
1 C 30/14	Plan du territoire de Saints.
1 C 55/16	Plan du territoire de Saint-Sauveur-lès-Bray.
14 FI 4375	Plan du territoire de Saint-Sauveur-sur-École.
1 C 31/18	Plan du territoire de Saint-Siméon.
1 C 43/20	Plan du territoire de Saint-Soupplets.
1 C 45/25	Plan des territoires de Saint-Thibault-des-Vignes et de Torcy.
1 C 44/8	Plan du territoire de Sainte-Aulde.
1 C 57/11	Plan du territoire de Sainte-Colombe.
1 C 38/12	Plan du territoire de Salins.

1 C 44/10	Plan du territoire de Sammeron.
1 C 35/4	Plan du territoire de Samois-sur-Seine.
1 C 35/3	Plan du territoire de Samoreau.
1 C 42/15	Plan du territoire de Sancy.
1 C 58/18	Plan du territoire de Sancy-lès-Provins.
1 C 50/13	Plan du territoire de Savigny-le-Temple.
1 C 55/17	Plan du territoire de Savins.
1 C 42/11	Plan du territoire de Ségy (aujourd'hui commune de Quincy-Ségy).
1 C 50/14	Plan du territoire de Seine-Port.
1 C 44/11	Plan du territoire de Sept-Sorts.
1 C 42/16	Plan du territoire de Serris.
1 C 48/17	Plan du territoire de Servon.
1 C 44/15	Plan des territoires de Signy et Signets.
1 C 49/14	Plan du territoire de Sivry (aujourd'hui commune de Sivry-Courtry).
1 C 48/18	Plan du territoire de Soignolles-en-Brie.
1 C 54/20	Plan du territoire de Soisy-Bouy.
1 C 53/14	Plan du territoire de Solers.
1 C 41/20	Plan du territoire de Souilly.
1 C 34/19	Plan du territoire de Souppes-sur-Loing.
1 C 58/19	Plan du territoire de Sourdun.
1 C 52/28	Plan du territoire de Suscy.
1 C 46/23	Plan du territoire de Tancrou.
1 C 55/18	Plan du territoire de Thénisy.
1 C 43/21	Plan du territoire de Thieux.
1 C 39/9	Plan du territoire de Thomery.

1 C 45/26	Plan du territoire de Thorigny-sur-Marne.
1 C 37/12	Plan du territoire de Thoury-Férottes.
1 C 33/21	Plan du territoire de Tigeaux.
1 C 33/22	Plan du territoire de Touquin.
1 C 53/15	Plan du territoire de Tournan-en-Brie.
14 FI 4423	Plan du territoire de Tournan-en-Brie.
1 C 36/12	Plan du territoire de Tousson.
1 C 40/16	Plan du territoire de Treuzy-Levelay.
1 C 47/13	Plan du territoire de Trilport.
1 C 46/24	Plan du territoire de Trocy-en-Multien.
1 C 36/13	Plan du territoire d'Ury.
1 C 44/12	Plan du territoire d'Ussy-sur-Marne.
1 C 49/15	Plan du territoire de Valence-en-Brie.
1 C 55/19	Plan du territoire de Valjouan (aujourd'hui commune de Villeneuve-les-Bordes).
1 C 56/16	Plan du territoire de Vanvillé.
1 C 38/13	Plan du territoire de Varennes-sur-Seine.
1 C 47/14	Plan du territoire de Varreddes.
14 FI 4300	Plan du territoire de Varreddes.
1 C 42/17	Plan du territoire de Vaucourtois.
1 C 36/9	Plan du territoire du Vaudoué.
1 C 33/23	Plan du territoire de Vaudoy-en-Brie.
1 C 50/15	Plan du territoire de Vaux-le-Pénil.
1 C 37/13	Plan du territoire de Vaux-sur-Lunain.
1 C 46/26	Plan du territoire de Vendrest.

1 C 39/10	Plan du territoire de Vernou (aujourd'hui commune de Vernou-la-Celle-sur-Seine).
1 C 54/21	Plan du territoire de Vernoy (aujourd'hui commune de Villenauxe-la-Petite).
1 C 50/16	Plan du territoire de Vert-Saint-Denis.
1 C 58/20	Plan du territoire de Vieux-Maisons (aujourd'hui commune de Saint-Mars-Vieux-Maisons).
1 C 41/21	Plan du territoire de Vignely.
1 C 33/24	Plan du territoire de Vilbert (aujourd'hui commune de .
1 C 37/14	Plan du territoire de Villebéon.
1 C 39/11	Plan du territoire de Villecerf.
1 C 56/18	Plan du territoire de Villegagnon.
1 C 37/15	Plan du territoire de Villemaréchal.
1 C 42/18	Plan du territoire de Villemareuil.
1 C 39/12	Plan du territoire de Villemer.
1 C 54/22	Plan du territoire de Villenauxe-la-Petite.
1 C 33/25	Plan du territoire de Villeneuve-la-Hurée (aujourd'hui commune de Voinsles).
1 C 33/26	Plan du territoire de Villeneuve-le-Comte.
1 C 55/20	Plan du territoire de Villeneuve-les-Bordes.
1 C 33/27	Plan du territoire de Villeneuve-Saint-Denis.
1 C 43/22	Plan du territoire de Villeneuve-sous-Dammartin.
1 C 32/15	Plan du territoire de Villeneuve-sur-Bellot.
1 C 47/15	Plan du territoire de Villenoy.
1 C 41/22	Plan du territoire de Villeparisis.
1 C 41/23	Plan du territoire de Villeroy.
1 C 39/13	Plan du territoire de Ville-Saint-Jacques.
1 C 41/24	Plan du territoire de Villevaudé.

1 C 51/14	Plan du territoire de Villiers-en-Bière.
1 C 46/4	Plan du territoire de Villers-lès-Rigault (aujourd'hui commune de Congis-sur- Thérouanne).
1 C 36/14	Plan du territoire de Villiers-sous-Grez.
1 C 42/19	Plan du territoire de Villiers-sur-Morin.
1 C 54/23	Plan du territoire de Villiers-sur-Seine.
1 C 54/24	Plan du territoire de Villuis.
1 C 55/21	Plan du territoire de Vimpelles.
1 C 43/23	Plan du territoire de Vinantes.
1 C 33/28	Plan du territoire de Voinsles.
1 C 50/17	Plan du territoire de Voisenon.
1 C 37/16	Plan du territoire de Voulx.
1 C 57/14	Plan du territoire de Vulaines-lès-Provins.
1 C 35/5	Plan du territoire de Vulaines-sur-Seine.
1 C 52/30	Plan du territoire de Yèbles.

Subdélégations

Subdélégation de Bray

5 C 1 Agriculture. - Moulin de Hautchamp à Grisy-sur-Seine.

1767

Subdélégation de Brie-Comte-Robert

Répartition de l'impôt. - Tableau de la situation des paroisses de la subdélégation de Brie-Comte-Robert, portant fixation de la taille à imposer pour l'année suivante, - indiquant le nom du seigneur de chaque paroisse, - la distance du chef-lieu, - les mesures territoriales, - l'estimation des biens, - la division du territoire par classe, - la taille des seize années précédentes, etc. - Imposés : - le seigneur d'Attilly, - le marquis de La Grange, - de Boissy-Saint-Léger, - Monsieur frère du Roi, - de Brie, - M. le duc de Penthièvre, etc. (Registre, Grand in-folio, 23 feuillets, papier).

1784

Subdélégation de Lagny

Répartition de l'impôt, subdélégation de Crépy-en-Valois. - Tableau de situation des paroisses de la subdélégation de Lagny et fixation de la taille à imposer pour 1785, - sur les nobles et exempts, - sur les privilégiés sujets à la taille d'exploitation, - sur les habitants en propre ou à loyer, - suites fermiers en corps de ferme, - sur les horsins en propre ou à loyer. - Imposés : - le seigneur de Brou, marquis Feydeau de Brou, - de Conciles, - l'abbé de Lagny, - de Guermantes, M. le comte de Fleurange, - du Pin, M. Duperon, directeur de la Monnaie de Paris, - de Montévrain, l'évêque de Meaux, - de Montjay, le duc de Gesvres, etc. (Registre, Grand in-folio, 26 feuillets, papier).

1784

12 C 3 Impositions. - Rôle de répartition d'une contribution pour réparation de l'église de Bussy-Saint-Martin.

1750

Subdélégation de Meaux

Procès-verbaux d'adjudication des récoltes en foin et fagots de saules à faire sur les usages et prairies communes des paroisses d'Annet, Forfry, Jaignes, Mitry et Mory, Nantouillet, Saint-Mesmes, Villiers-lez-Rigaux ; états de contenances et plans des communes de Mitry, Mory et La Villette-aux-Aulnes. (49 pièces, papier).

Procès-verbaux d'adjudication de la récolte des marais de Lesches et du Refuge, contenant 91 arpents de prairie et appartenant en commun aux paroisses de Chalifert, - Charmentray, - Jablines, - Lesches, - Précy et Trilbardou ; lesdits procès-verbaux dressés par le subdélégué de l'intendant de la Généralité de Paris, en la ville de Meaux. - En 1731, le montant de l'adjudication était de 1, 510 livres, et en 1787, de 3, 150 livres. (55 pièces, papier).

1731-1787

Subdélégation de Melun

14 C 1 Registre concernant les droits d'échange de quint et requint ; registre des aides de l'élection, etc.

1683-1688

Subdélégation de Nemours

Administration générale

16 C 39 Inspection des boucheries ; enregistrement des lettres de noblesse ; titres et provisions honorifiques ; donations.

1712-1789

16 C 40 Convocation des Etats généraux de 1789 : instruction publique et lettres.

1789

Affaires communales

16 C 1 - 16 C 2 Affaires diverses.

1740-1789

16 C 1 1740-1789.

16 C 2 1763-1788.

16 C 3 Etablissement de l'assemblée provinciale ; recensement des notabilités ; contentieux communal.

1774-1787

Travaux communaux

16 C 4 Paroisses d'Achères à Bazoches.

1771-1788

16 C 5 Paroisses de Beaumont à Burcy.

16 C 6	Paroisses de Cannes à Courbeton.	4007	4700	
16 C 7	Paroisses de Desmonts (Loiret) à Guercheville.	1697-	1788	
10 0 7	r aroisses de Desirionis (Loiret) à Oderoneville.	1708-	1788	
16 C 8	Paroisses de Ladon (Loiret) à Mignères (Loiret).	1716- ⁻	1788	
16 C 9	Paroisses de Nargis (Loiret) à Recloses (acierie de Néronville).	1710	1700	
		1763-	1787	
16 C 10	Paroisses de Remauville à Villemard.	4700	4700	
		1760-	1789	
16 C 11	Paroisses de Chaintreaux et Maisoncelles Lettres au adjudicataires des réparations des églises.	sujet	des	
		•	1772	
Agriculture, commerce, industrie				
16 C 12	Comices agricoles Encouragements ; police ; secours ; arterritoire des paroisses de la subdélégation, etc.	pentage	e du	
		1759-	1788	
16 C 13	Hygiène et salubrité ; épizooties ; échenillages.			
		1774-	1787	
16 C 14	Règlementation concernant les métiers.	4074	4700	
		1671-	1786	
16 C 15	Approvisionnements et polices des marchés ; mercuriales ; navigation.	récolt	es ;	
		1754-	1787	
Population, santé, affaires sociales				
16 C 16	Assistance publique Secours aux sinistrés ; enfants dénombrement ; population de couleur.	trouvé	ės ;	
		1710-	1790	
16 C 17	Hygiène et salubrité publiques Lutte contre les épidémies ; h nourrissons.	ıygiène	des	
		1772-	1788	

Affaires financières

16 C 18	Etat descriptif de la composition de l'élection de Nemours (indique le nombre de feux).	
	XVIIIe s.	
16 C 19	Droits divers Ressort des bureaux de contrôle ; droits de contrôle sur le actes ; nomination de régisseurs.	
	1696-1786	
16 C 20	Registre des rôles du vingtième.	
	1754-1768	
16 C 21	Assiette et perception de la taille ; règlementation fiscale.	
	1772-1788	
16 C 22	Réorganisation de la collecte des impôts ; imposition des anciens privilégiés. 1783-1790	
16 C 23	Rôle des tailles de la paroisse de Dordives, de Gondreville, de La Madeleine et d'Ormesson ; dépouillement de minutes des rôles détaillés indiquant le nombre de feux.	
	1688-1789	
16 C 24	Domaine du Roi Administration générale.	
	1691-1788	
16 C 25	Arrêt au sujet du recouvrement des tailles de Poligny et du Boulay [ancienne paroisse réunie à Souppes] ; bail des aides de l'élection de Nemours.	
	1744-1788	
16 C 26	Monopoles Droits sur le tabac et le sel ; régies des poudres et salpêtres ; loteries ; monnaies.	
	1754-1786	
16 C 27	Compte-rendu fait au Roi par Necker sur l'état des finances ; code universel des nouvelles lois françaises.	
	1781-1790	
Travaux publics		
IIava	ux publics	

16 C 29 Ponts et chaussées. - Projets de dessèchement ; travaux dits de charité.

1759-1786

16 C 30 Ponts et chaussées. - Corvées ; police du roulage.

1766-1789

16 C 31 Supplique et lettre au sujet des réparations du parc de Grez-sur-Loing.

1763

Police, justice

16 C 32 Police générale et municipale.

1760-1790

16 C 33 - 16 C 34 Police. - Informations extra-judiciaires, arrestations, incarcérations

16 C 33 1771-1788.

16 C 34 1784-1789.

16 C 35 Affaires diverses.

1766-1790

1771-1789

16 C 36 Arrêt du Conseil d'Etat ; correspondance diverse.

1770-1790

Affaires militaires

16 C 37 Levées des troupes. - Milices provinciales ; règlementation diverse.

1753, 1765-1788

16 C 38 Troupes régulières. - Discipline ; étapes et logement ; pensions et retraites.

1772-1789

Subdélégation de Nogent

17 C 1 Biens communaux. - Contestations soulevées à propos de l'adjudication des pâturages de Bazoches.

Subdélégation de Provins

19 C 1 Travaux communaux. - Réparation de l'église de Saint-Hilliers.

[XVIIIe s.]

Subdélégation de Sens

Finances communales. - Reddition de comptes par les syndics sortants

22 C 1 Recettes et dépenses. - Comptes rendus devant le subdélégué de l'intendant de la Généralité de Paris, au département et Élection de la ville de Sens, aux syndics en charge, et autres habitants de la paroisse de Jaulnes, par les syndics sortants, de la gestion, maniement et administration qu'ils ont eu des biens et revenus de la communauté ; quittances et ordonnances de payements pour dépenses, jointes à l'appui des comptes. - Recettes : loyers de terres et prés, pendant deux années (1752-4754), 1, 777 livres 14 sous, (1754-1756), 2, 189 livres 12 sous 6 deniers, 1756-1758, 2, 434 livres 11 sous, 1758-1760, 2, 587 livres 9 sous 6 deniers, etc. - Mises et dépenses : payé aux collecteurs, pour la confection du rôle de 1757, 6 livres ; voyage à Sens pour porter, à M. le subdélégué, le dénombrement des garçons, 3 livres ; imposition pour la levée et l'équipement des miliciens, 7 livres 10 sous ; payé à Pierre Lemoine, pour avoir fait un gué destiné à passer les bestiaux de l'autre côté de la rivière de Seine, 144 livres 10 sous ; imposition des habitants de Jaulnes, à la cote personnelle et moitié de la capitation, 682 livres 1 sou 3 deniers ; à Pierre Jouard, recteur de l'école paroissiale, pour deux années et un mois de ses gages, 375 livres, etc. (125 pièces, papier).

1752-1772

22 C 2 Recettes et dépenses. - Comptes rendus devant le subdélégué de l'intendant de la Généralité de Paris, au département de la ville et Élection de Sens, par Edme Jouy, Jean Legrand, Edme Chenault, Jean-Nicolas Tremé, laboureur; Nicolas Poullain et autres, successivement syndics de la paroisse de Villenauxe-la-Petite. - Recettes : pour location de biens, pendant trois années, 1, 464 livres, dépenses : payé à Denis de La Haire, maître d'école, pour trois années de ses gages, à raison de 40 livres par an, 120 livres ; à Jean Moreau, garde des emblavures de la paroisse, pour une année, 40 livres ; aux collecteurs, pour trois années d'impôts, 868 livres 9 sous 6 deniers ; au nommé de La Maire, pour avoir raccommodé la porte qui sert à mettre l'eau dans les pâtures, 1 livre 10 sous ; au même, pour rédaction de trois mémoires concernant les dégâts causés par la gelée et la grêle, 1 livre 5 sous ; pour l'habillement des miliciens, en 1753 et 1754, 9 livres 8 sous ; pour le transport, à Villenauxe, du subdélégué de Sens et de son greffier, ainsi que pour l'acte d'assemblée des habitants, au sujet du procès soutenu par eux, contre le sieur de Planty, 48 livres, etc. (15 pièces, papier).

22 C 3 Recettes et dépenses. - Comptes rendus devant M. le subdélégué en l'Election de Sens, par les syndics successifs de la communauté de Fontaine-Fourches. comme administrateurs des deniers de cette communauté. - Recettes : reliquat du compte de Jean Préau, ancien syndic, 511 livres 13 sous, amodiation des pâtures, en 1755, 1, 903 livres 3 sous, en 1759, 476 livres 3 sols, 1760, 436 livres 18 sous, 1761, 332 livres 15 sous, 1765, 536 livres 10 sous, etc., Mises et dépenses : payé à Charles Bourgoin, greffier, pour la passation du bail des pâtures communes, contrôle et papier, 33 livres 14 sous, au maître d'école, pour trois quartiers de ses gages, 60 livres, aux collecteurs des tailles, 187 livres 10 sols ; à M. Nonat de Coëmard, pour sa part de deux quartiers des cotes personnelles, 34 livres 10 sous ; au rendant compte (Louis Thibaudet), pour un voyage à Nogent à fin de « porter le dénombrement du monde et des bestiaux, » 2 livres ; pour ce dénombrement, 1 livre ; équipement des miliciens, 6 livres 18 sous 8 deniers formant les 2/3 de 10 livres 8 sous, montant de l'imposition de la paroisse ; dépenses faites à l'occasion de la fonte d'une cloche, 3 livres ; payé aux habitants pour réparations des chemins et chaussées, 371 livres 15 sous ; port de certificats de publication pour défense de planter de la vigne, 3 livres ; pour l'échenillage, 3 livres, etc. (27 pièces, papier).

1754-1775

Travaux communaux

22 C 4 Reconstruction de la grange du presbytère de Villenauxe-la-Petite. - Procèsverbal de visite de cette grange, dressé par Nicolas Ruelle et Julien Besse, charpentiers à Bray, constatant qu'elle est de nulle valeur, et qu'elle doit être démolie, requête présentée à l'intendant de la Généralité de Paris, par le sieur Michel Popelet, curé de la paroisse, qui expose : que les habitants lui opposent toutes sortes de difficultés, pour s'exonérer des frais de reconstruction de sa grange, mémoire du même curé, lettre d'envoi de ce mémoire à l'intendant, et explications données à ce magistrat, par M. Charles-Jacques Benoist, son subdélégué à Sens, procès-verbal d'adjudication, au rabais, suivi du devis des travaux à faire pour la reconstruction de ladite grange, consenti au profit du sieur Claude Vallery, architecte à Sens, moyennant 2, 200 livres, actes d'assemblée des habitants de Villenauxe, concernant celle reconstruction, arrêt du Conseil d'Etat, portant confirmation de l'adjudication qui précède, commission du Roi, pour l'exécution de cet arrêt, ainsi que pour l'ordonnance de M. Hérault, intendant et commissaire départi en la Généralité de Paris, pour faire exécuter les ordres de Sa Majesté. - Rôle de l'imposition faite sur tous les propriétaires d'héritages situés dans la paroisse de Villenauxe, et habitants taillables du lieu, pour arriver au payement des travaux, privilégiés et absents : les sieurs du chapitre de Sens payeront 160 livres, le sieur Boucher, officier demeurant à Sens, 54 livres, le sieur Crécy de Toussac, procureur du Roi en l'Élection de Sens, 246 livres, etc. (2 pièces, parchemin ; 8 pièces, papier).

1739-1740

22 C 5 Réparations de la tour du clocher de Jaulnes. - Requêtes des habitants et du curé de la paroisse, adressées à l'intendant de la Généralité de Paris, lettre de celui-ci aux chanoines de Sens, gros décimateurs et, en cette qualité, chargés

des réparations du clocher, parce qu'il se trouve appuyé sur le choeur de l'église, mémoire des chanoines, commission de l'intendant pour faire procéder à la visite et au devis estimatif des travaux à faire à ladite tour, devis de ces travaux et plan de l'église de Jaulnes, dressés par Jacques Gillet de La Fontaine, architecte juré du Roi, expert nommé par M. Louis-Jean Bertier de Sauvigny, intendant de la Généralité de Paris, procès-verbal d'adjudication, au rabais, des travaux à exécuter, passé devant M. Jean- François Larcher de La Vernade, avocat en Parlement, subdélégué de l'intendance de Paris, au département et Élection de Sens, au profit d'Étienne Pelard, maçon et couvreur à Bray-sur-Seine, moyennant la somme de 2, 400 livres, dont 1, 206 livres 10 sous à payer par les gros décimateurs; arrêt du Conseil d'État portant confirmation de cette adjudication et ordonnant que la part à payer, par les habitants, sera imposée sur tous les propriétaires de biens situés dans l'étendue de la paroisse de Jaulnes, exempts et non exempts, etc. (29 pièces, papier).

1749-1758

Reconstruction de la tour du clocher de Jaulnes. - Requête du sieur Étienne 22 C 6 Pelard, adjudicataire des réparations, par laquelle il remontre, à l'intendant de la Généralité de Paris, qu'après avoir démoli le clocher, il s'est assuré que la tour menaçait ruine ; qu'elle se trouve lézardée et fractionnée dans plusieurs parties des murs qu'il s'est obligé à réparer, envoi de cette requête et observations du subdélégué de Sens, réponse des habitants de Jaulnes, mémoire du sieur Morice, préchantre de l'église métropolitaine de Sens, ordonnances du seigneur intendant, rendues sur le vu des actes qui précèdent, copies du devis estimatif des ouvrages à exécuter pour la reconstruction de ladite tour, plan, coupe et élévation de l'édifice, procès-verbal d'adjudication de ces ouvrages, au profit de Laurent Lebrun, maçon à Bray, moyennant 3, 350 livres, dont moitié à la charge des gros décimateurs, arrêt du Conseil d'État, certificat d'avancement et procès-verbaux de visite des travaux, ordonnances de payement, rôle de l'imposition faite sur les habitants et propriétaires d'héritages situés dans la paroisse de Jaulnes, pour la reconstruction dont il s'agit. - Imposables : messieurs du chapitre de Sens, pour un revenu de 2, 240 livres, payeront 300 livres 8 sous 6 deniers; M. de Refuge, pour 1,446 livres de revenu, payera 193 livres 6 sous ; la communauté des habitants, pour 569 livres, payera 76 livres 4 sous, etc. (26 pièces, papier).

1758-1760

Jaulnes. - Réparation de l'école et du presbytère ; entretien des 2 taureaux achetés par les habitants.

Assemblée des habitants de la paroisse de Jaulnes, portant nomination de collecteurs de la taille imposée sur les biens de cette paroisse, visite, par les habitants du lieu, de la maison d'école qui a été trouvée en trop mauvais état pour être réparée, devis estimatif des ouvrages à faire à la maison d'école et au presbytère, adjudication de ces ouvrages, adjudication, pour six années, de la jouissance des prés appartenant à la communauté des habitants de ladite paroisse, approuvée par l'intendant de la Généralité de Paris, le 14 juillet 1788, autre adjudication, au rabais, faite devant M. Blaise Baudry, subdélégué

de l'intendance de Paris, au département de Sens, de la nourriture, garde et entretien de deux taureaux achetés par les habitants de Jaulnes, etc. (8 pièces, papier).

1758-1788

22 C 8 Maison d'école de Jaulnes. - Mémoire des habitants de la paroisse, par lequel ils exposent, à l'intendant de la Généralité de Paris, qu'ayant toujours eu, par le passé, des maîtres d'école originaires du lieu, et pourvus de logement convenable pour enseigner leurs enfants, ils auraient été, pour cette raison, dispensés d'en fournir jusqu'à présent ; mais que cette ressource leur manque aujourd'hui, pour leur nouveau maître d'école, à qui on ne peut procurer un logement, ce qui les met dans la nécessité d'en faire bâtir un, afin que leurs enfants ne soient point privés d'instruction ; pourquoi ils demandent, à Sa Grandeur, permission de procéder à la construction de la maison qu'ils ont projetée, et. en conséquence, de suspendre, pendant quelques années, toutes dépenses susceptibles d'être ajournées, acte d'assemblée desdits habitants, pour le même objet, lettre adressée à l'intendant par M. Baudry, subdélégué en l'Élection de Sens, par laquelle il expose le peu de ressource du maître d'école, dont le traitement, avec les accessoires, n'est que de 312 livres pour le faire vivre, lui, sa femme et quatre enfants ; ce qui ne peut suffire, en raison de la dureté des temps et de la cherté des vivres ; que, par ces considérations, les habitants de Jaulnes ont résolu d'augmenter les gages du maître d'école, d'une somme de 100 livres, à prendre sur la communauté, etc. (6 pièces,

1759-1786

Réparations à la tour de l'église paroissiale de Villenauxe-la-Petite. - Actes d'assemblée des habitants ; procès-verbal de visite et devis estimatif, montant à 5, 118 livres 15 sous, des réparations dont il s'agit, dressé par Louis- Gatien Maréchaux, architecte, sous - ingénieur en la Généralité de Paris, autre acte d'assemblée par lequel les habitants de Villenauxe ont dit, unanimement, qu'ils consentent à ce qu'il soit pris, sur les deniers de la fabrique, pour les réparations susdites, la somme de 2, 400 livres, à la condition que la communauté payera aussi celle de 2, 400 livres, acte capitulaire des chanoines de Sens, gros décimateurs du territoire de Villenauxe, portant engagement de payer 1, 400 livres pour le même objet, approbation, par l'intendant de la Généralité de Paris, du devis des travaux, procès-verbal de leur adjudication, passé devant M. Benoit Baudry, subdélégué en l'Élection de Sens, au profit d'Edme Dargenlieu, charpentier à Nogent-sur-Seine, moyennant 4, 840 livres, etc. (8 pièces, papier).

papier).

1778-1780

Construction d'un caveau, bûcher et vacherie, à faire, en augmentation, à la maison du maître d'école de Fontaine-Fourches. - Acte d'assemblée des habitants ; devis descriptif et estimatif des travaux, procès-verbal de visite de l'église, du presbytère et de la maison d'école dudit lieu, dressé par Louis-Galien Maréchaux, architecte et sous-ingénieur en la Généralité de Paris, suivi d'un autre devis portant estimation des ouvrages ; approbation de ce dévis par l'intendant de justice, police et finances, Louis-Bénigne-François Bertier ;

adjudication des travaux faite devant M. Blaise Baudry, ancien prévôt de la ville de Sens, subdélégue de l'intendance de Paris, au profit de Silvain Phélippon, maître maçon, moyennant 768 livres, requête de celui-ci à l'intendant, pour être payé d'une somme de 512 livres, restant du prix de son adjudication, correspondance du subdélégué à ce sujet, ainsi qu'à la réparation des prés, rues et chemins de la paroisse de Fontaine-Fouches. (8 pièces, papier).

1778-1785

Réparations du presbytère de Fontaine-Fourches. - Devis primitif et devis en augmentation des travaux à exécuter, dressés par le sieur Demonfeu, sousingénieur de la généralité de Paris ; ordonnance de M. Louis-Bénigne-François Berlier, intendant de celle Généralité, portant homologation des devis cidessus, et qui déboute les propriétaires de fonds de leur opposition à l'exécution de ces devis ; procès-verbal d'adjudication des réparations dont il s'agit, fait au profit d'Edme-François Blanchet, maçon à Sergines, moyennant 3, 650 livres, sur la mise à prix de 4, 500 livres ; arrêt du Conseil d'Etat portant confirmation de cette adjudication, et qui ordonne l'imposition et la répartition des sommes nécessaires pour le payement des travaux, et la confection du rôle, suivi de la commission du Roi, adressée à l'intendant, pour l'exécution de cet arrêt, etc. (5 pièces, papier).

1787

22 C 12 Réparations de l'église et des murs du cimetière de la paroisse de Chevry-en-Sereine. - Devis des ouvrages de maçonnerie et de couverture, dressé par le sieur Rose, architecte; homologation, par l'intendant de la Généralité de Paris, du devis ci-dessus, et de la délibération prise par les habitants et propriétaires de fonds, par laquelle ils consentent à l'exécution de ce devis; procès-verbal d'adjudication de ces ouvrages, fait au profit de Jean Decressat, maçon, demeurant à Ferrottes, dernier enchérisseur, moyennant 1, 778 livres, outre les charges, clauses et conditions stipulées audit procès-verbal. (4 pièces, papier).

1788

Biens communaux

Revendication de peupliers, plantés sur un terrain faisant limite, entre les pâtures communes de Villenauxe-la-Petite, et la propriété du sieur Claude Pourrée de Planty, ancien président en l'Élection de Nogent-sur-Seine, demeurant à Courlon. - Déclaration des droits d'usage et pâturage appartenant aux habitants de Villenauxe, baillée au Roi, ou aux commissaires ordonnés par Sa Majesté, en son Trésor, à Paris, contenant, lesdits usages, 360 arpents 3 quartiers 10 carreaux, vente, par les mêmes habitants, à messire François de Vertamont, seigneur de Bréau, Vernoy, Viary et Darsilière, en partie, de quatre arpents de pâture, à prendre en plus grande quantité, près et tenant au fossé séparatif de l'héritage du moulin à eau, dit des Hauts-Fossés, appartenant au seigneur de Baby et de Compigny, en continuant le long du ruisseau ; vente de ce moulin, moyennant 800 livres, argent franc, par messire

Louis de Compigny, à M. Louis Chastelin, capitaine du château du Plessis-Praslin, autre vente du même moulin, par M. Jean-Baptiste Guérin de Monceaux, écuyer, gentilhomme de la vénerie du Roi, et dame Marie-Louise Pourrée de Planty, son épouse, à Martin Leblanc, meunier à Laval, paroisse de Donnemarie, observations, requête et mémoire du sieur Claude Pourrée de Planty, pour Mgr l'intendant de la Généralité de Paris, acte d'assemblée des habitants de Villenauxe, en réponse aux dires du sieur Fourrée, etc. (7 pièces, papier).

1609-1755

Pâturage. - Requête à monseigneur l'intendant de la Généralité de Paris, par laquelle les habitants du hameau de Fourches, paroisse de Fontaine, remontrent à Sa Grandeur « qu'il y a environ dix ou douze manouvriers qui mettent journellement des juments et des poulains aux pâtures, jusqu'à l'âge de deux ou trois ans, à l'abandon, parmi les mères vaches et qu'il s'en trouve souvent de blessées parce que les poulains se courent (poursuivent) les uns les autres, se rencontrent dans les vaches et les blessent ; » - supplique adressée audit seigneur intendant, par les manouvriers incriminés, qui exposent que : depuis plus de 400 ans il n'y a jamais eu qu'un troupeau commun pour toutes sortes de bestiaux, et, en conséquence, ils demandent le maintien de cet état de choses, observations favorables à ces derniers, par le sieur Baudry, subdélégué de Sens, etc. (5 pièces, papier).

1779

Ventes de récoltes. - Procès-verbaux annuels d'adjudication du foin à récolter sur 39 arpents de pré, en 15 pièces, appartenant à la communauté des habitants de Fontaine-Fourches, faits devant M. Blaise Baudry, conseiller du Roi, subdélégué de l'intendant de Paris, au département de la ville et Election de Sens, assisté de son greffier, en présence des sieurs : Claude Thibaudet, Jean Pinguet, Jean Préau, Louis Martin, Nicolas Legrand, Léger Lenoir, Jean-Laurent Virlois, etc., successivement syndics de ladite communauté. (30 pièces, papier).

Assemblées provinciales et bureaux intermédiaires

Commission provinciale intermédiaire de l'Ile-de-France

48 C 1 Procès-verbal des séances de l'assemblée provinciale de l'Ile-de-France tenues à Melun en novembre et décembre 1787 (Sens, Tarbé, 1788). (*Imprimé in-4*°, 452 p.)

Cet exemplaire a appartenu à Gabriel Leroy, conservateur de la bibliothèque de Melun, qui a fait encarter, après la page de titre, deux feuillets portant, écrits à la main, le texte latin de l'inscription commémorative sur table de marbre conservée à la bibliothèque de la ville de Melun, et sa traduction en français.

1787-1788

Municipalités. - Arrêt du conseil d'Etat réunissant plusieurs hameaux aux municipalités voisines à partir du département des impositions de 1790, à savoir : Pouilly-le-Fort et le Petit-Jard à Vert-Saint-Denis ; Voisenon à Saint-Jean-du-Jard ; Villars à Maincy ; La Commune aux Escrennes ; Macherin à Saint-Martin-en-Bière ; Jonville à Saint-Fargeau ; Montgermont à Pringy ; Sucy et Champigny à Crisenoy ; La Borde à Châtillon ; Bouvilliers et La Montagne à Moigny (Essonne) ; Mesnil-Voisins à Bouray (Essonne) ; Janville à Auvers (Essonne).

1788-1790

Lettre de M. De Paroy, député de Provins au sujet du chemin de Donnemarie à Provins ; lettre des députés du bureau intermédiaire de Meaux relative aux rôles des vingtièmes.

1789-1790

Bureau intermédiaire de Meaux

59 C 1 - 59 C 5 Procès-verbaux.

1787-1790

59 C 1 Séances de l'assemblée préliminaire du département de Meaux (1787-1790).

Procès-verbaux des séances de l'assemblée préliminaire du département de Meaux, établie par le roi Louis XVI, suivant son règlement du 8 juillet 1787, en exécution de l'édit de création des assemblées provinciales du mois de juin précédent. - Installation et division en bureaux, - discours de M. l'abbé de Saluces, président, rapport sur les voies de communication, - sur le commerce de la Brie, - sur les anoblis, - sur les privilèges des maîtres de postes, etc. - Transcription de lettres patentes, déclaration des droits de l'homme et du citoyen, proclamation du Roi sur un décret de l'assemblée nationale pour la constitution des municipalités, etc. (Registre, In-folio,

papier, 196 feuillets).

59 C 2 Séances de la commission intermédiaire (1787-1790).

Commissions intermédiaires de Meaux. - Procès-verbaux des séances établies en exécution des édits et règlements de juin et juillet 1787, défrichement de la prairie d'Isles-lez-Villenoy, entretien des chemins, pépinières et plantations, taille et impositions, réclamations des paroisses pour l'exécution de travaux urgents, etc. (Registre, In-folio, papier, 197 feuillets).

- 59 C 3 59 C 5 Assemblée complète du département de Meaux (1788-1790).
 - Procès-verbal des séances de l'assemblée complète du département de Meaux, analyse de mémoires présentés sur les voies de communication, sur le commerce, sur l'impôt, sur les communes, voeux émis pour l'amélioration de la situation du royaume, la suppression de la capitainerie de Montceaux, l'éducation des abeilles, les élèves de chevaux, etc. (1788). (Registre, In-folio, papier, 125 feuillets).
 - 59 C 4 Procès-verbaux des séances de la Commission intermédiaire du département de Meaux, arrêtés, délibérations et observations sur les réclamations des paroisses et des particuliers, réparations aux églises de Fublaines et de Montry, entretien des chemins, ateliers de charité, épidémie d'Armentières, contribution patriotique, démolition des maisons situées sur le pont de Meaux, sous la surveillance de M. Mallet, élève des Ponts et chaussées, etc. (1789-1790). (Registre, Infolio, papier, 103 feuillets).
 - Procès-verbaux des séances de la Commission intermédiaire du département de Meaux, contenant transcription des lettres patentes du roi Louis XVI, enregistrement des décrets de l'assemblée nationale, logement des gens de guerre, abolition des dîmes, réformation provisoire de la procédure criminelle, rachat des droits féodaux, signature des assignats, abolition de la noblesse héréditaire, foires franches, élection des juges-consuls, etc. (1790). (Registre, In-folio, papier, 78 feuillets).
- États des municipalités du département de Meaux, dressés en exécution du règlement du Roi du 8 juillet 1787 ; le premier, contenant les noms des membres de chaque municipalité ; le second, contenant la liste des membres de l'assemblée dudit département, Clergé, Noblesse et Tiers État, des membres de la Commission intermédiaire, des membres honoraires et l'état des paroisses qui composent les six arrondissements du département de Meaux. Députés : clergé, M. de Saluces, président, noblesse, M. d'Aguesseau, seigneur de Vincy-Manoeuvre, Tiers État, Dubuat, avocat à Meaux, Petit de Rutel, maître de poste au même lieu, etc. (2 pièces, papier).

1788-1789

59 C 7 Commission ou Bureau intermédiaire du département de Meaux. - Travaux publiés : - entretien des routes et chemins, devis et procès-verbal d'adjudication de travaux à exécuter sur la route de Meaux à Melun, pour

terrasses et prolongement de châssis à faire sur les accotements dans la partie comprise entre Meaux et la justice de Nanteuil. (2 pièces, papier).

1788

Travaux communaux. - Correspondance des députés du Bureau intermédiaire de Meaux au sujet des réparations de l'église de Vaires, procès-verbal de visite du ru de Rutel, requête des habitants de Villenoy auxdits députés, afin d'obtenir l'amélioration de ce cours d'eau et d'éviter les inondations dont ils sont victimes, par suite de son mauvais état. (10 pièces, papier).

1788-1790

59 C 9 - 59 C 12 Biens communaux.

1787-1790

- 59 C 9 Paroisse de Chambry (1788).
- 59 C 10 Affaires concernant Cocherel, Cuisy, Mitry, Mory, La Villette-aux-Aulnes (1787-1789).

Observations sur les communes du département de Meaux, et état des biens de différentes paroisses de ce département. - Cocherel : les communes de ce lieu consistent en 50 arpents dont il a été fait bail, pour 36 ans, à deux fermiers. On pense que la paroisse possède encore 150 arpents d'héritages, partagés entre les habitants qui en rendent un surcens au seigneur. - Cuisy près Montgé, a possédé environ 100 arpents de bruyères, friches, usages, bois, etc., en une seule pièce. « Il est si certain qu'il y a des communes à Cuisy, que M. Colmier, prieur de Congis et administrateur des biens de l'abbaye de Chambre-Fontaine aujourd'hui député à l'Assemblée Nationale, a donné extrait de différents titres qui le prouvent, savoir : un du mois de juin 1247, par lequel il appert que le terroir de Chambre-Fontaine est borné, au nord, par les communes Cuisy, » etc., Mitry, Mory et La Villette-aux-Aulnes : les communes de ces paroisses consistent en 316 arpents 67 perches, tant terres labourables que prés et pâtures, divisés en 43 lots, distraction faite des portions qui ont été sèparées, en 1780, pour former le appartenant au seigneur desdits lieux, M. le comte de Périgord ; plus 40 perches pour le lavoir public, etc. (3 pièces, papier).

- Droits d'usage et de pâturage à Isles-lès-Villenoy. Requêtes et mémoires présentés aux députés de la Commission intermédiaire du département de Meaux, délibération des habitants d'Isles-lez-Villenoy, plan et état des contenances des biens communs d'Isles, sur lesquels ces habitants, ainsi que ceux de Coudé et d'Esbly, ont des droits d'usage, extraits d'anciens titres portant règlement et confirmation desdits droits, notamment copie d'un acte du 7 octobre 1394, par lequel noble homme Guiot de Mailly, écuyer, vend à maître Jean Meunier, clerc du Roi en sa Chambre des Comptes à Paris, l'hôtel, manoir et seigneurie d'Isles-sous-Villenoy, assis sur la rivière de Marne, etc. (1787-1790). (22 pièces, papier).
- 59 C 12 Prêts de grains et distribution d'arbres fruitiers aux particuliers dont les récoltes ont souffert de la grêle du 13 juillet 1788 : demandes des municipalités et des

particuliers, états de distribution, reconnaissances et correspondance de la Commission intermédiaire du département de Meaux, paroisses qui ont participé à la distribution de 304 arbres fournis par le sieur Lambert, pépiniériste à Coulommiers (Marchémoret, 40 ; Oissery, 75 ; Silly-le-Long, 56 ; Saint-Pathus, 75 ; Longperrier, 58). (1788-1789). (35 pièces, papier).

Bureau intermédiaire de Melun

60 C 1 - 60 C 3 Impositions.

1788-1790

- 60 C 1 Commission ou Bureau intermédiaire du département de Melun. Impositions, délibérations des habitants des paroisses, portant nomination d'adjoints aux membres des municipalités pour les aider dans la répartition de l'impôt, nominations de collecteurs et correspondance : le tout conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 8 août 1788, portant règlement sur les formes de l'assiette et la répartition des impositions par les assemblées provinciales, de département et municipales. (1788). (102 pièces, papier).
- Impositions locales, frais de procès, correspondance entre la Commission intermédiaire de l'Ile-de-France, celle du département de Melun et la municipalité de Boissise-la-Bertrand, au sujet du payement des frais d'un procès soutenu contre le sieur Joubert, substitut du procureur fiscal et ancien fermier du seigneur, tableau des contribuables et délibérations municipales auxquelles ont pris part MM. Parent, curé de la paroisse, C. P. Marinier, syndic, Louis Legrand, Jean David, Louis Darlot, membres de la municipalité, Sébastien Coutan, adjoint, et plusieurs autres habitants de Boissise. (1788-1790). (15 pièces, papier).
- Impositions locales, établissement des réverbères dans la ville de Melun et dans ses faubourgs, répartition des sommes imposées par arrêt du Conseil d'État du 11 juillet 1786 pour le payement de ces réverbères, rôles dressés par François-Gabriel Gitton de La Ribellerie, écuyer, conseiller du Roi, maire de ladite ville, Antoine-François de Rozière, avocat en Parlement, notaire au châtelet de Melun, lieutenant de maire, Louis-Aspais Amyot, conseiller du Roi, premier échevin, Joseph Gerzat, aussi conseiller du Roi, échevin ; etc., en présence de M. Thomas-Martin Lacore, commissaire nommé à cet effet par messieurs du Bureau intermédiaire du département de Melun, suivant leur ordonnance du 2 mai 1789. Cette répartition a été faite à raison de 15 sols par toise de façade donnant sur les rues. (1789-1790). (2 pièces, papier).

60 C 4 - 60 C 5 Travaux publics.

1788

60 C 4 Chemin de Melun à Corbeil (Essonne).

Devis et procès-verbal d'adjudication des travaux à exécuter au chemin de Melun à Corbeil par Le Mée, Boissise-la-Bertrand, Sainte-Assise et Saint-Port, sur une longueur totale de 2, 060 toises, dont 101 toises en pavé de

grès et 1, 959 toises en empierrement, le devis dressé par le sieur Boitard, sous-ingénieur du département, et le procès-verbal d'adjudication par MM. les députes composant le Bureau intermédiaire de Melun, dont les noms suivent : - marquis de Bèzemont, - président Fraguier, - de Courteilles, - de La Ribellerie - et Maria. (2 pièces, papier).

60 C 5 Chemin de Mennecy à Milly (Essonne).

60 C 6 - 60 C 7 Travaux communaux.

1788-1790

- Réparations au presbytère de Champdeuil (Essonne) : actes d'assemblée des habitants, requête présentée aux députés de la Commission intermédiaire de l'Ile-de-France, devis estimatif des travaux, plans, dessins et correspondance, oppositions de plusieurs habitants de Champdeuil et propriétaires de biens fonds situés sur ce territoire contre la construction projetée d'un nouveau presbytère, ou la restauration de l'ancien, conformément à certaines délibérations auxquelles ils n'ont pas concouru. Parmi ces opposants figure le sieur Jean-Pierre Le Cointre, l'aîné, grand messager de l'université de Paris, officier du point d'honneur, premier propriétaire, après le seigneur, de biens-fonds en la paroisse de Champdeuil. (19 pièces, papier).
- Réparations du pavé de Melun : devis, procès-verbal d'adjudication des travaux, correspondance entre la municipalité, les députés composant la Commission intermédiaire de l'Ile-de-France et le Bureau du département de Melun, copie d'une lettre écrite par M. le directeur général des finances à M. Berlier, intendant de la Généralité de Paris, pour lui rappeler qu'aux termes de l'article 2 de l'édit de juin 1787 qui établit les assemblées provinciales, toutes les dépenses à la charge des provinces ou communautés doivent être, suivant leur nature, délibérées ou suivies, approuvées ou surveillées par les assemblées provinciales ou leurs commissions intermédiaires, etc. (11 pièces, papier).

Bureau intermédiaire de Montereau-Nemours

Instructions pour l'assemblée préliminaire du département de Montereau et Nemours, convoquée dans la ville de Montereau le 13 octobre, d'après les ordres du roi Louis XVI et sous la présidence de M. le comte d'Haussonville, chargé de faire connaître les intentions de Sa Majesté aux onze membres nommés par l'assemblée provinciale préliminaire, pour former avec lui la première moitié des vingt-quatre députés dont ladite assemblée de département doit être composée. (1 pièce, papier).

1787

Procès-verbaux des séances de l'assemblée intermédiaire du département de Montereau et Nemours. - Installation sous la présidence de M. le comte d'Haussonville, composition des arrondissements, hommages rendus par le corps de ville de Montereau à l'assemblée réunie au couvent des Pères

Récollets, rapports sur la taille, - les commissaires aux impositions, - la suppression des capitaineries, - la vicinalité, etc. (Registre, In-folio, papier, 20 feuillets).

1787-1788

61 C 3 - 61 C 4 Biens communaux.

1788-1789

61 C 3 Emploi des revenus de la paroisse de Châtenay (1788-1789).

Correspondance entre les députés composant la Commission intermédiaire de l'Ile-de-France et le Bureau du département de Montereau sur l'emploi des revenus provenant des biens communaux de la paroisse de Châtenay; renseignements et copies de titres desquels il résulte que ces revenus étaient destinés par les religieux de Sainte-Colombe-lez-Sens, donateurs des biens qui en font l'objet, à l'acquit des charges locales, savoir : deux tiers pour Châtenay et un tiers pour Gravon. (10 pièces, papier).

61 C 4 Lettre des députés de la commission intermédiaire de l'Ile-de-France aux députés du département de Montereau relative à l'octroi des villes et aux revenus des campagnes (1788).

Bureau intermédiaire de Rozay-Provins-Coulommiers

Assemblée du département des villes de Rozay, Provins et Coulommiers, instructions pour l'assemblée préliminaire du premier de ces départements, convoquée dans la ville de Rozoy le 13 octobre 1787, d'après les ordres du Roi, minutes de procès-verbaux de ses séances et de celle de l'assemblée complète tenue également à Rozoy le 4 novembre suivant, sous la présidence de M. le marquis de Montesquiou-Fesenzac, chevalier des ordres du Roi, etc. (3 pièces, papier).

1787

63 C 1-1 Carte du département de Rozay divisé en 6 districts (Rozay, Tournan, Nangis, Provins, Coulommiers, La Ferté-Gaucher).

1787

Procès-verbaux des séances des diverses assemblées du département de Rozay, Provins et Coulommiers, discours du marquis de Montesquiou-Fesenzac, président, demande de surséance à l'exécution d'une sentence rendue pour la démolition de l'hôtel de ville de Provins, règle à suivre pour parvenir à une juste répartition de la capitation sur les nobles et privilégiés du département, les arpenteurs commissionnés par l'intendant de la Généralité de Paris autorisés par l'assemblée provinciale de l'Ile-de-France à continuer leurs opérations, démissions des sieurs Cugnières et Lesueur-Florent, entrepreneurs des ponts et chaussées, pour l'exécution du reste de leurs baux, proposition d'un prix en faveur du particulier qui s'appliquerait le plus à l'éducation des abeilles, distribution de béliers anglais accordés au

département, etc. (Registre, In-folio, papier, 152 feuillets).

1787-1789

63 C 3 - 63 C 4 Correspondance.

1787-1790

- Correspondance et transcription des lettres patentes et édits du Roi relatifs au département de Rozay, Provins et Coulommiers, répartition de la taille, maintien des commissaires aux impositions dans leurs fonctions, nominations de membres pour la confection des rôles, états du prix des grains vendus sur les principaux marchés à envoyer à la Commission intermédiaire, déclaration des droits de l'homme et du citoyen, réforme de l'ordre judiciaire, défense aux agents de l'administration et à tous fonctionnaires publics de rien recevoir à titre d'étrennes, gratifications, vin de ville, etc., formation des nouvelles municipalités dans toute l'étendue du royaume, etc. (Registre, In-folio, papier, 243 feuillets).
- Aperçu sur la forme des convocations d'arrondissement pour la nomination d'un représentant à l'assemblée départementale et correspondance de la Commission ou Bureau intermédiaire du département de Rozay, lettre de l'intendant de la Généralité de Paris, par laquelle il annonce à M. de Montesquiou, président de l'assemblée de ce département, l'envoi de M. de Modérât, commissaire général des impositions, et du sieur Grata-Lefèvre, secrétaire-greffier, afin de donner à l'assemblée les connaissances les plus complètes sur tout ce qui est relatif à cette matière, proposition faite par les députés composant la Commission intermédiaire de l'Ile-de-France au Bureau intermédiaire de Rozay de supprimer les protocoles dans la correspondance journalière, afin d'abréger le temps. (33 pièces, papier).
- 63 C 5 63 C 11 Impositions.- Levée de la taille et autres impositions dans les paroisses

1789-1790

Rôles de la taille, des impositions accessoires et de la capitation des paroisses D'Augers à Melz (1789).

Dressés par les syndics, membres des municipalités et principaux habitants, en présence des commissaires nommés à cet effet par les députés de la Commission intermédiaire de l'Assemblée Provinciale de l'Ile-de-France, et conformément au mandement des députés du Bureau intermédiaire du département de Rozoy et des officiers de l'Élection. - Paroisse d'Augers : taille, 2, 959 livres 2 sols 6 deniers ; impositions accessoires de la taille, 1, 483 livres 6 sols 4 deniers ; montant de la capitation, 1, 840 livres 3 sols 4 deniers : total, 6, 282 livres 12 sols 2 deniers. - Paroisse de Chenoise : taille, 4, 066 livres 2 sols 6 deniers ; impositions accessoires de la taille, 2, 036 livres 7 sols 8 deniers ; capitation, 2, 526 livres 8 sols 4 deniers ; total, 8, 6281ivres 18 sols 6 deniers, exempts : M. d'Hervilly, seigneur du lieu, - l'Abbaye de Jouy, - la communauté de la Merci, etc. (29 pièces, papier).

63 C 6 Rôles de la taille, des impositions accessoires et de la capitation des paroisses de Mortery à Vulaines (1789).

Faits et arrêtés par les syndics, membres des municipalités et principaux habitants, en présence de MM.de Frangeville, Gratta et Picault, commissaires. - Paroisse de Rouilly, taux de la taille réelle : maisons, 6 deniers, moulins et usines, - cens, rentes et droits 1 seigneuriaux, - dîmes et champarts, - terres en propres ou à loyer, - terres exploitées en corps de ferme, 1 sol 6 deniers 5/8es, taille personnelle à 1 sol ; impositions du second brevet, taux : 10 sols 4/4 de denier pour livre de la taille ; capitation, taux : 12 sols 3/4 pour livre de la taille ; total du rôle, 4, 855 livres 19 sols, etc. (30 pièces, papier).

- 63 C 7 Copie des lettres patentes du roi Louis XVI adressées à son amé et féal délégué général en l'intendance de Paris, le sieur Hébert de Hauteclaire, aux présidents Trésoriers-généraux de France et aux officiers des aides et tailles dans les Élections de Rozoy, Provins et Coulommiers, ordonnant la levée d'une somme de 700, 745 livres 1 denier, commission générale des députés composant le Bureau intermédiaire du département de Rozov et des président, lieutenants, assesseurs et élus en l'Élection de Provins, aux membres nés et électifs, composant les municipalités de cette Election, pour l'exécution du décret de l'Assemblée nationale, sur les impositions, en date du septembre 1789, portant : « que, dans les rôles, les ci-devant privilégiés seront cotisés avec les autres contribuables, dans la même proportion et dans la même forme, à raison de toutes leurs propriétés, exploitations et autres facultés. » - Répartition des impositions ordinaires pour les paroisses de l'Élection de Provins faite par lesdits députés et élus : MM. de Guerchy, président, Lecointe, Ricordel, Baulant, etc., rôles de ces impôts pour les paroisses d'Augers à Gouaix. (1790). (23 pièces, papier).
- Rôles des impositions ordinaires pour les paroisses d'Hermé, Léchelle, Lécherolles, Lizines et Sognolles, Lourps, Les Marets, Maisoncelles, Le Mériot, Melz, Mortery, Montceaux-lez-Provins, Moutils et Pierrelez, Poigny, Rupéreux et Rouilly, établis par les membres nés et électifs composant les municipalités, en vertu de la déclaration du Roi du 27 septembre 1789, et du mandement de MM. les députés du Bureau intermédiaire du département de Rozoy, ainsi que des officiers de l'Élection de Provins, estimation des biens-fonds divisés en 3 classes : jardins et chénevières, terres labourables, prés, pâtures, vignes, bois, et étangs. Contribuables de la paroisse d'Hermé : M. le commandeur de Mascrany, seigneur, coté à 589 livres 7 sols, le curé, 28 livres, la fabrique, 11 livres 4 sols, MM. de l'Oratoire de Provins, 8 livres, le prieur de Sainte-Colombe-lez-Sens, 65 livres 14 sols, etc. (1790). (15 pièces, papier).
- Rôles des impositions ordinaires pour les paroisses de Saint-Brice, Sainte-Colombe, Saint-Genest, Saint-Hilliers, Saint-Loup, Saint-Mars, Saint-Martin-du-Bochet, Saint-Martin-des-Champs-lès-Provins, Saint-Sulpice, Sancy, Savins, Soisy, Sourdun, Vanvillé, Véronges, Vieux-Maisons, Villiers-Saint-Georges, Voulton et Vulaines, arrêtés par les membres des municipalités de chaque paroisse, en présence des commissaires nommés à cet effet par les députés du Bureau intermédiaire du département de Rozoy, etc. Contribuables de la paroisse de Sainte-Colombe : mademoiselle Du Dressier, dame du lieu, 59 livres 14 sols, « plus, pour la prestation représentative des travaux gratuits des routes, 3 livres 11 sols; » M. Hénin, curé, 8 livres 19 sols, MM. de La Charité- sur-

Loire, 57 livres 19 sols ; les dames de Jouarre, 52 livres 18 sols, etc. (1790). (19 pièces, papier).

- 63 C 10 Rôles des impositions ordinaires de la ville de Provins, montant à 25, 979 livres 9 sols 4 deniers, dressés par MM. Boudier, maire; Michelin, Rovigny, Louis Gaudin, Etienne Hublier, Antoine Pinard, Adrien Contant, Joseph Boyer fils, et autres, membres nés et électifs composant la municipalité de Provins, en présence de M. Amable-Jacques-Babée, commissaire. -Contribuables : les dames de La Joye-Villiers, pour 36 livres 19 sols, l'abbé de Moutier-La-Celle, 123 livres 15 sols, M. Lefèvre, officier de l'Élection, 19 livres 13 sols, la fabrique et la confrérie de la Conception de l'église Saint-Ayoul, 72 livres 18 sols, le domaine du Roi, 70 livres 12 sols, le sieur Jaucour, chapelain de Notre-Dame-du-Val, 3 livres 5 sols, les Bénédictins de Longueville ayant une rente sur ceux de Provins, 10 sols, Jacques-Germain Simon, notaire, 60 livres 4 sols, Christophe Opoix, apothicaire et épicier. 80 livres 17 sols. Charles Gergonne, arpenteur. 14 livres 6 sols. André Catté, bourgeois, 57 livres 16 sols, etc. (1790). (Registre, In-folio, papier, 257 feuillets).
- 63 C 11 Rôle des impositions ordinaires de l'année 1790, pour la paroisse de Chailly, (Élection de Coulommiers) fait par les membres nés et électifs de la municipalité, en vertu de la déclaration du 27 septembre 1789, par laquelle Sa Majesté a sanctionné décret de l'Assemblée nationale, sur les impositions, en date du 26 du même mois ; ledit rôle établi en présence de M. Huvier des Fontenelles, commissaire nommé, à cet effet, par MM. les députés du Bureau intermédiaire du département de Rozoy, et montant à la somme totale de 10, 057 livres 2 sous 1 denier. - Imposables : M. Louis-François Herbelin, doyen rural, curé de Chailly, cotisé à 93 livres 1 sou, M. Charles-Joseph-Alexandre Lefèvre, maire du lieu, 5 livres 19 sous, M. le marquis de Saint-Ange, 937 livres 1 sou, M. le marquis de Montesquiou, seigneur dudit Chailly, 41 livres 8 sous, M. le comte d'Harville, seigneur de Doue, 141 livres 14 sous, M.de Reilhac, à Montry, 78 livres 14 sous, M. de La Boulaye, chevalier de Saint-Louis, à Coulommiers, 146 livres 18 sous, M. Huvier du Mée, bailly de Coulommiers, 9 livres 5 sous, les religieuses dudit Coulommiers, 96 livres 16 sous, M. le comte Delamartelière, seigneur d'Amillis, 9 livres 14 sous, la fabrique de Chailly, 39 livres 10 sous, l'Hôtel-Dieu de Coulommiers, 144 livres 10 sous, le prieur de Sainte-Foy, 35 livres, M. le commandeur de Chevru, 48 livres 10 sous, M. Guérin, bourgeois de Paris, 179 livres 3 sous, M. Mahou, de Troyes, 85 livres 9 sous, M. Pidoux de Montanglaut, 9 livres 16 sous, M. de Mondollot, à Coulommiers, 7 livres 2 sous, M. Perrin, conseiller à la Monnaie, 29 livres, M. Desécoutes, député, 2 livres 5 sous. - Laboureurs: les sieurs Bailly et Vaugermé, pour divers héritages tenus de M. le comte d'Harville, et pour les dîmes appartenant au prieur de Reuil, 673 livres 10 sous ; Claude-Antoine Hiernard, de Saint-Lazare, tient à loyer, de l'Hôtel-Dieu de Coulommiers, une ferme, etc., 296 livres 1 sou, etc. (1789-1790). (Cahier, In-folio, papier, 64 feuillets).

63 C 12 - 63 C 18 Travaux publics.

Construction d'un chemin de Planoy à Vaudoy; devis, détails estimatifs, profils, dessins et procès-verbal d'adjudication dressé au Bureau intermédiaire du département de Rozoy, notes et correspondances relatives à la dépense de construction et d'entretien de divers autres chemins, notamment de ceux de Tournan à Meaux par Neufmoutiers, - de Melun à Meaux, - de Rozoy à Coulommiers par Mauperthuis, etc. (36 pièces, papier).

- 63 C 13 Construction d'un chemin de Guérard à la route d'Allemagne : procès-verbal d'adjudication de travaux dressé par le Bureau intermédiaire de Rozoy, composé de messire Bochart de Champigny, chanoine, agent de MM. du chapitre de l'église de Paris, seigneurs de Rozoy, Ricordel, prêtre, curé de Rozoy, procureur-syndic, le marquis de Guerchy, Jean Vilain, Godefroy Lesourt et Pierre Baillant, certificats d'acompte délivrés au sieur Pierre Picard, adjudicataire, et correspondance. (1789). (23 pièces, papier).
- 63 C 14 Construction d'un chemin entre Chaumes, Fontenay et Mauperthuis, devis, détails estimatifs et procès-verbaux d'adjudication de travaux, entrepreneurs, les sieurs Jacques Mercier, manouvrier à Courpalay, et Jean-Louis Roger, de Fontenay, etc. (1789-1790). (8 pièces, papier).
- Construction d'un embranchement de chemin reliant Mauperthuis à Saint-Augustin et Pommeuse, devis, détails estimatifs et procès-verbaux d'adjudication de travaux, entrepreneurs : Etienne Ravillard, adjudicataire de la première partie sur une longueur de 618 toises, comprise entre le point d'embranchement sur la route d'Allemagne, par Rozoy et Voinsles, jusqu'à l'arceau qui précède celui de Nesles, Simon Renon, adjudicataire de l'embranchement allant de Mauperthuis à Saint-Augustin, Lefèvre de Launay, adjudicataire de la construction du pont à établir sur cet embranchement, et Jean Valadon, chargé de l'extraction et du transport des pierres pour l'entretien du chemin de Coulommiers à La Ferté-sous-Jouarre. (1788-1790). (25 pièces, papier).
- 63 C 16 Construction d'un chemin allant du poteau de La Fortelle à Lumigny; devis, détails estimatifs, procès-verbaux d'adjudication de travaux, et certificats d'à-compte délivrés par MM. Dausse, ingénieur en chef de la province de l'Ile-de-France en résidence à Paris, et Jean-Baptiste d'Herbelot, inspecteur des ponts et chaussées, ingénieur du département de Rozoy, au profit des sieurs Nicolas Soudan, Lefèvre de Launay, Jean-Louis Roger et Simon Renon, adjudicataires de l'extraction et du transport des matériaux du prolongement de l'arceau construit primitivement sur le chemin de Rozoy à La Fortelle, etc. (1790). (14 pièces, papier).
- 63 C 17 Construction d'un chemin de Rozoy à Mauperthuis et aux bois de Blandureau ; devis, détails estimatifs et procès-verbaux d'adjudication, dressés par les députés composant la Commission intermédiaire du département de Rozoy, entrepreneurs : Nicolas Roch- Deslandes, Edme Boucherat, voiturier à Courpalay, Louis Charron, vigneron à Grand-Bréau, et Didier Thomas, cultivateur à Amillis. Lesdits procès-verbaux vus et approuvés par MM. Hennin et de La Noue, députés de la Commission intermédiaire de l'Ile-de-France, certificats d'à-compte délivrés aux adjudicataires, correspondance, etc. (1788-1790). (11 pièces, papier).

63 C 18 Travaux communaux, curage des ruisseaux du territoire de Lumigny, requête des habitants aux membres du Bureau intermédiaire de Rozoy, devis de travaux, rapport de l'ingénieur Jean-Baptiste d'Herbelot, procèsverbal d'adjudication et correspondance. - Le prix total du devis, montant à 3, 222 livres 10 sols 6 deniers, ne comprend pas l'arrachage des arbres de deux pieds de tour et au-dessus, non plus que l'essartage des bois et buissons, depuis l'arête des talus des misses jusqu'à huit pieds de distance, chaque propriétaire devant exécuter lui-même ce travail, ou le faire exécuter à ses frais, sur marchés particuliers. (1788). (6 pièces, papier).

Bureau intermédiaire de Sens-Nogent

65 C 1 - 65 C 2 Impositions.

1789-1790

65 C 1 Compte des recettes et des dépenses de la ville de Bray et pièces justificatives (1789).

Commission ou Bureau intermédiaire du département de Sens et Nogent-sur-Seine, payement des réverbères, seaux et pompes à incendie achetés par la ville de Bray-sur-Seine, état des revenus et compte des recettes et dépenses de ladite ville, envoyés à la Commission intermédiaire de l'assemblée provinciale de l'Ile-de-France pour justifier de ce payement. - Il ressort de l'état des revenus de Bray que ses ressources étaient de 7, 029 livres 8 sols 4 deniers, dont 2, 565 livres provenant de moitié des octrois, suivant l'adjudication faite en l'Élection de Nogent au sieur Jacques-Blaise Colmet Daage, les dépenses ordinaires et extraordinaires prévues s'élevaient à 4, 656 livres 14 sols, sur quoi il y avait à prélever 300 livres pour l'entretien du pavé des entrées de la ville, et la réparation des murs et portes d'enceinte. (4 pièces, papier).

- Pétition des membres du Bureau municipal de Bray-sur-Seine, aux membres du Bureau intermédiaire du département de Sens, par laquelle les premiers exposent qu'il y a déjà longtemps que les municipalités désirent faire opérer le recouvrement des vingtièmes par un de leurs membres, digne de la confiance publique, que le Roi, voulant venir au secours de ses sujets, a, par ses instructions publiées le 21 mars, ordonné ce qui suit : « Les collecteurs, nommés pour percevoir les impositions ordinaires, seront également tenus de faire le recouvrement des vingtièmes, dans les communautés où ces perceptions avaient été antérieurement séparées, » etc. (1790). (1 pièce, papier).
- 65 C 3 Biens communaux. Demande de défrichement des pâturages de Jaulnes.

1789

Élections

Élection de Paris

39 C 1 Finances. - Rôles des tailles des paroisses d'Evry-les-Châteaux (1670) ; Grégy (1658, 1661, 1665) ; Lieusaint et Villepescle (1672) et Soignolles (1670-1675).

1658-1675

39 C 2 Justice. - Emprisonnement de collecteurs des tailles de la subdélégations de Brie et de débiteurs insolvables.

1668-1679

Élection de Coulommiers

Administration générale, comptabilité

28 C 1 Déclarations du Roi et arrêts du Conseil d'Etat envoyés pour exécution dans le ressort de l'élection ; ventes du greffe.

1617-1706

28 C 2 État alphabétique des paroisses de l'Élection de Coulommiers, au nombre de 34, arrêté à Paris par les députés Tilly, Hennin et de La Noue (la paroisse du Vézier est supprimée de la nomenclature et réunie au département de la Marne), etc. (1 pièce, papier).

1789-1790

28 C 3 Extrait du compte-rendu à la Chambre des comptes, par Pierre-Raoul de Rouilly, receveur des tailles, deniers communs et octrois de l'Élection de Coulommiers.

Recettes. La Ferté-Gaucher : reçu de Nicolas Guenet, adjudicataire de la ferme du droit de Courtepinte, appartenant aux habitants du lieu, la somme de 611 livres 1 sou, du reliquat dont est demeuré redevable le comptable, par l'état final de son compte de 1699, 471 livres 2 sous 6 deniers. - Dépenses des deniers communs et d'octrois de ladite ville de La Ferté-Gaucher : payé à Joseph Boutron, adjudicataire des ouvrages à faire au pavage, aux ponts, aux puits, à la maison d'école, etc., 418 livres 12 sous 6 deniers, à Étienne Romenot, syndic de la même ville, pour avances de fournitures diverses, 50 livres, au même, pour le remboursement des présents faits par la ville aux gens de qualité requise, qui ont passé pendant l'année du compte, 30 livres, gages des officiers de la ville : à maître Jean Camus, greffier, 10 livres, à maître Pierre Thominet, procureur de la Communauté, 28 livres, à Jean Bazort, sergent et trompette, 8 livres. - Dépenses communes « pour la façon et écritures du présent compte, contenant cinq feuillets de papier écrit, à raison de 30 sous chaque, vallent la somme de 7 livres 10 sous, et pareille somme pour le double d'iceluy, fait celle de 15 livres ; » - à maître François Arouet,

commis par nosseigneurs des Comptes à la recette de leurs droits et épices, 31 livres 11 sous 8 deniers, etc. (Cahier, In-4°, papier, 6 feuillets).

1701

28 C 4 Pièces comptables concernant le greffe de l'élection.

1728-1751

Impositions

28 C 5 - 28 C 16 Assiette des impôts.

1643-1791

- 28 C 5 Rôles (1643-1670).
- 28 C 6 Départements et cotes d'offices (1663-1676).
- 28 C 7 Départements et cotes d'offices (1679-1699).
- 28 C 8 Rôles (1699-1770).
- 28 C 9 Départements, cotes d'offices et rôles (1703-1732).
- 28 C 10 Départements et cotes d'offices (1733-1740).
- 28 C 11 Départements et cotes d'offices (1741-1753).
- 28 C 12 Départements et cotes d'offices (1754-1764).
- 28 C 13 Départements, cotes d'offices et rôles (1766-1790).
- 28 C 14 Départements et cotes d'offices (1669-1759).

Levée des tailles et crues y jointes. - Département, par M. Jean Regnault, trésorier de France, général des finances, grand-voyer en la Généralité de Paris, et par MM. Phélypeaux, Armand Bignon et Louis-Jean Bertier de Sauvigny, tous trois successivement intendants en ladite Généralité, sur les 34 paroisses de l'Élection. - Instructions des mêmes fonctionnaires adressées aux échevins, syndics, marguilliers et habitants desdites paroisses, pour l'assiette de l'impôt et la rédaction des rôles. - Le 1er paragraphe des instructions de 1710 porte : « L'affection de Sa Majesté pour ses peuples luy fait préférer, à toute autre considération, celle de leur procurer le soulagement dont ils peuvent avoir besoin, et quoy que la continuation de la guerre engage Sa Majesté dans les mêmes dépenses qu'elle a été obligée de faire les années précédentes, Elle a, néanmoins, bien voulu diminuer les tailles de l'année prochaine en considération du dommage causé par la rigueur de l'hyver, sur les grains et autres fruits de la terre, les Contribuables aux tailles se trouvant soulagez, autant que les conjonctures présentes le peuvent permettre, doivent faire leurs efforts pour fournir les sommes que Sa Majesté ne peut se dispenser de leur demander, » etc. - Rôles des cotes et des collecteurs d'office établis par les sieurs intendants, état de la répartition d'une somme de 7, 000 livres accordée en diminution sur la taille de l'année 1718, aux paroisses de l'Élection de Coulommiers, suivant arrêt du Conseil d'État du 12 octobre 1717. - Principal de la taille pour cette Élection en 1669, 90, 733 livres, 1693, 83, 796 livres, 1694, 84, 930 livres, 1693, 74, 930 livres, 1710, 68, 950 livres, 1718, 89, 632 livres, 1756, 103, 250 livres; plus pour le quartier d'hiver, 16, 745 livres. - Cotes d'office de l'année 1693: Thomas Caussien, procureur à Coulommiers, 45 livres, Claude Camus, marchand à Amillis, 90 livres, Hulmé Larose, Triquenard, boucher, et Descharmes, fermiers des dîmes de Beautheil, demeurant tous trois à Faremoutiers, 200 livres, Hubert Savery, laboureur à Boissy-le-Châtel, 140 livres, 1718, Louis Prévost, ci-devant premier échevin, sans pouvoir être augmenté, 200 livres, René Thuillier et Nicolas Beaufort, receveurs du domaine de Coulommiers, duquel ils font valoir, par leurs mains, les moulins à blé et à tan, avec la ferme de Pontmolin et leur commerce, sans pouvoir être augmentés, 730 livres, Denis Margoullier, ci-devant contrôleur du greffe de l'Hôtel de Ville, 350 livres, Robert Piat, marchand et directeur de la poste, 110 livres, François Lourdin, serviteur de l'église, 58 livres, etc. (47 pièces, papier).

- 28 C 14/2 Election de Coulommiers, paroisse de Saints. Rôle de la taille et impositions accessoires pour 1789, pour un montant total de 7 096 livres (14 décembre 1788); quittance à Pierre Lefèvre et consorts, collecteurs des tailles, par Louis Charles Le Roy de Marcheville, écuyer, conseiller du roi, receveur particulier des finances, Coulommiers (24 novembre 1791). (Registre en partie imprimé, 54 feuillets).
- 28 C 15 Rôles et états servant de règlement pour le recouvement des tailles et autres impositions de la paroisse de Boissy-le-Châtel, et pour la subsistance des pauvres dudit lieu, dressés en exécution de la déclaration du Roi du 11 juin 1709 et de l'arrêt du Parlement de Paris du 19 avril précédent. Imposés : maître Jacques Chatton, prévôt de la justice, Toussaint François, procureur fiscal, Jacques Desécoutes, syndic, Jean-Baptiste Desécoutes, percepteur, Pierre Fosse, chirurgien, etc. (1709-1710). (3 pièces, papier).
- 28 C 16 Rôles des tailles et autres droits à lever sur les habitants des paroisses de Saints et Saint-Siméon, suivant la commission de Mgr Bignon, conseiller d'État, intendant de la Généralité de Paris (1717-1718).

De MM. Vigneron, président, et de Bragelonne, conseillers du Roi, trésoriers généraux de France, grands-voyers en la même Généralité, et de MM. les président, lieutenant et élus, aussi conseillers du Roi en l'Élection de Coulommiers. - Imposables de la paroisse de Saint-Siméon : Claude Géas le jeune, manouvrier, 30 livres, Clément Letellier, de même état, 6 livres, Claude Lemaire et ses enfants, solidairement, 9 livres, Denis Gontier, laboureur d'un quart de charrue, sur lui et autrui, 120 livres, Jean Mullot, meunier, détenteur du moulin de La Vanne, 80 livres, Louis Lesage, laboureur et garde- étalon, coté d'office, 190 livres, Louis Collard, cordier et collecteur, 18 livres, Nicolas Gouzon, chirurgien, 40 sous, Sulpice Hurand, Sulpice Cordellier et Jean Pasquier, locataires des dîmes du curé de Saint-Siméon, cotés d'office, 200 livres. - Exempts : le sieur Curé, le sieur Bourjot, vicaire, M. de Chalandos, faisant valoir sa terre par ses mains, Pierre Masson, valet de pied de M. le duc d'Orléans, le sieur Boullé de La Coulure, officier de M. le Prince. (La paroisse appartient à M. le duc de Luynes.) -Imposables de la paroisse de Saints : Bertrand Landro, chirurgien, laboureur d'un demi-quart de charrue, sur lui et autrui, 40 livres, André de La Bussière, piqueur de grès, 10 livres, Nicolas Camus, laboureur d'un quart

de charrue, sur autrui, 135 livres, Nicolas Prota, meunier du moulin de Muscien, pour sa cote ordinaire, 40 livres, et pour la dîme qu'il tient du sieur Curé de Saints, coté par la Commission à la somme de 24 livres, Jacques Tourneur, meunier du moulin de Nouvot, 45 livres, Jacques Salmon, demeurant à Mouroux, pour les dîmes du Bauchet, coté d'office, sans pouvoir être augmenté, à la somme de 85 livres. - Exempts : le sieur Curé, messire Louis Fraguier, seigneur de La Tour. - Charrues, 6, nombre de feux, 105, etc. (Cahier, In-folio, papier, 32 feuillets).

28 C 17 Demandes de remise d'impôts. 1676-1778 28 C 18 Désignation de syndics et de collecteurs des tailles ; enregistrement d'exploits faits contre les collecteurs. 1683-1770 28 C 19 Répartition de la taille et privilège en matière de taille. 1657-1756 28 C 20/1 Analyses par ordre alphabétique des matières, des édits, déclarations, arrêts et règlements, intervenus sur le fait des aides. 1613-1748 28 C 20/2 Quittance de 40 livres pour Nicolas Parent, receveur des aides. 1623 28 C 21 Relevé de ce qui est dû au Roi et au Fermier des aides. 1680-1683 28 C 22 Ferme générale du tabac ; marques et commissions de débitants. 1698-1783 28 C 23 Etat du produit des papiers et parchemins timbrés, débités au bureau de l'élection. 1712-1778

Travaux publics

28 C 24

28 C 25 Construction d'un pont à Villeneuve-sur-Bellot.

Rôles de l'ustensile des troupes.

Procès-verbal de conciliation dressé par M. Jean Huvier, écuyer, subdélégué de Mgr l'intendant de la Généralité de Paris, à Coulommiers, en présence des habitants et propriétaires, notamment de M. Dage, curé; Pierre Gardot, avocat

1690

en Parlement, bailli de La Ferté-Gaucher, propriétaire de biens dans la paroisse de Villeneuve ; Joseph de Bourges, notaire, procureur fiscal, syndic perpétuel ; Étienne Boquillon, aussi notaire ; Pierre Régnier, maître en chirurgie, etc., auxquels le subdélégué a représenté que le seigneur intendant ayant reçu, de leur part, des Mémoires contenant plusieurs chefs de plainte, relativement au pont nouvellement construit sur la rivière du lieu, il l'avait commis, lui, sieur Huvier, pour les entendre sur ces plaintes et en faire la vérification, lettres de ce dernier, adressées à l'intendant, sur le même sujet. (4 pièces, papier).

1778

État des routes et embranchements à l'entretien du Roi, sur les Élections de Coulommiers et de Rozay, et des embranchements supprimés en 1782 par arrêt du Conseil d'État, sur le rapport de M. Joly de Fleury, contrôleur général; ledit état fixant la longueur de chaque route, la superficie de chaque nature de pavé, et les routes supprimées pour être remises à l'entretien dans le nouveau bail, au 1er avril 1788. (1 pièce, papier).

1785

Justice

28 C 27 - 28 C 47 Minutes du greffe.

1662-1779

28 C 27 1662-1680. 28 C 28 1681. 28 C 29 1682. 28 C 30 1683-1684. 28 C 31 1685. 28 C 32 1686. 28 C 33 1687. 28 C 34 1688-1690. 28 C 35 1691-1693. 28 C 36 1691-1749. 28 C 37 1694-1699. 28 C 38 1700-1701. 28 C 39 1702-1714.

1715-1745.

1723-1749.

1740-1782.

1750-1760.

1761-1767.

28 C 40

28 C 41

28 C 42

28 C 43

28 C 44

28 C 45 1768-1779.

28 C 46 1780-1784.

28 C 47 1785-1790.

28 C 48 - 28 C 51 Registres des causes jugées.

1686-1714

28 C 48 1686-1688.

28 C 49 1690-1697.

28 C 50 1698-1703.

28 C 51 1706-1714.

28 C 52 Enregistrement des productions de procédure faites au greffe. (2 cahiers).

1684-1784

28 C 53 - 28 C 58 Enregistrement des sentences et jugements.

1717-1785

28 C 53 Instance entre Pierre Barbier et consorts, demandeurs, contre Sébastien Hervillard, partie saisie; frère François de Comenge; maître Hubert Savery, en son nom ; Jean Bazier et consorts ; maître de Saint- Amand ; François Thomas et consorts ; Denis Person ; Louis Bugletz ; maître Joseph Barachin; Nicolas François; Eustache Hervillard; Jean Boulogne, etc.; tous opposants et défendeurs. Après avoir entendu le procureur du Roi, le bureau a remis la cause à huitaine, maître Jacques Le Roy, défendeur, contre Jean Ravenet, saisissant; François Beaurepaire et Antoine Brulefert, tiers- saisis ; après en avoir délibéré, le bureau déclare que le prix des grains de Louis Rollet, adjugés à François Beaurepaire, par sentence du 5 août 1716, sera touché par ledit Jacques Le Roy, sur l'année de loyer de sa ferme ; au payement duquel prix sera contraint François Beaurepaire, sentence qui déclare dûment saisies, sur Adrien Andry et consorts, 4 demies queues de Champagne, et condamne les délinguants en 100 livres d'amende, avec défense de récidiver, sous plus grande peine, sentence rendue entre maître François Duguet, demandeur, contre François Chenet, Denis Guitton et autres, collecteurs de la paroisse de Saint-Augustin, défendeurs ; par laquelle ceux-ci sont condamnés, par toutes les voies dues et raisonnables, même par corps, attendu qu'il s'agit de deniers royaux, à payer, ès mains du demandeur, la somme de 177 livres, qu'ils ont touchée par suite de la vente des effets saisis sur Denis Guitton, susnommé, demande des religieuses de Coulommiers, saisissantes sur Nicolas Gougé, en payement de 275 boisseaux de blé, pour le loyer d'une ferme, décision rendue, sur demande en règlement de cote, par Nicolas Duru, contre les habitants du bourg de Faremoutiers et contre ceux de Pommeuse, défendeurs, par laquelle il est dit que le demandeur demeurera contribuable aux tailles, en la paroisse de Faremoutiers, pendant les années 1719, 1720 et 1721, et fait défense, aux collecteurs de Pommeuse, de le comprendre en leurs rôles de tailles et autres impositions ; au contraire, ordonne qu'en l'année 1722, ledit demandeur sera tiré du rôle de Faremoutiers, et imposé à Pommeuse, etc. (1717-1723). (Registre, In-folio, papier, 96 feuillets).

28 C 54 Sentence sur demande en règlement de cote, par Nicolas Mondollot, laboureur, contre les habitants de Saint-Rémy-la-Vanne et de Vieux-Maisons-Sainte- Colombe, par laquelle le demandeur est déclaré taillable, par droit de suite, pour l'année 1724, en la paroisse de Saint-Rémy, avec défense, aux habitants et collecteurs de Vieux-Maisons, de le comprendre dans leur rôle, décision prise « sur le réquisitoire du procureur du Roi, qui a dit : qu'en examinant les actes de nomination des collecteurs, pour l'année 1724, apportés au greffe, en conséquence de la déclaration du Roi, du 20 août 1723, il auroit remarqué, qu'en beaucoup de paroisses, il a été nommé un plus grand nombre de sujets qu'il ne convient, pour la charge de collecteurs, et qu'il y a, mesme entr'eux, plusieurs qui sont égaux en voix ; pourquoy il est nécessaire de choisir et fixer ceux qui doivent rester pour remplir ladite charge. » etc., condamnation du sieur Nicolas Clément. cabaretier, à la confiscation d'une bouteille d'eau-de-vie, d'une mesure d'étain, et en 25 livres d'amende, le tout au profit de maître Charles Cordier, fermier des Aides, modération de cote de la somme de 390 livres à celle de 300 livres, prononcée au profit de Madeleine Marquillier, veuve de Pierre Hébert, contre les habitants de la ville de Coulommiers, condamnés à rendre le surplus, montant à 90 livres, avec injonction de réimposer cette dernière somme sur eux, à la prochaine assiette, etc., publication, en audience publique, d'un arrêt du Conseil d'État du Roi, du 7 décembre 1723, qui accorde, aux bénéficiers, un délai d'une année pour fournir aux Chambres des Comptes les déclarations de tout le temporel de leurs bénéfices, et un délai de trois mois, pour rendre la foi et hommage qu'ils doivent, à cause des fiefs relevant de Sa Majesté, condamnation sur requête des habitants de Pierre-Levée, demandeurs, contre Pierre Lelong, Jean Vernisson et Claude Vignon, défendeurs, « à prendre, accepter et exercer les charges auxquelles ils ont été nommez, savoir : ledit Lelong, pour syndicq, et lesdits Vernisson et Vignon, pour collecteurs de la paroisse de Pierre-Levée, pendant l'année 1725, etc. » (1723-1730). (Registre, Infolio, papier, 99 feuillets).

28 C 55 Édits, Déclarations du Roi et Arrêts du Conseil. - Demande en radiation de cote, par Louis Buglet, marchand, contre les habitants de la paroisse d'Amillis, qui l'avaient porté sur leur rôle, quoiqu'il n'habitât pas cette paroisse, rejet d'une demande formée par maître Alexis Baillet, fermier des Aides, contre Jean Pasquier père, et Alexandre, son fils, pour cause d'erreur ; le commis buraliste de Dormans ayant inscrit, sur un congé, le prénom d'Alexandre au lieu de celui de Jean, ainsi qu'il est constaté par un certificat de ce buraliste, publication d'un arrêt de la Cour des Aides, concernant les inscriptions de faux, contre les procès- verbaux des commis des fermes, du 14 juillet 1724 et du 18 mai 1729, lettres patentes des 13 septembre 1717 et 22 décembre 1722, portant règlement pour la perception des droits anciens et nouveaux 5 sous, gros et augmentation, jauge et courtage sur les vins sortant du royaume ou qui sont transportés dans les provinces réputées étrangères, et où les Aides n'ont pas cours, réception de serment, au cas requis, prêté par les sieurs Foucault, Gallier, Camus et Biard, portant affirmation que les sommes pour lesquelles ils sont colloqués, par sentence du 11 mai 1731, leur sont bien et légitimement dues par Antoine Roché et Joseph Chatriot, demande en « solidité » par maître Guillaume Le Jeu, receveur des tailles, contre les habitants d'Aulnoy, pour payement d'une somme de 384 livres 7 sous 6 deniers, à lui due, de reste des impositions de l'année 1729 ; le bureau, faisant droit sur ladite demande, a nommé, pour solidaires de cette somme, les personnes de Didier Houarne, charron ; Jean Poteau, maréchal ; Jean-Baptiste Moyeux, laboureur, et François Moreau, sabotier ; lesquels ont été contraints, même par corps et solidairement, à payer ladite somme, nonobstant l'appel, suivant l'ordonnance, demande en radiation de cote, du rôle des tailles de la paroisse de Chauffry, formée par Louis Boiste, bourgeois de Paris, et consorts, comme n'habitant ni ne faisant rien valoir audit lieu, décision rendue sur la demande de Robert Geffroy, grenetier au Grenier à sel de Clermont en Beauvoisis, contre les habitants et collecteurs de la ville de Coulommiers, par laquelle le bureau de l'Élection a dit : « avant faire droit sur ladite demande, que M. l'ambassadeur de Mesme, commandeur de Maisonneuve, sera tenu d'affirmer, en personne, devant M. le président de l'Élection de Paris, que la procuration générale qu'il a donnée au demandeur, passée devant Bronod, le 18 mai 1731, est sincère et véritable, et que c'est pour le compte de luy, seigneur de Mesme, que ledit demandeur fait la régie des revenus de la dite commanderie, » etc. (1730-1738). (Registre, In-folio, papier, 91 feuillets).

Édits, Déclarations du Roi et Arrêts du Conseil. - Sentence rendue sur la

requête du procureur du Roi, contre François Béguin, huissier, défendeur et défaillant ; par laquelle il lui est défendu de faire, à l'avenir, aucune signification des actes et jugements de l'Élection, à quelques personnes que ce soit, les jours de fêtes et dimanches, excepté celles qui se doivent faire à des communautés d'habitants, à peine de nullité et d'interdiction du ressort ; et pour l'avoir mal à propos fait, et notamment le dimanche 22 novembre 1745, le bureau a condamné le défendeur en 10 livres d'amende, publication, en audience ordinaire, de la déclaration du Roi, du 24 mars 1744, qui dispense les acquéreurs des offices de chevalier d'honneur des bureaux des finances, de faire preuve de noblesse, d'une autre déclaration, du 16 du même mois, en faveur des trésoriers provinciaux des ponts et chaussées, pour l'exemption des tailles, et d'une troisième déclaration, du 15 février de ladite année, concernant la peine des galères qui doit être prononcée contre les faux sauniers, faux tabatiers et autres contrebandiers, condamnations à : 100 livres d'amende, prononcée à la requête de maître Antoine-Bernard Bastien, fermier des Aides, contre Pierre Martin et sa femme, convaincus d'avoir facilité l'évasion d'un inconnu signalé au procèsverbal des commis, 50 livres, aussi d'amende, contre Laurent Verlet-Vaillant, pour injures et invectives, dites par lui au bureau des Aides de la ville de Coulommiers, de plus aux dépens liquidés à 23 livres 13 sous ; et, attendu que les injures ont été proférées dans le bureau général et réitérées publiquement, devant la porte du bureau, il a été dit que la sentence serait lue, publiée et affichée où besoin serait, enquête faite contre Louis Martin,

boucher à Boissy-le-Châtel, et contre François Moquet, de même étal, à Coulommiers ; à la requête de Louis Binon, aussi boucher, aux fins de savoir s'il est vrai que ledit Martin ait refusé de vendre de la viande aux

28 C 56

habitants de sa paroisse, pour la livrer, pendant la nuit, à Moquet, son confrère, nominations de collecteurs par le bureau de l'Élection, faute par les habitants de diverses localités, de s'être conformés aux règlements, publication : de l'édit du Roi, portant suppression du 10e établi par la déclaration du 29 août 1741, d'un règlement pour les tailles, de l'établissement d'une caisse générale des amortissements, pour le remboursement des dettes de l'Etat, « et la levée du 20e, pour le produit en être versé dans ladite caisse, » etc. (1744-1755). (Registre, In-folio, papier, 50 feuillets).

Demande en règlement de cote, par Pierre- Nicolas Mondollot, marchand 28 C 57 corroyeur, contre les habitants des paroisses de Coulommiers et de Villeneuve- Saint-Georges, sentence rendue au profil de maître François Hacquin, fermier des Aides, contre Claude Isambert ; laquelle prononce saisie et confiscation de vins, dont la valeur a été déterminée par procèsverbal des commis, au profit du demandeur, et, en conséquence, condamne le défendeur à payer la valeur dont il s'agit, et. par corps, en 50 livres d'amende, conformément à l'arrêt de la Cour des Aides, du 22 août 1742, confirmant une sentence de l'Élection de Paris, du 7 septembre 1741, et aux dépens, liquidés à 73 livres 8 sous 8 deniers, jugement entre Jean-Joseph-François Lévy, bourgeois de Paris, demeurant au château de Villeneuve-sur-Bellot, opposant à l'exécution de l'acte des Bienvenus, donné par les habitants du lieu, pour l'assiette des tailles de la paroisse, pendant l'année 1757 ; lequel sieur Lévy a été débouté de sa demande et condamné aux dépens, maintien, aux rôles des tailles de la ville de Coulommiers, pour les années 1757, 1758 et 1759, du sieur Étienne Charpentier, déclaré devoir être taillable et imposé au rôle de la paroisse de Charonne, en 1760, et non avant : - publication d'une déclaration du Roi : du 16 février 1745, qui ordonne le rétablissement du droit d'un sou 6 deniers pour livre sur chaque jeu de cartes, du 13 janvier 1751, portant augmentation du droit rétabli, par celle du 16 février 1745, sur les cartes à jouer, pour, le produit, en être appliqué à l'hôtel de l'École royale militaire, du 30 mars 1756, concernant les lois pénales contre les contrebandiers, arrêt du Conseil, du 10 août 1756, en faveur des maîtres en l'art et science de la chirurgie du royaume, sentence prononcée : en audience extraordinaire, entre Denis Mercier, marchand mégissier à Coulommiers, demandeur, contre la communauté des tanneurs de la ville, propriétaires, en partie, et locataires de l'autre partie, des offices de contrôleurs. prud'hommes et vendeurs de cuirs, défendeurs. Ouï le procureur du Roi, en ses conclusions, le bureau déclare que, faute, par les commis de ladite communauté, d'avoir marqué les marchandises de mégisserie du demandeur, lorsqu'il les a présentées en leur bureau, la communauté, dont il s'agit, est condamnée à faire marquer, dans le jour, toutes lesdites marchandises, entre maître Pierre Quatresols de Marolles, chevalier, seigneur des Bours de Saint-Martin, directeur du génie, pour le Roi, demeurant à Coulommiers, demandeur, contre divers individus, au sujet d'une somme de 142 livres 18 sous, restant du prix de la vente des meubles et effets saisis et vendus, à la requête du demandeur, à répartir ainsi qu'il est expliqué en ladite sentence, etc. (1756-1761). (Registre, In-folio, papier, 48 feuillets).

28 C 58 Concernant les oppositions aux cotes des rôles d'office. - Mémoires présentés au bureau de l'Élection de Coulommiers, afin d'opposition à la cote personnelle par : François Moreau, échevin de La Ferté-Gaucher. porté au rôle des tailles de sa résidence ; le bureau : attendu que ledit Moreau n'est point imposé à Saint-Martin-des-Champs, pour la ferme à lui appartenant en propre : qu'il ne la fait valoir que comme un fermier et non pour la propriété, en raison de laquelle il est taillable à La Ferté, où il fait, de plus, valoir 3 quartiers de vigne, et où il est cabaretier, choses dont il n'a point fait mention dans son mémoire ; que sa cote personnelle est proportionnée à ses biens, commerce, faculté et logement, ledit Moreau a été déclaré non recevable en son opposition, Dominique-François Lemaire, aussi échevin de La Ferté-Gaucher, épicier, et faisant le commerce d'étain, la veuve Jacques Simon, jardinière du sieur Majou, seigneur du fief de La Houssière, paroisse d'Aulnoy, l'un des substituts de M. le procureur général du Parlement de Paris, le sieur Sarasin, vicaire et desservant de la paroisse de Marolles, succursale de celle de Choisy, Gilles Cassin, entreposeur du tabac à Coulommiers, marchand apothicaire et épicier, Jean Jullien, laboureur aux Potets, paroisse de Saint-Denis-lez-Rebais, les sieurs Thomas Desécoutes et Philippe Gillet, receveurs de la commanderie de Maisonneuve, et fermiers des biens de cette commanderie, suivant le bail qui leur en a été fait par le fondé de pouvoirs de messire Charles-Pierre Saint-Paul, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, commandeur dudit lieu de Maisonneuve, le sieur Etienne-Sébastien Pinondel, bourgeois de Paris, Romain Bourienne, greffier du bailliage de La Ferté-Gaucher, fermier du minage de cette ville, et tailleur d'habits, Pierre-Brice Lefèvre. laboureur, garde-étalon et receveur du prieuré de Sainte-Foy de Coulommiers, demeurant aux Aulnoys, paroisse de Saints, la dame Marie Thomé, veuve du sieur François Thomé, ancien conseiller du Roi, contrôleur aux revues et montres de la compagnie de M. le lieutenant criminel de robe courte, au Châtelet de Paris, Pierre Boulogne, boulanger et pâtissier à Coulommiers, etc. (1762-1785). (Registre, In-folio, papier, 20 feuillets).

28 C 59 - 28 C 62 Procès-verbaux de contravention aux régimes des tabacs, boissons et autres.

1726-1784

28 C 59 1726-1732. 28 C 60 1733-1738.

28 C 61 1739-1750.

28 C 62 1738-1784.

28 C 63 Jugements en matières de voies de fait sur la personne d'agents du fisc et de rebellion.

Jugement des commissaires subdélégués pour la subvention du sou pour livre, en l'Élection de Coulommiers, sur la requête de Gabriel Regnard, receveur préposé par le Roi à la recette de cette subvention, contenant que (le droit de sou pour livre ayant été établi par M. d'Herbelay, conseiller de Sa Majesté, en

ses Conseils d'État et privé, maître des requêtes ordinaire de son hôtel,) « le suppliant auroit establi ses commis aux portes de la ville dudit Coulommiers, où il leur auroit esté faict plusieurs reffus et rébellions, voullant faire la perception desdicts droitz, par les habitans du faubourg de Provins de la ville de Coulommiers, et M. Lancelot- Gilles Lemoyne, contrôleur de ladite subvention, battu et excédé en plusieurs parties de son corps; » ordonne ledit jugement que : « six des habitans du faubourg de Provins seront pris au corps et amenez ès prisons dudict Coulommiers, sy appréhendez peuvent estre, «etc. (1 pièce, parchemin).

1680

28 C 64 Procédure criminelle relative à des exactions dans la répartition des tailles.

1687-1701

28 C 65 Affaires diverses concernant les offices de La Ferté-Gaucher.

Requête présentée aux président, lieutenant et élus en l'Élection de Coulommiers. par Romain Jeannel, marchand à La Ferté-Gaucher, « disant qu'encore qu'il y ayt dans la ville et paroisse de ladite Ferté un scindiq perpétuel et un escheuin, en titre d'office, pour gouverner les affaires de la ville, receuoir les assignations et autres exploitz qui sont faits aux habitants dudit lieu, et faire ce qui se doit, en conséquence, néanmoins le supliant est surpris que, parce qu'il est marguillier eslectif de la fabrique et paroisse de ladite Ferlé, on le menace de luy faire faire, ou pour mieux dire de luy laisser en cette qualité, pour lesdits habitants, toutes les significations, assignations et autres choses qu'il conviendra leur faire, tant pour les affaires du Roy, que pour les particuliers, » etc. ; ce considéré il plaise auxdits élus permettre au suppliant de faire assigner, pardevant eux, les habitants de La Ferlé « pour voir dire et ordonner » que les actes qui seront donnés et faits à ceux-ci seront laissés au syndic perpétuel ou à l'échevin en titre, et non audit Jeannel ; sentence de l'Élection de Coulommiers faisant droit aux conclusions du requérant : opposition et interiection d'appel des défendeurs à l'exécution de cette sentence ; acte constatant que Jeannel a juré et affirmé, au greffe de la Cour des Aides, être venu exprès de La Ferté à Paris, distant de 20 lieues, pour apporter son exploit, et en a chargé un procureur, contre Nicolas Devert, syndic perpétuel, receveur général et fermier de la seigneurie dudit lieu de La Ferté, et consorts ; demande faile à nosseigneurs de ladite Cour, tendante à ce que ceux-ci soient déclarés non-recevables en leur opposition, procès entre François Honnet, procureur fiscal du bailliage de La Ferté-Gaucher, opposant en surtaxe contre les habitants de cette ville ; le bureau de l'Élection, faisant droit à l'opposition, a réduit la cote du demandeur, pour l'année 1707, à la somme de 110 livres au lieu de 220 livres, montant de la cote à laquelle il avait été imposé d'office, par l'intendant de la généralité de Paris, appel du jugement devant la Cour des Aides, par les habitants de La Ferté, etc. (30 pièces, papier).

1706-1707

28 C 66 Affaires de violences et d'injures envers les officiers de l'élection.

Bureau de MM. les officiers de l'Élection de Coulommiers. - Nomination de maître Charles Mahou, conseiller du Roi, élu, contrôleur ancien « pour faire le contrôle et tenir registre d'iceluy, à cause de l'office de conseiller-élu-

controlleur alternatif en ladite Élection, créé par édit du mois de novembre 1700 ; » - assemblée de la compagnie des officiers de l'Élection, réunie « pour délibérer sur les mesures qu'elle doit prendre pour avoir raison de l'insulte qui luy a esté faite, ce matin (24 janvier 1721), pendant le service qui a eu lieu dans l'église de la paroisse dudit Coulommiers, pour le déceds de Madame la duchesse de Luynes, où la compagnie s'est trouvée en la manière accoutumée, y ayant esté insultée. Auquel service se sont trouuez aussi les sindicq et escheuins de ladite ville, à leur teste Henry Ferageau, dit Saint-Amand, procureur au bailliage et sindicq, lequel, pendant la cérémonie de l'offrande, s'est anisé, contre toute raison, de couper les officiers dans l'ordre et cérémonie de ladite offrande, où yl a précédé le sieur procureur du Roi et greffier de l'Élection, par viollence, au scandale de toute l'assemblée ; » excuses présentées par le sieur Ferageau de Saint-Amand, dans lesquelles il déclare que c'est « par inaduertance, causée par la faiblesse de sa veue, » s'il a troublé l'ordre dans la cérémonie dont il s'agit ; et sans aucune pensée de s'écarter de l'honneur et du respect dus à MM. du corps de l'Élection, acte de comparution, en la Chambre du Conseil de celle Élection, de maître Pierre Vatin, procureur fiscal de La Ferté-Gaucher, lequel, pour prévenir l'instance extraordinaire que la compagnie est sur le point de lui intenter, devant la Cour des Aides, en réparation des injures graves et grossières dites par lui, « déclare qu'il n'a jamais proféré lesdites injures ; que sy il en a dit quelquesunes, il n'en a point de mémoire ; mais, qu'en tant que besoin, il fait toutes excuses et réparations à ladite compagnie, » etc. (Cahier, Petit in-folio, papier, 2 feuillets).

1711-1731

Enregistrement d'actes

28 C 67 Donations entre particuliers enregistrées au greffe du siège.

1722-1749

28 C 68 Translation de domiciles.

1724-1738

Provisions et réceptions

28 C 69 Demandes d'enregistrement de provisions d'offices.

1672-1703

28 C 70 Réception de commis aux aides, de commis buralistes des paroisses.

1681-1782

28 C 71 Lettres et titres de noblesse ; titres d'honneur ; provisions d'offices.

1683-1703

28 C 72 Présidents, lieutenants, procureurs élus et autres officiers du siège.

Élection de Meaux

Administration générale, comptabilité

34 C 1 Etat des paroisses de l'élection qui possèdent des revenus communs.

Annet, 36 arpents de prés, adjugés, en 1749, moyennant 680 livres ; 37 arpents 1/2 de pature, plantés en saussaie, donnés à loyer, en 1743, pour 18 années, suivant adjudication faite en vertu d'une ordonnance de M. de Brou, alors intendant de la Généralité de Paris, moyennant la somme de 2, 700 livres par coupe, ayant lieu de 3 ans en 3 ans, soit 900 livres par année. Charges : au vicaire de la paroisse, 200 livres ; au maître d'école, 100 livres ; aux gardes des communes, 90 livres ; pour le 10e, 160 livres, Chalifert, Charmentray, Jablines, Lesches, Précy et Trilbardou, 91 arpents de prés appelés les marais de Refuge ou de Lesches, adjugés, en 1749, au prix de 1, 710 livres, soit 285 livres pour chaque paroisse, Claye, 52 arpents 1/2 de pré, à deux herbes, adjugés le 13 juillet 1749, moyennant 1, 252 livres, Mitry, 24 arpents de pré, petite mesure, donnés à loyer, pour 6 années, le 26 mai 1744, par le juge du seigneur, le syndic et les habitants, moyennant 600 livres par année, etc. (Cahier, In-folio, papier, 4 feuillets).

1729-1749

34 C 2 Fragment d'un compte de l'élection de Meaux.

XVe s.

Ordonnance du Bureau des finances de la Généralité de Paris qui ordonne l'exécution de l'article IV de l'Ordonnance générale du 29 mars 1754, condamne le nommé Bertrand, maçon à la Ferté-sous-Jouarre, en l'amende, pour y avoir contrevenu.

28/06/1757

Ordonnance du Bureau des finances de la Généralité de Paris qui condamne Charles Pinet et Louis Ferrau, tous deux vignerons, ainsi que Simon Doucet dit Bérichon, maçon habitants de Villeparisis, à faire enlever les fumiers, boues et immondices qu'ils ont déposés sur la voie publique.

19/06/1759

34 C 62 Avis émis par la Chambre des comptes de Paris relatif à la correction sur les comptes des deniers communs et d'octrois de la ville de Meaux.

1683-1685

Impositions

34 C 3 Quittances d'impôts ; jugement condamnant la ville de Saint-Fiacre à payer aux collecteurs les sommes dues.

34 C 4 Levées des tailles ; instances en matière d'impôts ; saisies.

Paroisse de Brégy. Mandement des président, lieutenant, etc., de l'Élection de Meaux, aux habitants de Brégy, tendant à faire réassoir, imposer et lever par leurs collecteurs, la somme de 1, 324 livres 14 sous, tombée en non-valeurs ; acte d'assemblée dressé à la diligence de Jean Le Maignen et de François Mesnil, collecteurs pour l'année 1658, exposant « que les tailles de l'année sont extrêmement haultes, et qu'il y a bien des pertes en ladite paroisse, et particulièrement en ce que les nommés Jean Lefébure, laboureur audit lieu ; Nicolas Oury et Estienne Lefébure ont abandonné leur labour, ce quy doit être considéré; et qu'à cause de quoy ils demandent, ausdits habitans, leurs aduis s'ils imposeront, ou non, lesdits Lefébure et Oury ; » après en avoir conféré, l'assemblée a été d'avis d'imposer : le premier, à la somme de 650 livres ; le second, à 520 livres, et le troisième, à « six-vingt-dix livres tournois de plus, attendu que le nommé Claude Roussin n'a encore esté imposé à la taille, etc. », - déclaration ou état des non-valeurs, instance entre maître François Durin. conseiller du Roi, receveur des tailles de l'Élection de Coulommiers, et cidevant sous-fermier des Aides de celle de Meaux, sous le nom de maître Jacques Cormier, demandeur, et Jean Carette, étapier de la ville dudit Meaux, défendeur ; au sujet des droits d'entrée des vins consommés à l'étape, procès poursuivi par Guillaume Mouillart, manouvrier à Brégy, saisissant sur Jean-Gabriel Alboy, opposant et soutenant préférence, d'une part ; contre Edme Bernier et consorts, collecteurs de Brégy, pour l'année 1697, aussi saisissants, poursuivant la vente des choses saisies, et soutenant aussi préférence, d'autre part, « État des 40 paroisses de l'Élection de Meaux, pour la part dont MM. les officiers sont chargés, celles de M. Gobert non comprises. » Assiette de la taille. Annet: terres, 1, 730 arpents 40 perches, à 13 livres 15 sous, 23, 792 livres; bois, 4 arpents, à 10 livres, 40 livres; pâtures, 4 arpents 60 perches, à 2 livres 10 sous, 12 livres; vignes, 73 arpents, à 20 livres, 1, 460 livres; prés, 129 arpents 65 perches, à 25 livres, 3, 240 livres ; jardins, 17 arpents, à 20 livres, 340 livres; dîmes, 3, 930 livres; redevances 32, 814 livres, à 2 sous 9 deniers, 4, 512 livres; pêche, à 1 sou, 14 livres 10 sous; parties fixes, à 1 sou, 1, 247 livres 10 sous ; total de la taille, 5, 774 livres », mémoire pour maître Étienne Lambert, curé de Saint-Fiacre, contre le syndic et les habitants de Trilbardou, qui l'avaient imposé au rôle des tailles de leur paroisse, comme faisant valoir une petite ferme et 16 arpents de terre, sis audit lieu, quoique les ecclésiastiques eussent joui, jusque-là, du privilège d'exploiter les biens à eux appartenant, etc. (22 pièces, papier).

1658-1786

Départements, cotes d'offices et rôle des tailles ; détaxations ; rôle des vingtièmes imposés pour 1783 sur les offices de l'élection de Meaux.

- 34 C 6 Recouvrement de la taille ; apurement de la comptabilité des frais de garnison.

 1761-1763
- 34 C 7 Répartition de l'impôt. Tableau de la situation des paroisses de l'Election de Meaux, portant fixation de la taille à imposer en 1771, lu et examiné en plein

département, suivant les dispositions de l'article treize de la déclaration du 7 février 1768, taille à imposer pour l'année précitée : 429, 027 livres 10 sols, seigneur de Meaux, le Roi, nombre de feux de cette ville, 1283, chevaux, 210, vaches, 120, bêtes à laine, 1200, mesure locale, 22 pieds la perche, le canal, exploité par madame d'Avré, payait 300 livres de taille. (Registre, In-folio, papier, 55 feuillets).

1770

Assiette de l'impôt, tableau du classement fiscal des paroisses de l'Élection de Meaux, arrêté le 20 septembre 1781. - État alphabétique de ces paroisses, au nombre de 141, divisé en 18 classes, et indiquant pour chacune le prix du loyer par arpent et le taux de l'impôt (celles de Brégy, - Brumetz, - Fossemartin, - Lagny-le-Sec, - Montigny-l'Allier, - Neufchelles et Silly-le-Long ont été supprimées de la nomenclature, comme étant réunies à des départements voisins), etc. (2 pièces, papier).

1781-1790

34 C 9 Déclaration des revenus.

Confection du rôle des impositions de la ville de Meaux, pour les 6 derniers mois de 1789 et de l'année 1790. - Déclarations des biens, revenus et charges, fournies par les corps et communautés, particuliers, privilégiés, etc., pour l'assiette de l'impôt personnel. - Chapitre cathédral : fermages, dîmes et redevances en grain, environ 5, 000 setiers, estimés, l'un dans l'autre, 15 livres, 75, 000 livres; en avoine, 45 muids, à 100 livres l'un, 4, 500 livres, et, en argent, 50, 000 livres; coupes de bois, 1, 560 livres; location de maisons canoniales et autres, 8, 000 livres ; renies foncières et constituées, redevances emphytéotiques, moulins, cens, surcens et droits seigneuriaux, 6, 000 livres, soit, au total, 150, 060 livres; charges totales, 71, 527 livres; reste net, 78, 533 livres. - Grands chapelains hauts vicaires de la cathédrale : revenus en argent, 2, 660 livres 8 sous 8 deniers; en grains, 58 setiers 1/4; charges annuelles, 885 livres 10 sous. - Chapitre Saint-Saintin: revenu total des douze chanoines, 7, 106 livres 6 sous 7 deniers; dépenses, 1, 320 livres 9 sous 9 deniers; reste, 5, 785 livres 16 sous 10 deniers, soit, pour chacun, 482 livres 8 sous 10 deniers. - Abbaye Notre-Dame de Meaux, les curés, bénéficiers et habitants privilégiés des paroisses Saint-Nicolas et Saint-Remy, de la même ville, etc. - Déclaration des meubles et effets du prieuré de Fontaine-les-Nonnes, ordre de Fontevrault. Église intérieure : un orgue de 8 pieds, vingtdeux oratoires en bois de chêne, quatre chandeliers de cuivre pour les petits autels; le choeur des dames religieuses, avec stalles hautes et basses, en chêne ; un lutrin en même bois ; trois grands livres de plain-chant ; quelques tableaux d'une peinture fort ordinaire, représentant divers sujets de piété. Sanctuaire et église intérieure : une table de marbre servant de crédence ; sur l'autel, six grands chandeliers et une croix de cuivre ; sur les petits autels, quatre petits chandeliers et une croix de cuivre ; au haut du grand autel, deux châsses, en bois doré, contenant des reliques ; deux autres châsses, en bois d'ébène, à chaque côté du sanctuaire. Sacristie intérieure : cinq calices, dont deux de vermeil et trois en argent plein ; un saint ciboire en argent doré, un autre petit pour les malades, deux encensoirs et une navette d'argent, un ostensoir, dont le pied est en argent et le soleil en vermeil, etc., etc. Cabinet

des archives : deux tables couvertes de vieux tapis, une grande armoire en chêne, dans laquelle sont toutes les pièces d'anciens procès ; différents plans et mesurages de dîmes et terres, un terrier de l'an 1500, un autre de 1600, en un volume ; un troisième de 1748, en deux volumes ; deux longues armoires de chêne fermant à trois clés, contenant tous les titres de propriété ; deux autres armoires, à côté, où sont les comptes rendus, etc. La déclaration dont l'analyse précède est affirmée par madame Louise-Adélaïde de Laurens de Monserin, prieure. (85 pièces, papier).

1789

Octrois, communes, etc., état des villes de l'Élection de Meaux possédant des octrois (Meaux, - Crécy, - La Ferté-sous-Jouarre, - Rebais, etc.), et des paroisses de cette Election qui ont des communes. - Quittance délivrée à Nicolas Hébert, syndic perpétuel de Boutigny, d'une somme de 363 livres pour la finance de l'office de greffier des rôles des tailles et autres crues ordinaires et extraordinaires de ladite paroisse, créé par édit du mois d'octobre 1703, avec exemption des tailles, du logement des gens de guerre, de tutelles, etc. (2 pièces, papier).

XVIIIe s.

34 C 11 Tarif, arrêt, mémoire relatif aux aides.

1697-1789

34 C 12 Registre de l'exercice des cabaretiers du département de Dammartin.

1759-1760

Navigation

34 C 13 Canal de Cornillon à Meaux.

1661-1773

Justice

34 C 20

34 C 14 - 34 C 52 Minutes du greffe.

1620-1789

```
34 C 14 1620-1657.

34 C 15 1652-1762.

34 C 16 1658-1664.

34 C 17 1660-1703.

34 C 18 1665-1675.

34 C 19 1676-1681.
```

34 C 21 1682-1683.

1677-1774.

- 34 C 22 1684-1685.
- 34 C 23 1688-1691.
- 34 C 24 1692-1694.
- 34 C 25 1695-1699.
- 34 C 26 1700-1702.
- 34 C 27 1703-1704.
- 34 C 28 1705-1706.
- 34 C 29 1707-1714.
- 34 C 30 1715-1717.
- 34 C 31 1718-1725.
- 34 C 32 1724.
- 34 C 33 1724-1730.
- 34 C 34 1726-1729.
- 34 C 35 1730-1731.
- 34 C 36 1732-1735.
- 34 C 37 1736-1738.
- 34 C 38 1739-1744.
- 34 C 39 1745-1749.
- 34 C 40 1750-1755.
- 34 C 41 1752-1780.
- 34 C 42 1756-1758.
- 34 C 43 1759-1763.
- 34 C 44 1760-1774.
- 34 C 45 1764-1769.
- 34 C 46 1770-1775.
- 34 C 47 1776-1779.
- 34 C 48 1780-1782.
- 34 C 49 1780-1790.
- 34 C 50 1785-1788.
- 34 C 51 1787.
- 34 C 52 1789.

34 C 53 - 34 C 54 Feuilles d'audience.

1694-1768

34 C 53 1694-1768.

34 C 54 1744-1748.

34 C 55 Registres d'audience ; registres des ordonnances ; déclarations ; lettres patentes.

1763-1766

Enregistrement d'actes

34 C 56 Nominations de syndics ; déclarations de translation de domiciles ; adjudications diverses.

1689-1706

34 C 57 Translation de domiciles.

1710-1790

Provisions et réceptions

34 C 58 Demandes d'enregistrement de provisions d'offices.

Contient aussi un cahier de doléances, plaintes et remontrances des officiers de l'élection (mars 1789).

1732-1789

34 C 59 Demandes d'enregistrement des récompenses militaires ; provisions d'huissiers audienciers : etc.

1610-1789

Élection de Melun

Administration générale

Pièces relatives à l'office d'assesseur à l'hôtel de ville de Milly (département de l'Essonne) et au coche de Melun, etc.

1599-1786

35 C 89 Fragment d'un mandement de signification d'une déclaration royale condamnant de La Roche à se démettre de son office d'élu en l'élection de Melun.

XVIIe s.

Impositions

35 C 1 Abus et malversations.

1603

35 C 2 Etat de tailles et pièces diverses.

1582-1761

Répartition de l'impôt. - Tableau de la situation des paroisses de l'Élection de Melun, portant fixation de la taille à imposer sur cette Élection en 1781, répartie de la manière suivante : - taille, 157, 157 livres, impositions accessoires de la taille, 80, 724 livres, capitation, 101, 012 livres 10 sols. - Ville de Melun : seigneur, le Roi, mesures territoriales, 100 perches pour l'arpent, - la perche, 20 et 22 pieds, feux, 725, chevaux, 151, vaches, 95, bêtes à laine, 435, taille des années 1772 à 1775, 10, 200 livres, de l'année 1776, 10, 100 livres, de 1777, 10, 610 livres, etc. - Dame de Boissette, la marquise d'Onsenbray, seigneur de Bréau, le baron de Trinquière, de Champdeuil, le duc de Villeroy, de Champigny, Maincy, Courtry, Sivry, etc., le duc de Praslin, de Saint-Fargeau, le marquis de Lugeac, etc. (Registre, Grand in-folio, papier, 54 feuillets).

1780

Assiette de l'impôt. - Tableau du classement des paroisses de l'Élection de Melun, arrêté en exécution de l'article 14 de la première partie de la déclaration du Roi du 11 août 1776, lesdistes paroisses divisées en dix classes, suivant l'ordre alphabétique pour chacune, avec indication du prix du loyer par arpent et du taux de l'impôt. (1 pièce, papier).

1781

35 C 5 - 35 C 6 Assiette des impôts

Le nombre de feux est indiqué.

1783, 1785

- Tableau de la situation des paroisses de l'Élection de Melun, composée de 105 paroisses, comprenant : 11, 110 feux, 5, 547 chevaux, 11, 260 vaches, 55, 575 bêtes à laine, jardins, clos et chènevières, 1, 398 arpents 25 perches, terres labourables, 96, 576 arpents 52 perches, prés, 4, 635 arpents 83 perches, pâtures, 2, 111 arpents 67 perches, vignes, 6, 748 arpents 73 perches, bois, 16, 792 arpents 36 perches, friches, 14, 560 arpents, soit, pour la superficie totale de l'Élection, 142, 283 arpents 36 perches, taille de l'année 1776, 151, 657 livres, de l'année 1779, 154, 957 livres, et des années suivantes, 157, 157 livres, etc. (1783). (Registre, Grand in-folio, papier, 56 feuillets).
- Tableau de la situation des paroisses de l'Élection de Melun. Total des fonds cultivés : 138, 306 arpents 70 perches, friches, 10, 512 arpents, exploitation de 92 moulins, 37 usines, 45 dîmes et champarts, 6, 048 maisons en propre et 3, 523 à loyer, donnant en revenus, savoir : moulins, 49, 916 livres, usines, 4, 459 livres, dîmes et champarts, 68, 421 livres, cens, rentes et droits seigneuriaux, 18, 437 livres, maisons en propre, 179, 704 livres, à loyer, 147, 288 livres. Seigneuries : de Champeaux, au chapitre du lieu, de Courance, à M. de Nicolaï, de Chevannes, au duc de Villeroy, de Fleury-en-Bière, à M. d'Argouges, de Fontainebleau, au Roi, de

La-Ferté-Aleps, au duc de Chartres, de Livry, à M. de La Ferronnays, etc. (1785). (Registre, Grand in-folio, papier, 53 feuillets).

Minutes des rôles des tailles des paroisses de Guignes, Pouilly-le-Fort et Yèbles, contenant le détail des biens des taillables, leurs facultés et industries, ainsi que la répartition des autres impositions accessoires au marc la livre de la taille. - Nobles et exempts de la paroisse de Guignes : - M. le comte de Coubert, seigneur, qui possède 210 arpents d'héritages, le curé, son presbytère et le tiers des dîmes, M. de La Châtre, maison bourgeoise, clos et jardin, M. Daujon, secrétaire du Roi, partie de son parc de Vernouillet, d'environ trente arpents. - Privilégié : - le sieur Duclos, maître de poste, maison servant à son exploitation, etc. (6 pièces, papier).

1717-1790

35 C 7-1 Minute du rôle de la taille pour la paroisse de Livry pour 1789, avec rappel des montants de 1788. (*Cahier, In-folio, papier*).

1789

Conversion de la corvée en prestation en argent. - Répartition entre les paroisses de l'Election de la contribution représentative des travaux gratuits des routes, conformément à la déclaration du 27 juin 1787, par laquelle Sa Majesté a supprimé définitivement la corvée, arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne la levée de la contribution ordinaire pour l'entretien des chemins de la province de l'Ile-de-France, autre arrêt qui fixe à 561, 281 livres 13 sols 1 denier la somme à répartir entre les communautés de la province pour l'année 1790, etc., - correspondance à ce sujet. (22 pièces, papier).

1788-1789

Rôle de l'impôt pour l'entretien des milices gardes-côtes dans la paroisse de Champcueil (département de l'Essonne).

1763

35 C 10 Registres du contrôle des exploits (Noisy et Le Vaudoué, 1670-1671 ; Saint-Fargeau, 1682-1683).

1674-1686

35 C 11 Avis des fermiers des aides.

1676

Travaux publics

Projet de construction d'un chemin de Blandy à Fouju, plan et profils du chemin projeté, plan d'une partie des territoires d'Andrezel, Champeaux, Bombon et Saint-Méry, indiquant divers projets de routes tracées sur la demande des seigneurs par Lesieur, sous-ingénieur de la Généralité de Paris. (3 pièces, papier).

Justice

35 C 13 - 35 C 23 Registres des causes d'audience. - Enregistrement par le greffier du siège des causes ordinaires et extraordinaires, ou autres actes, portées devant les officiers de l'Élection de Melun.

1680-1790

35 C 13	1680-1685.
35 C 14	1686-1690.
35 C 15	1695-1700.
35 C 16	1701-1704.
35 C 17	1705-1708.
35 C 18	1709-1713.
35 C 19	1714-1720.
35 C 20	1721-1728.
35 C 21	1729-1736.
35 C 22	1737-1753.
35 C 23	1754-1790.

35 C 24 Registre d'écrou.

1668-1680

35 C 25 Mémoire pour Rolland Pestel, receveur des tailles, contre Benjamin Le Tenneur.

1742

35 C 26 - 35 C 72 Minutes du greffe.

1646-1790

35 C 26 1646-1786.

35 C 27 Nominations de commis aux Aides, collecteurs, receveurs des tailles, etc., en l'Élection de Melun, baux du droit de courte-pinte à Donnemarie-en-Montois, état des sommes restant dues au Roi et à la recette des tailles de l'Élection en 1658, bail de la ferme générale des entrées des vins et boissons par le Roi à Gabriel de Villars, bourgeois de Paris, déclaration par François Chertier, marchand de salines à Melun, pour la vente des marchandises qui lui arrivent de Rouen, par Charles Prévôt, hôtelier à Melun, paroisse Saint-Étienne, du bail fait à son profit de moitié du droit de chevaux de louage en ladite ville, etc., requêtes présentées aux officiers de l'Élection : - par Laurent Bourgoin, maître écrivain et organiste de Saint-Aspais de Melun, récemment établi à la prière des habitants de cette paroisse, afin d'être excepté des tailles selon l'usage des villes bien policées, Henri Piètre, commis à la recette, afin de faire escorter l'huissier poursuivant le recouvrement dans la paroisse de Boutigny, où il trouve rébellion partout, etc. (1662-1674). (425 pièces, papier).

- Ordonnances des officiers de l'Élection de Melun pour exercer des 35 C 28 poursuites contre des débiteurs de tailles, pour jauger les tonneaux en usage et les confronter avec la pinte de Paris, sentences et jugements, saisies de récoltes et mainlevées, arbitrages, plaintes portées par des particuliers maltraités chez eux par des commis aux Aides, enquêtes et informations à ce sujet, requêtes présentées pour obtenir l'exemption d'impôts, par : - Pierre Camus, du Châtelet, marié avant sa 21e année, Philippe-François, de Montigny-Lencoup, écuyer, garde du corps du duc d'Orléans, Joseph Deslions, commissaire aux saisies mobilières à Donnemarie-en-Montois, Jean Petit, prêtre, official de Bayeux, propriétaire des droits de contrôle et marque des cuirs à Melun, défense faite aux bouchers de cette ville de frauder les droits de sol pour livre, en faisant passer la Seine en bateau aux bestiaux qu'ils achètent, sans suivre les portes ordinaires et les ponts ; comme aussi de les laisser en entrepôt à la Motte-aux-Cailles, à Cabanette et aux Fourneaux, etc. (1676-1677). (295 pièces, papier).
- Renseignements fournis au Conseil d'État sur les officiers des justices royales, les tailles qu'ils payent, la valeur de leurs offices, leur fortune personnelle (comprenant le Présidial et la prévôté de Melun, la maîtrise particulière de Fontainebleau, la châtellenie de Moret, le bailliage de La Ferté-Aleps et la prévôté du Châtelet-en-Brie), plainte portée par Pierre Germé, commis aux Aides, contre Joseph Morel de Boutigny, qui l'a maltraité, injurié et lui a tiré un coup de pistolet, ordonnance pour l'enregistrement au greffe de l'Élection du privilège obtenu par Jean Courageux, sieur de Martinville, en exécution de l'édit de septembre 1674 concernant le droit exclusif d'établir tel nombre de commis aux bureaux des saisies mobilières, et en tel lieu que bon lui semblera, arrêt de la Cour des Aides, portant défense de nommer les commis à la collecte des tailles et de les surcharger de taxes, etc. (1676-1679). (310 pièces, papier).
- 35 C 30 Remontrances des pauvres manants et habitants de Fontenailles, « disant que le samedi 27 juillet 1680, de 9 à 10 heures de soir, un orage terrible, avec foudre, tempête et grêle, a si impétueusement ravagé le territoire que leurs récoltes sont entièrement perdues et qu'il leur est impossible de payer les impôts, » - procès-verbal de visite, semblables doléances des habitants de Fontaine-le-Port, déjà éprouvés de même en août 1674 et en 1679, procès-verbal dressé par maître Musnier, président en l'Élection de Melun, contre M. Le Conte, son lieutenant, pour injures publiques pendant l'audience, jugements, interrogatoires sur faits et articles, sentence rendue au sujet de la noblesse de Marie de Larche demeurant à Melun, fille de noble homme François de Larche, écuyer, sieur du Colombier, prise de corps et écrou de Jean Dagron et autres, de Moret, faute par la communauté des habitants d'avoir payé 5, 448 livres 19 sols 8 deniers à maître Martin Du Fresnoy, fermier général des Aides, suivant sentence, etc. (1680-1681). (270 pièces, papier).
- 35 C 31 Requêtes présentées aux officiers du siège par des nobles ou des privilégiés, afin d'enregistrement de lettres de noblesse ou de provisions d'offices, par les fermiers des aides, tailles et droits y joints, pour faire recevoir leurs commis ou buralistes, instances portées devant lesdits officiers par les particuliers, pour faire régler leurs différends entre les

commis des aides et les collecteurs ; etc. - Requête de dame Madeleine Bonnefoye Des Pessis, épouse séparée quant aux biens de messire Arnoult Garnier, chevalier, seigneur de Salins, Clause et autres lieux, ci-devant capitaine-enseigne des gardes du corps du Roi « disant que, par lettres patentes de S. M. données à Condé, au moins de mai 1684, par lesquelles et pour les causes y contenues ledit seigneur Roi avait changé et commué le nom de la terre et seigneurie de Villeneuve-La-Cornue-Morsain en celui de Salins ; voulant qu'elle soit à l'avenir appelée la terre de Salins en tous actes, etc., en conséquence, demande ladite dame, que les lettres cidessus soient lues et publiées en audiences publiques et registrées au greffe de l'Élection, etc. » (1683-1684). (318 pièces, papier).

- 35 C 32 Etats de frais de poursuites et dépens à liquider, soumis à la taxe des officiers de cette Élection, commissions à l'effet de visiter et estimer des biens ou héritages laissés après décès et rapports d'experts, enquêtes et informations sur délits en matière d'aides, recherches des habitants de Melun assujettis à la taille par Jacques Bellanger, conseiller, médecin ordinaire du Roi, doyen des médecins de Melun, maire de la ville ; etc. -Procès pour maître Laurent Magnier, fermier des Aides de l'Élection de Melun, contremaître Claude Tribouleau, marchand de vin, fournissant la maison du Roi, condamné à payer les droits de gros et augmentation des vins fournis tant pour la bouche, table et maison du Roi, que pour celle de monseigneur le Dauphin, ainsi que pour les vins fournis extraordinairement commandés par S. M.. traitements et réceptions d'ambassadeurs, etc. (1685-1686). (255 pièces, papier).
- Requêtes du fermier des aides, afin d'autorisation pour rechercher les particuliers renfermant chez eux les bestiaux qui appartiennent aux bouchers de la ville, pour les faire entrer en fraude nuitamment, par les portes, poternes et brèches pratiquées dans les murs d'enceinte, procès à ce sujet et pour divers délits, autres requêtes du fermier pour faire recevoir ses commis et les admettre à la prestation de serment, supplique des collecteurs de la paroisse de Dannemois exposant que, ne sachant ni lire, ni écrire, ils ont confié la confection de leur rôle à un huissier qui a omis d'y porter l'un des taillables de leur paroisse : pourquoi ils demandent qu'il soit permis d'ajouter à leur rôle la cote omise ; décision favorable des membres de l'Élection, etc. (1687). (274 pièces, papier).
- Requêtes pour l'enregistrement de provisions d'offices, de commissaires aux aides et droits y joints, buralistes, etc., procès-verbaux d'évaluation par quartier des vins récoltés pendant l'année, requête de Claude Taureau, archer des toiles de chasse, tentes et pavillons du Roi, tendante à l'enregistrement des provisions qui lui ont été délivrées en cette qualité par M. le marquis d'Équevilly, capitaine-général desdites toiles de chasse, tentes et pavillons, proclamation de moitié du droit d'appétissement de courte-pointe de Donnemarie-en-Montois, fait par les officiers de l'Élection et grenier à sel de Melun, à la requête de Christophe Bureau, procureur syndic dudit lieu de Donnemarie, de Joseph Deslions et Jacques Martin, échevins, procès-verbal d'espalage et étalonnement de 24 minots et de 24 quarts de minois fait sur les matrices de fonte déposés en l'hôtel de ville de Paris, par les jurés mesureurs, pour servir à la vente du sel, à la requête de

Pierre Domergue, adjudicataire général des gabelles de France, etc. (1688). (214 pièces, papier).

- Recherches, parles maire et échevins de cette ville, des habitants qui doivent être portés aux rôles des tailles, demandes en radiation présentées par des gens âgés et infirmes et pour ces causes forcés d'abandonner leurs biens, dépens à liquider au profit de maître Laurent Magnier, ci-devant fermier des aides de l'Élection de Melun, contre messire Louis de Saint-Aulève, marquis de Chabannes, seigneur baron de Milly, certificat des officiers du grenier à sel de Paris, donné à ceux de Melun, constatant qu'il a été pris, sur une rescription transcrite en tête dudit certificat, la quantité de 80 muids de sel en 1920 sacs, chargés sur plusieurs marnois, par Pierre Porcher, voiturier, pour être par lui voituré et emplacé dans le grenier de Melun, etc. (1689-1690). (309 pièces, papier; 2 pièces, parchemin).
- Procès-verbal d'évaluation du prix commun des vins, demandes en radiation du rôle des tailles, par- Anne de Jaulne, veuve de feu François Charpentier, cordonnier à Saint-Port, à cause de son grand âge, Marie Leclerc, veuve de Nicolas Pichon, ayant abandonné son bien pour donner à maître Jacques Pichon, son fils, les moyens de parvenir au sacerdoce, ce à quoi il est en effet parvenu, étant de présent curé de Saint-Féréol (Saint-Fargeau), Pierre Voisin, marchand, demeurant à Melun, ruiné par l'excès des charges de la ville, par les logements extraordinaires des gens de guerre, par les sommes excessives auxquelles il a été imposé dans les rôles des tailles, ustensiles et autres contributions, et enfin, par le malheur d'avoir été collecteur, où il a fait une perte très- considérable, qui a consommé la meilleure partie de son bien, » etc. (1691). (262 pièces, papier).
- 35 C 37 Saisies de grains et récoltes pendants par racines, pour cause de nonpayement des tailles et crues y jointes, état du prix commun des vins et autres boissons vendus en gros dans ladite Élection, rapports d'experts sur demande en surtaux décotes aux rôles de tailles par : - François Moustier, laboureur demeurant à La Grange-la-Prévôte, contre les habitants de Savigny-le-Temple, Pierre Vinangé et Jean Vallet, collecteurs de la paroisse, Antoine Bigé, receveur de la terre et seigneurie de Mondeville, appartenant à mesdames les abbesse et religieuses du Port-Royal de Paris, taxé à 250 livres par les sieurs Simon Barbier et Élie Noguet, collecteurs des tailles, requête du sieur Paul Malin, fermier des regrats du grenier à sel de Melun, afin qu'il soit fait défense à toute personne par les officiers de l'Élection « de prendre du sel ailleurs qu'à ce grenier, de recevoir de l'argent à cueillette d'aucuns particuliers pour lever ledit sel, à peine d'être punie comme fauxsaunier et aussi leur défendre de se mettre plus de quatre à la levée d'un quart de minot de sel, » etc. (1691). (286 pièces, papier).
- 35 C 38 Etats de dépens soumis à la taxe et règlement des officiers du siège, procès-verbaux de saisie dressés à la requête des collecteurs contre : Georges Damet, marchand à Montigny-sur-Loing, et sa femme, lesquels, bien que cotés au rôle des tailles de la paroisse pour une somme de 71 livres qui n'est pas moitié de ce qu'ils devraient payer, eu égard à leurs biens et facultés, n'en sont pas moins refusants de solder les quartiers échus, et en outre injurient les collecteurs, requête de Claude Paulmier, l'un

des porteurs de meubles de la chambre du Roi, afin d'enregistrement des lettres de S. M. qui l'ont pourvu de ladite charge, et en exécution desquelles il a prêté serment entre les mains de Monseigneur le duc de Beauvilliers, premier gentilhomme de la Chambre, a en conséquence de quoi, le suppliant a obtenu arrêt de nos seigneurs de la Cour, portant qu'il serait couché et employé sur l'état des officiers de la maison du Roi, en ladite qualité, pour jouir des gages, droits, privilèges et exemptions attribués à sa charge pour laquelle il est employé sur l'état de l'année 1692, aux gages de 340 livres, » etc. (1693-1694). (303 pièces, papier; 1 pièce, parchemin).

- Informations par Jean Lefèvre, sieur de Malassise, conseiller du Roi, commissaire en cette partie, à la requête de Pâques Penneqnin, collecteur des tailles de la paroisse de Saint-Féréol, contre la femme de Noël Thibault, meunier au moulin de Moulignon, pour avoir injurié et frappé ledit Pennequin, par Louis Pichot, élu grènetier-contrôleur en l'Élection et grenier à sel de Melun, à la requête de maître Louis Tripier, fermier des aides de cette Élection, contre Jacques Leprêtre, hôtelier et sa femme, demeurant au faubourg Saint-Liesne de Melun, pour injures, coups et blessures envers Pierre Jacquelol et Joseph Clich, commis aux aides, notamment pour s'être jetés sur « eux, leur avoir donné plusieurs coups de pieds et poings, arraché leurs perruques, les avoir rompues en pièces et jetées dans la rue, avec leur registre portatif, » etc. (1695). (270 pièces, papier).
- 35 C 40 Ordonnances des officiers du siège prescrivant la vente au marché de Melun des grains saisis sur Louis Delaunay et consorts, à la requête de Louise Brasier, malgré les oppositions formées par maître Thomas Bourdin, chapelain de l'une des chapelles de Blandy ; Paul Lebeau et Suzanne Delaunoy, etc., dépens à taxer au profit de maître Nicolas Morin, conseiller du Roi, maire perpétuel de la ville de Donnemarie-en-Montois, à lui adjugés par sentence de MM. de l'Élection de Melun, contre les habitants de sa localité, requête de Jean- Étienne Taitbout, afin d'enregistrement des provisions de conseiller du Roi, receveur alternatif des tailles, deniers communs et d'octrois de la même Élection pour, le suppliant, au lieu et place de maître Pierre de Montault, ci-devant possesseur de l'office, en jouir aux honneurs, fonctions et droits y attribués, demande de Gabrielle et Marie Navet en exemption de tailles pour cause de la donation de 800 livres faite par elles à l'Hôtel-Dieu Saint-Jacques, fondé par les habitants de Melun, etc. (1697). (176 pièces, papier).
- Poursuites exercées contre des débiteurs du receveur des tailles, sentences, saisies de grains, taxes de frais, etc., procès-verbaux dressés contre des fabricants d'eau-de-vie demeurant à Cély, contre des cabaretiers suivant la Cour à Fontainebleau et non privilégiés, enquêtes à ce sujet, requêtes présentées aux officiers de l'Election : par Joseph Greffier, fermier des aides, pour la réception de Jean Laudit, maître- chirurgien à Melun, en qualité de commis-buraliste à Maincy, pour l'enregistrement des lettres de juré-crieur à Milly, obtenues par Laurent Chassenet, hôtelier en ce lieu, pour l'exemption d'impôts accordée à Marie Roussel, veuve de Pierre Bernard, greffier de l'hôtel de ville de Melun, en raison du don de 600 livres qu'elle a fait pour la restauration des combles de l'église Saint-Aspais, remontrances faites par François Duchesne, l'un des concierges des prisons de l'Élection, portant refus de continuer ses fonctions, attendu que

ces prisons ne sont pas suffisantes pour recevoir les collecteurs qui peuvent être emprisonnés et que les receveurs sont forcés de conduire aux prisons du bailliage, etc. (1698-1699). (340 pièces, papier).

- 35 C 42 Poursuites exercées tant contre des débiteurs que contre des cabaretiers du bourg royal de Fontainebleau et des officiers suivant la cour, pour avoir fraudé les droits dus sur les vins : - arbitrages, enquêtes, taxes de frais, etc. - Copie des lettres patentes données à Versailles, par le roi Louis XIV, pour la création au bourg Saint-Liesne-lez-Melun d'un marché franc le dernier jeudi de chaque mois, et de deux foires annuelles, les jours de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Martin d'hiver, en faveur de messire Henri-Charles, sire de Beaumanoir, marquis de Lavardin, lieutenant général, seigneur de Vaux et Saint-Liesne, requêtes des collecteurs de Milly-en-Gâtinais pour faire rectifier leur rôles, erronés sans intention, des habitants d'Yèbles, des Basses-Loges, de Montigny-sur-Loing, de Lieusaint, etc., pour être déchargés de leurs taxes, de François Aurov, de Fleury, aide d'échansonnerie commun de madame la duchesse de Bourgogne, pour faire enregistrer ses lettres de nomination, etc. (1700-1701). (305 pièces, papier).
- 35 C 43 Taux du prix moyen des vins vendus d'octobre 1700 à septembre 1701, requêtes présentées aux officiers du siège pour faire enregistrer leurs provisions d'office et jouir des exemptions attachées à leurs titres, par : messire Louis Chauvelin, chevalier, conseiller d'État ordinaire, seigneur de Crisenoy, Champdeuil et Genouilly, pourvu des offices héréditaires de syndic perpétuel des paroisses de Crisenoy et de Champdeuil, Claude Sancey, Noël Gittard et Pierre Collin, capitaines des bourgeois de Melun, Pierre Clapisson d'Ulin, sieur de Chartrettes, rachasseur des chasses de la capitainerie royale de Fontainebleau, messire Louis Le Couvreur, sieur de La Roche, officier de la grande vénerie de France, archer et garde à cheval des plaisirs du Roi, à dix lieues à la ronde de Paris, Louis de Palatte, écuyer, sieur de La Salle, gouverneur pour S. M. des villes et château de Montereau-Fault-Yonne, François-Denis Duchesne, l'un des chevaucheurs à la suite du contrôleur général des finances, etc. (1702-1703). (290 pièces, papier).
- 35 C 44 Procès intenté par le fermier des aides contre Gaspard Queutant, sieur de Richemont, officier du Roi au château de Fontainebleau, sur l'opposition formée à l'exécution de la contrainte décernée contre lui par les officiers de l'Election, en payement de droits dus pour vins récoltés en la paroisse d'Héricy, et, pour cette cause, condamné à payer au demandeur les anciens et les nouveux cinq sols, sur tous vins par lui recueillis, cuvés, pressurés et entonnés dans sa maison sise au faubourg d'Héricy, procès-verbal dressé par Germain Pillon, commis au département de Fontainebleau, pour maître Charles Marchand, fermier des aides et droits y joints de l'Élection de Melun, constatant qu'il n'y aurait eu aucun débit depuis sa dernière visite chez le nommé Toussaint Roger, cabaretier à Bourron, quoiqu'il ait constamment des buveurs en sa maison, proclamant de la vente des grains saisis sur le fermier judiciaire et meunier du moulin de Ponceaux, à la requête de François Colleau et Pierre Besnard, collecteurs des tailles de la paroisse de Rubelles, etc. (1704-1705). (449 pièces, papier).

- Procès-verbal de visite des bâtiments et maison saisis réellement sur Nicolas de La Croix, curateur à la succession vacante de feu maître Jacques de La Feuille, ci- devant receveur des tailles de l'Élection, à la requête de Louis Petit, seigneur de Souteur et autres lieux, « état tiré des registres du gros de l'Élection de Melun sur le taux duquel il convient fixer un prix commun de tous les vins vendus et dépriés en gros dans ladite Élection, suivant les registres de chaque paroisse; » procès-verbal dressé par Gilles de Lagonnière, Jacques Houdeau et Louis Basile de Villeneuve, commis aux exercices des aides, contre le nommé Urbain Charpentier, vigneron à Samois, vendant et débitant son vin au détail en fraude des droits du Roi, par Cyprien Durenne, contre la demoiselle Charpentier d'Ozouer-le-Voulgis, vendant, contre sa déclaration, du vin à assiette, au lieu de le vendre à pot seulement, etc. (1706-1707). (352 pièces, papier).
- Minutes du greffe de l'Election de Melun. Commisssions délivrées par Jean-Baptiste Rose, procureur général en la Cour des Aides, sur la nomination faite par maître Germain Gaultier, fermier général de la vente du tabac dans tout le royaume, des sieurs François Rifflard, Jacques Clusel, Louis Gaullier, Antoine Duflos de Maisoncelle, auxquels il est donné pouvoir de se transporter dans tous les ports et avenues le long des rivières, routes ou chemins ; avec permis, pour empêcher les fraudes, de se faire représenter les lettres de voiture, congés, passavants, acquits, etc., procès-verbal dressé par des commis aux aides contre M. Guérin d'Épinet, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Melun, vendant et débitant, depuis un très-long temps, du vin en détail à faux-bouchon, moyennant 2 sols 6 deniers la bouteille, à tous venants, sans en avoir fait déclaration au bureau des aides, etc. (1708-1709). (385 pièces, papier).
- Dépens et frais de commission à taxer au profit de Jean Loeillet, marchand à Samoreau, ci-devant commissaire établi aux grains, foins et toisons saisis sur Louis Jacob Du Fresnay, fermier général de l'abbaye de Saint-Germaindes-Prés, faisant valoir la recette dudit Samoreau, requête de Henri de Bonchamp, écuyer, seigneur de Maurepart, Election de Saumur, par laquelle il expose que, comme noble d'ancienne extraction, il est en droit de jouir de toutes les exemptions et privilèges attribués aux gentilshommes du royaume; mais que, craignant d'y être troublé pour avoir fait amener à Melun des eaux-de-vie faites des vins de son cru, et quoiqu'il soit permis à tous nobles d'exercer librement tout commerce en gros sans déroger, il requiert que les lettres de maintenue de noblesse obtenues par lui soient registrées au greffe de l'Élection de Melun, etc. (1710-1714). (311 pièces, papier).
- Requêtes afin d'autorisation de jouir des exemptions attachées à leurs charges présentées par : Laurent Froment de Villeneuve, écuyer, seigneur de Sucy-en-Brie, conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, Marie Bougenot, veuve de feu Louis Chevalier, capitaine de marine, ingénieur du Roi et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, domiciliée à Ozouer-le-Voulgis, Catherine Dalençon, demeurant à Melun, veuve de Simon Faure, écuyer, fils de Simon Faure, conseiller-notaire, secrétaire du Roi, etc., Pierre-Denis Gobert, greffier de l'Élection, Joseph Barrachin, sous- fermier des aides à Melun, déclaration faite par Nicolas Guillot, voiturier par eau, à Orléans, du chargement de son bateau en vins

et eaux de vie, arrestation d'Antoine Leclère, de Berry-en-Picardie, porteur de paquets de tabac d'Espagne, chez Gilson, cabaretier à Melun, rue de la Juiverie, à l'Écu de Rostaing, etc. (1715-1716). (309 pièces, papier).

- Requêtes afin d'addition au rôle des tailles de cotes omises par les collecteurs, lors de la confection de ces rôles, états de frais et dépens de procès soumis à la taxe des officiers de l'Élection, procès-verbaux dressés par les commis à l'exercice des aides contre des délinquants ou prétendus tels, saisies et ventes de récoltes ; sentences d'ordre et de distribution de deniers provenant de ces ventes ; etc. Plainte du sieur Eustache Chaillou, prêtre, curé de Perthes-en-Gatinais, contre un commis des aides au département de Milly, qui, sans motifs plausibles, l'a injurié après être entré dans sa cour pour s'assurer s'il en vendait pas de vin en détail, vente des grains et foins saisis sur François Bonleu, laboureur à Nandy, à la requête de messire Philippe de La Vieuville, conseiller du Roi en ses conseils, grand-audiencier de France, seigneur dudit lieu de Nandy, en exécution d'une sentence rendue en l'Élection de Melun, etc. (1717-1718). (333 pièces, papier).
- Ventes de récoltes saisies, requêtes de collecteurs pour obtenir décharge de sommes qu'ils ne peuvent recouvrer ; etc. Demande du sieur Armand Pillavoine, bourgeois de Paris, adjudicataire général des gabelles, cinq grosses fermes de France, papier et parchemin timbrés, afin d'enregistrement de son bail, comme étant aux droits de la Compagnie des Indes, concessionnaire principal, moyennant 52, 000, 000 de francs par an, procès poursuivis à la requête dudit Pillavoine, par maître Antoine Quinquet, directeur des aides en l'Élection de Melun, pour prétendues causes de rébellion envers ses commis contre : Étienne Fabre, vigneron à Massoris, paroisse de Fontaine-le-Port, et sa femme, accusés de vendre du vin en fraude des droits du Roi, Jean Naudin, marchand de marée à Melun, Françoise Brunet, veuve d'Étienne Chenoy, vivant vigneron à Thomery, mort à la suite des mauvais traitements exercés sur lui par trois commis, etc. (1719-1721). (352 pièces, papier).
- 35 C 51 Plaintes, procès-verbaux et informations au sujet d'injures, violences et voies de fait exercées contre des commis des aides ou des collecteurs des tailles, état du prix commun des vins réduit en muids, vendus en gros par les particuliers soumis aux droits, bail de la ferme générale du tabac fait au profit de maître Édouard Du Verdier, enregistré en l'Élection de Melun, déclaration du Roi portant règlement pour cette ferme, et arrêt du Conseil d'État sur le même objet, procès poursuivi à la requête des sieurs Alexandre Morise et Jacques Chaillou, marguilliers-syndics de la ville de Milly, contre Jacques Marchand et Catherine Paulmier, sa femme, qui s'est jetée toute furieuse sur ledit Morise, à la suite de la nomination d'office, comme collecteur, qui venait d'être faite du sieur Marchand, au refus des habitants assemblés de procéder à cette nomination ; » - enregistrement des provisions d'huissier de la chambre de monseigneur le duc d'Orléans, petitfils de France, accordées par lui au sieur Nicolas La Pinte, seigneur de Livry-sur-Seine, etc. (1722-1723). (273 pièces, papier).
- 35 C 52 Requêtes des capitaine, officiers et chevaliers de l'Arquebuse de Melun pour obtenir l'enregistrement de leurs privilèges, confirmés par le Roi en

mai 1724, procès-verbaux pour vente d'eau-de-vie sans déclaration et de tabac mouillé, enquêtes, jugements, taxes de frais, ordonnances d'exemption de tailles par suite de manque de récoltes, pertes de bâtiments incendiés, - maladies, etc., arrêts du Conseil d'État concernant les privilèges accordés à Pierre Le Sueur pour la vente exclusive du tabac et du café, demandes d'enregistrement de leurs lettres de provisions d'office, afin de jouir des privilèges qui s'y trouvent attachés, présentées par : - Jean Henri Charlot, sieur Du Val, capitaine au régiment de Condé-infanterie, demeurant à La Madeleine, paroisse de Noisy, Antoine Trancas, procureur fiscal de Soisy et maître chirurgien, François-Louis Du Bénéfice-de-La-Mothe, maître peintre-doreur à Paris, officier en titre de batelier, passeur-d'eau vis-à-vis le château et guichet du Louvre, propriétaire à Chartrettes, etc. (1724-1725). (285 pièces, papier).

- 35 C 53 Réception de Jean-Gérard Blondeau, notaire tabellion du duché-pairie de Villars, résidant à Blandy, comme sergent royal en ladite Élection, de François Dieupart, clerc commis à l'audience et receveur de l'émolument du scel de la chancellerie présidiale de la même ville, procès-verbal dressé par Pierre Pilloust, conseiller, procureur du Roi en l'Élection, pour injures et blasphèmes, contre Broutechoux, cabaretier à Melun, marché au beurre, requêtes présentées par : - Marie Sancey, veuve de Pierre Vaux, directrice de la poste aux lettres de Melun, paroisse Saint-Ambroise, Nicolas Jannart, premier huissier de police, afin de n'être point collecteur, Claude Hurault, pour être exempt d'impôts, comme roi de l'Arquebuse, mémoire de frais dus à Pierre-Jacques Guiart, médecin ordinaire du Roi au bailliage de Melun, et Pierre Vidan, chirurgien-juré, requis pour l'exhumation et l'autopsie de François Chenois, de Thomery, mort des suites d'une lutte chez lui avec des commis aux aides, réception de Nicolas Pareuille, - d'Alexis Derigary et d'Antoine Adam, comme receveurs aux trois portes de Bière, de Paris et de Saint-Jean, à Melun, etc. (1721-1727). (370 pièces, papier).
- 35 C 54 Requêtes, interrogatoires et jugements contre des fraudeurs ; procès-verbal pour injures proférées contre les officiers de l'Élection, requêtes présentées pour obtenir l'exemption de la taille, par : - Barthélemy-Jacques de La Brosse, maître pâtissier rôtisseur à Melun, marié avant l'âge de 20 ans, Roch Nicolas Bellot, l'un des enfants de cuisine de S. A. R. Monseigneur, premier prince du sang, duc d'Orléans, François-Sergent, écuyer, sieur de Peresche, demeurant à Melun, Jacques-Pierre Guespereau, procureur au bailliage de cette ville, Antoine Deslions, maître de poste à Chailly, état du prix des vins vendus dans les paroisses de l'Élection de Melun, procès verbal constatant le naufrage de deux bateaux de vin dans la Seine, à Saint-Fargeau, venant du canal de Briare et appartenant à Jean Pigoury, de Pouilly-sur-Loire, et à Étienne Dugesne, de Saint-Thibault-sous-Sancerre, ordonnance pour l'enregistrement du bail des droits de sol pour livre et d'augmentation aux entrées sur le bétail, consenti au profit de la communauté des marchands bouchers de Melun, etc. (1728). (203 pièces, papier).
- 35 C 55 Procès-verbaux dressés contre des délinquants pour fraude en matière d'aides et droits y joints, requêtes présentées par Alexis Baillet, fermier de ces droits, poursuites à la diligence de maître André Gabriel de Boisemont, son directeur à Melun, afin de faire recevoir des commis-buralistes dans les

paroisses du ressort, procès criminel poursuivi contre Louis Le Cointe, âgé de 69 ans, demeurant ordinairement à Montarlot, en Franche-Comté, Marie Le Cointe, sa fille, âgée de 22 ans, et Pierre Brisemain, né à Montrichet, diocèse de Sens, accusés de fraude de tabac et détenus ès prisons de la ville de Melun, interrogatoires des accusés, - récolement d'informations, confrontation des témoins et des prisonniers faite par Claude Musnier, seigneur de Fay, conseiller du Roi, président de l'Élection, le tout à la requête de Pierre Lesueur, adjudicataire général de la ferme des tabacs, sentence des connétables et maréchaux de France, rendue contre un archer de la maréchaussée à la résidence de Fontainebleau, pour prévarication lors de la capture desdits Le Cointe et Brisemain, etc. (1729). (232 pièces, papier).

- Plaintes de divers particuliers contre les commis des aides, procès-verbaux de ceux-ci dressés contre des délinquants, pour fraude des droits du Roi, états de dépens, présentés par des commissaires aux grains saisis pour non-paiement des tailles, et taxe des officiers de l'Election, etc., requête portant plainte du sieur Pierre Vernay, carrier pour les ponts et chaussées, natif de Prothais, à quatre lieues de Langres, présentée à la suite d'une tentative d'assassinat commise sur sa personne par un agent des aides, dans l'habitation de Jacques Lacour, cabarelier à Limoges-en-Brie; procèsverbaux, information, rapport de Pierre Vidaux, chirurgien au châtelet de Melun, conclusions du procureur du Roi, tendant à faire accorder au plaignant des provisions pour subvenir à ses besoins, etc., procès poursuivi à la requête de Pierre Le Sueur, chargé de la vente exclusive du tabac, contre Simon Faltier et sa femme, accusés de fraude et de commerce de faux tabac, etc. (1730). (213 pièces, papier).
- Plainte de Claude Musnier, président du siège, contre Jacques Legros, huissier de la ferme, qui aurait répondu avec insolence à la prière que lui faisait adresser ledit sieur président, de suspendre la vente des meubles saisis sur Pelletier et sa femme, cabaretiers, à Ponthierry; » requête de Georges d'Esquidy, écuyer, colonel d'infanterie, lieutenant du Roi, commandant de la ville et citadelle de Saint-Tropez, seigneur de Chailly-en-Bière, chevalier bachellaire de S. M. Britannique, disant que par lettres du roi Louis XIV, il a été naturalisé Français et reconnu gentilhomme Irlandais, né à Thurles, au comté de Tiperary: pourquoi il prie messieurs de l'Élection de Melun d'ordonner l'enregistrement de ces lettres, etc. (1731-1732). (280 pièces, papier).
- Procès-verbaux dressés pour contraventions aux ordonnances sur les aides et droits y joints, requêtes afin d'enregistrement de provisions d'offices; etc. Procès poursuivi à la requête d'Antoine Dubost, fermier des aides de la Généralité de Paris, contre Germaine Leclerc, femme de Jacques Labrosse, cabarelier à assiette, demeurant en la paroisse Saint-Étienne de Melun, pour injures, menaces et violences exercées contre Poulain et Vessières, commis du requérant, réception de Thomas Gauthier et Pierre Bernet, procureurs en ladite Élection, information sur leurs vie et moeurs par Charles-Pierre Leroy, lieutenant du siège, dépens à taxer au profit de Charles Félix, laboureur à La Rochette, commissaire établi au vin saisi sur Antoine Bréant et sa femme, à la requête de Pierre Rapilleau, marchand boisselier à Courances, etc. (1733-1734). (220 pièces, papier).

- Saisie réelle du fief d'Olibon sur la succession de Jacques de La Feuille, sieur de Montbeau et d'Olibon, nomination d'Antoine Gavelle contrôleur des droits de rivière à Melun, fermier judiciaire de ce fief, saisies de grains et taxe de frais ; poursuites de messire Jean-Louis Chassepot de Beaumont, chevalier, seigneur de Rubelles, réception de Philippe Michaut, premier huissier audiencier en l'Election de Melun, de Guillaume Barberau, commisreceveur des entrées à la porte de Bière, prix commun des vins vendus dans les paroisses de l'Élection, requêtes pour l'enregistrement des lettres confirmatives de noblesse accordées à Pierre Charles de Barnoin, écuyer, seigneur de Charlemont, de nomination de maître de poste à Melun, accordées à Charles Deslions de Chailly-en-Bière, etc. (1735). (192 pièces, papier).
- États de dépens soumis à la taxe des officiers de cette Election par des commissaires établis à la garde des grains, meubles et effets saisis sur des contribuables faute de payement de droits dus au fermier des aides : à la requête de Pierre Courtault, vigneron à Pouilly-le-Fort, gardien des effets saisis sur Marc-Antoine Delorme, contre demoiselle François Dupasquy, fille majeure, messire Jean-Baptiste Glucq, baron de Saint-Port et autres, saisissants, procès-verbaux de visite et d'estimation des bâtiments de la ferme seigneuriale et du fief d'Olibon, terres, prés, bois et autres héritages en dépendants, saisis réellement sur la succession de Jacques de La Feuille, seigneur de Montbeau et d'Olibon, adjugés par arrêts de la Cour des Aides à demoiselle Marguerite Mégissier, sa veuve et à Marguerite de La Feuille, veuve de Jean Doby, leur fille, etc. (1736-1739). (183 pièces, papier).
- 35 C 61 Procès-verbaux dressés pour constater : - la grêle des récoltes à Milly, le 4 juillet 1742, les mauvais traitements de messire Charles de Baux, écuyer, sieur de Saint-Georges, chevalier de Saint-Louis, capitaine d'infanterie à Fontainebleau, envers les commis des aides qui se présentaient chez lui pour exercer, requêtes présentées pour l'enregistrement de leurs nominations et jouir de l'exemption d'impôts, par : - Simon Etienne Poiret, maire, ancien mi-triennal de Melun, Mathurin Duclos, maître de poste à Lieusaint et à Melun, Emmanuel Duclos, maître de poste à Guignes, paroisse d'Yèbles, Philippe Ancelin, écuyer, sieur dé Franconville, ancien officier aux gardes françaises, demeurant à Melun, dont l'aïeul, Étienne Ancelin, fut anobli en décembre 1653, à cause de Perrette Dufour, son épouse, nourrice du roi Louis XIV, Jean- Baptiste Chabert, seigneur d'Aunoy, près Champeaux, garde des haras de Sa Majesté, enregistrement des privilèges de Jean de Crin, Suisse de nation, employé au service du Roi en son château des Tuileries, etc. (1740-1742). (205 pièces, papier).
- Procès-verbaux dressés par les commis aux aides contre des débitants vendant du vin sans autorisation ou en fraudant les droits du Roi, poursuites dirigées par le fermier pour mauvais traitements exercés contre ses agents ; etc. Requête de Paul-Claude Picard, adressée à l'intendant de la Généralité de Paris (Paul-Esprit Feydeau de Brou, chevalier, seigneur de Brou, Montereau-Fault-Yonne, etc.), afin d'obtenir que le mur d'enceinte de la ville de Melun, mis à nu par la démolition d'une maison joignant la place Saint-Jean, pour la construction d'une nouvelle porte, soit réparé, attendu qu'il menace ruine et, par suite, peut amener celle de l'habitation du

suppliant, devis estimatif des ouvrages de maçonnerie et pique de grès à faire à cette porte, pour l'exécution des dessins de M. Boffrand, architecte du Roi et inspecteur des ponts et chaussées, marché passé pour la construction d'une halle sur la place Saint-Jean de Melun, démolition et reconstruction de la porte du même- nom, etc. (1743-1745). (147 pièces, papier).

- 35 C 63 Copies des pièces d'un procès évoqué d'abord devant la justice seigneuriale de La Brosse, paroisse d'Héricy, et renvoyé ensuite devant l'Élection, pour détournement d'objets mobiliers au préjudice du sieur Ythier Huteau, pâtissier à Fontainebleau, dans sa maison de campagne d'Héricy, par les collecteurs de la paroisse et par des soldats suisses qui s'y trouvaient en garnison, requête des habitants de Guignes-en-Brie pour l'enregistrement des pièces qui ont servi à la distraction de cette paroisse d'avec celle d'Yèbles; procès-verbal de fixation de leurs limites, dressé par M. Guérin de Sercilly, subdélégué de l'intendant de Paris au département de Melun, procès-verbaux d'appréciation des vins manquants à déprier des inventaires et qui n'ont point été enlevés dans les temps des règlements, etc. (1746-1749). (151 pièces, papier).
- 35 C 64 Plainte et information contre des commis qui ont maltraité le sieur Antoine Laquot, laboureur, marchand de bestiaux à Fontaine-Roux, paroisse d'Héricy, procès-verbaux d'expertises, saisies de grains, enquête contre des particuliers qui ont injurié et maltraité Guéneau, contrôleur ambulant des aides, Pierre Miger et Beaulieu, commis, réception de : - Antoine Beaunier. comme greffier de l'Élection de Melun, Pierre Poinsard fils, garde à cheval des chasses et plaisirs du Roi en la capitainerie de Fontainebleau, Arnault Pierre de Bellecouche, à cause de Marie-Madeleine Lévesque de Belle-garde, son épouse, propriétaire des droits et office de prud'homme des cuirs à Melun et dépositaire de la marque de ces marchandises, requête de M. Christophe Blanchard-Guénégaud, secrétaire interprète du Roi en langue grecque et latine, demeurant à Chevannes, pour faire enregistrer ses lettres de nomination, reconnaissance des dommages causés par la grêle du 14 juin 1754 à Videlles, Mondreville, Champcueil et Chevannes, etc. (1750-1754). (72 pièces, papier).
- Requêtes présentées pour l'enregistrement de leurs lettres de nomination 35 C 65 ou de leurs privilèges par : - Claude Bureau, conseiller, médecin ordinaire du Roi en la ville, faubourgs et ressort du Présidial de Melun, Lazare Duvaux, orfèvre-joaillier du Roi, François-Noël-Alexandre Chariot dit Du Val, sommier de panneterie de la maison de S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans, par François Petit, chef de panneterie commun de la reine, Pierre Destrache, premier fourrier de l'artillerie de France, demeurant à Melun, ordonnance de M. Berthier de Sauvigny, intendant de la Généralité de Paris, pour la fixation des limites de la paroisse de La Rochette et de celle de Farcy dont elle a été distraite pour la taille, à partir de 1756, informations, poursuites, - et saisies, sentences d'ordre pour Marguerite Nivet, veuve de Jean Miger, receveur de la terre de Larchant, procuration de Pierre Henriet, fermier général des domaines et fermes unies, au nom de François Simon, de Melun, pour la régie et recette des droits de minage, plaçage et roulage des grains et denrées aux marchés de ladite ville, etc. (1755-1760). (94 pièces, papier).

- 35 C 66 Procès-verbal d'arrestation d'une voiture chargée de tabac de Saint-Vincent, sans marque ni plomb de la ferme, et incarcération du voiturier, enquête sur la poursuite extraordinaire commencée en vertu d'une sentence de civilisation, à la requête d'un collecteur des tailles de la paroisse Saint-Liesne à Melun et sa femme, contre Jean Duru, demeurant au même lieu, pour coups et blessures, dépôt de tablettes incrustées des poinçons pour la marque de l'or et de l'argent, nomination de M. Pinon, conseiller et doyen de l'Élection de Melun, comme député de la compagnie, à l'effet de se trouver à l'assemblée de ville pour élire les maire, échevins, etc., dépôt d'empreintes de marteau pour la marque des cuirs fabriqués à Fontainebleau, procès-verbal constatant un incendie survenu à Perthes-en-Gâtinais, les 20 et 21 juin 1762, qui a détruit plus de 20 maisons et aurait consumé tout le village sans une pluie heureusement arrivée le deuxième jour, distraction de Jonville et dépendances du rôle des tailles de Saint-Fargeau, information sur un assassinat commis près de Champeaux, etc. (1761-1768). (170 pièces, papier).
- Procès-verbaux dressés contre des délinquants sur le fait des aides et 35 C 67 gabelles, informations - requêtes, afin de nominations de commis, d'enregistrement de provisions d'offices et de réception de présidents. lieutenants, élus, procureurs, etc., en ladite Election, procès-verbaux de François Ravault, élu, à la requête des syndics et habitants des paroisses de Montigny-sur-Loing et Bourron, pour constater les dommages causés par la grêle aux vignes, blés et menus grains du territoire de ces paroisses, procès intenté à Jean Varly, vigneron à Brolles, paroisse de Bois-le-Roi, et autres, pour injures, coups et blessures envers Jacques Pignard et Jean Régal, commis du sieur Julien Alaterre, adjudicataire des fermes unies de France, plainte du sieur Cribier, vigneron à Melun, faubourg Saint-Barthélemy, contre des commis aux aides qui, sous prétexte qu'il vendait du vin sans autorisation, ont exercé contre lui des violences, excès et voies de fait, ainsi que contre les domestiques des sieurs Bénédictins de Melun, réunis à la famille du plaignant pour tirer le gâteau des rois, etc. (1769-1771). (110 pièces, papier).
- 35 C 68 Enregistrement de provisions d'offices, de nominations d'agents des aides, adjudications de blés et avoines saisis sur des cultivateurs, à la requête des collecteurs, faute de paiement des tailles, demandes d'enregistrement de provisions par : Blaise-Marie-Jacques de Crécy, nommé porteur en cuisine de la maison de S. A. S. Monseigneur le duc d'Orléans, au lieu et place du sieur Pierre Agard de Roumejoux, démissionnaire, Louis Boucher Des Noyers, nommé par le Roi à l'office de conseiller de S. M., lieutenant en la compagnie de la connétablie, gendarmerie, maréchaussée de France et de ses camps et armées, Pierre Salomon, grand valet de pied du Roi, Charles-Jean Larcher, greffier, commis-écrivain à la peau aux requêtes du Palais, Edme François Chayé, arpenteur du Roi en la maîtrise particulière des eaux et forêts de Fontainebleau, nommé par M. de Vancelle, grand maître enquêteur et réformateur des eaux et forêts au département de Paris et Ilede-France, expert-juré au châtelet de Melun, etc. (1772-1777). (112 pièces, papier).
- 35 C 69 Enregistrement du jugement de l'intendant de la Généralité de Paris du 10 décembre 1700, énonciatif des titres de noblesse de MM. de Perthuis, de

Nandy, des lettres de reconnaissance de noblesse de messieurs de Rothe, Irlandais naturalisés, apposition de scellés sur les minutes du greffe de l'Élection, après le décès de maître Beaunier, greffier du siège, enregistrement du contrat de mariage de dame Marie de Préaux, veuve en premières noces de M. Jean-Claude Prévôt-Delacour, négociant à Saint-Anne (Guadeloupe), avec messire Eusèbe de Barbançois, marquis de Sarcey, seigneur de Dorno, Arizolles, baron de Rez et Voumat; ladite dame demeurant à Chartrettes, requêtes pour l'enregistrement des lettres de nomination obtenues par : - Joseph Faure de La Pérouse, bourgeois de Paris, propriétaire à Melun, faubourg Saint-Barthélemy, comme grand messager juré en l'Université de Paris pour le diocèse de Vorms, Dominique-Ignace Crévoulin, greffier en chef de l'Election de Melun, dépôt au greffe : du classement des terres de cette Élection, des empreintes des timbres du papier et du parchemin, etc. (1778-1781). (83 pièces, papier).

- 35 C 70 1750-1789.
- 35 C 71 Demande en réduction de taille par Pierre-Antoine Longuet d'Hauteville, demeurant à Boissise-le-Roi, ordonnance pour l'imposition d'une somme de 1698 livres 4 deniers sur la paroisse de Moisenay, destinée à la réparation du presbytère, requêtes afin d'enregistrement de leurs lettres de provision, pour jouir des privilèges attachés à leurs charges, présentées par : - Jean-Baptiste Boussenot, avocat, conseiller secrétaire du Roi, contrôleur en la chancellerie près la Cour des Comptes, Aides et Finances d'Aix, François Joseph Le Brisorgueil, conseiller, médecin ordinaire du Roi, et Louis Duguet, huissier au Conseil de la Reine, demeurant tous deux à Melun, Antoine-Léonard Breton de Corbelin, exempt-rachasseur de la capitainerie royale de Fontainebleau, Jean-Claude-Éléonore de Trinquière, noble, lieutenant du Roi en la province de Champagne, baron de Bréau-en-Brie, messire Louis Féron, ci-devant vicomte, actuellement marguis de La Ferronnays, maréchal des camps et armées du Roi, seigneur de Livry, Joseph-Alexandre Sarrasin de Marais, seigneur de Saint-Méry, Montgermont, Montchauvoir, etc. (1782-1790). (104 pièces, papier).
- Déclarations de défrichement faites au greffe de l'Élection, en vertu des lettres du Roi des 13 août, 2 septembre 1766 et 7 novembre 1775, ainsi que des règlements rendus en conséquence, déclarants : Brice-Richard Pichon, écuyer, seigneur haut justicier de la prévôté, terre et seigneurie de Livry, conseiller du Roi, garde des sceaux honoraire en la chancellerie de Bordeaux, messire Jean-Baptiste Chiquet de La Perrière, la communauté des habitants de Chevalines, pour un terrain contenant 116 arpents, resté en friche depuis plusieurs siècles, le duc d'Orléans, pour 260 arpents de terres incultes de temps immémorial, aux territoires de Cesson et Vert-Saint-Denis, et 12 arpents en même état, clos de murs, sis près la maison de Bréviande, Louis Crosnier et consorts, d'Arbonne, pour 93 arpents de terre, restés incultes depuis plus de 40 ans, etc. (1767-1790). (158 pièces, papier).

Enregistrement d'actes, provisions et privilèges

35 C 73 Enregistrement des lettres de provision d'offices, des privilégiés, édits, déclarations du Roi, d'arrêts du Conseil d'État, déclaration portant distraction

du hameau de Voisenon de la paroisse de Montereau-sur-le-Jard, extrait de l'état des chasses de la forêt de Bière et maison royale de Fontainebleau, dressé en 1639, droit de courtepinte levé sur les denrées entrant à Donnemarie, acquisition par messire Nicolas Fouquet, chevalier, vicomte de Melun et de Vaux, ministre d'État, surintendant des finances de France et procureur général du Roi, des offices de contrôleur ancien, alternatif et triennal des expéditions du bailliage et siège présidial de Melun, ensemble de l'office de greffier garde-sacs et clerc d'audience, avec les gages y attribués, etc. (Registre, In-folio, papier, 243 feuillets).

1639-1659

Provisions de Claude Féret, huissier du bureau de M. le duc d'Orléans, frère unique du Roi, de Louis Le Comte, prévôt de Melun, comme secrétaire des finances du même prince, de Jean Du Fay, commissaire à la conduite de dix nouvelles compagnies du régiment des gardes de Sa Majesté, de Michel Du Bois, sieur de Blézy et des Tournelles, à l'office de lieutenant des gardes de la poste du Roi, arrêt du Conseil d'État ordonnant que le maire et les échevins de Melun seront cotés au rôle des tailles, enregistrement des titres de noblesse de Jean Besson, sieur de Bresolles, natif de Paris, de Marie de Larche, de Michel de Bellier, sieur de Filandre, arrêt pour le rétablissement du pont de Pont-sur-Yonne, etc. (Registre, In-folio, papier, 236 feuillets).

1674-1692

Provisions de Jean Prévost, contrôleur des exploits à Donnemarie-en-Montois, de la charge de greffier des rôles des tailles et impositions de la prévôté de Mondeville, par madame Marguerite de Harlay, abbesse de Port-Royal, dame de Mondeville, au profil d'Antoine Bigé, de l'office de greffier de tailles de Donnemarie, pour maître Pierre Blondeau, avocat en Parlement, maire du lieu, quittance de 55, 000 livres délivrée à messire Philippe Binet, sieur de Villers-en-Bière, pour la finance de l'un des soixante offices de conseillers secrétaires du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, créés par édit de mai 1691, création d'un lieutenant en chaque Élection, etc. (Registre, In-4°, papier, 94 feuillets).

1691-1695

Transcription de donations entre-vifs, de lettres de provisions de Louis François Colleau, élu en ladite Élection, de la nomination à la charge de gouverneur de Montereau en faveur de messire Louis de Palache, écuyer, sieur de La Salle, transcription du contrat de mariage de messire Nicolas Melicque, écuyer, sieur de Saint-Georges, trésorier général ancien, alternatif et triennal des menus-plaisirs du Roi, avec Marthe-Renée Chartier, veuve de Robert Le Comte, écuyer, conseiller, en présence et du consentement du Roi, du Dauphin, du prince de Conti, des ducs de Saint-Aignan et de Gesvres, de Bossuet, évêque de Meaux, du marquis de Maillebois, etc. ; inventaire du mobilier apporté par l'épouse, etc. (Registre, In-4°, papier, 90 feuillets).

1696-1697

35 C 77 Provisions de Claude Sancey, pour l'un des offices de capitaine des bourgeois

et habitants de Melun créés héréditaires par édit de mars 1694, et quittance de 600 livres pour la finance de cet office, arrêt en faveur des notaires de Melun sur le droit exclusif de procéder aux inventaires dans cette ville, nomination de Pierre Clapisson, seigneur de Chartrettes, à l'état et charge de rachasseur des chasses et plaisirs de Sa Majesté, dans l'étendue de la capitainerie royale de Fontainebleau, comme successeur de Jean Collinet, seigneur de Jonville, lettres de nomination accordées par le Roi, à Claude Le Bon, de l'office de concierge et garde-meubles de l'hôtel de ville et comté de Melun, pour en jouir, etc., avoir son logement audit hôtel de ville et toucher les gages de 16 livres 13 sols 4 deniers, etc. (*Registre, In-folio, papier, 60 feuillets*).

1703-1709

Acte d'assemblée des officiers de ce siège, taxation de chacun d'eux conformément à l'édit du mois d'octobre 1713, etc., payement de leurs gages, etc., publication de la déclaration du Roi du 16 février 1715, qui exempte des droits d'aide le vin du clergé séculier et régulier, bail de la ferme des aides des Élections de Mantes, - Meulan, - Dreux, - Montfort-l'Amaury, - Meaux et département de Crécy, - Melun, - Rozoy, - Provins, - Coulommiers, - Senlis, - Compiègnes et Beauvais, au profit de Joseph Barachin, bourgeois de Paris, moyennant 889, 000 livres par année, nomination de Philippe Le Comte aux fonctions de maître de la poste aux chevaux de Ponthierry par Jean-Baptiste Colbert, chevalier, marquis de Torcy, Croissy, etc, grand maître et surintendant général des postes, privilèges accordés aux chevaliers de l'arquebuse de Melun, etc. (Registre, In-folio, papier, 99 pages).

1715-1732

Lettres de provision accordées par Louis XV, à Philippe Néricault Destouches, de l'une des charges de garde de sa porte, à François-Étienne Guérin, de l'office de président en l'Élection de Melun, à Louis Osvanès de Longis, comme gentilhomme servant de madame la Dauphine, avec 400 livres de gages, à Philippe Néricault Destouches, de l'office de gouverneur pour le Roi de la ville de Melun, rétabli par l'édit du mois de novembre 1733, etc., arrêt de maintenue de noblesse pour messire Georges-Roch de Racault, sieur de Reuilly, Breteau, Des Bergeries, Brosles, Sermaise et Bois-le-Roi en partie, arrêt du Conseil d'État du 24 octobre 1747, qui fixe les limites des paroisses de Guignes et d'Yèbles, partage de la succession de messire Jean Édouard de Poussemothe de Lestoile, comte de Graville, etc. (Registre, In-folio, papier, 36 feuillets).

1732-1752

Lettres de nomination du sieur Christophe Blanchard de Guénégaud à l'office de secrétaire du Roi, son interprète en langues grecque et latine, création d'une noblesse militaire, arrêt du Conseil d'État du 25 août 1755, portant distraction de la paroisse de La Rochette de celle de Farcy, impôt sur les cartes à jouer, applicable à l'établissement et à l'entretien de l'École royale militaire, provisions de l'office de gouverneur des ville et château de Melun, en faveur de Charles Le Fouin, né à Paris, baptisé en la paroisse de Saint-Jean en Grève le 49 novembre 170a, en remplacement de Philippe Néricault Destouches, décédé le 4 juillet 1754, et dont la veuve et les enfants avaient nommé pour lui succéder Philippe-François Néricault Destouches, l'un d'eux,

qui a donné sa démission, etc. (Registre, In-folio, papier, 50 feuillets).

1752-1759

Déclaration de Sa Majesté sur le don gratuit exigé des villes, - sur l'exemption du clergé pour le don gratuit, procuration de messire Jacques-Gabriel Bazin, marquis de Bezons, maréchal des camps et armées du Roi, pour la régie de ses terres et seigneuries du Bréau, de Villiers et d'Orsonville, nomination de Louis Brandin, l'un des chefs de l'échansonnerie chez la reine, suppression des offices de tabellions réunis à ceux de notaires, déclarations relatives à divers impôts, - aux toiles de coton blanches et aux toiles peintes, - aux droits sur les cuirs, - à la taille, - aux octrois et impositions municipales, etc. (Registre, In-folio, papier, 50 feuillets).

1759-1763

Déclarations du Roi concernant : - le dessèchement des marais, l'exemption de la taille personnelle en faveur des officiers des Présidiaux, les villes et bourgs en retard pour le paiement du don gratuit, suppression des offices de trésoriers particuliers des ponts et chaussées dans les provinces, déclarations des défrichements exécutés par Claude-Joachim Bruno Le Blanc de Châteauvillard, commissaire des guerres, seigneur du Bréau, de Villiers et d'Orsonville, Jean-Charles de Beausse, chevalier, seigneur de Boissise-le-Roi, Pierre Guichard de Pichon, écuyer, seigneur haut-justicier de Livry, - Pierre de Francesqui, abbé commendataire de Saint-Amand de Rodez, propriétaire de la maison de Belcombre, etc. (Registre, In-folio, papier, 62 feuillets).

1763-1767

Enregistrement des lettres d'anoblissement accordées à François-Thomas Moreau, sieur de La Rochette, en le créant inspecteur général des pépinières de France, distraction de Pringy de la paroisse de Montgermont, déclaration de défrichement de terrains incultes par messire Jean-Claude-Éléonore de Trinquère, chevalier, lieutenant du Roi en Champagne, baron de Bréau, Vernou et autres lieux, par messire Thomas-Marie de Fresnoy, chevalier, comte de Fresnoy, baron de Tournancy, dit Graville Champagne, La Celle et Vernou en partie, Pierre Noël de Prémarest, tuteur onéraire de M. le marquis de Nangis, etc. (Registre, In-folio, papier, 43 feuillets).

1768-1770

Suppression de la Cour des Aides, exemption d'aubaine entre la France et le Danemark, nomination de Me Claude-François-Christophe de Rozière, élu en l'Élection de Melun, déclarations du Roi sur les nouveaux convertis, sur la régie des droits des cuirs et peaux, sur les études en chirurgie, - sur l'abbaye de Saint-Cyr, sur le joyeux avènement, etc., rétablissement de la Cour des Aides, nomination de M. Gérard Boudet, avocat en Parlement, à l'office de conseiller secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, création d'un payeur de gages des gabelles, etc. (Registre, In-folio, papier, 63 feuillets).

1771-1774

Liberté du commerce des grains, suppression de la caisse de Poissy, nomination de Pierre-Marie Simon, avocat, en qualité de président de l'Élection, de Charles-Henri-Pierre Chevalier, sieur Des Essarts, à la charge de concierge, garde-meubles du château royal de Vincennes, de Louis-Denis de Branville, comme lieutenant de la grande louveterie de France en l'Élection de Melun, déclarations du roi Louis XVI concernant la course sur les ennemis de l'État, - les privilèges des gens de mer, etc., enregistrement de l'élection de François-Pierre Gillet de La Renommière, comme échevin de la ville de Paris, etc. (Registre, In-folio, papier, 50 feuillets).

1775-1780

Lettres de noblesse de Jean-Baptiste de Simony, de MM. de Perthuis, des frères Rothe-Filz-William, écuyers irlandais, de Mme la marquise de Sarsay, de Jean-André de Trinquère, seigneur du Bréau, etc., bail des dîmes de la chapelle Sainte-Anne de Vitry, au profit de maître Nicolas Rabourdin, curé de Guignes, abolition de la question préparatoire, nomination de messire Antoine-Breton de Corbelin, exempt et rachasseur de la capitainerie royale des chasses de Fontainebleau, déclaration de défrichement par Mme Marie-Thérèse-Adélaïde Boutevilain de La Ferté, veuve de Edme-Louis Daubenton, de terrains voisins de sa maison de Saint-Aubin, paroisse d'Avon, etc. (Registre, In-folio, papier, 54 feuillets).

1780-1787

Nomination de Henri-François-Joseph Chappelle, baron de Jumilhac, à l'office de mestre-de-camp de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, de celle de M. Eugène-Louis Régnault, avocat en Parlement, comme secrétaire du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, du brevet de pension de Charles Des Aifres de La Bruyère, lieutenant invalide, procès-verbal de nomination de deux députés à l'Assemblée du Tiers État, déclaration de M. Nicolas Dupré de Saint-Maur, de laquelle il résulte qu'il entend exploiter lui-même sa ferme du Mesnil, au Châtelet, etc. (*Registre, In-folio, papier, 7 feuillets*).

1787-1789

Élection de Montereau

36 C 1 Arrêts et ordonnances.

1705-1786

36 C 2 État alphabétique des paroisses de l'Élection de Montereau, au nombre de 60 ; distraction de paroisses.

Celles de Chaumont et de Saint-Aignan ont été rayées comme appartenant au département de l'Yonne. - Paroisses les plus éloignées du chef-lieu : - Bécherelles, - Cessoy, - Diant, - Donnemarie, - Dontilly, - La Genevraye, - Landoy, - Mons, - Thénisy, etc. (1 pièce, papier).

1789

36 C 3 Finances. - Assiette de l'impôt : classement des paroisses.

Tableau fait et arrêté, pour l'année 1782, par MM. Bertier, intendant, - Mignot de Montigny, trésorier de France, - Mesnidrieux, président de l'Élection, - Le Coq, lieutenant, - Chaillot et Charpillon, conseillers, lesdites paroisses divisées en huit classes, avec indication du prix du loyer par arpent et du taux de l'impôt. (1 pièce, papier).

1781

Ordonnance de l'Intendant de la généralité de Paris pour l'exécution de l'arrêt du Conseil du 14 août 1759 réunissant la paroisse de Saint-Jean-Baptiste à celle de Forges.

07/09/1759

Élection de Nemours

Administration générale, comptabilité

37 C 1 Compte de receveur des aides ; procès-verbal de levée de scellés du coffre du receveur des tailles.

1560-1667

Recette des droits dus aux officiers de l'Élection de Nemours, pour : - réception de commis buralistes et regrattiers, épices de sentences, enregistrement de baux des fermes générales et de lettres de noblesse. - Sommes reçues de : - Claude Guillaume, commis buraliste de la paroisse de Cheroy, 4 livres, de maître Colin, receveur du grenier à sel de Nemours, 15 livres 8 sols 6 deniers, pour droits d'enregistrement du bail de la ferme générale, pour les épices d'une sentence rendue à la requête de la veuve Georges Barruet, de Mignerelles, 15 sols, de M. Duval, pour l'enregistrement de ses lettres de noblesse, 45 livres, de M. Robert, pour la réception d'un commis des droits à percevoir sur les cuirs, 4 livres, pour jugement de fixation du prix commun des vins, 9 livres, etc. (Registre, Petit in-folio, papier, 16 feuillets).

1756-1781

37 C 33 Plan des eaux du château de Vertron (commune de Montacher, département de l'Yonne).

XVIIIe s.

37 C 34 Lettres patentes de Charles IX fixant aux élus et aux contrôleurs sur le fait des aides et tailles en l'élection de Nemours, le montant des impositions qu'ils auront à recouvrer en l'année 1569.

Date de contenu : XVIe s. ; date de production : date de la copie sur parchemin inconnue

Impositions

Assiette de l'impôt. - Tableau du classement des paroisses de l'Élection de Nemours au nombre de 118, divisées en neuf classes, indiquant le prix du loyer par arpent, - le taux de l'impôt, - et la taille en principal : 1re classe, 6 paroisses ; 2° classe, 3 ; 3e classe, 7 ; 4e classe, 15 ; 5e classe, 18 ; 6e classe 23 ; 7e classe, 20 ; 8e classe, 19 ; 9e classe, 7. (1 pièce, papier).

1782

37 C 4 - 37 C 8 Nomination de collecteurs.

1751-1789

37 C 4 1751-1767.

37 C 5 1779-1780.

37 C 6 1781-1783.

37 C 7 1784-1785.

37 C 8 1786-1789.

37 C 9 Radiations des rôles des tailles.

1712-1770

37 C 10 Demandes de dégrèvement.

1767-1786

Droits réservés sur les boissons. - Lettre de M. le contrôleur général Terray, adressée à M. de Sauvigny (Bertier), intendant de la Généralité de Paris, portant que : « les habitants du bourg d'Aufferville, direction de Nemours, lui ont fait parvenir un Mémoire par lequel il se plaignent de la demande, qui leur est faite, du payement des droits réservés sur les boissons, râpés, et petites boîtes, qu'ils ont consommés depuis le 1er juillet 1768 ; ils offrent de payer les droits, sur les vins qu'ils ont recueillis depuis cette époque, et en demandent la décharge sur ces boissons, » ce à quoi le contrôleur général fait connaître qu'il ne peut déférer, attendu que le droit est également dû sur les boissons, en vertu de plusieurs arrêts du Conseil d'État, et d'un arrêt du Parlement de Paris, du 22 août 1771, autre lettre de M. Prieur de La Comble, subdélégué à Nemours, adressée à M. l'intendant, au sujet de plaintes qui lui ont été portées contre des syndics, sortant de charge, qui refusent de rendre compte des deniers communaux qu'ils ont touchés, etc. (2 pièces, papier).

1772

37 C 12 Régie et police des cuirs ; procès- verbaux d'adjudications des droits de courte-pinte ; empreintes.

1720-1789

37 C 13 Adjudications des fermes ; enregistrement des baux ; assiette de la taille (Courtenay, département du Loiret).

1744-1780

Justice

3	37 C 14	Registre des causes d'audiences.	
			1738-1789
,	37 C 15	Plumitifs d'audiences.	
•	01 0 13	riumitiis u audiences.	1764-1788
			1704-1700
(37 C 16 - 37	C 28 Minutes du greffe.	
			1722-1790
	37 C 16	6 1722-1725.	
	37 C 17	7 1722-1730.	
	37 C 18	8 1727-1734.	
	37 C 19	9 1731-1734.	
	37 C 20	0 1735-1738.	
	37 C 2	1 1735-1740.	
	37 C 22	2 1739-1744.	
	37 C 23	3 1741-1782.	
	37 C 24	4 1745-1766.	
	37 C 25	5 1760-1790.	
	37 C 26	6 1766-1778.	
	37 C 27	7 1779-1790.	
	37 C 28	8 1766-1784.	
3	37 C 29 - 37	C 31 Affaires criminelles.	
			1723-1787
	37 C 29	9 1723-1774.	
	37 C 30		
	37 C 3		

Provisions d'offices

Minutes du greffe. - Réceptions et installations d'officiers du siège, requête du sieur Gabriel Constans pour être reçu à l'office de premier huissier audiencier dont il a été pourvu par S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans et de Nemours, régent de royaume, réception de maître Pierre Bezout, comme procureur postulant en la même Élection, de Jacques Prieur, de Pierre Valentin Héaulmé de La Neuville, de maître Jacques Dupays, de Jean-Baptiste Prieur, de Jean-Baptiste-François Berthier de Fontenelles, tous pourvus des états et offices de conseillers du Roi, élus en l'Élection de Nemours, de Dominique-Michel

d'Outreleau, nommé par le Roi président au même siège, etc. (65 pièces, papier).

1722-1786

Élection de Nogent

38 C 1 Répartition de l'impôt. - État et mémoire des habitants compris au rôle des tailles de la paroisse des Ormes, dans les années 1669, 1670 et 1671, avec l'indication de leurs autres cotes et des tailles qu'il convient de distraire ou réduire, pour servir d'instruction et faire connaître l'état de la paroisse à monseigneur l'intendant, en procédant au département des tailles pour 1672. (1 pièce, papier).

1671

Élection de Provins

Administration générale

41 C 1 - 41 C 4 Enregistrement d'édits et d'ordonnances.

1731-1781

41 C 1 Du 27 mars 1731, arrêt du Conseil portant que les fermiers des droits sur les papiers et parchemins timbrés, seront tenus de timbrer, gratuitement, le papier qui leur sera fourni par les officiers des Bailliages, Sénéchaussées et autres justices royales ou subalternes, pour en composer des registres sur lesquels seront transcris les édits, déclarations, ordonnances et lettres patentes envoyés par les Cours souveraines, février 1731, ordonnance du roi Louis XV pour la fixation de la jurisprudence sur la nature, la forme, les charges ou les conditions des donations entre-vifs : laquelle ordonnance devait être gardée et observée dans tout le royaume, et abrogeait, en même temps, « toutes ordonnances, lois, coutumes, statuts et usages différents, » etc., arrêt du Conseil et lettres patentes, données pour son exécution, qui permettent la décharge des vins dans les ports de Choisy, du Port à l'Anglais, Charenton, Les Carrières et autres, situés dans les trois lieues des environs de Paris, tout en prescrivant l'exécution de l'article 1er du titre IV des entrepôts et du barillage de l'ordonnance sur les Aides, donnée au mois de juin 1680, déclaration qui limite les temps, et prescrit les formalités à observer pour instruire et juger les inscriptions de faux, formées contre les procès-verbaux des commis et employés des fermes royales, donnée à Fontainebleau, le 27 septembre 1732, concernant les cafés provenant des cultures de l'île française de La Martinique, dont les habitants avaient fait représenter au Roi, qu'après avoir perdu, depuis plusieurs années, tous leurs cacaoyers, il s'étaient adonnés, pour les dédommager de leurs perles, à des plantations de caféiers qui ont tellement réussi dans l'île, qu'elles produisaient, à l'époque, des quantités considérables de café, qui excèdent celles nécessaires à la consommation, ce qui aurait déterminé lesdits habitants à supplier Sa Majesté « de leur procurer le débouchement de cet excédent, » etc., novembre 1733, édit portant suppression de la charge de capitaine du vol pour pies, de la Chambre du Roi, dont était pourvu le sieur d'Auxy, déclaration qui établit des peines contre les contrebandiers, et prononce la mort en diverses circonstances : - édit, en 82 articles, concernant les testaments, donné à Versailles, au mois d'août 1735, déclaration du Roi concernant les privilèges des Sécrétaires du Roi, maison, couronne de France et de ses finances, notamment de vendre en gros le vin de leur cru, sans payer les droits «le gros, etc., édit qui supprime partie des charges de la grande vénerie, déclaration qui ordonne la représentation des titres domaniaux à la Chambre des Comptes, dont les registres ont été endommagés par l'incendie arrivé le 27 octobre 1737, à l'effet d'être, lesdits titres, insérés de nouveau dans les registres de ladite Chambre, 3 décembre 1743, déclaration qui accorde l'hérédité aux notaires, procureurs et huissiers des juridictions royales, édit qui accorde aux officiers des Élections et des Greniers à sel, la survivance de leurs offices, en remboursant le prêt et l'annuel qu'ils devaient au Roi, et en ajoutant aux offices de nouveaux émoluments et taxations qui puissent leur faire trouver de l'avantage dans ce remboursement, février 1745, création d'inspecteurs et de contrôleurs des maîtres et gardes dans les corps des marchands, et des inspecteurs et contrôleurs des jurés dans les communautés d'arts et métiers du royaume, etc. (1731-1746). (Registre, In-folio, papier, 117 feuillets).

41 C 2 Envoyés au siège de ladite Élection, par les Cours supérieures. - Du 4 mai 1749, déclaration qui ordonne la perception d'un droit de 30 sous par chaque livre de 16 onces, sur tous les tabacs étrangers entrant dans le royaume, pour une autre destination «pie celle de la ferme générale, 10 et 26 juillet 1750, arrêts du Conseil d'État qui ordonnent l'exécution de la déclaration du 3 mars 1693, concernant les publications et adjudications de la seconde moitié des octrois des villes de la Généralité de Paris, et dans celles où les Aides ont cours, du 21 octobre 1749, déclaration qui ordonne la continuation de la perception du doublement des droits du domaine. barrage, poids le roi de Paris, droit d'augmentation ou rehaussement du sel qui se consommait en Franche-Comté ; les 4 sous pour livre, des droits des fermes royales : les droits de courtiers-jaugeurs : ceux d'inspecteurs aux boucheries et aux boissons, à deux sous pour livre ; les droits manuels sur les sels, ensemble les droits réservés dans les Cours, Chancelleries, Présidiaux. Bailliages et autres sièges et juridictions, pour six années, novembre 1750, édit portant création d'une noblesse militaire, afin de récompenser le zèle et le courage de ceux qui ont combattu et vaincu les ennemis du Roi, et auxquels il avait déjà donné des témoignages authentiques de sa satisfaction, par les grades et les honneurs qu'il leur avait accordés, déclaration interprétative des règlements sur la perception des droits de marque et de contrôle des ouvrages d'or et d'argent, débités dans le royaume. « Article VII. Outre lesdits ouvrages, ils (les orfèvres, fourbisseurs, horlogers, etc.) seront aussi tenus de marquer les cuillères à café, les boucles, les boëtes de montres, les étuis, les crochets de toute sorte, les poignées d'épées pleines, les flacons pleins, les dessus et fonds de tabatières, tant d'or que d'argent ; les couvercles de poivrières, les oreillons d'écuelles, les éteignoirs, les binets, les bougeoirs de trictrac, les brosses à peignes, les cornets d'écritoires, les pommes de canne d'argent, du poids d'une once et au-dessus, les bosselles de brides, les tiremoëlles et les pieds des pots à eaux ; » - 16 février 1745 et 21 octobre 1746, déclarations qui ordonnent le rétablissement du droit d'un sou 6 deniers, sur chaque jeu de cartes, et ce qui doit être fait pour cette perception. Art. ler de la seconde de ces déclarations : « Seront tenus, les maîtres cartiers, d'apporter au bureau du fermier, dans la huitaine de la publication des présentes, tout le papier cartier, même celui employé en carton peint ou non peint, qu'ils auraient chez eux, et de continuer, à l'avenir, d'apporter audit bureau le papier qu'ils achèteront, avant de l'entrer dans leurs maisons. boutiques et magasins, pour y être marqué, sur les extrémités, de telle marque, timbre ou impression que le fermier jugera à propos, » etc., arrêt du Conseil d'État et lettres patentes sur iceluy, qui ordonnent que les maîtres en l'art et science de chirurgie, qui exerceront purement et simplement leur profession, jouiront, en qualité de notables bourgeois des villes et lieux de leur résidence, des honneurs, distinctions et privilèges dont jouissent les autres notables bourgeois ; qu'ils pourront, en conséquence, être pourvus des offices municipaux des villes ; qu'ils seront exempts de la collecte, de la taille, du guet et garde, de corvées et autres charges publiques, et défendent de les comprendre, à l'avenir, dans les rôles des arts et métiers, et d'assujétir leurs élèves au sort de la milice, déclaration portant augmentation du tarif des ports de lettres, et établissement d'une poste de ville, à Paris, établissement de cent receveurs des rentes créées sur l'Hôtel de Ville dudit lieu de Paris, et autres effets publics, etc. (1749-1759). (Registre, In-folio, papier, 48 feuillets).

41 C 3 24 septembre 1759, lettres patentes sur arrêt, registrées en la Cour des Aides, qui commettent Étienne Somsoye pour faire la régie, recette et exploitation des droits établis sur les cuirs, par édit du mois d'août précédent, portant suppression des offices de contrôleurs, visiteurs, marqueurs, gardes-halles, et gardes-marteaux, qui avaient été créés pour la police des cuirs, édit qui supprime les offices créés sur les ports, quais, halles et marchés de la ville de Paris, depuis le 1er janvier 1723, et suppression des droits sur le beurre, les oeufs et le fromage, établis par édit du mois de décembre 1743, suppression des cent offices de receveurs des rentes sur l'Hôtel de Ville, et autres effets publics, créés par édit du mois de septembre 1759, déclaration qui rétablit les officiers et commensaux de la Maison du Roi dans la jouissance de l'exemption de la taille personnelle, nonobstant la suspension ordonnée par celle du 17 avril 1759, février 1761, édit qui supprime les offices de tabellions et les réunit à ceux des notaires royaux. ce qui avait déjà été prescrit par un précédent édit, en date du mois de mai 1597, auquel il n'avait pas été donné suite, à défaut de remboursement des propriétaires de tabellionnages. « Article II. Les minutes des actes passés par lesdits notaires ou par ceux auxquels ils auraient succédé, et qui se trouveront ès mains desdits tabellions, seront remises aux greffes des bailliages, sénéchaussées ou autres juridictions royales ; et seront, les greffiers, tenus de s'en charger, au pied d'un état sommaire qui en sera dressé par le principal officier desdits sièges, etc.; » - 21 novembre 1763, déclaration : concernant le cadastre général et la liquidation des dettes de l'État, qui permet à tous seigneurs et propriétaires de marais, paluds et

terres inondées, d'eu faire le dessèchement, vérification préalablement faite de l'état et consistance desdits terrains (14 juin 1764) ; ce qui avait été accordé par différents actes du pouvoir souverain, notamment par un édit de Henri IV, donné le 8 avril 1599, lequel « aurait honoré le sieur Humfrey-Bradley, qui, le premier, avoit formé une compagnie à cet effet, de la qualité de maître des digues de France, et lui aurait accordé et à ses associés, à litre de propriété incommutable, sous la redevance seulement d'un cens, la moitié de tous les paluz et marais dépendant du domaine royal, et lui aurait attribué, en outre, une redevance de 40 sous par arpent, payables, pour une fois seulement, par tous les propriétaires des marais inondés qui voudraient, eux-mêmes, les dessécher à leurs frais, sous sa direction, etc.; » - qui accorde des encouragements à ceux qui défrichent les landes et terres incultes (13 août 1766); « Article V. Ceux qui défricheront lesdites terres incultes jouiront, pour raison de ces terrains, pendant l'espace de quinze années, de l'exemption des dîmes, tailles et autres impositions généralement quelconques, mêmes des vingtièmes, tant qu'ils auront cours, etc.; » - arrêt de la Cour des Aides rendu en faveur de Jean-Jac-ques Prévost, contre Louis Tellier, journalier, qui a été déclaré atteint et convaincu de récidive en matière de faux saunage à porte col, pour réparation de quoi ledit Tellier a été condammé à servir le Roi, comme forçat, sur les galères, pendant six ans, préalablement flétri d'un fer chaud sur l'épaule dextre, empreint des trois lettres : G. A. L., et en 300 livres d'amende, etc. (1759-1768). (Registre, In-folio, papier, 99 feuillets).

41 C 4 15 août 1875, édit portant suppression des offices des receveurs des tailles, et création d'offices de receveurs des impositions, sans porter, néanmoins, aucune atteinte aux droits appartenant à ceux qui étaient pourvus des premiers de ces offices, à ceux qui avaient été reçus en survivance, ou qui, ayant eu l'agrément du Roi, avaient fait commettre, en attendant leur majorité, à l'exercice de ces charges, 26 janvier 1776, déclaration : qui fixe à six mois le délai pendant lequel les déclarations de défrichement pourront être contredites par les communautés d'habitants ou les décimateurs, qui ordonne la représentation, à la Cour des Aides, des titres et pièces qui ont été ci-devant registres, concernant la noblesse et les privilèges des communautés séculiaires. « Article Ier. Ceux de nos sujets qui jouissent de la noblesse et des privilèges qui y sont attachés, en vertu de lettres obtenues de nous ou des rois nos prédécesseurs, seront tenus, dans le délai de six mois, pour ceux qui font leur domicile dans le ressort de notre Cour des Aides de Paris, et d'un an pour ceux qui font leur domicile hors le ressort de ladite Cour, de les rapporter au greffe de cette Cour pour y être enregistrés de nouveau ; seront pareillement tenus tous ceux qui ont été maintenus et confirmés dans leur noblesse, en vertu d'arrêts de ladite Cour des Aides, de remettre, dans le même délai au greffe, les expéditions d'arrêts qu'eux ou leurs auteurs auraient obtenus, etc. » (11 mars 1776), qui autorise les officiers de la Cour des Aides à faire les recherches, et ensuite des copies des arrêts et procès-verbaux de ladite Cour, dont les minutes ont été presque que totalement détruites dans l'incendie du 10 au 11 janvier 1776, afin de faire rétablir, au greffe, les états des officiers de la Maison du Roi, et de tous ceux qui jouissent des priviléges et exemptions des commensaux de ladite Maison, édit qui supprime les corvées et ordonne la confection des grandes roules à prix d'argent, enregistré à la Cour des Aides le 19 mars 1776, où il a été apporté par le comte d'Artois, accompagné du sieur de Nicolaï, maréchal de France, etc., déclaration portant suppression de tous les droits établis, dans la ville de Paris, sur les blés, méteils, seigles, farines, pois, fèves, lentilles et riz, février 1776 ; édit qui supprime les jurandes et communautés de commerce, arts et métiers, afin de donner « protection à cette classe d'hommes qui, n'ayant que leur travail et leur industrie, ont d'autant plus le besoin et le droit d'employer, dans toute leur étendue, les seules ressources qu'ils aient pour subsister ». - suppression de la caisse de Poissy, conversion et modération des droits aux barrières et entrées de la bonne ville de Paris, ainsi qu'il suit : Par chaque boeuf, 5 livres; par chaque vache, 3 livres 10 sous; par chaque veau, 11 sous 10 deniers 4/5; par chaque mouton, 6 sous; par chaque livre de boeuf, vache et mouton 5 deniers 17/25es, déclaration qui ordonne que les comptoirs des marchands de vins, revêtus en plomb, ainsi que les vaisseaux de cuivre dont se servent les laitiers, et les balances de même métal, qu'emploient les regrattiers de sel et les débitants de tabac, seront supprimés (31 juin 1776), 16 septembre 1777, arrêt du Conseil et lettres patentes qui renouvellent les dispositions des anciennes ordonnances, et font défense de planter et cultiver du tabac dans les forêts du Roi, dans les bois des seigneurs, des particuliers, des communautés, tant séculières que réqulières, qui sont situés dans l'étendue de la vente exclusive, ou dans les trois lieues de ses limites, 24 juin 1778, déclaration, en 62 articles, concernant la course sur les ennemis de l'État. « Art ler. Les armateurs iouiront de l'exemption des droits de traite pour les vivres, munitions, artillerie et ustensiles de toute espèce servant à la construction, avitaillement et armement de leurs navires. - Art. III. - Déclare, Sa Majesté, que son intention est de donner des marques particulières et honorables de sa satisfaction, à ceux des armateurs qui se distingueront par des entreprises plus considérables, » etc. (1775-1781). (Registre, In-folio, papier, 28 feuillets).

41 C 109 Arrêt du conseil relatif à la nomination d'un receveur des tailles ; lettre de l'intendant concernant l'office d'échevin de Provins.

1757-1758

41 C 110 Ordonnance du Bureau des finances de la Généralité de Paris, qui défend les étalages, de quelq'espèce qu'ils soient, dans le carrefour de la rue du Pont à Bray-sur-Seine.

23/01/1781

Agriculture

Déclarations de défrichements faites en exécution de la déclaration du Roi du 13 août 1766. - Du 31 mai 1780, comparution, au greffe de ladite Élection, du sieur Pierre Faverolle, manouvrier à Beauchery, qui a dit avoir défriché, et mis en valeur, deux pièces de terre, incultes depuis plus de quarante ans ; l'une contenant un demi-arpent, au finage dudit Beauchery, derrière Chantaloup, tenant du midi à un chemin qui conduit de ce lieu à Louan, et d'un bout à la

rue des Charbonniers, le 28 août suivant, M. Goury de Champgrand, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-colonel de dragons, demeurant à Provins, a déclaré qu'il entendait défricher, et planter en bois, deux pièces de terre incultes ; la première contenant 6 arpents 75 perches 4 pieds, « canton de Sourdun, sous la dénomination du Pleux-des-Carrières, » donnant du midi à la remise de Montbron, etc., André Garnier, laboureur à La Fontenelle, paroisse de Vulaines, a dit, le 2 décembre 1780, avoir défriché 21 arpents de terre, en 3 pièces, l'une de 10 arpents « tenant de toutes parts au prieur de Sourdun, et du midi au grand chemin de Paris et à la borne n° 39, qui est au-dessus; » la seconde pièce, contenant 9 arpents, sise au-dessous de la Fontenelle, lieu dit la Pièce aux Poux, tenant du couchant à un ruisseau qui descend de Champliénard, etc. - Ce cahier contient en outre diverses déclarations de changement de domicile et d'exploitation de biens et dîmes, savoir : messire Jean-Louis Quentin de Richebourg, chevalier, marguis de Champcenest, seigneur des Marets, qui a exprimé l'intention de faire valoir, lui-même, les étangs dits la Grande et la Petite-Forcière, situés entre Champcenest et Courtacon, ainsi que ceux des Essarts et de la Demoiselle. tous destinés à être mis en culture, maître Denis Bertrand, curé de Beauchery, qui a fait publier et signifier, à qui de droit, qu'il entendait faire valoir, par luimême, la totalité des dîmes de sa paroisse, dont une partie était indivise, et l'autre appartenant au déclarant, comme gros décimateur, messire Jean-Baptiste-Charles-François de Clermont d'Amboise, chevalier, maréchal des camps et années du Roi, ambassadeur extraordinaire de France auprès du roi de Naples et des Deux-Siciles, qui a déclaré vouloir faire valoir, par lui-même, les terres de son parc de Monglat, celles de La Vieille-Vigne et du Gain de La Maison-Rouge, situées dans l'étendue de la paroisse de Cerneux, etc. (Cahier, In-4°, papier, 28 feuillets).

1776-1788

Impositions

41 C 6 Décharges d'impôt.

1608

Levée des tailles. - Paroisse de Lourps. - Marché passé entre Jean Pigot, vigneron à Longueville, et Jacques Minost, fils de Henri, laboureur, par lequel ce dernier se charge de faire la collecte des tailles de ladite paroisse, à la condition, par le premier, de mettre ès- main de Minost fils le rôle et la commission desdites tailles, moyennant quoi celui-ci promet de faire en sorte que Pigot ne reçoive péril ni dommage, pourquoi il devait fournir, à son mandataire, la somme de 100 livres tournois et un « quinzain de vin vermeil. » (1 pièce, parchemin).

1638

Levée des tailles pour les étapes des gens de guerre. - Arrêt du Conseil d'État portant que : « Le Roi (la Reine régente, sa mère, présente), voulant pourvoir à ce qu'il ne soit commis aucuns désordres par les gens de guerre, dans les lieux où ils passeront pour aller tenir les quartiers d'hiver, et considérant, S. M.,

que, pour éviter lesdits désordres, il est nécessaire de faire un fonds certain pour fournir les étapes, lequel ne pouvant être pris sur les deniers de la présente année, attendu qu'ils sont entièrement consommés, il est à propos, pour le soulagement des contribuables, de faire l'imposition desdites étapes par avance : en conséquence, ordonne S. M. qu'il sera levé sans aucune nonvaleur sur les Généralités de Paris, Soissons, Amiens, etc., la somme de 1, 718, 000 livres; » - commissions du sieur Le Tonnellier de Breteuil, seigneur de Breteuil et de Boissettes, intendant de justice, police et finances près les troupes dans la Généralité de Paris, et des officiers de l'Élection de Provins pour l'exécution dudit arrêt et des ordonnances ci-après, département des sommes à imposer sur les paroisses du ressort, « ordonnances du Roi portant règlement pour le quartier d'hiver de l'infanterie et de la cavalerie des armées de deçà, avec défenses de toute composition pour exemption de logement actuel et pour les places mortes des troupes, distribuées ès Élections de la Généralité de Paris, etc. » (21 pièces, papier (5 imprimées) ; 1 pièce, parchemin).

1650-1656

41 C 9 - 41 C 83 Levées d'impôts : textes réglementaires, départements, rôles.

1650-1788

- 41 C 9 Levée des tailles, taillons, subsistances, quartiers d'hiver, ustensiles, ponts et chaussées, appointements de gouverneurs, gages et droits d'officiers, etc., Lettres patentes du roi Louis XIV, adressées aux président, lieutenant, élus et conseillers en l'Élection de Provins, afin qu'il aient à faire lever les sommes y portées et sans plus, attaches des présidents, trésoriers de France et grands voyers de la Généralité de Paris, portant mandement aux élus de travailler en toute diligence à l'assiette et imposition des sommes ordonnées par le Roi être levées, arrêts du Conseil d'État rendus en matière d'impôts, départements faits par les commissaires départis pour l'exécution des ordres du Roi, ordonnances de ces commissaires aux officiers de l'Élection et aux échevins, syndics, marquilliers, manants et habitants des paroisses, pour la nomination des collecteurs et la perception des sommes qu'elles comportent, avec défense d'imposer et lever plus grande quantité de deniers que celles contenues auxdites ordonnances, à peine de la vie. etc. (1650-1679). (15 pièces, parchemin ; 90 pièces, papier (dont 26 imprimées)).
- 41 C 10 Levée des tailles, crues y jointes, taillon et solde d'officiers de maréchaussée, imposées en vertu des commissions délivrées par monseigneur Hotman, intendant des finances en la Généralité de Paris, messieurs Rouillet de Beau-Champ et Béraud, trésoriers de France. Rôles des 58 paroisses de l'Élection de Provins, vérifiés par M. Quiriace Frélon, élu, et indiquant, outre le nom des taillables de chacune d'elles, ceux des nouveaux venus, des nobles et exempts, le nombre de feux et de charrues. « Paroisse de Saint-Ayoul de Provins, nobles et exempts : maître Louis Dausse, curé, Denis Gérard, clerc, Jean Chéron, lieutenant de maréchaussée, messieurs Dumont, Legros et Mazenod, officiers chez le Roi, la demoiselle Gaston Ruffier. Feux, 99, charrues, 5. Paroisse Sainte-Croix, nobles et exempts : maître Jean Giraut, curé, Isaac Mein

et Jacques Muffat, prêtres habitués, maître Quiriace Frélon, élu, maître Pierre Retel, gentilhomme de la fauconnerie, etc. (1681-1683). (181 pièces papier (dont 5 imprimées)).

- Levée des tailles ordinaires, taillon et crues y jointes. Ordonnances de l'intendant de la Généralité de Paris, (Jean-Jacques Charron, chevalier, marquis de Menars) et des trésoriers généraux de France, départements faits par eux des sommes à imposer sur l'Élection de Provins, conjointement avec les officiers du siège. Rôles des paroisses de ladite Élection, vérifiés par Claude Royer, élu, ou par Jean Ythier, président. Paroisse d'Augers : feux, 74, charrues, 18, exempts : maître Nicolas Turquan, curé, M. le comte de Chiverny, seigneur, maître Simon de Lhermoy, huissier du cabinet de mademoiselle de Montpensier. Paroisse de Bazoches : feux, 105, charrues, 20, hameaux 7, exempts : maître Jacques Lehoux curé, M. le comte de Vauréal, seigneur, taillables : maître Pierre Pouchot, prévôt du lieu, taxé à 19 livres, Réné Gauthier, chirurgien, à 9 livres 3 sols, etc. (1684-1687). (1 pièce, parchemin ; 190 pièces, papier).
- 41 C 12 Lettres patentes du roi Louis XIV pour faire lever le principal de la taille et crues y jointes, savoir : le taillon de la gendarmerie comprenant les compagnies des ducs de Bourgogne et de Berry, la solde des officiers de maréchaussée, partie de la dépense des étapes de la troupe, mandements des trésoriers de France généraux des finances et grands voyers de la Généralité de Paris, ordonnance ou commission de Jean Phélipeaux, intendant de la Généralité de Paris, Joachim Béraud et Pierre Roland, trésoriers généraux, pour l'exécution desdites lettres, département des sommes y portées, rôles des tailles de chaque paroisse de l'Élection, pour les 2 dernières années seulement ; etc. Paroisse de Beauchery, nobles et exempts : maître Claude Bazin, prêtre curé, le comte de Mirabeau, seigneur, taillables : Étienne Andry, 3 charrues sur autrui, coté à 240 livres, Noël Mangin, laboureur à 2 charrues sur autrui, 165 livres, etc. (1688-1695). (146 pièces, papier (13 imprimées) ; 16 pièces, parchemin).
- 41 C 13 Lettres patentes du Roi adressées aux officiers de l'Élection de Provins, mandements et ordonnances des trésoriers généraux des finances pour l'exécution de ces lettres et pour le rachat, par les paroisses, des offices de greffiers alternatifs des rôles des tailles, afin de les réunir aux corps des paroisses et communautés, départements des sommes demandées par le Roi, rôles des cotes et des collecteurs d'office, établis par Jean Phélipeaux, intendant de la Généralité de Paris, Joachim Bureau et Pierre Roland, trésoriers de France, rôles des tailles des paroisses de l'Élection. Paroisse de Bezalles : 29 feux, 3 charrues et demie, nobles et exempts : messires Robert Hébert, curé, et François Quentin de La Vienne, seigneur, marquis de Champcenest et de Bezalles. Nouveaux venus : Pierre Thominet, laboureur à une demi- charrue sur autrui, coté à 8 livres, Gaspard Poiret, 20 sols, etc. (1696-1697). (130 pièces, papier, et 1 pièce parchemin (dont 1 imprimée)).
- 41 C 14 Levée des tailles ordinaires, taillons, subsistances et autres impôts y joints.
 Départements faits par messire Jean Phélipeaux, chevalier, conseiller du Roi en son Conseil d'Etat, intendant de la Généralité de Paris, entre les 58 paroisses de l'Élection de Provins, cotes d'office des collecteurs qui ont

diminué leurs impôts et autres, ordonnance de réduction de 200 livres en faveur de François Chartier, receveur des tailles de l'Élection pour restant de celles des années 1690, 1691 et 1692, de la paroisse de Rupéreux, état des sommes dues pour la finance des offices de greffiers aux rôles, tant anciens qu'alternatifs de ladite Élection, créés par édits d'août 1690 et novembre 1694, rôles de chacune des paroisses, paroisse de Boisdon, 20 cotes, y compris 3 nouveaux venus, nobles et exempts: - Jean Fricault, curé, monseigneur le marquis de Villegagnon, seigneur, montant du rôle: 729 livres 14 sols 6 deniers, taillables: - Noël Brunet, laboureur à demicharrue sur autrui, coté à 93 livres, Jean Leboeuf, greffier des rôles et laboureur à une charrue sur lui et sur autrui, 120 livres, etc. (1698-1700). (189 pièces, papier (dont 3 imprimées)).

- Lettres patentes du roi Louis XIV, adressées à M. Phélipeaux, intendant et commissaire départi pour l'exécution des ordres de S.M. en la Généralité de Paris, aux présidents, trésoriers de France du Bureau des finances établi en la même ville, et aux officiers de l'Élection de Provins, pour imposer et faire lever la somme de 82, 953 livres, tant pour le principal de la taille, montant à 70, 613 livres, que pour les crues y jointes, dont la ville de Provins portera 14, 226 livres, commission desdits sieurs intendant, trésoriers de France et élus, enjoignant aux collecteurs de ne comprendre dans leurs rôles les maîtres des postes qu'après avoir exposé leurs motifs et obtenu la permission par écrit, département sur les paroisses de l'Élection de Provins des sommes portées aux lettres royales, rôles des collecteurs nommés d'office et des cotes imposées au même titre sur divers particuliers, rôles de la taille et autres impositions des paroisses de l'Élection, etc. (1701-1703). (188 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin).
- 41 C 16 Lettres patentes du Roi ordonnant, sur l'Élection de Provins, l'imposition d'une somme de 83, 922 livres, pour la taille, - le taillon de la gendarmerie, - la solde des officiers de maréchaussée, etc., attache ou mandement des président, trésoriers de France, généraux des finances, commissions de l'intendant de la Généralité de Paris, de MM. Joachim Béraud et Pierre Roland, trésoriers aux échevins, syndics, marguilliers et habitants de l'Élection de Provins, pour l'exécution des ordres de S. M., édit « portant création en titre d'offices formés héréditaires de greffier des rôles des tailles, et réunion desdits offices aux syndics, greffiers et maires des villes, bourgs et paroisses taillables, arrêt du Conseil d'Etat qui ordonne que : - pendant une année, il sera levé une augmentation de deux sols pour livre sur les deniers de la taille, état des gages des syndics perpétuels de l'Élection de Provins et des sommes auxquelles monte la finance et les 2 sols pour livre d'icelle sur les offices de commissaires vérificateurs particuliers des rôles : » - états pour la distribution du sel restant à vendre dans quelques paroisses. rôles des tailles, etc. (Ceux de 1704 manquent.) (1704-1706). (142 pièces, papier (5 imprimées) ; 1 pièce, parchemin).
- 41 C 17 Lettres patentes du Roi pour la levée d'une somme de 93, 786 livres, à percevoir sur l'Élection de Provins, départements de cette somme faits par l'intendant et les trésoriers généraux de France, grands voyers de la Généralité de Paris, rôles des cotes imposées d'office sur des fonctionnaires et des particuliers, état de répartition d'une somme de 3, 000 livres de diminution accordée à l'Élection, par le Roi, sur le principal de la

taille, à raison des dommages causés par la grêle survenue en mai, juin, et notamment le 27 juillet 1707, rôles de la taille et impositions particulières de chacune des paroisses. - Chenoise contient 207 feux, - 26 charrues, comptés comme exempts : - le prieur du lieu, - le vicaire, - les religieux de l'abbaye de Jouy, - les prêtres de la Merci, - le marquis de Chenoise, etc. (1707-1709). (211 pièces, papier (4 imprimées) ; 3 pièces, parchemin).

- 41 C 18 Lettres patentes du Roi ordonnant, pour les besoins de l'Etat, et notamment pour soutenir la guerre, la levée d'une somme de 93, 590 livres de tailles et crues y- jointes, - taillon de la gendarmerie, - solde des officiers de maréchaussée, - fourrages du commissaire général des guerres, etc., département de cette somme fait par Rolland-Armand Bignon, chevalier, conseiller d'Etat, intendant de la Généralité de Paris, Pierre Roland et Nicolas de Bragelongne, trésoriers généraux des finances, grands voyers en la même Généralité, précédé de leurs commissions adressées aux échevins, syndics, marquilliers ci habitants des paroisses, rôles des cotes d'office, état de répartition d'une somme de 6, 000 livres de diminution accordée par le Roi sur le principal de la taille, suivant arrêt du Conseil d'Etat, « pour dommages causés par la rigueur de l'hiver dernier (1709) et autres accidents extraordinaires sur les grains et les autres fruits de la terre ; » rôles des tailles de chaque paroisse de l'Élection, etc. (1710-1712). (192 pièces, papier (5 imprimées) ; 1 pièce, parchemin).
- Commissions de l'intendant de la Généralité de Paris, des trésoriers de France, grands voyers de cette Généralité (Jean Vigneron et Nicolas de Bragelongne), et des élus en l'Élection de Provins, pour l'imposition d'une somme de 96, 489 livres, tant pour le principal de la taille et accessoires que pour le 10e ou 2 sols pour livre, ordonné par le Roi être perçu en même temps, département de cette somme fait par l'intendant, les trésoriers de France, etc., sur les paroisses de l'Élection, rôle des collecteurs nommés d'office, états des diminutions accordées par S. M. à ceux de ses sujets contribuables qui ont le plus souffert des inondations, de la grêle, des incendies, et à ceux qui ont fourni des voilures pour le service des armées, états des sommes auxquelles les préposés à la recette du 10e seront imposés, rôles de la taille et impositions accessoires de chaque paroisse de l'Élection. (1713-1715). (196 pièces, papier (7 imprimées)).
- 41 C 20 Commissions de l'intendant de la Généralité de Paris et de ses assesseurs aux maires, échevins, syndics des paroisses, pour la levée de 85, 512 livres tant en principal que crues y jointes, départements de ces impôts faits par ledit intendant, rôles des cotes d'office et des collecteurs nommés au même titre, « état des sommes auxquelles monte, suivant les rôles arrêtés au Conseil, la finance des taxations attribuées par l'édit d'octobre 1713 aux offices de syndics et de greffiers des rôles des tailles, réunis aux paroisses ou communautés de l'Élection, et à imposer sur elles en cinq années ; » arrêts du Conseil d'État portant : - « diminution de la taille en faveur des habitants qui ont le plus souffert de l'intempérie des saisons, de la mortalité des bestiaux, etc., suppression générale, tant des anoblissements par lettres, que des privilèges attribués aux offices, soit militaires ou de judicature, soit de police et finance, révocation de tous les privilèges et exemptions dont la 1re finance est au-dessous de 10, 000 livres, et suppression des offices de subdéléqués et de leurs greffiers ; » - rôles de

la taille de chacune des paroisses de l'Élection. (1716-1718). (207 pièces, papier (8 imprimées) ; 3 pièces, parchemin).

- 41 C 21 Lettres patentes du roi Louis XV données de l'avis du duc d'Orléans, régent, des ducs de Bourbon, de Conti, du comte de Toulouse, prince légitimé, oncle du Roi, et autres pairs de France, grands et notables personnages du royaume, ordonnant la levée de 93, 500 livres sur les paroisses de l'Élection de Provins, pour le principal de la taille et crues y jointes, dont 59, 329 livres pour la part du 10e ou 2 sols pour livre, 8, 436 livres pour le taillon de la gendarmerie, 8, 112 livres pour la solde des officiers de maréchaussée, 3, 240 livres pour partie de la dépense nécessaire aux étapes des troupes, départements de ces sommes faits par l'intendant de la Généralité de Paris et ses assesseurs, rôles des cotes d'office, étals de répartition des sommes accordées par le Roi sur le principal des tailles à ceux de ses sujets qui ont éprouvé des pertes de récoltes, de bestiaux ou autres, rôles des tailles de chacune des paroisses de l'Élection de Provins. (1719-1721). (190 pièces, papier (3 imprimées) ; 3 pièces, parchemin).
- 41 C 22 Lettres patentes du Roi, basées sur la nécessité de pourvoir à l'entretien de la maison de S. M., à celui de ses troupes et au payement des charges annuelles de ses Etats ; lesdites lettres exposant que, - « les revenus du royaume étant considérablement diminués par rapport à la contagion qui s'est communiquée en Provence et dans quelques villes du Gévaudan, le Roi est obligé d'ordonner, sur l'Élection de Provins, la levée d'une somme de 99, 264 livres; » - département de cette somme par l'intendant de la Généralité de Paris, MM. Marin Hurson, Etienne Besnier, Claude Bulteau et François Denis de Chaillouet, trésoriers généraux de France, etc., rôles des tailles de chaque paroisse de l'Élection de Provins, arrêt du Conseil d'État concernant l'incendie de Châteaudun, portant : « Le Roi estant informé que, par l'incendie arrivé le 20 du mois de juin de la présente année (1723), dans la ville de Châteaudun, plus de 1, 000 maisons y ont été consumées, outre 3 grandes églises, la maison commune, le bailliage, le bureau de l'élection, le grenier à sel, les halles et autres édifices publics, et qu'il est nécessaire de rétablir cette ville, capitale du comté de Dunois, l'entrepôt de plusieurs denrées servant à la provision de Paris, et d'y retenir par ce moyen ses habitants, qui, après la perte de leurs maisons et de la plus grande partie de leurs effets, ne seraient pas en état de rétablir les différentes manufactures qu'ils y entretenaient, et le commerce considérable de laines et étoffes qu'ils y faisaient, sans un secours qu'ils ont prié S. M. de vouloir bien leur accorder, etc. » (1722-1724). (201 pièces, papier (5 imprimées) ; 2 pièces, parchemin).
- Lettres patentes du roi Louis XV, ordonnant l'imposition et la levée d'une somme de 97, 750 livres pour le principal de la taille, le taillon de la gendarmerie, les gages, appointements et solde des officiers et archers de la maréchaussée, commissions de M. Nicolas Prosper Bauyn, seigneur d'Angervilliers, intendant de la Généralité de Paris, des trésoriers généraux de France et des élus en l'Élection de Provins pour l'exécution des lettres du Roi, département des sommes à imposer, états de répartition de celles à lever pour le logement des gens de guerre, supplément de fourrages, petit ustensile et quartier d'hiver, rôles des collecteurs et des cotes d'office établis par ledit intendant, rôles des tailles de chaque paroisse de l'Élection.

(1725-1727). (194 pièces, papier (3 imprimées); 1 pièce, parchemin).

- Commissions de MM. Nicolas-Prosper Bauyn d'Angervilliers et Louis-Auguste de Harlay, comte de Cély, conseillers d'État, successivement intendants de la Généralité de Paris, des trésoriers de France et des élus de Provins, pour la levée des tailles et crues y jointes ordonnées par le Roi, notamment pour : le droit de collecte, le quartier d'hiver, le logement des troupes, la solde des soldats de milice, les réparations des ports de La Rochelle et de Bayonne, ainsi que pour le droit de nouvel acquêt dû par les communautés à cause de leurs usages, départements faits par les intendants des sommes de 92, 525 livres, 90, 440 livres et 91, 098 livres, pour chacune des années ci-dessus indiquées : états des sommes à imposer pour le supplément de fourrage, petit ustensile, logement des troupes et autres frais de quartier d'hiver, rôles des tailles de chacune des paroisses de l'Élection de Provins, établis en conséquence des commissions précitées. (1728-1730). (197 pièces, papier (3 imprimées)).
- Lettres patentes du roi Louis XV, pour l'imposition des tailles de l'Élection de Provins, montant à 80, 698, 86, 026 et 93, 700 livres pour chacune des années ci-dessus, commissions de l'intendant de la Généralité de Paris et des Trésoriers généraux de France, grands voyers de cette Généralité, aux maires, échevins, syndics, marguilliers, manants et habitants des paroisses de l'Élection de Provins, pour l'exécution des ordres du Roi, rôles des cotes d'office imposées sur diverses personnes de l'Élection, états de répartition, au marc la livre, de la somme de 16, 170 livres pour le quartier d'hiver des troupes, y compris les frais de recouvrement des collecteurs, du receveur des tailles et du receveur général des finances, à raison de quatre deniers par livre pour chacun, rôles des tailles des paroisses, etc. (1731-1733). (199 pièces, papier (8 imprimées) ; 2 pièces, parchemin).
- Lettres patentes du roi Louis XV, aux président, trésoriers généraux de France et aux élus, sur le fait des aides et tailles en l'Élection de Provins, afin qu'ils aient à imposer et faire lever la somme de 96, 750 livres pour les causes y contenues, notamment pour : la continuation du nettoiement du havre de La Rochelle et l'enlèvement de la barre du port de Bayonne, la construction du pont de Moulins, la réparation de celui de Gien, des turcies, levées et autres ouvrages publics dégradés par l'inondation de la rivière de Loire, commissions des trésoriers de France et départements laits par eux, rôles et états des cotes à imposer d'office sur les contribuables et les préposés du 10e, états de répartition des sommes dues par les taillables pour frais de recouvrement, quartier d'hiver et ustensiles, rôles des tailles de chaque paroisse de l'Élection, etc. (1734-1736). (198 pièces, papier (3 imprimées) ; 2 pièces, parchemin).
- 41 C 27 Lettres patentes du Roi pour la levée des tailles, crues y jointes et deux sols pour livre, afin de pourvoir au rétablissement des chemins de la Généralité de Paris et des 19 autres, aux nouveaux ouvrages à faire aux ponts de La Charité-sur-Loire et de Gien, aux appointements et frais de l'inspecteur des manufactures établi à la douane de Paris, à ceux de l'inspecteur de la foire Saint-Germain et des deux foires Saint-Denis, commissions de l'intendant et des sieurs Jean-François Mignet de Montigny et François Bertheraud de Longprez, trésoriers généraux de France, départements faits par eux des

sommes portées aux lettres du Roi, ordonnances et rôles des cotes d'offices sur les contribuables, rôles des tailles de chaque paroisse de l'Élection de Provins. (1737-1739). (203 pièces, papier (3 imprimées) ; 2 pièces, parchemin).

- 41 C 28 Lettres patentes du Roi, ordonnant la levée des tailles et crues y jointes pour les dépenses ordinaires, les quartiers d'hiver et le logement des troupes, l'entretien, l'habillement et dépenses de la milice, etc., commissions de M. Louis-Jean Berthier de Sauvigny, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, intendant de justice, police et finance de la Généralité de Paris et des trésoriers généraux de France, grands voyers de cette généralité, département fait par eux de la somme de 101, 780 livres, tant de principal que des accessoires, états des collecteurs des paroisses et de ceux nommés d'office, ordonnances de modération de cotes, de radiation des rôles, etc., correspondance de l'intendant adressée aux officiers de l'Élection de Provins, rôles de tailles des paroisses, réduites à 55. (Les pièces des années 1741 à 1745 manquent.) (1740-1747). (193 pièces, papier (3 imprimées) ; 2 pièces, parchemin).
- 41 C 29 Lettres patentes ordonnant, sur l'Election de Provins, une imposition de 103, 701 livres 12 sols, motivée principalement sur les frais considérables nécessités pour soutenir la guerre, départements faits par l'intendant et les trésoriers de France en la Généralité de Paris du principal de la taille, montant à 73, 640 livres, du 10e ou 2 sols pour livre, à 8, 334 livres, du taillon de la gendarmerie, 8, 120, des étapes des gens de guerre, 2, 203 livres, de la part de l'Élection dans la reconstruction du pont d'Orléans, 495 livres, des loyer et entretien de la pépinière de mûriers blancs de la paroisse de Fulvy, Élection de Tonnerre, 12 livres, des solde, armement et équipement des milices gardes-côtes, 59 livres 12 sols, etc., rôles des tailles de chaque paroisse de l'Élection de Provins, etc. (1748-1750). (191 pièces, papier (3 imprimées) ; 3 pièces, parchemin).
- Lettres patentes du roi Louis XV à M. Louis-Jean Bertier de Sauvigny, commissaire départi pour l'exécution des ordres de S. M. en la Généralité de Paris, aux président, trésoriers de France et aux élus, sur le fait des aides et tailles en l'Élection de Provins, pour qu'ils aient à imposer et faire lever les sommes portées auxdites lettres, commission des intendant, trésoriers généraux et élus pour l'exécution de ces lettres, départements faits par eux de la somme de 102, 250 livres sur les paroisses de l'Élection, état de répartition de celle de 18, 000 livres pour frais de quartier d'hiver, logement des troupes, entretien et autres dépenses de la milice, rôles et états des cotes d'offices imposées sur les préposés du 20e et sur les fonctionnaires publics, correspondance de M. Bertier de Sauvigny, adressée de Paris, Sens, Tonnerre et Sauvigny aux officiers de l'Élection de Provins, rôles des tailles de chacune des paroisses de cette Élection, etc. (1751). (194 pièces, papier (3 imprimées) ; 3 pièces, parchemin).
- 41 C 31 Lettres patentes du Roi Louis XV, ordonnant la levée des tailles, taillon et autres impositions à percevoir sur les paroisses de l'Élection de Provins, montant ensemble à 102, 550 livres, savoir : pour le principal de la taille et crues y jointes 71, 933 livres, pour le 40e ou 2 sols pour livre 8, 321 livres,

pour le taillon de la gendarmerie 8, 120 livres, etc., Commission de l'intendant, des Trésoriers généraux de France de la Généralité de Paris et des officiers de l'Élection, état des noms des collecteurs, rôles des cotes d'office des particuliers désignés par l'intendant, département des sommes portées aux lettres royales, état de répartition de 17, 400 livres pour quartier d'hiver des troupes, entretien, habillement et autres dépenses de la milice, rôles des tailles de chacune des paroisses de l'Élection de Provins, etc. (1754-1755). (138 pièces, papier (2 imprimées) ; 2 pièces, sur parchemin).

- 41 C 32 Lettres patentes du Roi pour la levée des tailles, taillon, et autres natures de deniers ordonnés être imposés dans l'Election de Provins, mandements des Trésoriers de France généraux des finances et grands voyers en la Généralité de Paris, aux président, lieutenant et élus sur le fait des aides et tailles à Provins, leur ordonnant de travailler en toute diligence à l'assiette, imposition et département desdits deniers, commission de l'intendant de la Généralité et de ses assesseurs à cet effet, département fait par eux de la somme de 94, 000 livres, savoir : - 63, 688 pour le principal de la taille, au lieu de celle de 72, 933 livres portée par les lettres patentes, attendu qu'il a plu au Roi accorder une diminution sur la taille de la Généralité, dont la part de l'Élection de Provins est de 8, 243 livres, pour les gages, appointements et solde des officiers et archers des maréchaussées créées par édit de mars 1720, y compris la solde et l'entretien de deux nouvelles brigades, gages attribués au trésorier provincial du Hainaut, suivant les édits de décembre 1743 et du 15 mai 1745, 10 livres, etc., rôles des tailles de chacune des paroisses de l'Élection. (1756-1757). (126 pièces, papier (2 imprimées), 2 pièces parchemin).
- Lettres patentes données par le Roi pour la levée des tailles et impositions diverses destinées à subvenir aux besoins de l'État, commissions de MM. Louis- Jean Bertier de Sauvigny, intendant de justice, police et finances de la Généralité de Paris, François Mignot de Montigny, président des Trésoriers de France, François Mazois, président Trésorier de France, grands voyers en cette Généralité, pour l'exécution des ordres du Roi, département et état de répartition de la somme de 102, 245 livres imposée sur l'Élection de Provins, dont 87, 995 livres pour le principal de la taille et crues y jointes, 22, 810 pour quartier d'hiver, et 14, 946 livres 15 sols pour l'ustensile des troupes, y compris les frais de recouvrements, soit au total, 125, 751 livres 15 sols, rôle des tailles de chacune des paroisses de l'Élection, etc. (1758-1759). (130 pièces, papier (2 imprimées), 2 pièces parchemin).
- Lettres patentes du Roi ordonnant, sur l'Élection de Provins, la levée d'une somme de 105, 000 livres, motivée sur la durée de la guerre, mandements des Trésoriers de France, généraux des finances, commissions de l'intendant de la Généralité de Paris et de ses assesseurs, pour l'exécution des ordres du Roi, département de la taille en principal et accessoires, états de répartition du quartier d'hiver, de l'ustensile des troupes et de la capitation, celle-ci montant à 42, 345 livres, frais de recouvrement compris, le tout à 186, 267 livres, pour la part de l'Élection de Provins, dans le fonds destiné à la dépense d'établissement et ameublement de trois corps de caserne pour les Suisses de la garde de S. M., suivant l'arrêt du Conseil du 20 mai 1755, rôles des tailles, du quartier d'hiver, et de la capitation de

chaque paroisse de l'Élection, etc. (1760-1761). (130 pièces, papier (2 imprimées). 2 pièces parchemin).

- 41 C 35 Lettres patentes du Roi, mandements des Trésoriers de France généraux des finances, commission de l'intendant de la Généralité de Paris et de ses assesseurs aux maire, échevins, syndics, marguilliers, manants et habitants de l'Élection de Provins, pour l'exécution des lettres royales, département de la somme de 102, 000 liv., sur laquelle est à prendre, pour le principal de la taille, celle de 71, 178 livres, réduite à 62, 178 livres, attendu qu'il a plu au Roi accorder à l'Élection remise de 9, 000 livres, appointements, gratifications, supplément d'appointements, frais des ingénieurs et inspecteurs des ponts et chaussées, 245 livres, rétablissement des chemins des vingt Généralités de pays d'Élection, et reconstruction des ponts de Tours et de Cé qui menacent ruine, 4, 395 livres, supplément d'appointements et frais de l'inspecteur établi à la douane de Paris, à cause de l'inspection sur la librairie, rôles des tailles de chaque paroisse de l'Élection comprenant les divers impôts mentionnés plus haut, ainsi que la capitation, etc. (1762). (63 pièces, papier (1 imprimée), 1 pièce parchemin).
- Lettres patentes du Roi pour la levée des taille, taillon et autres deniers montant ensemble à 101, 000 livres, mandement des Trésoriers de France généraux des finances de la Généralité de Paris, commission de l'intendant de cette Généralité et de ses assesseurs, département de la taille, s'élevant en principal à 60, 163 livres, et ainsi réduite par la remise de 10, 000 livres accordée à l'Élection par Sa Majesté, états de répartition des sommes affectées aux quartier d'hiver, logement et ustensile des troupes, ainsi qu'à l'entretien des milices gardes-côtes, état des chevauchées faites par les officiers de l'Élection pour établir le département, tableau des habitants de la paroisse Sainte-Croix de Provins, pour servir à la nomination des collecteurs, rôles des paroisses de l'Élection comprenant en regard la répartition de la capitation et imposition pour les milices gardes-côtes, avec doublement de capitation pour les domestiques, etc. (1763). (66 pièces, papier (1 imprimée), 1 pièce parchemin).
- 41 C 37 Lettres patentes du Roi Louis XV ordonnant à l'intendant, commissaire départi en la Généralité de Paris, aux présidents, Trésoriers généraux de France, au Bureau de ses finances établi en la même ville, et aux officiers sur le fait des aides et tailles de l'Élection de Provins, d'imposer et faire lever la somme de 104, 450 livres pour le principal de la taille et crues y jointes, commission desdits intendant, Trésoriers de France et officiers de l'Élection pour l'exécution des ordres du Roi, département fait par eux du principal de la taille, dixième, taillon, gages, appointements et solde de la maréchaussée, etc., montant à 94, 000 livres, cotes d'office imposées sur plusieurs particuliers et fonctionnaires des paroisses, rôles de la taille de chacune pour ces paroisses, etc. (1764). (67 pièces, papier (1 imprimée), 1 pièce parchemin).
- A1 C 38 Rôles des tailles, du quartier d'hiver et de la capitation imposés sur les paroisses de l'Élection de Provins. Paroisse d'Augers : taille 2, 496 livres 6 sols 6 deniers, quartier d'hiver 581 livres, capitation 1, 065 livres, contribuables : André Ruffier, laboureur, pour 126 arpents de terre et 2 arpents de pré dont il rend 500 livres, paiera 97 livres pour la taille, 22 livres

12 sols pour le quartier d'hiver et 41 livres pour la capitation, Denis Thierry, laboureur, pour 219 arpents de terre et 3 arpents de pré dont il rend 860 livres, payera pour la taille 168 livres, 39 livres 4 sols pour le quartier d'hiver, et 70 livres pour la capitation, nouveaux venus : - Jean Pougeois, manouvrier, taille 5 livres, - quartier d'hiver 23 sols, - capitation 40 sols, Antoine Clément, pour la dépouille de 3 arpents de blé à lui appartenant estimés 30 livres, payera 6 livres, - 28 sols pour le quartier d'hiver, - et 40 sols pour la capitation, cotes d'office : - le maître d'école, 4 livres 14 sols, etc. (1765). (29 pièces, papier).

- Lettres patentes du Roi Louis XV, pour la levée des tailles, par lesquelles Sa Majesté mande à ses Trésoriers généraux que : « si elle n'a pu se priver d'une partie des impositions que supportaient ses peuples pendant la guerre, elle a au moins cherché à en alléger le poids, en faisant contribuer à la taille un grand nombre de ceux qui en étaient exempts, en suspendant leurs privilèges ; » département de la somme de 105, 410 livres, réduite à 90, 400 livres en raison de la diminution accordée par le Roi à l'Élection de Provins, état de répartition de la somme de 21, 922 livres pour le quartier d'hiver des troupes, y compris les frais de recouvrement, cotes d'office imposées par l'intendant de la Généralité de Paris sur différents particuliers, rôles des tailles de chaque paroisse, comprenant en outre le quartier d'hiver et la capitation, etc. (1766). (62 pièces, papier (1 imprimée), 1 pièce parchemin).
- Commission de l'intendant de justice, police et finance de la Généralité de Paris et de ses assesseurs pour l'exécution des lettres patentes du Roi, département fait par eux des sommes à imposer sur l'Élection de Provins, montant à 96, 975 livres, au lieu de 104, 975 livres, en raison de la diminution de 8, 000 livres accordée par Sa Majesté, principal de la taille, 61, 895 livres, secours aux hôpitaux, 1, 190 livres, partie du payement de la pépinière de plants forestiers établie à Melun, 10 livres, entretien des haras du royaume, 800 livres; etc. répartition de la somme de 21, 880 livres pour le quartier d'hiver, le logement des troupes et l'entretien de la milice, cotes d'office, rôles des tailles, de quartier d'hiver et de capitation imposés sur les paroisses de Beauchery à Maisoncelles. (Le rôle d'Augers manque.) (1767). (29 pièces, papier).
- Rôles comprenant aussi le quartier d'hiver et la capitation imposés sur les paroisses de Melz à Vulaines. Élection de Provins. Renseignements sur la paroisse de Melz : principal de la taille, 1, 725 livres, quartier d'hiver, 390 livres, capitation, 710 livres, taillables : les héritiers d'Aubin Gilquin, fils de Claude, laboureur, pour 283 arpents de terre, 2 arpents de pré et un arpent 25 perches de vigne, dont ils rendent à M. l'abbé Boucher et autres 1, 365 livres, payeront pour la taille 181 livres 10 sols, pour le quartier d'hiver 40 livres 10 sols, et 71 livres pour la capitation, Amable Garnier, vigneron et collecteur, 8 livres 5 sols de taille, 10 sols pour le quartier d'hiver et 2 livres pour la capitation, exempts : M. l'abbé Boucher, prieur du lieu, nouveaux venus : Ambroise Gaucher, la veuve Étienne Denis, etc. (1767). (28 pièces, papier).
- 41 C 42 Lettres patentes du Roi Louis XV à l'intendant de la Généralité de Paris, commissaire départi pour l'exécution des ordres de Sa Majesté et à ses

assesseurs, pour la levée des tailles et crues y jointes réduites à 92, 642 livres, département de cette somme établi comme il suit : - principal de la taille, 66, 060 livres, taillon de la gendarmerie, 10, 285 livres, maréchaussée, 3, 305, étapes des gens de guerre, 4, 570 livres, etc., état de répartition des impositions particulières et militaires comprises dans un second brevet du Roi, et montant à 35, 280 livres, cotes d'office des particuliers de l'Élection désignés par l'intendant, notamment : - le sieur Grégoire de Saint-Maur, garde-marteau des Eaux-et-forêts, 15 livres, mademoiselle Rivot, fille majeure, 30 livres, mesdemoiselles Pijon, 45 livres : - la dame veuve du sieur Privé, ancien greffier du bailliage, 26 livres, etc., - rôles de la taille des paroisses d'Augers à Moutils, etc. (1768). (33 pièces, papier (1 imprimée), 1 pièce parchemin).

- Rôles des paroisses, de Poigny à Vulaines, indiquant en marge la quantité de chaque taillable dans les impositions particulières, au recto, la répartition de la capitation, le tout au marc la livre de la taille. Renseignements divers sur les paroisses : Poigny, 21 feux, 88 habitants, impôts, 1, 500 livres ; taille, à 2 sols 10 deniers par livre pour les laboureurs et 2 sols 1 denier pour les petites exploitations, biens ecclésiastiques : 196 arpents (terres, prés et vignes), estimés en revenu à 1, 687 livres, dîmes et moulins, 1, 350 livres, taillables : Charles Germard, manouvrier, pour un arpent 80 perches de vigne, 2 arpents de clos et jardin dont partie en friche, 1 arpent de pré, et 40 perches de chenevière, etc., payera 10 livres 14 sols, Claude Duront, tuilier, pour son exploitation, sa maison et autres héritages, 31 livres 10 sols, Jacques Mignot, laboureur, collecteur de la paroisse, 80 livres 5 sols, etc. (1768). (24 pièces, papier).
- Lettres patentes du Roi ordonnant cette levée au même taux que l'année 41 C 44 précédente, mandement des Trésoriers de France généraux des finances, signé: Masson, Durant, Le Couteulx de Vertron, Martin, Jourdain, J.-B. Delaselle, Boisneuf de Sennevières, Le Bonvallet, Le Roy de Valmont, etc., et Issaly, secrétaire, commission de l'intendant de la Généralité de Paris, de François Mazois et Étienne Mignot de Montigny, Trésoriers de France, pour l'exécution des ordres de Sa Majesté, état de répartition des impositions particulières et militaires montant à 36, 498 livres 10 sols, sur lesquelles la ville de Provins et ses annexes payeront la somme de 6, 925 livres, cotes d'office, état statistique des paroisses de l'Élection indiquant : le nombre de feux et des habitants de chacune, - le principal de la taille, les impositions particulières et militaires, - la capitation et les 4 sols pour livre, - le taux de la taille et de la capitation sur les revenus ou prix des baux, - la quantité de biens ecclésiastiques situés sur chaque paroisse et le revenu qu'ils produisent, rôles des paroisses d'Augers à Monceaux-lez-Provins, etc. (1769). (33 pièces, papier (1 imprimée), 1 pièce parchemin).
- A1 C 45 Rôles des paroisses, de Moutils à Vulaines, portant l'indication des impositions militaires, de la capitation et l'énoncé sommaire des biens taxés.

 Renseignements sur la paroisse de Moutils : nombre de feux, 24 ; habitants 59 ; impôts de toute nature, 652 livres ; taille à 2 sols 8 deniers par livre du revenu pour les laboureurs, et 2 sols pour les petites exploitations, biens ecclésiastiques : 290 arpents en terres et prés valant 822 livres ; dîmes, 200 livres, taillables : Gaspard Gouelle, laboureur, pour 180 arpents de terre, 10 arpents de pré, etc., dont il rend 700 livres, en

payera 105, pour impositions particulières et militaires, 40 livres 13 sols - plus, pour capitation 48 livres, François David, manouvrier, taille 8 livres 14 sols, impositions militaires, 3 livres 6 sols, capitation, 4 livres, nobles et exempts: - M. Le Quay, seigneur de Moutils, etc. (1769). (29 pièces papier).

- Lettres patentes du roi Louis XV à l'intendant de la Généralité de Paris, aux 41 C 46 Trésoriers de France et aux officiers de l'Élection de Provins, pour faire imposer et lever la taille fixée comme les années précédentes à 92, 642 livres, mandement des Trésoriers de France généraux des finances, commission de l'intendant et de ses assesseurs faisant injonction : « de ne pas comprendre dans les rôles les ecclésiastiques pour les biens d'Eglise qu'ils possèdent, les nobles vivant noblement, les officiers des Cours supérieures, ceux des Bureaux des finances, les secrétaires du Roi et officiers des grande et petites chancelleries pourvus de charges auxquelles la noblesse est attribuée, etc.; » - département des sommes portées aux lettres de Sa Maiesté, tant pour le principal de la taille montant à 66, 060 livres, que pour le taillon de la gendarmerie et autres crues y jointes, état de répartition de la somme de 35, 735 livres pour les impositions particulières et militaires, cotes d'office, rôles de la taille des paroisses d'Augers à Monceaux-lez-Provins, etc. (1770). (32 pièces, papier (1 imprimée), 1 pièce parchemin).
- Rôles des paroisses de Moutils à Vulaines. Renseignements sur la paroisse de Rupereux : nombre de feux, 26 ; habitants, 68 ; impôts de toute nature, 1, 422 livres 12 sols ; taille, à 3 sols 6 deniers pour les laboureurs, et 2 sols 8 deniers pour les petites exploitations, biens ecclésiastiques : 185 arpents de terres et prés valant 484 livres ; dîmes, 1, 500 livres, taillables : Jérôme Matelin, laboureur, pour 195 arpents de terre et 7 arpents de pré, dont il rend 746 livres 10 sols, en payera 120, pour impositions militaires 45 livres et 54 livres pour la capitation, Brice Guyot, pour deux fermes dont il rend 1, 500 livres, payera pour la taille 237 livres 10 sols, 83 livres 13 sols pour impositions particulières, et 107 livres pour la capitation, exempts : le curé, et M. de Champcenest, seigneur. (1770). (26 pièces, papier).
- Lettres patentes du Roi aux sieurs Louis-Jean Bertier de Sauvigny, intendant de justice, police et finance de la Généralité de Paris ; Louis-Bénigne-François Bertier, maître ordinaire des requêtes de l'hôtel de Sa Majesté, adjoint aux Trésoriers de France, grands voyers de la Généralité de Paris, et aux officiers de l'Élection de Provins, pour qu'ils aient à imposer et faire lever sur les paroisses de leur ressort la somme de 92, 642 livres, tant pour le principal de la taille et crues y jointes que pour le 10e ou 2 sols pour livre, commission de l'intendant, de son adjoint et de ses assesseurs, à cet effet, département de la somme précitée sur les paroisses de l'Élection, état de répartition au marc la livre des impositions particulières comprises dans un 2e brevet du Roi, et montant à 35, 787 livres 10 sols, cotes d'office, rôles de la taille de chacune des paroisses de l'Élection. (1771). (33 pièces, papier (1 imprimée), 1 pièce parchemin).
- Rôles des tailles, du quartier d'hiver et de la capitation imposés sur les paroisses de Moutils à Vulaines, Élection de Provins. Renseignements sur la paroisse de Sancy : nombre de feux 75, habitants 220, impôts divers, 3, 332 livres 4 sols, taille à 3 sols 4 deniers pour les laboureurs et 2 sols 9

deniers pour les petites exploitations, biens ecclésiastiques : 292 arpents de terres et prés estimés 985 livres ; dîmes, 2, 200 livres, taillables : - Antoine Moreau, laboureur, 71 livres, savoir, 29 livres pour les impositions particulières et 32 livres pour la capitation, au marc la livre de 8 sols 1 1 deniers, Joseph Chantret, manouvrier, syndic de la paroisse, 15 livres 19 sols au total, nouveaux venus : - Jacques Brulefer, manouvrier, Nicolas Guillemard, maréchal, etc., exempts : le curé et les dames religieuses de la Charité. (1771). (29 pièces, papier).

- 1 C 50 Lettres patentes prescrivant l'imposition de la taille et crues y jointes, mandement des Trésoriers de France généraux des finances, commission de l'intendant de la Généralité de Paris et de ses assesseurs portant que : « les prévôts, lieutenants et exempts des compagnies de maréchaussée ne seront pas compris aux rôles, mais pour la taille personnelle seulement, dont l'exemption leur est accordée dans le lieu de leur résidence, tant qu'ils v demeureront, ne feront aucun acte de dérogeance et n'exploiteront rien : que les habitants qui voudront déloger d'une paroisse pour aller demeurer dans une autre, seront tenus de faire publier leur délogement au prône, et de le faire signifier aux syndic et habitants avant le 1er octobre qui précédera leur translation de domicile, etc.; » - département des sommes à imposer sur les paroisses de l'Élection, état de répartition des impositions particulières et militaires s'élevant à 38, 238 livres 10 sols, cotes d'office, rôles de la taille de chaque paroisse. (1772). (33 pièces, papier (1 imprimée), 1 pièce parchemin).
- A1 C 51 Rôles des tailles, quartier d'hiver et capitation imposés sur les paroisses de Mortery, Moutils, Poigny, Provins, Rouilly, Rupereux, Sancy, Savins, Soisy, Sourdun, Saint-Brice, Sainte-Colombe, Saint-Genets, Saint-Hilliers, Saint-Loup, Saint-Mars, Saint-Martin-des-Champs-lès-Provins, Saint-Martin-du-Boschet, Saint-Sulpice, Vanvillé, Veillers (Villiers-Saint-Georges), Véronges, Vieilles-Maisons, Voulton, et Vulaines. Renseignements sur la paroisse de Savins : nombre de feux, 161, habitants, 479, impositions diverses, 2, 033 livres 16 sols, taille, à 2 sols 6 deniers pour les laboureurs, et 1 sol 10 deniers pour les petites exploitations, biens ecclésiastiques : 61 arpents de terres, vignes et prés estimés en revenu 329 livres, dîmes 831 livres, nouveaux venus : Antoine Fromond, et les héritiers d'André de Laage, exempts : le curé et M. de Culant, seigneur, etc. (1772). (29 pièces, papier).
- Lettres patentes du roi Louis XV, sur le fait des aides et tailles, portant que :

 « si le payement des rentes et charges assignés dans les États de Sa Majesté ne lui permettent point encore de diminuer la masse des impositions que supportent ses sujets taillables, elle ne cesse du moins d'alléger leur fardeau par le retranchement et la suppression des privilèges abusifs et inutiles, comme aussi par l'établissement d'ateliers publics destinés à ouvrir ou à perfectionner des communications importantes et à fournir des salaires et la subsistance à la classe la moins aisée, etc.; » commission de l'intendant de la Généralité de Paris, des Trésoriers de France, etc., aux syndics, collecteurs et habitants de la ville de Provins, pour faire exécuter les ordres du Roi, département des sommes à imposer sur les paroisses de cette Élection, fait par l'intendant de la Généralité de Paris et les Trésoriers de France, état de répartition des impositions particulières,

rôles des tailles, sur formules imprimées, des paroisses d'Augers à Monceaux-lez-Provins. (1773). (33 pièces, papier (1 imprimée), 1 pièce parchemin).

- Rôles des paroisses de l'Élection de Provins (Moutils à Vulaines); impositions particulières ou militaires et répartition de la capitation au taux de 9 sols 2 deniers pour livre. Renseignements sur la paroisse de Sourdun: nombre de feux, 167, habitants, 460, impositions, 7, 610 livres, biens ecclésiastiques: 1, 692 arpents de terres, prés et vignes, estimés en revenu 5, 821 livres, dîmes 2, 300 livres, un moulin 500 livres, etc., total: 12, 621 livres, taillables cotés d'office: la veuve Simon Pérot, 9 livres 10 sols; impositions militaires, 3 livres 16 sols; capitation, 5 livres 5 sols, les détenteurs des prés de madame de Saint-Chamans, 221 livres 18 sols 6 deniers; impositions militaires 91 livres 18 sols; capitation 100 livres, exempts: le prieur-curé du lieu, son vicaire, les administrateurs du collége de Montaigu, etc. (1773). (28 pièces, papier).
- 41 C 54 Lettres patentes ordonnant l'imposition et la levée des tailles sur l'Élection de Provins, mandement des Trésoriers de France généraux des finances aux président, lieutenant et élus sur le fait des aides en cette Élection, de travailler à l'assiette, imposition et département des deniers portés aux lettres royales, commission de l'intendant de la Généralité de Paris, trésoriers de France et élus, pour l'exécution des ordres ci-dessus, prescrivant : Article XVIII. Le rôle sera fait par ordre alphabétique, écrit sur du papier non timbré, d'écriture lisible, sans rature, chiffre, ni abréviation, avec une marge suffisante pour y écrire, à côté des cotes, les payements : - à la fin de chaque page les sommes seront arrêtées ; etc. » - Département de la taille sur les paroisses de l'Élection par l'intendant de la Généralité de Paris et ses assesseurs, état de répartition des impositions particulières et militaires dont la ville de Provins supportera 7, 244 livres, rôles des tailles des paroisses d'Augers, Beauchery, Bézalles, etc. à Monceaux-lez-Provins. (1774). (32 pièces, papier (1 imprimée) ; 1 pièce parchemin).
- Rôles des paroisses de l'Élection de Provins (Mortery à Vulaines). Renseignements sur la paroisse de Saint-Brice : nombre de feux, 74, habitants, 202, impositions diverses, 2, 641 livres, taille, à2sols 7 deniers pour livre sur les laboureurs, et à 1 sol 11 deniers sur les petites exploitations, biens ecclésiastiques : 716 arpents de terres, prés et vignes, évalués en revenu à 2, 028 livres, dîmes, 2, 891 livres, taillables : Antoine Hémot, syndic, 3 livres 19 sols ; impositions particulières, 32 sols ; capitation, 1 livre 16 sols, Antoine Dulieu, laboureur, 67 livres 11 sols ; impositions du second brevet, 26 livres 14 sols ; capitation, 29 livres 10 sols, Fiacre Curel, vigneron, 14 livres 18 sols, impositions particulières, 6 livres, capitation, 6 livres 10 sols ; etc., domestiques : M. le curé payera pour sa servante 20 sols, François Lariot, laboureur, pour deux servantes, 40 sols et pour un charretier même somme, etc. (1774). (29 pièces, papier).
- 41 C 56 Lettres patentes du roi Louis XVI à l'intendant de la Généralité de Paris, aux Trésosiers de France, etc., par lesquelles il leur mande que : « sa plus grande satisfaction serait à son avènement au trône de pouvoir diminuer les impositions que supportent ses peuples ; mais que la nécessité de satisfaire aux dépenses qu'exigent la sûreté de l'État, le payement exact

des rentes et des charges, ne lui permettent pas dans ce moment de suivre les mouvements de son coeur, etc.; » - commission de l'intendant et de ses assesseurs envoyée aux habitants des villes, bourgs et paroisses de l'Élection de Provins, pour l'exécution des ordres du Roi, faisant : « trèsexpresses défenses aux collecteurs d'imposer et lever plus grandes sommes que celles contenues en ladite commission pour les objets y énoncés, à peine d'être punis suivant la rigueur des ordonnances; » - département, par paroisse, de la somme de 92, 642 livres montant de la taille, état de répartition des impositions particulières et militaires - rôles des tailles de chacune des paroisses de l'Élection d'Augers à Monceaux-lez-Provins. (1775). (32 pièces, papier (1 imprimée); 1 pièce parchemin).

- Rôles des paroisses de l'Élection de Provins (Mortery à Vulaines), comprenant la répartition des impositions accessoires et de la capitation. Renseignements sur la ville de Provins : nombre de paroisses, 4 (Saint-Ayoul, Sainte-Croix, Saint-Pierre et Saint-Quiriace), nombre de feux, 1, 299, impositions de toute nature, 33, 835 livres 12 sols, taux de la taille, à 4 sols 3 deniers pour livre du revenu pour les laboureurs, et à 3 sols pour les petites exploitations, biens ecclésiastiques : 915 arpents de terres, prés et vignes y compris 140 maisons, pressoirs et moulins, estimés en revenu à 12, 450 livres ; dîmes, 7, 130 livres, exempts de tailles : M. Gilloton, président de l'Élection, Étienne Ferrand, soldat invalide, MM. de Saint-Paul, Hu, Huerne de La Brosse, de La Condamine, Massier, Drouet, Destanneries, tous chanoines de Saint-Ayoul, M. Morel, officier chez le Roi, etc. (1775). (28 pièces, papier).
- Lettres patentes du roi Louis XVI exprimant le regret de ne pouvoir encore diminuer les impositions : occupée du soin de proportionner les dépenses qu'exigent la sûreté de l'État et le payement des charges avec les sommes que Sa Majesté impose sur ses peuples, elle éprouve une douce sensibilité envoyant que le rétablissement de ses cours la met dans le cas de faire cesser l'imposition établie pour subvenir au payement des gages des cours et des conseils supérieurs ; » commission de l'intendant de la Généralité de Paris et de ses assesseurs pour l'exécution des ordres royaux, département des sommes portées aux lettres patentes ci-dessus, état de la répartition faite sur les paroisses de l'Élection de Provins d'une somme de 40, 175 livres pour impositions particulières, rôles de la taille des paroisses d'Augers à Monceaux-lez-Provins. (1776). (33 pièces, papier (1 imprimée) ; 1 pièce parchemin).
- Instruction de l'intendant de la Généralité de Paris, pour les commissaires des impositions, divisée en deux parties, l'une concernant les opérations qui doivent précéder le département de la taille ; l'autre, les opérations postérieures, et portant : «Article 1er. Les commissaires généraux se rendront successivement dans les Élections de leur département ; ils assembleront les commissaires particuliers, pour leur délivrer leurs commissions, l'instruction et les imprimés nécessaires pour rédiger leurs opérations ; ils se concerteront particulièrement sur les changements qu'il pourrait y avoir à faire dans l'estimation des terres, des grains et autres objets, etc. « Rôles de la taille et des impositions accessoires des paroisses de Mortery à Vulaines. (1776). (30 pièces, papier).

- 41 C 60 Lettres patentes du roi Louis XVI à son commissaire départi en la Généralité de Paris pour l'exécution de ses ordres, et à ses Trésoriers de France, par lesquelles Sa Majesté fait connaître que tout en maintenant la taille aux taux des années précédentes, elle a cependant cherché à en alléger le fardeau, notamment : « en procurant des salaires et la subsistance aux journaliers qui travaillent à l'ouverture et à la perfection des communications vicinales, communications qui doivent successivement vivifier les provinces et répandre dans toutes les parties de l'Etat les richesses et l'abondance : » commission de l'intendant de ladite Généralité, des Trésoriers de France et des officiers de l'Élection de Provins, pour procéder à la levée des impôts, état des commissaires chargés de préparer le travail dans chaque paroisse, département de la taille, état de répartition des impositions particulières et militaires montant à 42, 840 livres, rôles des paroisses d'Augers à Monceaux-lez-Provins; etc. (1777). (34 pièces papier (1 imprimée); 1 pièce parchemin).
- Rôles comprenant les impositions accessoires des paroisses de Mortery à Vulaines. Renseignements sur la paroisse de Rouily : nombre de feux, 41, habitants, 123, taillables, 52, impôts divers, 1, 460 livres 8 sols ; taux de la taille à 2 sols 5 deniers pour les laboureurs, et à 2 sols pour les petits cultivateurs, biens ecclésiastiques : 451 arpents de terre, prés et vignes évalués en revenu à 1, 381 livres ; dîmes, 1, 603 livres ; rentes, 322 livres, taillables cotés d'office : Nicolas Morin, perruquier à Provins, détenteur des 3/4 des dîmes du chapitre de Notre-Dame-du-Val, estimées 1, 077 livres 10 sols, payera 134 livres 10 sols, 61 livres 5 sols pour les impositions du second brevet et 76 livres pour la capitation, Jean Arnoult, arpenteur, 9 livres 5 sols au total, dont 3 livres attribuées à l'industrie du contribuable, exempts : M. le curé, M. le marquis d'Hervilly, seigneur, faisant valoir le pressoir banal, etc. (1777). (29 pièces, papier).
- Commission de M. Louis-Bénigne-François Bertier, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires de son hôtel, surintendant des finances, domaines et affaires de la maison de la Reine, et intendant de justice, police et finance de la Généralité de Paris ; de MM. Étienne Mignot de Montigny, Charles-François Gissey, Trésoriers de France, au bureau de cette Généralité et aux officiers de l'Élection de Provins, pour l'assiette et imposition de la taille, crues y jointes, etc., département de ces impôts, état de répartition de la somme de 42, 808 livres 10 sols, pour impositions particulières, dont la ville de Provins portera 7, 667 livres, rôles des tailles des paroisses d'Augers à Monceaux-lez-Provins, etc. (1778). (33 pièces, papier, (1 imprimée)).
- Rôles de la taille et des impositions accessoires, consistant en quartier d'hiver des troupes et en capitation, répartis au marc la livre du principal, divisés en taille réelle appliquée aux maisons, exploitations de bois, moulins et usines, cens, rentes et droits seigneuriaux, dîmes et champarts, terres en propre ou à loyer, terres exploitées en corps de ferme, et taille personnelle ; le tout comprenant : le revenu des maisons en propre ou données à loyer, un 1/4 déduit, des moulins et usines, aux mêmes titres, des terres données à loyer, contrats et rentes actives, industrie des commerçants, artisans et journaliers, industrie des fermiers, bénéfice résultant de l'exploitation des terres en propre, etc. (paroisses de Mortery à

Vulaines). - Ordonnance de l'intendant de la Généralité de Paris pour la fixation de la solde des chefs et hommes de garnison employés au recouvrement des impositions, etc. (1778). (30 pièces papier (1 imprimée)).

- 41 C 64 Commission de l'intendant de la Généralité de Paris et de ses assesseurs adressée aux maires, échevins, syndics, marguilliers, manants et habitants des villes, bourgs et paroisses de l'Élection de Provins pour l'exécution des lettres patentes du Roi qui leur enjoignent de faire asseoir et imposer sur cette Élection la somme de 92, 642 livres, tant pour le principal de la taille et crues y jointes, que pour le 10e ou 2 sols pour livre ; portant, ladite commission, en son article XXVIII : « pour empêcher que les collecteurs ne divertissent les deniers du Roi, enjoignons aux maires, échevins et syndics, de les faire compter de mois en mois et de tenir la main à ce qu'ils portent à la recette, sans aucun retardement, les sommes dont ils se trouveront redevables, et de s'en faire représenter les quittances ; faute par lesdits collecteurs d'v satisfaire. les maires, échevins et syndics en informeront le receveur des tailles, qui les dénoncera au procureur du Roi de l'Élection, pour faire leur procès en cas de divertissement, suivant la rigueur de la déclaration du Roi du 7 février 1708, etc. » - Rôles des tailles et impositions accessoires des paroisses d'Augers à Monceaux-lez-Provins, etc. (1779). (33 pièces papier (1 imprimée)).
 - Rôles des tailles et impositions accessoires des paroisses de Mortery à Vulaines, Élection de Provins. Renseignements sur la paroisse de Sainte-Colombe : nombre de feux, 100, habitants, 288, taillables y compris les forains, 144, biens ecclésiastiques : 473 arpents de terres, prés et vignes estimés en revenu 2, 058 livres ; dîmes, 1, 088 livres, taillables : Pierre Brochard, laboureur, 117 livres ; impositions du second brevet, 58 livres 2 sols ; capitation, 69 livres 5 sols ; André Rouet, vigneron, 9 livres 14 sols ; impositions particulières, 5 livres 3 sols ; capitation, 5 livres 15 sols, Agnien Barreau, berger, 1 livre 9 sols ; impositions particulières, 14 sols ; capitation, 17 sols, les détenteurs des dimes de chanvre, 4 livres 17 sols au total, exempt : l'abbé d'Andlau, seigneur, etc. (1779). (29 pièces, papier).
- Lettres patentes du roi Louis XVI à l'intendant de la Généralité de Paris, commissaire départi pour l'exécution des ordres de Sa Majesté, aux Trésoriers généraux de France et aux président, lieutenant, etc., en l'Élection de Provins, pour imposer et faire lever sur les paroisses de celle Élection, les sommes portées auxdites lettres, commission de l'intendant, département de ces sommes, montant à 92, 642 livres pour la taille, et à 47, 397 livres pour impositions particulières, sur lesquelles la ville de Provins paiera 15, 902 livres pour la première, et 8, 134 livres pour les autres, Augers, 3, 140 livres et 1, 606 livres, Beauchery, 2, 720 livres et 1, 391 livres, Bazoches, 2, 350 livres et 1, 194 livres, etc. Rôles des tailles et impositions accessoires des paroisses d'Augers à Lizines et Sognolles, etc. (1780). (8 pièces, papier (1 imprimée) ; 1 pièce parchemin).
- 41 C 67 Rôles des tailles, impositions particulières et capitation des paroisses de Lourps à Vulaines. Renseignements sur la paroisse de Melz : nombre de feux, 132, habitants, 437, impositions, 3, 259 livres, taux de la taille à 2 sols 6 deniers par livre du revenu pour les laboureurs, et 2 sols 1 denier pour les autres, biens ecclésiastiques : 629 arpents de terres et prés estimés en

revenu à 2, 861 livres; dîmes, 350 livres, coupe annuelle de 7 arpents 50 perches de bois, 1, 290 livres, taillables: Charles-Benoist, laboureur de M. l'abbé d'Os- mont, comme prieur de La Fontaine-aux-Bois, 110 livres 18 sols; impositions du second brevet, 55 livres 6 sols; capitation, 66 livres 5 sols, Nicolas Boisaubert, laboureur de M. l'intendant de Montauban, 101 livres 16 sols au total, exempts: M. Terray, seigneur, le curé du lieu, l'abbé d'Osmont, etc. (1780). (34 pièces, papier).

- 41 C 68 Lettres patentes du Roi, mandant et ordonnant à l'intendant de la Généralité de Paris, aux Trésoriers en cette Généralité et aux officiers de l'Élection de Provins d'imposer et faire lever sur les paroisses du ressort la somme de 199, 593 livres, savoir: pour la taille, 92, 642 livres, impositions accessoires de la taille, 47, 397 livres, capitition, à 4 sols pour livre, 54, 048 livres, impositions accessoires de cette dernière, 5, 506 livres, commission de l'intendant et de ses assesseurs pour l'exécution des lettres qui précèdent, arrêtant que : « les ecclésiastiques, gentilshommes, seigneurs des paroisses et autres de quelque qualité et condition qu'ils soient, ne pourront être présents, ni s'entremettre à la confection du rôle de la taille, soit par menaces, violences, voies de fait ou autrement, sous les peines portées par les ordonnances, arrêts et règlements, le rôle sera fait par ordre alphabétique de noms de famille, etc.; » - département par paroisse, état des commissaires nommés pour procéder aux opérations de la répartition, rôles de la taille et des impositions accessoires (Augers à Maisoncelles). (1781). (34 pièces, papier (1 imprimée), 1 pièce parchemin).
- Ordonnance de M. Louis-Bénigne-François Bertier, intendant de justice, police et finance de la Généralité de Paris, pour la fixation de la solde des chefs et hommes de garnison employés au recouvrement des impositions, «portant défense auxdits chefs et hommes de rien prétendre pour les jours qu'ils auront été en route, ni pour le temps qu'ils auront été dans les paroisses sans y travailler, ni d'exiger aucuns ustensiles de la part des collecteurs ou de ceux chez qui ils seront établis en garnison, mais seulement le logement et la place au l'eu. Leur défendons, sous peine de concussion et de punition exemplaire, d'exiger ni même de recevoir volontairement aucune nourriture, vin ou autre boisson, de la part des collecteurs ou contribuables, etc.; » rôles des tailles et impositions accessoires des paroisses de Melz à Vulaines. (1781). (32 pièces, papier).
- 41 C 70 Lettres patentes du Roi à l'effet de faire imposer et lever sur l'Election de Provins une somme égale à celle de l'année précédente, commission de l'intendant de la Généralité de Paris et de ses assesseurs pour l'exécution de ces lettres, « faisant défense aux geôliers d'exiger des collecteurs et autres emprisonnés pour le fait des tailles aucun droit d'entrée, de bienvenue ou de sortie ; de prendre plus d'un sou par jour de gîte et geôlage pour ceux qui couchent sur la paille, 3 sous de ceux qui ont un lit particulier, et 4 sou 6 deniers de ceux qui couchent deux ; de retenir auxdits prisonniers leurs hardes et ustensiles pour leurs droits et leurs vivres, ni de les empêcher d'envoyer quérir leurs vivres et nécessités où bon leur semblera, à peine de 50 livres d'amende et de restitution, etc. ; » département de la taille en principal, impositions accessoires, capitation et4sols pour livre, rôles des tailles et de toutes ces impositions pour chacune des paroisses

de l'Election de Provins (Augers à Monceaux-lez-Provins). (1782). (32 pièces, papier (1 imprimée), 1 pièce parchemin).

- Rôles de la taille et des impositions accessoires des paroisses de Mortery à Vulaines, Election de Provins. Renseignements sur la paroisse de Saint-Hilliers: nombre de feux 98, habitants 288, impositions diverses 2, 765 livres 5 sols, taux de la taille à 3 sols 7 deniers par livre du revenu pour les laboureurs, et 2 sols 4 deniers pour les petits cultivateurs, biens ecclésiastiques: 743 arpents de terres et prés valant 2, 138 livres de revenu; dîmes 2, 731 livres, coupe annuelle de 15 arpents de bois 3, 200 livres, rentes 169 livres; total 8, 238 livres, taillables: Thomas Bourbonneux, laboureur, 93 livres 15 sols, impositions du 2e brevet, 51 livres 19 sols, capitation, 58 livres2sols, Nicolas-Bernard Guillaume, fermier 155 livres 13 sols, impositions particulières, 86 livres 5 sols, capitation, 96 livres 10 sols, etc., exempts: le comte d'Ossun, le curé du lieu, l'abbaye de Jouy, le marquis d'Hervilly, et l'hôpital général de Provins. (1782). (29 pièces, papier).
- 1 C 72 Lettres patentes du roi Louis XVI, pour faire imposer et lever sur les contribuables aux tailles de l'Election de Provins la somme de 195, 067 livres, et enjoindre à l'intendant de la Généralité de Paris d'y procéder : - « conformément à ce qui est prescrit par l'article IV du règlement du 16 avril 1643, soit en la ville et chef-lieu de ladite Élection, soit en son hôtel, soit au Bureau de cette Election, avec les officiers d'icelle, sur lesquels sa voix prévaudra, le plus justement et également que faire se pourra, par un seul département, sur les villes, bourgs et paroisses qui en dépendent, après néanmoins qu'il aura pris la connaissance la plus exacte des facultés, biens tenus, possessions et industries des habitants, etc.; » - commission dudit intendant, des Trésoriers de France et des élus de Provins, département des impositions à percevoir en exécution des ordres du Roi, rôles des tailles des impositions accessoires et de la capitation des paroisses d'Augers à Monceaux-lez-Provins. (1783). (23 pièces, papier (1 imprimée), 1 pièce parchemin).
- Rôles des tailles et impositions accessoires des paroisses de Mortery à Vulaines, Élection de Provins. Renseignements sur la paroisse de Saint-Loup-de-Naud : nombre de feux 150, habitants 456, impositions 3, 793 livres 8 sols, taux de la taille à 3 sols 7 deniers pour livre du revenu pour les laboureurs, et à 2 sols 10 deniers pour les petites exploitations, biens ecclésiastiques : 501 arpents 75 perches de terres, prés et vignes, évalués 1, 537 livres ; dîmes 2, 112 livres, un moulin 400 livres, taillables : François Bridou, laboureur, 151 livres 17 sols, impositions particulières, 151 livres 7 sols, capitation, 92 livres 4 sols, Jacques Mignot, aussi laboureur, 226 livres 8 sols, impositions du second brevet 113 livres 4 sols, capitation, 137 livres 19 sols, etc., exempts : M. de Saint-Phal, seigneur, le curé et le prieur du lieu. (1783). (29 pièces, papier).
- 41 C 74 Lettres patentes du roi Louis XVI « à son amé et féal conseiller en ses conseils, maitre des requêtes ordinaire de son hôtel, commissaire départi pour l'exécution des ordres de Sa Majesté en la Généralité de Paris, le sieur Bertier, à ses amés et féaux conseillers les présidents Trésoriers généraux de France au Bureau des finances établi à Paris ; et à ses chers et bien

amés les présidents, lieutenant et élus sur le fait des aides et tailles en l'Élection de Provins, pour leur ordonner d'imposer et faire lever sur les contribuables aux tailles de cette Élection la somme de 190, 736 livres, » savoir : - pour la taille 88, 642 livres, impositions accessoires de la taille, 43, 542 livres, pour la capitation, y compris les 4 sols pour livre et les impositions établies au marc la livre de la capitation, 36, 632 livres, rôles des paroisses d'Augers à Monceaux-lez-Provins, etc. (1784). (30 pièces, papier, 1 pièce parchemin).

- A1 C 75 Rôles des tailles et impositions accessoires des paroisses de Mortery à Vulaines, Élection de Provins. Renseignements sur la paroisse de Saint-Mars: nombre de feux 39, habitants 117, impositions 3, 370 livres 8sols, biens ecclésiastiques: 223 arpents de terres et prés valant en revenu 933 livres, dîmes 1, 630 livres, taillables: Louis Couësnon, charron, 13 livres 13 sols; impositions du 2e brevet, 6 livres 17 sols; capitation, 8 livres 6 sols, Louis Despinat, manouvrier, 12 livres 10 sols; impositions du second brevet, 6 livres 3 sols; capitation, 7 livres 12 sols, Jean-Baptiste Levasseur, maitre d'école, 4 livres 14 sols au total, domestiques: le curé, pour un domestique et une servante, payera 2 livres 8 sols, Brice Robey, un charretier et une servante, 3 livres 12 sols, Pierre Bourginne, un charretier et une servante, 3 livres 12 sols, etc. (1784). (29 pièces, papier).
- 41 C 76 Rôles des tailles, des impositions accessoires et de la capitation des paroisses d'Augers, Beauchery, Bazoches, Bezalles, Boisdon, Cerneux, Chalautre, Chalmaison, Champcenest, Champcouelle, Chenoise, Courchamp, Courtacon, Coutevroust et Vieux-Champagne, Cucharmoy, Everly, Flaix, Frétoy, Gimbrois, Gouaix. (Le rôle de cette paroisse indique que 12 maisons ont été incendiées le 3 octobre 1784.) Hermé, Léchelle, Lescherolles, Lizines et Sognolles, Lourps, Maisoncelles, Les Marets, Melz, Le Mériot et Monceaux-lez-Provins. (Les lettres patentes du Roi, la commission de l'intendant et le département des impositions manquent.) (1785). (30 pièces, papier).
- Rôles des tailles et impositions accessoires des paroisses de Mortery à Vulaines, Élection de Provins. Renseignements sur la paroisse de Villiers-Saint-Georges : nombre de feux 81 ; habitants 207, impositions diverses 6, 623 livres ; taux de la taille à 4 sols 3 deniers pour livre du revenu des cultivateurs, et à 1 sol 10 deniers pour les petites exploitations, biens ecclésiastiques : 413 arpents de terres et prés évalués en revenu à 2, 805 livres ; dîmes 4, 171 livres, taillables : Claude Angenost, laboureur, 54 livres 4 sols, la veuve Claude Bégis, fermière, 272 livres 12 sols ; impositions du second brevet 137 livres ; capitation 165 livres 15 sols, etc., cotes à obole : la veuve Pierre Hugues, indigente, Michel Dunet, manouvrier indigent, exempts : M. de Belle- joyeuse, seigneur, M. Boursier, curé du lieu, domestiques : M. de Bellejoyeuse, un garde-chasse, un jardinier, un domestique, deux servantes, 9 livres 12 sols, etc. (1785). (29 pièces, papier).
- 41 C 78 Lettres patentes du Roi à son commissaire départi en la Généralité de Paris par lesquelles Sa Majesté fait connaître que : « si elle ne peut parvenir à diminuer les impositions que supportent ses peuples, elle trouve au moins, dans les dispositions d'ordre et d'économie suivies constamment pour le

gouvernement de son royaume, la certitude d'augmenter de plus en plus la prospérité et d'accroître l'aisance de ses sujets ; que, d'un autre côté, veillant sans cesse sur les malheurs et les besoins du moment, le Roi s'empressera toujours de secourir ceux de ses sujets qui auront souffert dans leurs récoltes, leurs biens ou leurs personnes, par l'intempérie des saisons. Les secours les plus abondants sont versés sur celles des provinces qui avaient le plus souffert de la rigueur de l'hiver et des inondations, etc.; » - rôles des tailles, impositions accessoires et capitation des paroisses d'Augers à Monceaux, Élection de Provins. (1786). (30 pièces, papier, 1 pièce parchemin).

- A1 C 79 Rôles des tailles, impositions accessoires et capitation des paroisses de Mortery à Vulaines, Élection de Provins. Renseignements sur la paroisse de Véronges: nombre de feux 79, habitants 174, impositions 2, 766 livres 16 sols, biens ecclésiastiques: 198 arpents de terres et prés, plus un moulin, valant en revenu 1, 033 livres, dîmes 1, 772 livres, taillables: Pierre Berlin, laboureur, 237 livres 17 sols; impositions du deuxième brevet, 119 livres; capitation 145 livres 19 sols, Louis Dumur, meunier et dîmeur, 72 livres 3 sols; impositions particulières, 36 livres 3 sols; capitation, 44 livres 6 sols, Jacques Brouin, sabotier, 10 livres 14 sols, au total, Louis Narret, maréchal, 20 livres 3 sols, Claude Joseph Perche, manouvrier, 11 livres 12 sols, Jean Verdier, 44 livres 10 sols, Pierre Vignot, 21 sols, etc. (1786). (29 pièces, papier).
- 41 C 80 Lettres patentes du Roi à ce sujet, commission de M. l'intendant de la Généralité de Paris à MM. Jacques-Augustin-Hébert de Hauteclair et Charles-François Gisseys, Trésoriers de France, etc., pour l'exécution des ordres contenus en ces lettres, département de la taille en principal, impositions accessoires et capitation, montant ensemble à 190, 750 livres, fait par l'intendant et les Trésoriers de France, rôles des tailles imposées sur chaque paroisse de l'Élection de Provins, comprenant les impositions accessoires ou du second brevet, ainsi que la répartition de la capitation (Augers à Moutils.) - Cotes d'office imposées sur MM. : - Le Franc de Sainte-Haulde, maître particulier des eaux-et-forêts de Provins, pour sa maison estimée 200 livres, à 1 sol 10 deniers ; taille personnelle : propriété de sa maison 1/4 déduit, 450 livres ; pour sa charge de maître particulier, évaluée, déduction faite du 100e denier et autres charges, 800 livres, total 950 livres, à 1 sol et 48/100es, payera 58 livres, le sieur Boudier, lieutenant de la maîtrise (logé chez son père), taille personnelle, bénéfice de sa charge évaluée 240 livres, à 1 sol, payera 12 livres, etc. (1787). (37 pièces, papier (1 imprimée), 1 pièce parchemin).
- Rôles des tailles, impositions accessoires et capitation des paroisses de Poigny à Vulaines, Élection de Provins, ordonnances de l'intendant de la Généralité de Paris pour la répartition d'une somme de 1, 500 livres dont le Roi a fait remise à l'Élection, pour être distribuée aux journaliers, aux vieillards, aux infirmes, aux malades et à ceux qui ont essuyé des pertes ou accidents notables. Distribution : la ville de Provins, 300 livres divisées entre 324 taillables, Fontaine-Riant, 15 livres, savoir : à Pierre Létan, vigneron, pour perte d'une vache 5 livres, et 10 livres aux plus indigents, Augers, 58 livres accordées à Charles Rousseau, charron, pour pertes et surcharge, Bazoches, 30 livres pour les plus indigents et ceux qui ont

souffert de l'inondation, Courchamp, 30 livres au nommé Coullange, laboureur, pour perte de chevaux, etc. (1787). (63 pièces, papier).

- 41 C 82 Lettres patentes du Roi, portant : « qu'en affectant le produit des tailles au payement des arrérages de l'emprunt de 6, 000, 000 autorisé par son édit du mois de mai 1787, Sa Majesté a ordonné que, dans la proportion des extinctions successives de ces arrérages, la taille serait diminuée graduellement d'année en année, à compter du premier janvier 1791, jusqu'à concurrence de ces 6, 000, 000 ; qu'ainsi les taillables peuvent compter avec confiance sur une diminution d'impôt qui leur est assurée à compter d'une époque fixe par une loi solennelle ; et qu'enfin, non content de diminuer la quotité de la taille, le Roi a encore voulu alléger le poids de cette imposition par l'espoir d'une plus juste répartition, en étendant à toutes les provinces de son royaume l'établissement des assemblées provinciales, etc. » - Commission de l'intendant de la Généralité de Paris et de ses assesseurs pour l'exécution des lettres ci-dessus, département de la taille en principal, impositions accessoires et capitation, s'élevant au total à 490, 770 livres, rôles des tailles des paroisses d'Augers à Monceaux-lez-Provins, etc. (1788). (33 pièces, papier (1 imprimée), 1 pièce parchemin).
- Ordonnance de l'intendant de la Généralité de Paris, fixant à 3 livres par jour la solde de chaque chef de garnison, à 30 sols celle des hommes employés au recouvrement des impositions dans l'Élection de Provins, et disposant en outre : « dans les paroisses de 50 feux, ou d'un moindre nombre, il ne pourra être envoyé qu'un chef de garnison ; dans les paroisses de 50 feux et au-dessus jusqu'à 100, il ne pourra y être envoyé en garnison qu'un chef et un homme, etc. » État des chefs et hommes de garnison à employer dans ladite Élection, en conséquence de l'ordonnance ci-dessus, rôles des tailles, impositions accessoires et capitation des paroisses de Mortery à Vulaines. (1788). (31 pièces, papier (2 imprimées)).

41 C 84 Cahier des rôles des tailles de la paroisse de Chenoise.

1736-1775

41 C 85 - 41 C 86 Assiette de l'impôt.

1778-1781

- Tableau de classement des paroisses , indiquant le prix commun du loyer par arpent, suivant la mesure locale et la classe de chaque paroisse. Nombre de paroisses par classe. 1re classe, 8 : Provins, Augers, Beauchery, Chenoise, Cucharmoy, Villiers-Saint-Georges, etc., 2e classe, 10 : Boisdon, Chalautre, Poigny, Sourdun, Saint-Loup, etc., 3e classe, 12 : Bazoches, Cerneux, Courchamp, Courtacon, Les Marets, Sancy, Voulton, etc., 4e classe, H, Chalmaison, Éverly, Frétoy, Léchelle, Sainte-Colombe, etc., 5e classe, 6 : Bezalles, Lizines-et-Sognolles, Maisoncelles, Savins, Soisy, Saint-Sulpice, 6e classe, 8 : Gouaix, Hermé, Lescherolles, Melz, Saint-Martin-du-Bochet, etc. (1778-1779). (2 pièces, papier).
- 41 C 86 Tableau de la situation des paroisses de l'Élection de Provins, portant fixation de la taille à imposer pour 1782, montant à 92, 642 livres ; sur laquelle somme celle de 47, 397 livres a été répartie pour le montant des

impositions particulières et militaires, et celle de 59, 554 livres pour la capitation, y compris les quatre sols pour livre et les impositions établies au prorata de cette dernière. - Ville de Provins, seigneur : le Roi, paroisse d'Augers, M. de Clermont d'Amboise, qui était aussi seigneur de Cerneux, de Montceaux-lès-Provins, etc., paroisses de Chalautre-la-Petite et de Chalmaison, M. Du Tillet, de Courtevroust et de Cucharmoy, M. le duc de Fleury, etc. (1781). (Registre, Grand in-folio, 30 feuillets papier).

41 C 87 Etat descriptif des paroisses.

Notes sur la nature, la contenance et le revenu du territoire de onze paroisses de l'Élection de Provins : Lourps, - Maisoncelles, - Sancy, - Savins, - Sourdun, - Vanvillé, - Soisy, - Vieux-Maisons, - Villiers-Saint-Georges, - Voulton, - et Vulaines. (24 pièces, papier).

XVIIIe s.

41 C 88 Registre de production et dépôt de pièces, titres, empreintes et marques des fermiers des aides.

Production et dépôt de pièces, titres, numéraire, empreintes de marques des fermiers des Aides et autres droits du Roi. - Du samedi 29 novembre 1738, dépôt d'une somme de 200 livres en espèces d'argent, par Gabrielle Coutrot le jeune, comme adjudicataire des emblavures saisies sur Gabrielle Coutrot l'aîné, du 9 décembre suivant, dépôt par maître Étienne-Paul Gilloton, directeur des Aides à Provins, pour maître Jean Godefroy, fermier des Aides de la généralité de Paris, d'une planche contenant l'empreinte des rouannes et du cachet de ce fermier, pour la ville et banlieue de Provins, et le département de Nangis, production de dossiers pour et contre divers collecteurs, du jeudi 28 avril 1757, déclaration de reprise d'instance par messire Clément-Jean-Charles Guillemin de Courchamp, conseiller au Parlement de Paris, comme seul héritier de feu messire Jean-Louis Guillemin, son père, contre Louis- Colson et consorts, collecteurs des tailles de la paroisse de Rupereux, opposants à la délivrance des deniers provenant de la vente des meubles et effets saisis à la requête du feu seigneur de Courchamp, sur la veuve du sieur Philippon, vivant laboureur à Rupereux, etc., 21 février 1763, comparution du fondé de pouvoirs de frère Charles-Alexandre de Grieux, commandeur de La Broque, procureur général et receveur du commun trésor de Saint- Jean de Jérusalem, au Grand-Prieuré de France, habile à succéder à la dépouille de vénérable Guillaume-Georges de Gouffier, commandeur de La Croix en Brie et vicomté de Provins, « ayant droit de jouir du vallant et mortuaire dudit seigneur commandeur de La Croix; » lequel sieur comparant a dit qu'il reprenait l'instance indécise entre le défunt sieur de Gouffier, demandeur en préférence, d'une part ; les collecteurs de la paroisse de Melz et autres opposants, et Vincent Godot, partie saisie, etc., 8 novembre 1786, dépôt par maître Alexis-Joseph-Marie Ragon, greffier du marguisat d'Éverly, d'après sommation à lui faite, d'un paquet de papier « portant pour suscription six empreintes de perception et une de fabrication, ficelé et cacheté de deux cachets en cire d'Espagne, servant à l'usage de la régie, et l'autre aux armes

de M. le duc de Mortemart, qui sont le sceau de la justice d'Everly » etc. (Cahier, In-4°, papier, 26 feuillets écrits).

1738-1766

41 C 89 Droit de courte-pinte de la ville de Provins.

Affiche de publication et de réception des enchères de la ferme des deniers communs et d'octrois de ladite ville, contenant les clauses et conditions de l'adjudication, le tout arrêté au bureau des Finances, à Paris, le 13 octobre 1750. Signé : Pigeot de Gurcy ; doubles de ladite affiche contenant les certificats de publications laites aux portes des églises de Saint-Quiriace, Saint- Pierre et Sainte-Croix ; notification faite au sieur Nicolas Godde, fermier des Aides de la Généralité de Paris, et droits y joints, que le samedi, 12 décembre 1750, il serait procédé à l'adjudication et réception des enchères de la Ferme indiquée ci-dessus ; procès-verbal de cette adjudication, pour six années, faite au profit du sieur Jean- Alexandre Du Bouzy, directeur des Aides audit Provins, moyennant 2, 730 livres par an. - Arrêt de la Cour des Aides, rendu sur la requête du procureur général, « tendante à ce que, attendu que l'Hôtel de Ville de Provins ou les officiers de l'Election de ladite ville tenoient cy- devant leurs audiences, menace une ruine prochaine, leur permettre de transférer leur auditoire dans le couvent des révérends pères Cordeliers de la même ville, à l'effet de quoi ordonner que l'arrest à intervenir sera transcrit sur leur registre, et qu'il sera lu et publié dans toutes les paroisses du ressort de ladite Élection, » etc. (5 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin).

Sources complémentaires : voir aussi la cote 41 C 2, feuillet 33.

1750-1757

Travaux publics

41 C 111 Accord donné à Guillaume Jean François Lefèbvre, conseiller du Roi, pour la construction d'une terrasse devant sa maison située Porte de Changis à Provins (dans le respect de l'alignement établi pour la traverse de Provins).

16/04/1788

Justice : registres des causes d'audience

41 C 90	1681-1687.
41 C 91	1685.
41 C 92	1688-1698.
41 C 93	1699-1709.
41 C 94	1711-1722.
41 C 95	1723-1742.

41 C 96	1743-1790.
41 C 97	1763-1777.
41 C 98	1760-1769.
41 C 99	1772-1786.
41 C 100	1726-1790.

Enregistrement d'actes

41 C 101

Déclarations de taillables exploitant des biens dans différentes paroisses d'une même Élection, faites en exécution de la déclaration du Roi du 17 lévrier 1728. - Le lundi 23 juin 1738, a comparu, au greffe de ladite Élection, Guillaume Soumarmont, laboureur aux Rues, paroisse de Champcenest, qui a déclaré que, pour l'avenir, il entend être imposé dans cette paroisse, parce qu'il y possède des biens, comme propriétaire, et qu'il en exploite à titre de ferme ; entendant également n'être plus imposé à Courtacon, où il ne possède rien en propre, mais qu'il y fait seulement valoir la ferme du Moulin, consistant en 12 arpents de terre par saison, et 4 arpents de pré appartenant au seigneur dudit Champcenest, du 8 août 1739, déclaration de Jean Cruel, laboureur à Bois-Bourdin, paroisse de Mortery, portant qu'il entend être imposé dans cette paroisse, à cause des biens qu'il y tient à loyer, ainsi qu'à Chenoise, lesquels consistent, savoir : dans la ferme sise audit lieu de Bois- Bourdin, avec 50 arpents de terres labourables par saison, et six quartiers de pré, le tout appartenant au sieur Lelorgne, marchand à Provins, paroisse Sainte-Croix, à qui le déclarant paye annuellement 200 livres en argent, 300 boisseaux de blé, quatre voyages, à l'aide de ses chevaux, et deux paires de chapons ; plus un lot de terre, de 13 arpents par saison, et un demi-arpent de pré, appartenant à la chapelle de la Nativité de Notre-Dame du château de Provins, moyennant 80 livres par an, Jacques Mignot, meunier en la paroisse de Sainte-Colombe, désirant n'être plus imposé qu'en ce lieu, où il lient à loyer le moulin de Septveilles, dépendant du domaine royal, et dont il rend 300 boisseaux de grain, a déclaré qu'il n'entendait plus être imposé au rôle des tailles à Poigny, où il ne fait plus rien valoir, le 27 août 1744, dame Gabrielle Le Clerc, veuve de Nicolas Moreau, vivant laboureur, demeurant à Brantilly, paroisse de Champcouelles, a déclaré qu'elle voulait être imposée au rôle des tailles de celle paroisse, lieu de sa résidence, pour tous les biens qu'elle lient en propre ou à loyer, tant dans ledit lieu qu'à Sancy, Augers et Montceaux, et qui consistent, savoir : en une ferme située audit Brantilly, avec 180 arpents de terres labourables et 8 à 9 arpents de pré, appartenant à la déclarante ; plus les grosses et menues dîmes de Champcouelles, appartenant aux religieux de l'abbaye de Rebais, tenues à loyer, moyennant 400 livres en argent, 100 boisseaux de blé et 100 boisseaux d'avoine, mesure de Provins, pour le curé dudit Champcouelles; 120 boisseaux d'avoine, à la même mesure, aux prieur et religieux de Saint-Jacques de Provins ; 40 boisseaux de blé et 40 boisseaux d'avoine aux prieur et religieux de Saint-Ayoul, et enfin, au sieur Rivot, demeurant au Mée-la-Madeleine, comme receveur (des Bénédictins de Rebais), la quantité de 20 boisseaux de blé et 20 boisseaux d'avoine, du 12

août 1760, déclaration de Jean Dulot, demeurant à Saint-Barthélemy, paroisse de Saint-Martin-des-Champs-lès-Provins, faisant valoir : une ferme dite de Saint-Barthélemy-du-Buisson, bâtiments, cour, jardin et acceint ; l'enclos appelé La Garenne, avec 220 arpents 30 perches de terre, francs et exempts de dîmes ; 17 arpents 55 perches de pré, 6 arpents de pâture et un arpent de bois taillis, avec moitié des grosses et menues dîmes de la paroisse de Flaix, le tout tenu à loyer, par le déclarant, de maître Charles-Gédéon Favre de Chéron, prieur commendataire du prieuré de Saint- Barthélemy-du-Buisson, moyennant 1, 050 livres, 3 paires de chapons et un cent de gerbées, chaque année, etc. (Cahier, In-4°, papier, 40 feuillets).

1738-1768

41 C 102 - 41 C 106 Déclarations de translations de domicile.

1701-1771

41 C 102 Faites au greffe en conséquence des significations faites aux paroisses de la résidence des déclarants (1701-1726).

Déclarants : Simon Prailly, marchand de blé, et Pierre Thomassin, tanneur, passant de la paroisse Saint-Ayoul de Provins, dans celle de Sainte-Croix de la même ville, Denis Bridou, laboureur, transférant son domicile d'Augers à Saint-Martin-des-Champs-lès-Provins, suivant la publication qu'il a fait faire, en la première de ces paroisses où il était cotisé à 57 livres, pour l'exploitation de 50 arpents de terre par saison, appartenant à plusieurs particuliers, Jacques Colin, meunier, a déclaré avoir transféré son domicile du moulin (à vent) de Saint-Just à celui de Vieux-Champagne, le 13 février 1721, Nicolas Chevance, archer du prévôt de l'Ile-de-France, a fait savoir qu'il passait de la paroisse Sainte-Croix en celle de Saint-Pierre, à Provins, Pierre Lepastre, charron, passant de Saint-Martin-Chennetron à Monceaux (Montceaux), Jeanne Tripier, veuve de Sébastien Roberdel, vivant laboureur à Baleine, paroisse de Maisoncelles, a déclaré, le 17 septembre 1721, qu'elle n'était plus habitante de ce lieu ; qu'elle abandonnait les terres et labourages qu'elles faisait valoir, n'entendant plus avoir ni feu ni lieu dans ladite paroisse, suivant la publication qu'elle en a fait faire audit Maisoncelles, du 28 septembre 1722, comparution de Louis-Alexandre Denert, marchand, qui a déclaré avoir transféré son domicile de La Ferté-Gaucher, Élection de Coulommiers, à Viels-Maisons-Sainte-Colombe, Élection de Provins, le 13 septembre 1723, Antoine Deschamps, laboureur, a fait savoir qu'il avait transféré son domicile de la paroisse de Saint-Martindes-Champs, Election de Provins, en celle de la Chapelle-Saint-Nicolas, Election de Troyes, le 16 septembre 1724, Pierre Bruyant, manouvrier a déclaré avoir transféré sa demeure de Montceaux à Saint-Mars, où il se retirait chez Jacques Bruyant, son fils, recteur des petites écoles, « comme en maison » empruntée, n'entendant, à l'avenir, tenir ni feu ni lieu, » attendu son grand âge et caducité; » - 9 septembre 1725, déclaration de Marie Chevrier, veuve de Jean Andry, vivant laboureur, constatant la translation de son domicile, de Saint-Martin-Chennetron, Election de Troyes, siège particulier de Villenauxe-la-Grande, où elle était cotée à 66 livres, au village de Courchamp, Election de Provins, etc. (Cahier, In-4°, papier, 99 feuillets).

41 C 103 Faites au greffe en conséquence des significations faites aux paroisses de

la résidence des déclarants, enregistrement de baux à cheptel, dépôt de litres et actes divers, audit greffe, par les déclarants (1726-1736).

Déclarants : Louis Guignant, laboureur, qui a déclaré avoir transféré sa demeure de Champcouelle à Augers, la veuve de maître Henri Bigot, vivant greffier des juridictions royales de Provins, allant demeurer de celle ville à Paris, du 28 septembre 1726, Étienne Testard et Pierre Noël, marchands chamoiseurs, venant de Villenauxe, s'établir : l'un dans la paroisse Saint-Pierre, l'autre dans celle de Sainte-Croix, à Provins, René Thuillier, transférant sa demeure de Coulommiers à Voulton, (30 septembre 1726), du 18 avril 1728, bail à Cheptel, pour 3 ans, par Michel Delagrange, marchand à Monglat, au profit de Denis Maçon, laboureur à Gondelot, d'une mère vache, sous poil rouge et blanc, âgée de cinq ans, transfèrement de domicile par François Dorbest, hôtelier, venant de Villenauxe à Provins, paroisse Saint-Ayoul, Claude Tascheret, et sa femme, bourgeois de Sézanne, qu'ils ont déclaré avoir quitté pour venir s'établir à Provins, Rémy Sarrazin, maître chirurgien à Hermé, venant à Provins, le 28 septembre 1726, maître Jean-François Fournier, avocat en Parlement, a déclaré avoir transféré son domicile de Sourdun à Paris, du 6 mars 1731, enregistrement d'un bail à cheptel, de trois mères vaches, par Pierre Bureau, marchand demeurant en la paroisse des Marets, à Jean Fosle, laboureur à Corberon, même paroisse, le 21 juillet suivant, enregistrement du bail, fait au même titre, par Charles Regnier, manouvrier à Pivot, au profit de Claude Gilquin, laboureur à Bouy, paroisse de Chalautre-la-Petite, de cent mères brebis et de quarante moutons, Jean Larue, recarleur, a déclaré avoir transféré son domicile de la paroisse Sainte-Croix de Provins, en celle de Cucharmoy, où il demeurait en qualité de concierge du château du Plessis-aux-Tournelles, le 3 janvier 1732, Nicolas Collot, marguillier en charge de la paroisse de Sourdun, a requis l'enregistrement de la nomination de Pasquier Lange et d'Étienne Durant, laboureurs, comme syndics de ladite paroisse, Louis-Georges Lejeune à déclaré, le 23 septembre 1732, avoir transféré son domicile de la paroisse Sainte-Croix de Provins, où il était entreposeur de tabac et imposé à 10 livres, pour aller, comme concierge, au château d'Ognon, près Sentis, appartenant au sieur Titon de Vilginon, le 12 août 1733, Claude Pinon, huissier, comparant pour madame la marquise d'Occy (Auxy), et M. Ennemond Thibert Des Martrays, secrétaire du Roi, comme tuteur de damoiselle Marguerite-Made-leine Des Martrays sa fille, lesdites dame et damoiselle, dames de la terre du Plessis-aux-Tournelles ; a déclaré ledit Pinon, qu'elles faisaient valoir, par elles-mêmes et pour leur compte, une ferme sise à Vulaines, ci-devant exploitée par André Noël, leur fermier, Michel Dumont, colporteur, venant de la province de Normandie, a requis l'enregistrement du bail à loyer que lui a fait Pierre Legrand, marchand au lieu ci-après, moyennant 20 livres par an, d'une maison sise à Bazoches, etc. (Cahier, In-4°, papier, 102 feuillets).

41 C 104 Faites au greffe en conséquence des significations faites aux paroisses de la résidence des déclarants ; enregistrement de baux à cheptel, dépôts de de pièces et actes, audit greffe (1736-1745).

Le 25 juillet 1736, Jean Collet, armurier demeurant à Provins, a déclaré avoir transféré sa demeure de la paroisse Sainte-Croix du lieu, en celle de Saint-Ayoul, le 17 septembre suivant, Antoinette Le Court, veuve de Simon

Hérault, a aussi déclaré qu'elle avait transféré son domicile de Provins, paroisse dudit Saint-Ayoul, en celle de Villeneuve-aux- Riches-Hommes, où elle n'exerce aucune profession, le mercredi 17 septembre 1738, maître Louis-Jean Gérard, curé de la paroisse de Flaix, a fait déclaration qu'il continuerait à exploiter, par ses mains, pendant huit années, la portion des dîmes de ladite paroisse, qui lors appartenait au prieur de Saint-Barthélemy-du-Buisson ; lesquelles dîmes étaient indivises et se partageaient, par gerbes, entre lesdits sieurs prieur et curé, du samedi 14 février 1739, enregistrement du bail à cheptel, passé au profit du sieur Pierre Bourron, maître des postes à Provins, pour trois années, par Nicolas Herluison, laboureur à Hennepont, paroisse de Poigny, « de deux vaches pleines de veaux, l'une sous poil brun, l'autre sous poil rouge, âgées de six à sept ans ; » - le 22 septembre, audit an, Antoine Billot, laboureur, avec ses frères, soeurs et consorts, héritiers d'Anne Le Clerc, leur mère et bellemère, veuve d'Antoine Billot, ont déclaré avoir quitté l'exploitation de la ferme de M. Guérin Du Boschet, et du lot de terre du Chat-qui-pêche, appartenant au sieur Collet, Jean Jacquelin, vigneron à Thénisy, paroisse de Donnemarie, Élection de Montereau, a fait déclaration, le 30 septembre 1739, qu'il avait épousé Nicole Le Clerc, veuve de Denis Jacot, demeurant à Lizines, « au moyen de quoy il entendait continuer son domicile avec sa femme, au lieu de Thénisy, sans que les habitants puissent coter, à l'avenir, sa dite femme à Lizines ; » - comparution de Marguerite Laviron (?) veuve d'André Oudin, vivant laboureur à Saint-Mars, qui a déclaré ne vouloir ni entendre se rendre habitante dudit Saint-Mars, et qu'elle transférait « son domicile, avant les guarante jours de la mort de son mari, en la paroisse de Moutils, où elle prétendait faire sa demeure, suivant et conformément aux privilèges accordés aux veuves, par Sa Majesté; » - le jeudi 6 juillet 1741, a comparu maître Louis-Claude Robinot, huissier-audiencier en la prévôté de l'Hôtel du Roi et grande prévoté de France, qui a dit que, n'ayant pu parvenir à louer sa ferme située à Savigny, paroisse de Saint-Hilliers, laquelle est restée en pieux (friche) pendant l'année 1740, il a été obligé de la faire valoir par ses mains, ce à quoi il a droit, comme domestique et commensal de la Maison du Roi, « sans payer taille et autres impositions, tout et ainsy que les autres commensaux, ce qu'il a fait dire et publier en ladite paroisse de Saint- Hilliers ; » - le 2 septembre 1744, M. Nicolas Varente, bourgeois, a déclaré vouloir transférer son domicile de la paroisse Saint-Avoul de Provins, où il est coté à 75 livres de taille, en celle de Saint-Hilaire, Élection de Montargis, où il entend n'exercer aucune profession, etc. (Cahier, In-4°, papier, 89 feuillets).

41 C 105 Faites au greffe en conséquence des significations faites aux paroisses de la résidence des déclarants ; enregistrement de baux à cheptel, dépôts de pièces et autres actes du même greffe (1745-1754).

Le 4 septembre 1745, Antoine Lorain, manouvrier, a déclaré qu'il voulait transférer son domicile de la paroisse de Landoy, Election de Montereau, en celle de La Chapelle-Saint-Sulpice, chez Nicolas Briquet, son gendre, en qualité de charretier, et qu'il ne fera rien valoir, ni en l'une ni en l'autre paroisse, ayant fait cession de toutes ses entreprises à Gabriel Hervy, laboureur audit Landoy, où il était coté à 14 livres de taille, le 20 du même mois, Pierre Maffroy, aubergiste à Provins, en l'hôtellerie où pend pour

enseigne La Levrette, appartenant à Nicolas Besset, a dit qu'il transférait son domicile à Mormant, Élection de Rozoy, pour être aubergiste et laboureur à l'hôtellerie Du Griffon, et où il tiendra une ferme de 20 arpents de terre par saison, 27 septembre 1746, demoiselle Jeanne-Geneviève-Élisabeth Noury, demeurant à Provins, chez M. Sivert, chanoine de Notre-Dame-du-Val, a déclaré qu'elle entendait transférer son domicile de la paroisse Saint-Ayoul en celle des Ormes, Élection de Nogent-sur-Seine, du 26 septembre 1746, enregistrement de baux à cheptel faits au profit de Charles Legrand, marchand à Chalautre-la-Petite, par Nicolas Herluison, laboureur, et Charles Legros, vigneron, demeurant tous deux à Poigny, le premier ayant donné, audit titre, trois mères vaches âgées chacune de six ans, et le second, savoir : deux mères vaches, l'une sous poil noir, âgée de six ans, l'autre sous poil rouge, âgée de cinq ans, plus une petite génisse de guinze mois, du 15 septembre 1747, déclaration du sieur Étienne Pry, agent des affaires de M. le maréchal de Noailles, portant qu'il transférait son domicile de la ville de Nogent, où il était marchand, au château de Juillac, paroisse du Mériot, 24 avril 1748, dépôt, au greffe de l'Élection de Provins, par sieur Denis Bertrand, marchand tanneur, d'un registre des arrêtés de la communauté des tanneurs de la ville, à l'effet d'en donner communication, sans déplacement, à maître Jean Denisard, procureur des sieurs Pierre-Noël Thomassin et Michel Rousselet le jeune, aussi marchands tanneurs, 10 août 1748, réclamation d'Adrien Vaucelle, aubergiste à Provins, en l'hôtellerie de L'Écu de France, qu'il tenait à loyer des sieurs de l'Hôtel-Dieu, moyennant 506 livres ; ladite réclamation ayant pour objet de faire rayer son auteur du rôle de la paroisse de Saint-Brice, où il. était imposé pour un lot de terre, indiqué par erreur comme faisant partie du territoire de cette paroisse, le 20 août 1749, messire Jean-François Légier, conseiller du Roi en ses Conseils, président en la Cour des Monnaies de Paris, seigneur de La Tour, paroisse de Beauchery, a déclaré qu'il se trouvait obligé de faire valoir, par lui-même, la ferme, terres labourables et prés de la basse-cour du château, et, en conséquence, jouir des privilèges et exemptions attribués à sa charge, du 3 février 1750, enregistrement du bail à cheptel de soixante mères brebis, soixante-sept moulons et deux mères vaches, consenti par François Champcenest, laboureur à Villecendrier, paroisse de Sourdun, au profit de dame Marie Lefébure, veuve du sieur Louis Le Court, le mardi 10 avril 1750, dame Catherine Morel, veuve du sieur Joachim Lelorgne, vivant marchand à Provins, a déclaré, qu'attendu le décès de son mari, arrivé le 28 février audit an, elle transférerait son domicile à Paris, faubourg Saint-Germain, paroisse Saint-Sulpice, etc. (Cahier, In-4°, papier, 90 feuillets).

41 C 106 Faites au greffe en conséquence des significations faites aux paroisses de la résidence des déclarants ; enregistrement de baux à cheptel, des dépôts et autres actes dudit greffe, y compris, pour les années 1766 à 1771, les déclarations de défrichements faites en exécution de la déclaration royale du 13 août 1766 (1754-1771).

Du mardi 10 décembre 1754, comparution de Claude Folle, maréchal à Courchamp, qui a requis l'enregistrement d'un bail à cheptel fait à son profit par Antoine Charon, demeurant au même lieu, de deux mères vaches âgées de cinq à six ans, moyennant 3 livres par an, à la charge, par le preneur, de les loger, nourrir, rafourrer, de les envoyer aux champs, de les

préserver de tous accidents, et, en outre, de donner au bailleur la moitié du prix des veaux, etc., le vendredi 23 septembre 1757, dame Marie Benoist, veuve de M. Alexandre Dubourg, vivant directeur des Aides à Provins, a déclaré, qu'à cause du décès de son mari, elle transférait son domicile à Nemours, du 28 septembre 1762, Robert Lefébure et Marie-Anne Bourgeois, sa femme, ont dit avoir transféré leur domicile de la paroisse Saint-Ayoul de Provins en celle de Sourdun, suivant les publication et signification qu'ils en ont fait faire, le 27 mars 1767, Jacques Fromont, laboureur à Villiers-Saint-Georges, a fait connaître, qu'en conformité de la déclaration du Roi du 13 août 1766 et de l'arrêt du Conseil du 2 octobre. rendus pour encourager le défrichement des terres incultes, et en conséquence de la convention faite avec madame de Bellejoyeuse, dame de Villiers-Saint-Georges, qui a autorisé le susnommé à mettre en valeur telle quantité de terre qu'il jugera à propos, dans les bruyères, friches et terres incultes appartenant à ladite dame, et cela pendant vingt années, « il a dépleuré et labouré un quartier de terre sois aux Canaux, etc. ; plus environ deux arpents, aussi de pieux, y compris une marnière qui est dans la pièce, » etc., le 19 septembre 1768, Jacques Boudier, laboureur à Saint-Genest, a aussi déclaré avoir défriché, au mois de février précédent, la quantité de 10 arpents de terre, en deux pièces, dont une de 9 arpents sise au lieu dit l'Enfer, du 18 août 1769, Jacques Berlin, marneur et laboureur à Toulotte, paroisse de Sancy, a fait déclaration du défrichement des biens ci-après, savoir : au finage dudit Toulotte, lieudit la Grande-Haie, 5 arpents de pieux, tenant d'un bout sur MM. les moines de Bellot ; item, une autre pièce de pieux, de même contenance, tenant d'un bout aux mêmes, et d'autre sur le chemin de Toulotte à La Ferté(-Gaucher), etc., etc., des 29 août et 30 septembre 1770, déclarations de MM. Christophe Renault et Jacques Égé, curés de Boisdon et de Rouilly, par lesquelles ils ont fait savoir que leur intention était de faire valoir, par eux- mêmes, les dîmes de leurs paroisses, au lieu de les faire exploiter par des fermiers, le 15 juin 1771, le sieur Théodore Lelorgne, agent des affaires de M. le duc de Fleury, et locataire de la ferme de La Courouge, y demeurant, paroisse de Vieux-Champagne, a déclaré avoir mis en valeur plusieurs pièces d'héritages, restées incultes depuis un temps immémorial, extrait du rôle des tailles et autres impositions, de la ville de Donnemarie, pour l'année 1772, dont le principal est de 2, 836 livres 4 sous, réparti par Etienne Voisy, Pierre Guérard et Antoine Génevois, collecteurs ; ledit extrait relatif au sieur Jacques Daage, garde-marteau de la maîtrise des Eaux et Forêts de Provins, etc. (Cahier, In-4°, papier, 109 feuillets).

41 C 107 - 41 C 108 Provisions et privilèges.

1703-1786

41 C 107 Causes du Roi et des privilégiés. - Enregistrement des provisions d'officiers de l'Élection de Provins, - des privilégiés du ressort, - de confirmation de noblesse, etc. - Lettres de provisions de femme de chambre des filles d'honneur de Madame, duchesse d'Orléans, accordées par S. A. R. à Jeanne Legros, veuve de feu Antoine Sougnot, de la charge et office de l'un des lieutenants des bourgeois de Provins, accordée par le Roi à Pierre Contaminet, marchand, permission pour la vente du tabac, donnée à Edme

Carteron, directeur des aides à Provins, provisions d'archer des toiles de chasses, tentes et pavillons du Roi accordées à Etienne Ruffier, de piqueurs au 1er vol pour la corneille, à Jacques Ruffier et Louis-Michel Prévôt, de fauconnier au vol pour pie à Gaston Ruffier, par le seigneur Du Roulet, capitaine et chef du vol des oiseaux pour pie, de la chambre du Roi, etc. (1703-1786). (Registre, In-folio, papier, 170 feuillets).

41 C 108 Requêtes afin d'enregistrement de commissions des préposés à la recette des droits d'aides, de provisions d'officiers de ladite Élection et autres administrations, de privilégiés nobles ou non nobles. - Sentences d'ordre et de distribution de deniers provenant de ventes de meubles et effets, grains, chevaux et bestiaux saisis sur des redevables d'impôts, procès-verbaux d'évaluation des vins, prestations de serment et rapports d'arpenteurs commis au mesurage de récoltes saisies, etc., enregistrement des lettres de président au grenier à sel de Provins, accordées par le Roi à Nicolas de Cheverry, des commissions de garde-étalons données à Antoine Finot, hôtelier audit Provins, et à Simon Boucher, laboureur à Corberon, paroisse de Vieux-Champagne, adjudication de la ferme des deniers d'octroi appartenant à la ville de Provins, etc. (1737-1740). (104 pièces, papier).

Élection de Rozay

Administration générale

Comices agricoles. - Réponses des comices de l'Élection de Rozay aux questions de la Société royale d'agriculture de Paris, et règlement imprimé des comices agricoles de la Généralité de Paris. - Première assemblée du comice de Rozay, tenue au château de Nangis, chez M. le marquis de Guerchy, noms de ses membres, des députés et cultivateurs présents. - École royale d'agriculture établie à La Rochette, près Melun, copie du procès-verbal de la remise faite par les membres du bureau des enfants-trouvés de Paris à M. Moreau, directeur des fermes du Roi en la ville de Melun, correspondant de la Société royale d'agriculture, seigneur de La Rochette, de 24 enfants abandonnés, de l'âge de 10 à 14 ans, pour être employés aux différents travaux agricoles convenus entre la Société et lui, etc. (4 pièces, papier).

1786-1787

Ordonnance de Monsieur l'Intendant de Paris, du 29 mars 1734, qui en exécution des arrêts du Conseil des 13 février 1731, et 26 janvier 1734, fixe la consommation des boissons de plusieurs habitants des paroisses de Tournant, la Madelaine, et Fontenay-en-Brie, dépendante de l'élection de Rozay-en-Brie; et condamne lesdits habitants au payement des droits de détail de celles desdites boissons qui ont été consommées chez eux, au-delà de ladite fixation; et arrêt contradictoire du Conseil d'État du Roi, du 3 mai 1740, qui déboute ces habitants de leur opposition à ladite ordonnance, et les condamne au coût de l'arrêt liquidé à 75 livres.

29/03/1734-03/05/1740

42 C 117 Ordonnance du Bureau des finances de la Généralité de Paris, portant suppression et changement de chemin dans la seigneurie d'Aigrefin, paroisse de Neufmoutiers-en-Brie.

21/05/1773

Impositions

42 C 3 Quittances de receveurs des tailles.

1650-1655

42 C 4 Procès-verbal des rôles d'impôts.

1692-1719

42 C 5 - 42 C 9 Rôles des impôts.

1715-1736

42 C 5 1715.

42 C 6 1716.

42 C 7 1717.

42 C 8 1715-1718.

42 C 9 1735-1736.

42 C 10 - 42 C 11 Tableaux pour la nomination des collecteurs.

1744-1750

42 C 10 Recette des tailles. - Tableaux dressés par les habitants des 65 paroisses de l'Election de Rozoy, en exécution des déclarations du Roi des 1er août 1716, 24 mai 1717 et 9 août 1723, ainsi que de l'ordonnance de l'intendant de la Généralité de Paris, du 20 avril 1743, qui prescrit la formation de ces tableaux, pour servir à la nomination annuelle des collecteurs, récolements dés mêmes tableaux indiquant les mutations survenues parmi les habitants de chaque paroisse. - Actes de nomination de collecteurs (1er partie, Argentières à La Chapelle-Iger). - Exempts de la collecte pour diverses causes : Jean-Baptiste Baron, échevin ; Maurice- Charles Dupin, prévôt ; Jean Forqueray, maire de la ville de Chaumes, Faremoutiers : Augustin Coquillard, marchand, infirme; Ambroise Liénard, charretier; Alexandre Vion, plâtrier: Charles Cagneux, tous trois indigents; Etienne Toupet, arpenteur de la maîtrise des Eaux et Forêts de Crécy ; Jean-François Cordellier, notaire royal; Jacques Canal, perruquier, directeur de la poste; Georges Collinet, cordonnier, septuagénaire; Jean Dumoulard, scieur d'ais, et Jacques Lejeune, boucher, infirmes ; Martin-Jean Denest, procureur et contrôleur des actes. Fontenay : Lebrun, notaire royal et bailli ; Nayme, président du Grenier à sel ; Bouvière, receveur du même établissement ; Lussey, entreposeur des tabacs ; Rouvre, directeur de la poste ; Champy, procureur fiscal; Pierre Mirault, Jean Bonnard, André Chenillon, etc., tous septuagénaires, Guérard : Simon-Pierre Opoix, procureur fiscal et buraliste de la paroisse ; Jean-Baptiste Béguin, maréchal, syndic de la même paroisse et buraliste de La Celle ; Etienne Pochet, regrattier du sel et du tabac, Jouy-le-Châtel : Jean Verjus, laboureur, indigent, dont les terres sont restées en friche, etc. (116 pièces, papier).

42 C 11 Recette des tailles. - Tableaux dressés par les habitants des 65 paroisses de l'Élection de Rozoy, en exécution des déclarations du Roi, etc. (2e partie, La Croix en Brie à Voinsles). - Noms de quelques dispensés de la collecte pour raison de leurs priviléges, âge, pauvreté ou infirmités. - Les Chapelles-Breteuil (Bourbon) Aubin Viat, laboureur, préposé au recouvrement du dixième ; Charles-Nicolas Soudan, laboureur et syndic ; Jean Goyer et Pierre Laplace, indigents, Lumigny : Jean Camus, maçon, préposé au recouvrement du dixième ; Pierre Lachambre, syndic, Nangis : François Avet, buraliste : Jean Herluison, laboureur, échevin en titre, payant, en 1743, 538 livres de taille ; Jean-François Rigo, receveur du dixième ; Laurent Perier, notaire et contrôleur des actes ; Louis-Marie Leclerc, procureur fiscal, infirme : Pierre Camuset, marchand, avant le regrat du sel : le brigadier et les quatre cavaliers de maréchaussée ; Charles Taveau, échevin en titre, Pécy : Arnaud Wibert, laboureur et cabaretier, commis à la revente du sel et buraliste ; Claude Madin, laboureur, garde-étalon ; Philippe Cuissot, notaire royal, préposé au recouvrement du dixième, Pecqueux : Louis Maria, officier chez le Roi; Mathurin Villemontois, septuagénaire, Tournan: le sieur Gonthier, contrôleur des guerres ; les exploitants de la maison du sieur Jacques Morlet, absent du pays, Vaudoy : Jean-Baptiste Roger, marchand, commis à la revente du sel ; Etienne Morand, berger, absent du pays ; Jean Larmurier, tuilier; Pierre Lépine, chirurgien; Pierre Bernard, charpentier; Jean Duru et Jean Taveau, manouvriers ; Jean Ropsy, tisserand ; Étienne Aubry, serrurier; Jean Rochelle, cordonnier; Louis-Joseph Taveau, maçon, tous indigents, Villegagnon : Romain Bois, préposé au recouvrement du dixième; François Driot, bourrelier, maître d'école, etc. (148 pièces, papier).

42 C 12 - 42 C 25 Rôles de taille.

1754-1761

- 42 C 12 Lady à Voinsles (1754).
- 42 C 13 Aubepierre à Jouy-le-Châtel (1754).
- 42 C 14 Jouy-le-Châtel à Voinsles (1755).
- 42 C 15 Aubepierre à La Houssaye (1755).
- 42 C 16 Nesles à Voinsles (1756).
- 42 C 17 Gastins à Nangis (1756).
- 42 C 18 Aubepierre à Fontenay (1756).
- 42 C 19 Nangis à Voinsles (1760).
- 42 C 20 Favières à La Madeleine (1760).
- 42 C 21 Aubepierre à Faremoutiers (1760).
- 42 C 22 Presles à Voinsles (1761).
- 42 C 23 Lady à Ozouer (1761).

- 42 C 24 Faremoutiers à Jouy-le-Châtel (1761).
- 42 C 25 Aubepierre à Faremoutiers (1761).
- 42 C 26 Procès-verbaux de dépôt des rôles au greffe ; baux des aides.

1729-1773

42 C 27 Textes réglementaires, départements, rôles.

1690-1774

42 C 28 Rôles des tailles.

Levée de la taille et impositions accessoires (ustensile et capitation). - Rôles des paroisses de La Madeleine, des Chapelles-Bourbon, de Liverdy, du Plessis-Feu-Aussoux, de Maisoncelles, Ormeaux, Saint-Just, Ozouer-le-Repos et Touquin. - Imposables de la Madeleine, taille : Étienne Larché, laboureur, 312 livres 14 sous ; impositions du second brevet, 126 livres 10 sous; Nicolas Vezard, meunier, 83 livres 10 sous; second brevet, 33 livres 15 sous; capitation, 147 livres; la veuve Philippe-Nicolas Rodian, 359 livres 13 sous; second brevet, 145 livres 10 sous; Jean-Baptiste Gallois, laboureur, 779 livres; second brevet, 313 livres; Jacques Vignier, aussi laboureur, 187 livres 16 sous : second brevet. 75 livres : Pierre-Claude Viat. de même état. 435 livres 8 sous, etc. Exempts: S. A. R. Mgr le comte d'Eu; M. le comte de Jaucourt, seigneur de Combreux ; le curé. - Les Chapelles-Bourbon : Étienne Bailly, laboureur, payera 329 livres 9 sous; pour le second brevet, 132 livres 6 sous, et pour la capitation, 154 livres ; Jean-Jacques Héricourt, de même état, 405 livres; second brevet, 163 livres 10 sous; capitation, 191 livres. -Liverdy, anciens cotés d'office et fermiers : le sieur Adet, seigneur du Montceau, 52 livres; second brevet, 21 livres; capitation 24 livres; Garnier, marchand de poisson à Paris, 150 livres; second brevet, 60 livres; capitation, 71 livres; Jean Clériot, laboureur, 189 livres 1 sou; second brevet, 76 livres 8sous; capitation, 89 livres, etc. Exempts: M. de Beaurepaire, seigneur; le curé de la paroisse. - Domestiques : chez M. de Beaurepaire, un garde-chasse, 3 livres; un jardinier, 40 sous, chez M. Adet, un concierge, 31ivres; une servante, 20 sous. - Le Plessis-Feu-Aussoux; exempts: le curé, M. de Chevry, seigneur, Maisoncelles: Claude-Nicolas Cinot, laboureur, taille, 472 livres 5 sous; second brevet, 594 livres; capitation, 692 livres; Claude-Charles Guichard, de même état, taille, 681 livres 13 sous ; second brevet, 274 livres ; capitation, 321 livres, etc. Exempts : les religieux bénédictins de Saint-Denis en France, seigneurs : le curé du lieu. - Ormeaux, exempts : le curé, M. Aubin, seigneur. - Touquin: François Bourgeois, laboureur, taille, 214 livres 8 sous 9 deniers; second brevet, 85 livres 12 sous; capitation, 100 livres; François Legras, laboureur, taille, 139 livres 10 sous; second brevet, 56 livres 8 sous: capitation, 65 livres. Exempts: le curé; M. de Montesquiou, seigneur, etc. (10 pièces ou cahiers, papier).

1774-1775

Tableau de la situation des paroisses, portant fixation de la taille imposée pour l'année 1777, montant à 135, 003 livres, dont 62, 412, y compris le sol pour livre, pour les impositions particulières et militaires. - Ville et paroisse de Rozoy,

seigneur : le chapitre Notre-Dame de Paris, 284 feux, - 136 chevaux, - 80 vaches, - 900 bêtes à laine, jardins, clos et chenevières, 31 arpents, terres labourables, 1, 240 arpents, - prés 91 arpents, - pâtures 1 arpent, - vignes 6 arpents ; total 1, 369 arpents, taille personnelle : - industrie des laboureurs 1, 560 livres, - des commerçants 13, 286 livres, - des artisans 5, 090 livres, des journaliers 1, 287 livres, etc. (*Registre, Grand in-folio, papier, 31 feuillets*).

1776

42 C 30 Textes réglementaires ; départements ; cotes d'office.

1695-1782

Tableau de la situation des paroisses dont la taille a été portée à 137, 203 livres, sur lesquelles la somme de 62, 525 livres a été répartie pour les impositions particulières et militaires, et celle de 87, 545 livres pour la capitation. - Seigneurs de la paroisse d'Argentières, l'abbé de saint-Pierre de Chaumes, de Beauvoir, M. de Glatigny, de Châtres, M. le duc de Penthièvre, de Courpalay et de Fontenay, M. le duc d'Ayen, de Guérard et de Pommeuse, M. Langlois, de La Houssaye, M. Gigault de Crisenoy, du Plessis-Feu-Aussoux, le marquis de Chevry, de Lumigny, M. le comte de Mun, de Nangis, le marquis de Guerchy, etc. (Registre, Grand in-folio, papier, 32 feuillets).

1782

Minute du rôle des tailles de la paroisse de Chaumes, procès-verbaux de situation, mutations à opérer sur ce rôle et correspondance, détail des biens des taillables, de leurs facultés et industries, avec la répartition des autres impositions accessoires, au marc la livre de la taille, nobles et exempts : l'abbé Rigaud, seigneur abbé de Saint- Pierre du lieu, - le séminaire, - le curé, - M. Agasse, propriétaire du fief de Maurevert, - M. Desfontaines, auditeur des Comptes, à Paris, - M. Lesourt, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Rozoy, - M. Gaudet, maréchal des logis, officier commandant la maréchaussée de Chaumes, etc. (8 pièces, papier).

1790

42 C 33 Notes sur la nature, la contenance et le revenu du territoire de neuf paroisses de l'Élection de Rozay : - Tigeaux, - Touquin, - Tournan, - Vaudoy, - Verneuil, - Voinsles et Le Breuil, - Vilbert, - Villegagnon, - Villeneuve-la-Hurée. (18 pièces, papier).

XVIIIe s.

42 C 34 - 42 C 35 Adjudication de la recette des droits.

1689-1755

42 C 34 1689-1725.

42 C 35 1726-1755.

42 C 36 Enregistrement des baux des fermes générales, des aides, octroi, etc.

1697-1756

42 C 37 Présentation des aides, commis buralistes et autres agents.

1692-1779

42 C 38 Enregistrement des droits d'aide au département de Gerberoy (élection de Beauvais ; département de l'Oise).

Ce registre comprend aussi les recettes faites au département de Rozoy ; c'est sans doute ce qui motive sa présence parmi les documents provenant de l'Election de cette ville.

1754-1755

42 C 115 Rôle des tailles de la paroisse de Mortcerf.

1789

Nomination de collecteurs

42 C 91	1697-1767.
42 C 92	1759-1761.
42 C 93	1762-1764.
42 C 94	1765-1766.
42 C 95	1767-1769.
42 C 96	1770-1772.
42 C 97	1773-1775.
42 C 98	1777-1779.
42 C 99	1779-1784.
42 C 100	1785-1790.

Nomination de syndics

42 C 101	1756-1759.
42 C 102	1761-1766.
42 C 103	1767-1773.

Justice

42 C 39 - 42 C 57 Registres des causes d'audiences ordinaires.

1685-1757

- Demande en règlement de cote, formée par Jean Brunet, contre les 42 C 39 habitants de Fontenay et de Châtres, sur le vu de laquelle le Bureau ordonne que le nom du demandeur soit rayé du rôle des tailles de la paroisse de Châtres, avec défense, aux habitants, de le contraindre au payement du taux « qu'ilz luy ont arbitré, » en payant sa cote à Fontenay, adjudication du droit de courte ou petite pinte de la ville de Rozoy, faite au bureau de l'Élection, à la requête des sieurs Gabriel Du Theillet et Denis Lucas, échevins en charge, sur l'enchère du sieur Claude de Vaux, montant à 400 livres par an, prix reconnu inférieur à la valeur réelle, sur quoi le Bureau a décidé que ledit droit serait adjugé au plus offrant et dernier enchérisseur, et a réglé les enchères à la somme de 30 livres. A cet effet un premier feu a été allumé, « et par ledit Du Theillet, comme personne estrange, enchéry à la somme de 430 livres ; par le sieur Lebrun, à 460 livres ; par M. Nicolas Noël, procureur au siège, à 490 livres ; par ledit Du Theillet, à 530 livres, » enfin pendant la durée d'un 4e feu, l'enchère ayant été portée à 640 livres, par le dernier nommé, l'adjudication a été « remise au premier jour, pour toutes préfixions : » - opposition en surtaux, contre les habitants de Dammartin, par Pierre- Audiger qui, après serment, a juré « qu'il est vray que l'année dernière (1685), le nommé La Courtillière achepta du sieur Mangeot (Menjot) une coupe de bois taillis, moyennant la somme de 3, 000 livres ; lequel La Courtillière le prit pour façonner, débiter et vendre les bois qui en proviendraient, soulz promesse de luy bailler la somme de 400 livres, ou de le mettre de moictié, ce quy est encore indécis, n'ayant point compté auecq ledit La Courtillière, » etc. (1685-1687). (Registre, Infolio, papier, 34 feuillets).
- 42 C 40 Hiérosme Doguet, demandeur en règlement de cote, contre les habitants de Tournan, lequel, après serment prêté, a juré et affirmé que ses actes de translation de domicile sont véritables, François Houé, « en pareil cas, » contre les habitants de Guérard et de Dammartin : - désistement d'une demande en confiscation de tonneaux de vin, trouvés chez MM. de Sourdeval et Jean Guillaume, dit Boudange, requête judiciaire présentée au bureau de l'Election, par le procureur de M. Charles Fabullet, fermier des Aides, tendante à ce qu'il plaise aux officiers de cette Election, ordonner que les « empreintes des rouannes » servant à l'exercice desdites Aides. pour la ville de Rozoy et pour les départements de Tournan et de Nangis, seront déposées au greffe du siège, pour servir à M. Fabullet, en temps et lieux ; faisant droit sur les conclusions du procureur du Roi, le Bureau a ordonné que les empreintes ci-dessus, seront faites avec les roannes réprésentées, pour, ensuite, la planche être déposée au greffe, demande faite par Sébastien Hucher, contre Nicolas Bazile, en renvoi de cause devant le juge du Plessis-Feu-Aussoux, attendu qu'il ne s'agit pas des deniers du Roi, parce que la taille du demandeur est payée et qu'il espère démontrer, ainsi qu'il se voit par l'information, que lui « Hucher, n'a aucune congnoissance sy ses meubles aient été emportez pour le fait de la taille, puisqu'il ne luy a esté laissé aucun exploit n'y au commissaire ; et que ses

meubles ont esté rauis et emportez de son logis, contre les reigles, auecq effraction des portes, en son absence et de ses domestiques, pourquoi proteste de se pouruoir par les voyes de droict, » etc., confiscation d'une demi-queue de vin, sur Nicolas Causet, au profit du fermier des Aides, faute, par le contrevenant, d'avoir fait sa déclaration aux entrées ; et pour la contravention commise par lui aux arrêts, règlements et bail général, le bureau a condamné ledit Causet en 3 livres d'amende, aussi au profit du demandeur, assignation donnée à Laurent Rebez, sur la demande de Pierre Lambert, pour travailler à la confection du rôle des tailles des paroisses de Courpalay et de La Fermeté, par devant M. de Noyeux, commissaire ; le bureau de l'Élection ordonne que les cotes et contestations seront par lui réglées, et que ce qu'il prescrira sera exécuté, etc. (1687-1688). (Registre, In-folio, papier, 24 feuillets).

42 C 41 Affirmation donnée par Louis Hamont, contre les habitants de Mortcerf, constatant que sa déclaration de domicile est véritable : en conséquence le bureau ordonne que le demandeur sera taillable et cotisé, pour l'année 1689, au rôle de La Houssaye, où il demeure, avec défenses, auxdits habitants de Mortcerf, de le comprendre sur celui de leur paroisse ; par la même raison ledit Hamont a été déchargé de l'emploi de syndic de La Houssaye, emploi auquel il avait été mal à propos nommé, puisqu'il n'était point encore contribuable dans cette dernière localité, sentence de décharge au profit de Jean Chevé, nommé à tort syndic de la paroisse de Crèvecoeur, puisqu'il n'avait pas atteint l'âge de vingt-cinq ans, ainsi que le constate un certificat du curé de la paroisse, maintien d'une saisie pratiquée, à la requête de messire Gabriel de Latteignant, sur Jean Bourjot ; parties ouïes : attendu que la saisie a été valablement faite, le Bureau ordonne « qu'icelle subsistera, en conséquence, sera tenu le sieur Dauvergne, commissaire y établi, de faire ses deuoirs, et décharge Ballu, commissaire de la partie dudit sieur de Latteignant, en rendant compte des grains et autres choses restées entre ses mains, et sauf ses frais ; » - demande de Denis Filliastre, commissaire, à ce qu'il lui soit donné acte des diligences, par lui faites, pour parvenir à la vente des fruits de vigne saisis sur la succession de Robert Malsonnet, renvoi des sieurs Antoine Flamand et Claude Larsonnier, des fins de la plainte portée contre eux, par maître Charles Fabullet, fermier des Aides, avec pleine et entière main-levée des vins saisis sur les défendeurs, demande en règlement de cote par Côme Turquan, contre les habitants de Planoy, pour cause de translation de domicile, sentence rendue entre Louis Drion, demandeur, contre Claude Madin, col-lecteur, autorisé, par acte d'assemblée des habitants de Pécy, à imposer le demandeur comme laboureur à quaire voitures, tandis qu'il n'a été réglé, par lettres de l'Election, qu'en qualité de laboureur à deux voilures, attendu la prise de fait et cause, par lesdits habitants, pour leur collecteur; le Bureau a mis les parties hors de Cour et de procès, demande de M. Charles Fabullet en saisie, sur messire Faust de Brichanteau et sur Marie Brelu, qui a soutenu n'être débitrice d'aucune choses, tant pour avoir payé le terme échu à la Saint-Jean, que pour avoir accepté plusieurs transports faits sur ledit seigneur, à divers particuliers, etc. (1688-1689). (Registre, In-folio, papier, 27 feuillets).

42 C 42 Main-levée, pleine et entière, donnée à François Andru, des objets saisis sur lui à la requête de Pierre Audiger, « les habitants de Neufmoustier,

demandeurs, contre Jean Clairet et maître Jean Nouette, receveur des tailles, présent ; partyes ouves, ensemble le procureur du Roi, et attendu que l'acte du 18 septembre dernier est faict à la dilligence d'une personne qui n'a point caractère pour cela, et que celluy du 29 du mesme mois est fait à la dilligence d'une personne quy n'estoit plus saindicq ; nous auons jceux déclarés nuis, et ordonné qu'il sera, par nous, nommez des collecteurs d'office ; à cet effet seront les roolles des cinq dernières années représentez ; » - demande en radiation, du rôle de Jouy-le-Châtel, par Antoine Nachedé, ce à quoi il a été fait droit, en payant la cote à luy imposée à Villegagnon, Jacques Robert de La Forest, écuyer, contre les habitants de Grez, assistés de leur syndic, a requis, qu'attendu les dénégations portées par les répliques desdits habitants, il plaise, au bureau de l'Élection, « le recevoir à prouuer comme icelluy sieur de La Forest a donné, à titre de moictyiée, plusieurs vaches à divers particuliers de Grez, et autres paroisses circonuoisines, depuis plusieurs années, jusques au nombre de plus de 200 ; qu'il a achepté du vin, pris en payement, et l'a reuendu en gros et en détail ; qu'il a donné à tiltre de loyer plusieurs troupeaux de brebis et moutons, et qu'il a fait et fait valloir le moullin de Vignolles, par un vallet quy va quester les sacs des habitans dudit Grez et autres lieux, pour moudre leur bled, » etc., modération de cote prononcée en faveur de Claude Hadrot, contre Paul Grillon et Pierre Petit, collecteurs de la paroisse de Chaumes, à la somme de 43 livres 11 sous 8 deniers, au lieu de celle de 100 livres, à laquelle il avait été imposé; en conséquence, pour avoir par lesdits collecteurs, contrevenu à une première sentence, le bureau dit qu'ils seront tenus de reprendre, en leurs noms, à la décharge du demandeur, la somme de 56 livres 8 sous 4 deniers, excédant celle ci-dessus, etc. (1689-1690). (Registre, In-folio, papier, 40 feuillets).

42 C 43 Le 10 novembre 1690, neuf heures du matin, a comparu, au greffe de cette Élection, Étienne Loiseau, laboureur au Plessis-de-Nesles, qui a déclaré, qu'en conséquence de l'assignation qui lui a été donnée à la requête de Louis Lagarde, de même étal, demeurant à Nesles, pardevant MM. les président, lieutenant et élus, conseillers du Roi en ladite Élection, il prend et accepte les charges de marguillier et procureur-syndic de ladite paroisse, ès quelles il a été nommé par acte d'assemblée du 5 novembre 1690, nomination d'office de la personne de Michel Mortier, comme collecteur de la paroisse de La Chapelle-Rablay, lequel sera tenu de remplir ladite charge, avec Pierre Natteau, à peine de demeurer responsables, en leurs noms, des deniers du Roi, Étienne Bordereau et consorts, demandeurs en saisie, sur Louis Souchet, curateur, et en affirmation contre Roch Jousset ; lequel sieur Bordereau a affirmé qu'il a appartenu à Souchet, audit nom, un lit garni de ses taies, une couverture, un coffre, un manteau noir, un corps, un caleçon, deux passoires d'osier, deux vans, un saloir, une baratte, un chapeau, une paire de souliers, un tour de lit de serge verte, un fusil, un mousquet, un boisseau, un setier de fer rompu, etc., etc.; le Bureau, faisant droit au principal, a donné défaut contre ledit curateur et a déclaré exécutoire, sur lui, le rôle des tailles de la paroisse de Vaudoy, pour l'année 1690, comme il l'était, ou pouvait être, sur Jousset ; ce faisant, ledit Souchet a été condamné à payer, aux demandeurs, la somme de 86 livres 10 sous restant à leur verser, de la cote imposée à défunt Jousset, sentence rendue

entre Charles Besnardeou et Charles Gauthier, collecteur de Vanvillé, par laquelle, faisant droit à la requête, le Bureau a déclaré la saisie, sur le demandeur, injuste, injurieuse, tortionnaire et dé-raisonnable ; en conséquence, il lui a été donné main-levée des objets saisis, « le commissaire y établi contrainct, par toutes voyes, mesme par corps, comme dépositaire de biens de justice, » etc. (1690-1691). (Registre, In-folio, papier, 36 feuillets).

- 42 C 44 Sentence pour « Rémy Bruslé, opposant en surtaux, contre les habitants de Pécy, et dénonciateur contre les collecteurs de ce heu ; parties ouyes, ensemble le procureur du Roy, nous auons le demandeur déclaré bien fondé en son opposition, y faisant droit et ayant esgard aucunement au rapport d'expert, ordonné qu'il sera réduit et modéré de la somme de 179 livres 10 solz, à celle de 150 livres ; du surplus diminué comme surtaxé, lequel lui sera rendu et restitué par lesdits habitants ; à cet effect sur eux réassis. Nous leur faisons déffenses, et à leurs assesseurs et collecteurs. de le comprendre en leur roolle des tailles à plus haute somme que celle desdites 150 livres, pendant qu'il ne fera plus grandes entreprises, ou si ce n'est en cas d'augmentation du principal de la taille ; auquel cas il sera augmenté au sol la livre. Comme aussy qu'il ne sera compris, à l'aduenir, qu'en qualité de laboureur à deux voitures. » Les dits habitants ont, en outre, été condamnés aux dépens ; et, attendu que la modération du taux n'excède pas 50 livres, le Bureau a décidé que le jugement serait exécuté en dernier ressort, demande en décharge de la collecte, présentée par François Legalle, contre les habitants de La Celle, et maître Jean Nouette, receveur des tailles ; le bureau de l'Élection, vu l'acte d'assemblée desdits habitants duquel il résulte que le syndic ayant nommé, pour collecteurs, le demandeur avec Charles Chaillou, a déclaré nul ledit acte, en conséquence décharge ceux-ci et nomme d'office, à leur place, comme ayant l'âge requis, les personnes de Pierre Chapelain et François Fleuriot, auxquels il est enjoint de travailler incessamment à la confection du rôle, à peine d'y être contraints, Nicolas Destanoy, commissaire aux biens saisis de la veuve Robert Chevillon, demandeur en requête contre Jean Lenoir, saisissant ; ladite veuve présente, il a été ordonné, du consentement des parties, que les grains saisis seraient battus et le foin bottelé par tels batteurs et botteleurs que ledit commissaire avisera bon être ; lesquels en feront leur rapport par-devant MM. de l'Élection, qui permettent, « mesme au commissaire, de faire apposer serrure à la porte de la grange où sont lesdits grains, et de louer un grenier pour les y mettre, au fur et à mesure de leur battage, » etc. (1691-1692). (Registre, In-folio, papier, 40 feuillets).
- Jugement rendu à la requête de maître Charles Fabullet, fermier des Aides, contre Nicolas Laurent ; le bureau de l'Élection, ouï le procureur du Roi en ses conclusions, et vu les pièces de l'affaire, a condamné le défendeur à payer au demandeur « la somme de 62 livres 12 sols pour les droits de huictième octroy, en entier et annuel, de sept demys-muids.de vin par luy vendus en détail et assiette, en son cabaret de cette ville (Rozoy), depuis le 1er octobre jusqu'au dernier mars (1691-1692) ; au payement de laquelle somme sera ledit Laurent, contrainct tant par saysie et vente de ses biens meubles et immeubles, mesme par corps, pour lesdits droicts de 8e et annuel des sept demys-muids de vin, montant à 36 livres 7 sols,

conformément à la déclaration du Roy du 4 mai 1688, et aussi à payer les frais, » etc., confiscation, au profit de maître Louis Tripier, demandeur, contre Ambroise Martin et sa femme, d'un demi-muid de vin, et pour la fraude commise par ceux-ci, le Bureau les a condamnés, solidairement, en 100 livres d'amende, suivant l'ordonnance, du 20 septembre 1692, issue de leur audience, les lieutenant et élus, conseillers du Roi en l'Élection de Rozoy, ont procédé au département des paroisses dépendant de ladite Election, « pour y estre, par eux, fait leurs chevauschiez, suivant et au désir des édits et déclarations du Roy, arrêts et règlements de nosseigneurs du Conseil et de la Cour, ainsi qu'il ensuit : premièrement, M. le président : Faremoutiers, Guérard, La Celle, Maisoncelle, Tigeaux, Dampmartin, Mortcerf, Neufmoustier, La Houssaye, Hautefeuille, Crèvecoeur, Marles, Les Chapelles-Aouies ou Haouis, Favières, Lumigny et Pézarches, M. le lieutenant : Voinsles et Le Breuil, Vilneufue-la-Hurée, Planoy, Vaudoy, Pécy, Jouy-le-Chastel, Bannost, Villegagnon, Nesle, Le Plessis-Feu-Aussoux, La Boissière, Ormeaux, Touquin, Bernay et La Chapelle-Iger, M. Gridé: Nangis, La Croix (en Brie), Rampillon, Fontains, La Chapelle-Rablay, Grandpuits, Bailly-Carrois, Clos-Fontaine, Gastins. Saint-Just. Chasteaubleau, Lady, Quiers, Courpalay, La Fermeté et La Grange-Blesneau, M. Éverard : Chaumes, Verneuil, Beauvoir, Argentières, Péqueux, Mormant, Aubepierre, Ozouer-le-Repos, Courthomer, Vilbert, Fontenay, Chastres, Liverdy, Tournan, La Magdeleine, Grez et Presles. » (1692-1693). (Registre, In-folio, papier, 40 feuillets).

42 C 46 Louis Rondin, commissaire établi à la garde des meubles saisis sur défunts Nicolas Goix et sa femme, à la requête de maître Louis Tripier, fermier des Aides, contre les collecteurs des paroisses de Bailly et de Nangis, opposants et défaillants ; le défaut levé, les officiers de ladite Élection ont déclaré bien et dûment obtenu pour le profit, et faisant droit sur les conclusions du commissaire, ont ordonné que les objets saisis seront vendus, au premier jour, sur le marché de la ville de Nangis, au plus offrant et dernier enchérisseur, en la manière accoutumé : parties présentes où dûment appelées, et les deniers en provenant mis ès mains dudit commissaire, et ensuite distribués à qui, par justice, sera ordonné, Jean Lefébure, opposant en surtaux, contre les habitants de Verneuil, après serment prêté, « a juré et affirmé que ses causes et moyens d'opposition sont véritables, et augmentant iceux, qu'il tient à loyer, de Marye-Anne Préuost, deux arpens de terre, dont il doit deux années montant à 14 liures ; qu'il doit à des marchands de bois de Vitry, environ 50 liures, » etc., le jeudi 28 janvier 1694, en l'hôtel de M. Jean Biberon, avocat en Parlement, conseiller du Roi, président, commissaire et examinateur en l'Élection de Rozoy, « est comparue demoiselle Élisabeth Langa, épouse de maître Antoine Fourcault de Cretté, sieur de Pauant, conseiller du Roy, receueur des tailles de ladite Élection ; laquelle demoiselle, pour l'exécution (du jugement) rendu entre Pierre Champy, chirurgien à Fontenay, d'une part ; et ledit sieur de Pauant, d'autre part ; et après serment par elle faict, au cas requis et accoustumé, a dit, juré et affirmé n'auoir receu dudit Champy, sur les octroyes dudit Fontenay, que la somme de 100 liures, dont elle a fourny quittance, » etc., demande en préférence, formée par Jeanne Chavry, veuve de Jean Mercier, créancière de la succession de son défunt mari, sur les deniers provenant de la vente des meubles et autres effets de ladite succession, contre maître Jacques Bobé, sieur de La Génère, Nicolas Broyard et Charles Pelletier, collecteurs des tailles de la ville de Rozoy; Louis Tripier, fermier des Aides; les marguilliers de l'église paroissiale de la même ville; Nicolas-Etienne Mercier, hôtellier audit Rozoy; maître Étienne Amoin, prêtre, curé du lieu, tant pour lui que pour les officiers de son église, etc. (1693-1694). (Registre, In-folio, papier, 22 feuillets).

- 42 C 47 En la cause de Claude Bijard et consorts, collecteurs de Nangis, demandeurs en saisie sur Louis et Aubin Besnardeau, et en affirmation contre Jean Beaudouin, lequel a juré et affirmé qu'il devra, aux parties saisies, la somme de 39 livres au 1er mars 1711, pour le loyer d'une maison et deux arpents de terre par bail verbal ; qu'il y a saisie pratiquée en ses mains, à la requête du sieur Mye, sur quoi il a rendu son assignation (?) au Bailliage de Nangis, et a payé l'année précédente (1710), Claude Cabaret et sa femme, opposants en surtaux, contre les habitants de Pécy, déclarent qu'il appartient en propre, tant à ladite femme Cabaret qu'à ses enfants du premier lit, cinq arpents de terre qu'ils font valoir par leurs mains ; que ledit Cabaret tient à litre de loyer un arpent de terre d'Ayoul Verier, dont il rend 4 livres; qu'il est dû aux opposants, par plusieurs particuliers, environ 600 livres, dont la plus grande partie sont debteurs insolvables; » outre ce, à ladite femme et à ses mineurs, 30 livres de rente par Gilles Bois ; qu'il leur appartient une maison à Pécy, où demeure Louis Piquet, et dont il rend 18 livres par an ; « leur est deub une rente de 6 livres par la veuve Nicolas Hadrot ; 37 solz, aussi de rente, par la succession d'Anne Poullet. Tous lesquels susdits héritages et rentes, et les autres héritages et renies déclarez par leurs causes d'opposition, procèdent des propres et acquêtz faits pendant la communauté de feu Claude Poullet, premier mary de ladite femme Cabaret et d'elle, et desquelz, par ce moyen, il en appartient moytiée à ses enfants. Déclarent que le loyer de la dixme du sieur Blain, était, pour l'année dernière (1710), de 180 livres au lieu de 150, » etc. (1711-1712). (Registre, In-folio, papier, 28 feuillets).
- 42 C 48 Maître Jean Amiard, receveur des tailles, demandeur à fin de « solidité » contre les habitants des Chapelles-Breteuil, les pièces mises sur le bureau, préalablement communiquées au procureur du Roi, le Bureau délibérant, après avoir entendu ce magistrat, et adjugeant le profit du défaut dûment visé, a déclaré bonnes et valables les discussions du demandeur ; en conséquence, faisant droit sur sa requête, a ordonné, ledit Bureau, que Louis Forgeron, laboureur; Marin le jeune, François Carlot et Louis Luguin, habitants des Chapelles, du nombre de ceux choisis par le sieur Amiard, seront contraints, par toutes voies et moyens, même par corps, en cas de refus, au payement de la somme de 87 livres 6 sous 4 deniers, certifiée être due à sa recette, pour le reste de l'imposition des tailles de 1708, etc., le 20 mai 1712, a comparu au greffe de l'Election de Rozoy en Brie, maître Pierre Le Sueur, procureur en ce siège, occupant pour M. Pierre - François Lebèque, procureur fiscal de la justice de Dammarie ; lequel a déclaré qu'il reprend l'instance, au lieu et place de dame Charlotte Léger, veuve de Jean de La Roche, demeurant à Limoges, à l'encontre de Pierre Marot, collecteur de Châteaubleau. comme étant aux droits, ledit Lebègue, de la dame Léger, partie saisissante, sur Mathieu Drion et sa femme, entre les mains de la

demoiselle Hérard, habitant Provins, les religieuses de Rozoy, demanderesses, contre Charles Cardoux et les habitants de Voinsles, reconnues avoir été mal imposées ; en conséquence, rayées et biffées du rôle des tailles de la paroisse où elles ont été imposées pour l'année 1712. avec défenses de les contraindre, et, en outre, les dits habitants, condamnés aux dépens, liquidés à 22 livres 10 sous ; sauf, audit Cardoux, à se pourvoir contre qui de droit, « ainsi qu'il verra bon estre ; » - le bureau de l'Élection, faisant droit sur la requête judiciaire et conclusions des gens du Roi, a ordonné qu'à l'avenir, les procureurs communiqueront au parquet, et avant les audiences, les causes à juger, à peine de radiation, à l'effet de quoi ils se feront entr'eux les sommations nécessaires, et, à l'égard des procès par écrit, ils porteront leurs productions au greffe, où ils en prendront acte sur un registre, qui sera coté et paraphé par le président, etc. (1712-1714). (Registre, In-folio, papier, 48 feuillets).

- Causes d'audiences ordinaires de l'Élection de Rozov, et jugements rendus 42 C 49 en ces audiences. - Opposition formée par Barthélemy Picard, au surtaux imposé sur lui par les habitants de Bailly ; les pièces mises sur le bureau pour être jugées, issue de l'audience et sans frais, « préalablement communiquées et depuis, y délibérant, après avoir ouy le procureur du Roy, le Bureau a, ledit Picard demandeur, déclaré bien fondé en son opposition, et, faisant droit, ayant aucunement égard au rapport d'experts, entendus en l'instance, ordonné qu'il sera réduit, et modéré, de la somme de 54 livres, à laquelle il a été imposé au roole de la paroisse de Bailly, pour l'année 1715, à celle de 30 livres. Du surplus, diminué comme surtaxé, lui sera rendu par Régnier et consort, collecteurs, celle de 10 livres, conformément aux offres dudit Regnier, et le surplus par lesdits habitants. A cet effet, sur eux réassis, en la manière accoutumée ; » - maitre Jean-Étienne Guyot, demandeur, contre les habitants de Tournan ; le Bureau, vu le défaut et en adjugeant le profit, ouï le représentant du procureur du Roi, ordonne que la cote du réclamant sera distraite de Tournan, pour l'année 1718, et qu'il payera à La Madeleine, où il demeure, François Brouillard et consorts, demandeurs en reddition de compte, contre Charles Corressin, commissaire établi à la garde des effets saisis sur Charles Tricourt ; du consentement du défendeur, le bureau de l'Élection l'a condamné à rendre compte de sa consignation. et, pour y parvenir, a ordonné que les grains battus et le foin bottelé seront vendus au premier jour du marché des lieux, pour, les deniers en provenant, être déposés au greffe, et, ensuite, distribués à qui il appartiendra, etc. (1715-1717). (Registre, In-folio, papier, 32 feuillets).
- Sentence rendue entre les collecteurs de Jouy-le-Châtel, contre Nicolas Legros, tiers saisi, et le sieur Féret, fermier judiciaire des biens du sieur Potet, par laquelle le bureau de l'Élection a ordonné que ce dernier viderait ses mains, en celles des sieurs collecteurs, de la somme de 76 livres 10 sous, à eux due, pour les impositions faites sur les fermiers judiciaires, en l'année 1716, demande formée par M. Armand-Jean Viart, chevalier, contre le général des habitants de la paroisse de Guérard, le sieur Pierre Marais, syndic, et contre les collecteurs. Le Bureau « délibérant, veu l'acte du 18 août 1717, rapporté parle saindicq, et signifié aux collecteurs, » a déclaré le demandeur mal imposé au rôle des ladies de Guérard, sous le nom de ceux qui font valoir la ferme de Prémol, appartenant à .M. Viard, dont la cote

est de 96 livres 6 sous, et que les sommes qu'il a, ou sera contraint de payer, lui seront rendues par le syndic, en son propre et privé nom, faute par lui d'avoir observé les formalités prescrites par les règlements, sauf son recours contre ceux qui ont signé ledit acte, en la cause de Louis Delaunay et consorts, saisissants sur la veuve Nicolas Maureau, contre Louis-Charles Retrou, tiers-saisi, qui, après serment, a juré et affirmé être débiteur, envers la partie saisie, du reste d'une adjudication de grains, montant à 75 livres 12 sous 6 deniers : qu'il offre de payer celle somme aux demandeurs, la sachant due tant à eux qu'à Nicolas Martin, aussi saisissant en ses mains, sauf déduction de ses frais de saisie- arrêt, taxés, pour son voyage, à 30 sous : - sentence rendue sur la plainte de maître Joseph Barachin, fermier des Aides, contre François Bergeron, par laquelle le Bureau, ouï le procureur du Roi, ordonne, avant faire droit, que ledit fermier sera tenu de mettre en note, dans quinzaine, le tarif des droits d'Aides, arrêté au Conseil pour, ce fait, être prescrit ce qu'il appartiendra, ordonnance prescrivant à maître Louis Lejeune, sur la demande de maître Étienne Debouge, de déclarer les quantités de vins qu'il a recueillies, du crû de son bénéfice, de son patrimoine et de ses achats, à la première réquisition qui lui en sera faite, par les consorts du demandeur, à peine de déchéance de son privilège, conformément à l'ordonnance, etc. (1717-1719). (Registre, In-folio, papier, 32 feuillets).

42 C 51 Christophe Beaugrand, demandeur, contre les habitants de Rampillon, à fin de distraction du rôle de cette paroisse, pour être imposé à Mons, Election de Montereau, lieu de sa résidence, sentence rendue entre Nicolas Hublier et consorts, contre François Gaultier ; laquelle, sans avoir égard à la saisie de Vigneaux, ordonne que les intéressés toucheront, dudit Gaultier, tierssaisi, les sommes qu'il a affirmé devoir aux parties saisies, à la déduction du 10e et des frais, liquidés à 40 sous, opposition en surtaux, formée par Pierre Notaire, contre les habitants d'Ozouer-le-Repos, que le bureau de l'Élection a déclaré bien fondé, « y faisant droit, et entérinant le rapport des experts, ouïs en l'instance, a ordonné que le demandeur opposant sera réduit, et modéré, de. la somme de 200 livres, à laquelle il a été imposé, au rôle d'Ozouer, pour l'année 1719, à celle de 25 livres, du surplus diminué, qui lui sera rendu ; avec défenses, auxdits habitans, de l'imposer à l'auenir, à plus haute somme que lesdites 25 livres, pendant qu'il ne possédera plus grands biens, et ne fera plus grandes tenures ny entreprises; » - jugement portant condamnation de Henri Lefuel, à payer, au sieur Jacques Leloup, la somme de 37 livres 10 sous, pour le loyer d'une chambre, ensemble, celle de 110 sous, pour menues dépenses, frais compensés, confiscation, au profit de maître Armand Pillavoine, fermier des Aides, prononcée contre François Rigault et sa femme, d'une cruche et du vin y contenu ; et, attendu la fraude, les défendeurs condamnés en 100 livres d'amende, à verser entre les mains du demandeur ; au payement de laquelle ils seront contraints, suivant l'ordonnance, Nicolas Thomé, demandeur en règlement de cote, contre les habitants de Coulommiers et ceux de Guérard ; le Bureau ordonne que ledit demandeur sera rayé du rôle des tailles de la première de ces localités, et qu'il payera à Guérard, etc. (1719-1720). (Registre, Infolio, papier, 8 feuillets).

42 C 52 Sentence prononcée, à la requête de Jean Tournet et consorts, collecteurs à Rampillon : demandeurs en acceptation de charge, contre Houdot, défaillant, condamné à « faire ses devoirs en la commission à laquelle il a été établi, aux grains saisis sur Nicolas Durouat, à peine de demeurer responsable, en son nom, des fruits de la saisye, dépens réservés ; » demande formée par maître Pierre Despanbourg, contre Simon Martin et maître Jean Amyard : le bureau de l'Élection a déclaré nulle la procédure dudit Martin, donné défaut contre Amyard, non comparant, quoique dûment appelé, et sur le vu d'un acte du 9 janvier 1713, duquel il appert que Martin n'est que le prête-nom d'Amyard, ledit Bureau a condamné celui-ci, solidairement avec le premier, et par corps, à payer, au demandeur, la somme de 2, 175 livres, pour 3 années du bail des octrois de la ville de Rozoy, et en tous les dépens faits contre Martin et Amyard, plainte du procureur du Roi contre Gabriel Burget, huissier de l'Élection, absent de l'audience, et qui néglige habituellement de s'y trouver ; sur le réquisitoire dudit procureur du Roi, le Bureau a enjoint à l'huissier Burget, d'être présent à toutes ses audiences, afin d'y remplir ses fonctions, à peine de dix livres d'amende, sentence rendue à la requête de Marie Ramonnet, contre les habitants de Presles et de Tournan ; laquelle ordonne que la demanderesse sera distraite du rôle des tailles de Presles, pour l'année 1722, attendu qu'elle est imposée à Tournan, et fait défense, aux habitants et collecteurs dudit lieu de Presles, de la comprendre, ni faire imposer en leur rôle, à peine de tous dommages et intérêts, protestation de nullité, contre cette sentence, par MM. Nicolas Laurent et Nicolas Éverard, élus en l'Élection de Rozoy, qui ont déclaré se pourvoir, ainsi qu'il appartiendra, attendu que le jugement a été prononcé en leur présence, mais sans qu'au préalable M. Jean François de Noyeux, lieutenant du siège, remplissant les fonctions de président, en l'absence de maître Charles Biberon de Maubuisson, ait pris leur avis, etc. (1720-1721). (Registre, In-folio, papier, 20 feuillets).

42 C 53 Jugement rendu entre Charles Pillard et Jean Coulon : le bureau de l'Élection, ouï le procureur du Roi et vu les procès-verbaux dressés par les commis, desquels procès-verbaux il résulte que les défendeurs n'ont pas fait déclaration, au bureau des entrées, de deux demi- queues et de deux demi-muids de vin, en conséquence ce vin a été déclaré confisqué ainsi que les chevaux et la charrette saisis, le tout au profit du fermier des Aides ; les contrevenants condamnés, chacun, en 50 livres d'amende, et aux dépens liquidés à 30 livres, mainlevée d'une bouteille saisie et ordonnance, de restitution prononcée au profit de Michel Delacroix ; mais avec défense à celui-ci « de vendre, à l'auenir, en sa maison et boutique, aucune eau-devie qu'en des vaisseaux qui puissent souffrir la marque des commis, à peine de confiscation et de 100 livres d'amende ; » - sentence rendue sur la demande d'Edme Gronom, contre les habitants de Tigeaux, par laquelle le Bureau, en conséquence de l'affirmation du demandeur, et après avoir entendu le syndic dudit lieu, attendu le grand âge et la pauvreté, notoirement connue, dudit Gronom, faisant droit sur la demande, a réduit, et modéré sa cote, de 40 livres à 3 livres, le surplus diminué comme surtaxé; ce faisant ledit Bureau a ordonné que ce qui a été, où sera payé au par dessus de cette somme de 3 livres, sera restitué; et, à cet effet, réimposé sur le général des habitants de Tigeaux, le samedi 29 août 1722, a comparu

au greffe de l'Élection de Rozoy, Nicolas-Marin David, marchand à Villeneuve-Saint-Denis, tant pour lui, que pour Pierre et François Logette, et Étienne Chaulin, ses associés ; lequel a requis acte de ce que, pour satisfaire à l'assignation qui leur a été donnée à la requête de Nicolas Delamalle et consort, collecteurs de Favières, contenant saisie-arrêt entre leurs mains, sur l'exploitation des bois de M. l'abbé d'Hermières, il déclare que lui et ses associés sont débiteurs de plus grande somme que celle pour laquelle la saisie a été pratiquée, et offrent de vider leurs mains, etc. (1722-1723). (Registre, In-folio, papier, 31 feuillets écrits).

42 C 54 1724-1737.

42 C 55 Nomination d'office des sieurs Louis Peson et Jean Miroite, cabaretier, pour arbitrer fidellement, en leur conscience, la cote de Denis Blanchard, demandeur en surtaux contre les habitants et collecteurs de Tournan. sentence rendue sur la demande de Pierre Serise et consorts, contre la veuve Mignot ; parties ouïes, ensemble 1e procureur du Roi en ses conclusions, ainsi que le rapport de maître Nicolas Laurent, conseiller, élu en l'Élection de Rozoy, commissaire en cette partie, le Bureau, sans s'arrêter aux saisie et opposition, faites par les demandeurs, a ordonné que la somme de 1, 219 livres 12 sous 3 deniers, montant de l'adjudication des emblavures, tant en blé qu'en avoine et foin, faite devant le prévôt de Touquin, 1e 14 juillet 1729, sera baillé à la dame veuve Mignot, sur celle de 2, 750 livres et autres menues charges portées dans le bail fait au nommé Damon et sa femme, en affirmant, par ladite dame, que la somme ci-dessus lui est bien et légitiment due ; laquelle somme lui sera payée par tes adjudicataires, ce que faisant, ils en demeureront valablement déchargés, sauf à se pourvoir, pour le surplus, ainsi qu'elle avisera, Augustin Brisset, sergent en la prévôté de Rozoy, commissaire établi à la garde des blés, non battus, saisis sur l'adjudicataire des grains de Grand-Fontaine, à la requête de Jean de Bussy et consort, collecteurs des tailles de Touquin, demandeur contre lesdits collecteurs ; parties ouïes, et de leur consentement, le Bureau a décidé que les grains, dont est question, seront battus par Philippe de Villeneuve et Nicolas Racinet, manouvriers à Touquin, nommés d'office à cet effet ; lesquels grains, au fur et à mesure de leur battage, seront mis dans un grenier ou chambre, que les batteurs loueront dans le lieu de leur résidence ; après quoi ces grains seront vendus au plus prochain marché, jugement rendu à la requête des collecteurs de Guérard, contre Claude de Monterif ; par lequel le Bureau ordonne que les huissiers Opoix et Charpentier seront tenus de rapporter, dans huitaine pour tout délai, les provisions de leurs offices, sous telles peines qu'il appartiendra, etc. (1730-1732). (Registre, In-folio, papier, 44 feuillets).

42 C 56 Sentence prononcée au profit de messire de Gravelle, contre les habitants de Favières, auxquels il est fait défense, ainsi qu'à leurs collecteurs, d'imposer le demandeur, en leurs rôles, attendu qu'il est personnellement exempt, à peine de tous dépens, dommages et intérêts, même par les collecteurs d'en répondre en leurs noms, ce qui sera exécuté, nonobstant, et sans préjudice de l'appel, jugement rendu sur la demande des collecteurs de Gastins, contre messire Guérapin de Vauréal, évêque de Rennes, abbé de Jouy, et Jacques Leboeuf, manouvrier, commissaire établi à la garde des grains, chevaux, bestiaux et attirail de labour saisis sur Toussaint

Série C - Administrations provinciales d'Ancien Régime Généralité (Intendance) de Paris – Elections

Philippon, laboureur en la ferme de Soissons, paroisse de Gastins, dépendant de ladite abbaye, à la requête du défendeur ; parties ouïes, et du consentement de ce dernier, le bureau de l'Élection a ordonné que les objets saisis seraient vendus au plus prochain marché des lieux, ou en la ferme susdite, « pour éviter à frais, publications préalablement faites, ès marchés circonvoisins ; pour, tes deniers en provenant, être déposés au greffe et ensuite distribuez à qui par justice sera prescrit ; » - demande des habitants, maire et échevins de la ville de Chaumes, défendeurs et demandeurs, contre le fermier des Aides (Jean Godefroy) ; le Bureau rapportant son délibéré du 11 avril 1739, a reçu opposants lesdits habitants à l'exécution de la contrainte du fermier, et, y faisant droit, attendu l'usage et la possession où sont les demandeurs, de ne pas payer pour tes boissons composées d'eau, cidre ou piquette, jetées sur le marc de raisin, après que le vin en a été tiré, que moitié des droits dus sur le vin, leur donne, ledit Bureau, pareillement acte des offres par eux faites de payer la moitié des droits dus pour le vin, lesquelles ont été déclarées bonnes et valables ; en conséquence, le fermier des Aides débouté de ses demandes et prétentions et condamné aux dépens, liquidés à 39 livres 8 sous 6 deniers, nomination, par les officiers de l'Election de Rozoy, du sieur Louis Gavardeau, charpentier, comme collecteur des tailles de la paroisse de Nangis, pour achever, avec Jacques Lirot, hôtelier en ce lieu, les recouvrements à opérer en 1739 : cette nomination faite d'office, faute, par les habitants de ladite paroisse, d'avoir nommé eux-mêmes un collecteur bon et solvable, au lieu et place d'Antoine Chasse, menuisier, décédé le 4 mars de la même année, vacances accordées aux justiciables du siège, à cause de la moisson, depuis le 25 juillet 1739, jusqu'au samedi d'après la Notre-Dame de septembre, « pendant lequel temps toutes les affaires ordinaires cesseront, mais non les extraordinaires ; » - déclaration de reprise d'instance, faite au greffe de l'élection, par Maria Vallée, veuve de Claude Turlet, vivant meunier à Bécheret, paroisse de Guérard, contre messire Guillaume Léger Le Pelletier, chevalier, seigneur de Villeneuve-sur-Bellot, et autres, etc. (1738-1742). (Registre, In-folio, papier, 44 feuillets).

42 C 57 1742-1757.

42 C 58 - 42 C 61 Registres des causes d'audiences extraordinaires.

1684-1790

42 C 58 1684-1716.

42 C 59 1715-1727.

42 C 60 1727-1752.

42 C 61 1708-1790.

42 C 62 Registres d'emprisonnement.

Série C - Administrations provinciales d'Ancien Régime Généralité (Intendance) de Paris – Elections

42 C 63 - 42 C 90 Minutes du greffe.

1662-1781

- 42 C 63 1662-1685.
- 42 C 64 1686-1687.
- 42 C 65 1688-1690.
- 42 C 66 1691-1692.
- 42 C 67 1691-1711.
- 42 C 68 1693.
- 42 C 69 1693-1697.
- 42 C 70 1694-1695.
- 42 C 71 1696-1697.
- 42 C 72 1698-1699.
- 42 C 73 1700.
- 42 C 74 1703-1706.
- 42 C 75 1706-1711.
- 42 C 76 1712-1721.
- 42 C 77 1712-1728.
- 42 C 78 1717.
- 42 C 79 1724-1726.
- 42 C 80 1724-1728.
- 42 C 81 1729.
- 42 C 82 1729-1735.
- 42 C 83 1730-1732.
- 42 C 84 1733-1737.
- 42 C 85 1734-1772.
- 42 C 86 1736-1758.
- 42 C 87 1738-1756.
- 42 C 88 1759-1764.
- 42 C 89 1765-1768.
- 42 C 90 1771-1781.

Enregistrement d'actes

Ordonnances et arrêts

- 42 C 1 1681-1743.
- 42 C 2 1732-1789.

Série C - Administrations provinciales d'Ancien Régime Généralité (Intendance) de Paris – Elections

Provisions et privilèges

42 C 104 - 42 C 105 Provisions d'officiers du siège.

42 C 104 1624-1758.

42 C 105 1703-1756.

42 C 106 - 42 C 108 Lettres de noblesse, titres d'honneur, provisions.

42 C 106 1676-1704.

42 C 107 1705-1724.

42 C 108 1729-1779.

Déclarations de translations de domicile

42 C 109 1691-1704.

42 C 110 1704-1738.

42 C 111 1722-1734.

42 C 112 1739-1772.

Déclarations diverses

42 C 113 1707-1779.

Élection de Senlis

43 C 1 Travaux communaux. - Réparation au presbytère d'Othis.

Généralité (intendance) de Châlons et élections qui en dépendent

Féodalité

2 C 1 Seigneurie de La Queue-aux-Bois (paroisse de Villegruis) : correspondance relative aux droits de transmission.

Correspondance de M. de Torcy, intendant de Champagne, de M. Paillot, son subdélégué à Troyes, et de M. Du Haulet, lieutenant de Roi à Montmédy, qui, en considération des services rendus par lui, pendant cinquante ans, et de ceux de deux de ses neveux, demande qu'il plût à Sa Majesté lui accorder le don des lods et ventes, quints et requints de la terre de La Queue-aux-Bois, paroisse de Villegruis en Brie, Généralité de Châlons (Troyes?), relevant du domaine de Provins, dont l'impétrant a fait l'acquisition par contrat du 17 avril 1709, information sur la valeur des droits à octroyer, de laquelle il résulte que la terre de La Queue-aux-Bois « est de peu de conséquence, n'ayant aucuns bâtimens seigneuriaux ; que la septième portion appartient aux seigneurs de Villenauxe, et que les six de M. Du Haulet consistent en une ferme dont tous les bâtimens sont en très-mauvais état, et de laquelle on rend 700 livres par an. C'est un fief ayant justice et qui relève du Roi, à cause de la grosse tour de Provins. » - (Lettre de M. Paillot, du 23 mai 1711.) (6 pièces, papier).

1711

Subdélégations

Subdélégation de Sézanne

Travaux communaux. - Réparations à faire à la maison d'école et au clocher de l'église de Montdauphin. - Mémoires du sieur Montu, subdélégué en l'Élection de Sézanne, faisant connaître l'opposition, formée par les habitants, à l'exécution du devis des travaux, montant à 4, 510 livres, offrant de faire, eux- mêmes, les réparations nécessaires, en conformité du marché qu'ils ont passé avec Michel Habarre, pour la somme de 260 livres. (7 pièces, papier).

Travaux communaux. - Réparations du presbytère de Montenils, de l'église et du presbytère de Montdauphin, de l'église, des murs du cimetière et de l'école de Montolivet, devis, procès-verbaux d'adjudication et d'augmentation de travaux, ordonnances de messire Gaspard-Louis Rouillé d'Orfeuil, chevalier, grand-croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, intendant de justice, police et finance en la province et frontière de Champagne, approbatives des devis et états estimatifs, pétitions des entrepreneurs de travaux, ayant pour objet d'obtenir le paiement de leurs avances, arrêts du Conseil d'État confirmatifs des adjudications et prescrivant le mode de levée des sommes nécessaires à la confection des travaux, etc. (91 pièces, papier).

1763-1783

23 C 3 Affaires concernant Chalautre-la-Grande.

Travaux publics. - Procès-verbal dressé par les sieurs Jean Molet et Hubert Bernard, cavaliers de maréchaussée de la compagnie de Champagne, commandée par M. Bastien Chevalier, exempt à Sézanne, en vertu d'un ordre de l'intendant, qui leur a été remis par M. Montier, subdélégué audit Sézanne ; lequel procès- verbal constate que les cavaliers susnommés, se sont transportés à Chalautre-la-Grande pour sommer les réfractaires, désignés dans l'ordre dont il s'agit, de se rendre sur l'atelier de la route de Sézanne à Retourneloup, ce que lesdits cavaliers ont exécuté, accompagnés du syndic de la paroisse, après avoir fait sonner, soir et malin, la cloche d'assemblée, envoi à l'intendant, par son subdélégué, de l'état des réfractaires, au mombre de vingt- deux, et du procès-verbal de constat. - Réduction d'impôt. - Requête adressée à l'intendant de Champagne, par Nicolas Touront, à fin de décharge entière de ses impositions de l'année 1777, en raison de la destruction de ses meubles, linge, lits, habits, fourrages, cuves, tonneaux, etc., qui ont été la proie des flammes, ce qui est certifié par les principaux habitants de la paroisse, ordonnance de réduction donnée par M. Gaspard-Louis Rouillé d'Orfeuil, chevalier, grand-croix de l'Ordre militaire de Saint-Louis, intendant de justice, police et finances en la province et frontière de Champagne, au profit de Martin Régnier, berger à Chalautre, de la somme de 7 livres 8 sous, restant de plus forte somme à laquelle il était imposé, au rôle de la taille, pour l'année 1786; ladite décharge accordée au requérant pour cause de pertes éprouvées dans un incendie (la paroisse de Chalautre-la-Grande paraît avoir été distraite de l'Élection de Sézanne pour être réunie à celle de Troyes.). (11 pièces, papier).

1767-1787

Subdélégation de Troyes

24 C 1 Agriculture. - Enquête sur les moyens d'accélérer les défrichements.

Subdélégation de Troyes. - Questions adressées aux communautés de Chalautre-la-Grande, - Fontaine-sous-Montaiguillon, - Louan, - Saint-Martin-du-Boschet et Villegruis, par le subdélégué de l'intendant de la province et frontière de Champagne, au département de Troyes, ayant pour objet de connaître l'effet des encouragements accordés par le Roi, suivant sa déclaration du 13 août 1766, à ceux qui entreprendraient le défrichement des terres incultes, les moyens

d'accélérer ces défrichements et les obstacles qui peuvent en retarder le succès, réponses à ces questions. (5 pièces, papier (imprimées)).

1769

Élections

Élection de Sézanne

45 C 1 Finances. - Conversion de la corvée en prestations en argent. - Rôles.

Copies de rôles et répartition des sommes représentant la contribution de la corvée des communautés de Mont-dauphin, - Montolivet, - La Celle et Montenils ; pour, lesdites sommes, être imposées en exécution de l'arrêt du Conseil d'État du 26 février 1788, et suivant le mandement de la Commission intermédiaire provinciale du 8 mars même année. (8 pièces, papier).

1787

Élection de Troyes

47 C 1 Finances. - Contribution représentative de la corvée. - Rôles.

Travaux de routes. - Copies de rôles et répartition des sommes faisant le montant de cette contribution pour les communautés de Bonsac, - Chalautre-la-Grande, - Fontaine-sous-Montaiguillon, - Louan, - Saint-Martin-Chennetron et Villegruis, requêtes adressées à messire Gaspard-Louis Rouillé d'Orfeuil, chevalier, grand- croix de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, intendant de justice, police et finances en la province et frontière de Champagne, par divers habitants de Chalautre, au sujet de cette contribution et pour être déchargés de la taille, comme ayant fait couvrir en tuiles des bâtiments qui l'étaient en paille, ordonnances de l'intendant ; etc. (84 pièces, papier).

1775-1789

Impôts. - Extrait du rôle de la taille et des impositions accessoires de la paroisse de Fontaine-sous-Montaiguillon, constatant que Nicolas Andry, vigneron à Villenauxe, et autres, tiennent à loyer, de M. l'abbé de Nesles, la totalité des dîmes de Fontaine, dont ils rendent 2, 274 livres ; plus, à la commanderie de Frénoy, 48 boisseaux de froment, évalués 62 livres 8 sous, et 5 livres de cire jaune, 10 livres 12 sous ; aux Bénédictins de Villenauxe (-la-Grande), 8 boisseaux de froment, 10 livres 10 sous, soit 2, 357 livres 11 sous. - Taille, 162 livres 14 sous 9 deniers ; capitation et quartier d'hiver, 233 livres 5 sous 9 deniers, total, 396 livres 6 deniers. (1 pièce, papier).

1777

Généralité (intendance) d'Orléans et élections qui en dépendent

Assemblées provinciales et bureaux intermédiaires

Département de Pithiviers.

Commission provinciale intermédiaire de l'Orléanais

Compte rendu par la Commission intermédiaire provinciale de l'Orléanais des fonds mis à sa disposition pendant les années 1788, 1789 et 1790, pour subvenir à diverses dépenses, et lettre d'envoi de ce compte au Directoire du département de Seine-et-Marne, lesdits fonds, provenant d'une addition faite en 1765 à la capitation, étaient destinés, d'après l'autorisation du Conseil d'État, à l'acquittement des dépenses d'administration ; aux secours et dispositions de bienfaisance en faveur des pères de nombreuses familles, ou des habitants victimes de l'incendie, de la grêle et autres fléaux ; au traitement des épidémies, épizooties, etc. (2 pièces, dont un cahier de 24 feuillets, papier).

1790

Élection d'Etampes

30 C 1 Corvée. - Conversion de la corvée en prestation en argent, états de répartition sur les 45 paroisses de ladite Élection, dont le total de la taille et accessoires monte à 157, 418 livres, y compris 16, 080 livres pour la capitation de la ville d'Étampes, et la contribution à 10, 859 livres. (2 pièces, papier).

1780

Généralité (intendance) de Soissons et élections qui en dépendent

Affaires communales

4 C 1 Marché pour la refonte d'une cloche à Nanteuil-sur-Marne.

1789

Travaux publics

Fabrication de pavés de grès aux carrières de Lizy-sur-Ourcq. - Correspondance signée Orry, adressée M. Bignon, intendant de la Généralité de Soissons, au sujet du transport, par corvées, de ces pavés au port de Mary, avec invitation d'envoyer un dénombrement des voitures attelées, qu'il sera possible d'obtenir dans les paroisses les plus voisines, lettres des subdélégués de Villers-Cotterets, Château-Thierry, Neuilly-Saint-Front et Crépy, portant envoi d'états des paroisses qui sont le plus à portée des carrières de Lizy, indiquant leur distance de ce lieu, et le nombre de voitures dont elles peuvent disposer. (12 pièces, papier).

1738

Ponts et Chaussées. - Devis des travaux à exécuter pour la construction d'une arche de 18 pieds d'ouverture, projetée sur la rivière de Gergonne ou d'Anibray, proche du village de May, route des troupes de Meaux à La Ferté-Milon, suivi du procès-verbal d'adjudication des mêmes travaux, dressé par M. Charles-Blaise Méliand, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils d'État et privé, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de justice, police et finances en la Généralité de Soissons, et Joseph-Catherine Capitain, écuyer, président, trésorier de France et grand- voyer en la même Généralité ; ledit procès-verbal fait au profit de Jacques-François Didier, entrepreneur à La Ferté-sous-Jouarre, moyennant 6, 410 livres, outre les charges, dépouillement des dépenses de 33 pieux plus longs qu'ils ne sont portés au devis, frais de frettes, épuisements et autres travaux détaillés par les attachements du pont d'Anibray, plan, coupe et élévation de l'arche susdite. (4 pièces, papier (1 plan)).

1751-1752

4 C 4 Projet de construction d'un chemin de communication entre Lizy-sur-Ourcq et l'étoile de Beauval, sur la route de la Ferté-Million à Meaux et à Paris.

Supplique des habitants de Lizy, adressée à l'intendant de la Généralité de Soissons, pour le prier de faire exécuter un bout de chemin de 263 toises de long, conformément à la promesse qu'il a faite à madame la comtesse d'Harville, marquise de La Trousse, dame de Lizy, afin de faciliter les

communications entre la Champagne et la Picardie ; avis favorable de M. l'ingénieur en chef Duperron ; ordonnance dudit seigneur intendant, qui prescrit la continuation, sur la Généralité, du chemin en question, commencé sur celle de Paris ; requête des habitants de la paroisse du Plessis-Placy, tendante à obtenir une nouvelle direction de ce chemin, qui se trouverait ainsi reporté à 680 toises vers le sud ; rapport signé Dumez, favorable à la demande des habitants du Plessis-Placy, rapport de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées de la Généralité de Soissons, sur la requête des habitants de Lizy, ayant pour objet d'obtenir l'exemption de corvées, sur les grandes routes, pour la continuation du chemin de Lizy à Beauval ; état de situation de ce chemin ; précis sur l'objet des requêtes contradictoires des habitants de Lizy- sur-Ourcq ; plan indiquant les directions proposées par les deux localités, etc. (16 pièces, papier (3 plans)).

1781-1782

4 C 5 Réparation d'un chemin à Echampeu.

Avis signé Dumez, tendant au rejet d'une demande de secours formée par les habitants d'Echampeu, Généralité de Soissons, pour la réparation d'un chemin ayant un quart de lieue de longueur, sur la Généralité de Paris, et qui leur est de la plus grande importance pour « l'exploitation de leurs grains au marché de Lizy et au port de Mary. » Le pavé demandé par suite, dans la traverse du village, n'est qu'un prétexte, à la paroisse, pour se soustraire à la corvée des grandes routes, dont l'institution est préférable à tous chemins particuliers, et, à plus forte raison, pour celui-ci, situé sur la Généralité de Paris, supplique à l'intendant afin qu'il veuille bien ordonner le transport, sur le lieu, pour faire reconnaître l'utilité du chemin dont il s'agit, et, en conséquence, ordonner qu'il soit fait par ateliers de charité. (2 pièces, papier).

1786

4 C 6 Pont de Verdelot.

1777

Bureau intermédiaire de Château-Thierry

Départements de Château-Thierry, Crépy-en-Valois, Soissons.

53 C 1 Compte-rendu des dégâts causés par la pluie et la grêle à Verdelot.

Mémoire sur les pertes et dégâts arrivés dans la paroisse de Verdelot, Élection de Château-Thierry, causés par la grêle qui a ravagé 20 arpents de vigne, le 19 septembre 1787, et par les eaux pluviales, qui n'ont presque pas cessé de tomber depuis un an, lesquelles ont produit de nouvelles ravines, rompu les chemins vicinaux, emporté les fumiers répandus sur les terres, et, en plusieurs endroits, la superficie de ces terres nouvellement labourées. La municipalité fait observer que, dans une assemblée tenue le 17 février 1788, elle a omis de rendre hommage à l'humanité, à la bienfaisance et à la charité de M. le

comte et de madame la comtesse d'Allonville, seigneur et dame de Verdelot, en faveur de leur vassaux, pauvres et malheureux qui, de tout temps, ont été secourus en argent et en blé, et que madame la comtesse d'Allonville distribue avec zèle et intelligence des remèdes aux malades, etc. (1 pièce, papier).

1788

Travaux de routes. - Rôle de répartition de la contribution à fournir par les communautés de Citry, Méry-sur-Marne, Vaux-sous-Coulombs et Verdelot, pour travaux de routes, en exécution de l'arrêt du Conseil d'État du Roi, du 28 février 1788, visés par les députés du bureau intermédiaire de l'assemblée d'Élection de Château-Thierry, composée de MM. Brismortier, prieur du Valsecret ; Lesguisé d'Aigremont, Leseur, Graimberg de Belleau, syndic ; le vicomte de Saint-Vallier, etc. - Imposition par communauté : Citry, 715 livres 9 sous, Méry, 294 livres 3 sous 6 deniers, Vaux, 188 livres 12 sous, Verdelot, 975 livres 16 sous. (4 pièces, papier).

1788

53 C 3 Impôts divers. - Rôles de l'imposition principale, des impositions accessoires et de la capitation, ensemble de la prestation des chemins, pour les paroisses de Citry, Méry, Vaux-sous-Coulombs et Verdelot, dressés par les membres nés, maires et membres électifs des municipalités, en exécution du décret de l'Assemblée nationale du 26 septembre 1789. - Imposables de la paroisse de Citry : messire Alexandre Vassy, seigneur du lieu, pour ses facultés personnelles, consistant en un moulin sur la rivière de Marne, 10 arpents de terre et pré, une ferme de 196 arpents d'héritages, un château, etc., payera, pour toutes ses impositions, la somme de 256 livres 6 sous 4 deniers, messire Louis Dessin, prieur-curé de Citry, 247 livres 9 sous 2 deniers, l'abbé d'Essommes, 40 livres 6 sous 6 deniers. - Méry : M. Louis-François Leschassier de Méry, chevalier de Saint-Louis, seigneur de Méry, jouissant de 3, 057 livres de revenu, payera 159 livres 19 sous 3 deniers, M. Jacques-Étienne Leschassier, conseiller à la Cour des Aides, à Paris, aussi seigneur de Méry, 61 livres 10 sous 3 deniers, l'abbesse de Jouarre, pour l'exploitation d'un pressoir et la dîme de vin, 22 livres 3 sous 6 deniers. - Verdelot : M. le comte d'Allonville, seigneur du lieu, 378 livres 10 sous 9 deniers, M. Armand d'Allonville, son fils aîné, 9 livres 6 sous 9 deniers, etc. (Cahier, In-folio, papier, 133 feuillets).

1789-1790

Subdélégation de Crépy-en-Valois

9 C 1 Travaux communaux. - Rôles de répartition des sommes imposées pour réparation des églises, presbytères, tour et clocher de Bassevelle, May-en-Multien et Nanteuil-sur-Marne.

Élections

Élection de Château-Thierry

27 C 1 Travaux publics. - État estimatif de la dépense occasionnée par la construction du chemin de communication de Verdelot à La Ferté-Gaucher, avec les fonds de charité, au moyen de la somme de 400 livres, accordée par le Roi, et de celle de 200 livres provenant de la contribution volontaire de M. le comte d'Allonville, quittance de ce dernier donnée à M. Vol de Commentray, subdélégué de l'intendant de Soissons, de ladite somme de 400 livres, accordée sur les ateliers de charité et dont M. d'Allonville avait fait l'avance, double de l'État estimatif ci-dessus, suivi d'une instruction pour les personnes chargées de la conduite des travaux, portant : Les ateliers de charité étant établis pour procurer, par un travail utile au public, la subsistance aux pauvres, il faut y admettre généralement tous ceux qui se présenteront, hommes, femmes, vieillards et enfants ; et, non-seulement les gens de la ville ou de la paroisse où est l'atelier, mais tous autres, indistinctement. Il est essentiel de ne faire travailler qu'à la tâche, dans tous les cas où cela est possible, plutôt qu'à la journée, » etc. (3 pièces, papier).

1787

Élection de Crépy-en-Valois

Travaux de routes. - Rôles de répartition de la contribution à fournir par les communautés de Coulombs, Échampeu, May-en-Multien, Passy et Le Plessis-Placy, pour travaux de routes, en exécution de l'arrêt du Conseil d'État du Roy, du 28 février 1788, visés par les députés composant le bureau intermédiaire de l'Assemblée d'Élection de Crépy en Valois, et rendus exécutoires par M. Charles-Esprit-Marie de La Bourdonnaye de Blassac, chevalier, conseiller du Roi en ses Conseils, intendant de justice, police et finances en la Généralité de Soissons. - Impositions par communauté : Coulombs, 1663 livres 11 sous 6 deniers, Échampeu, 742 livres 2 sous, May, 1553 livres 18 sous, Passy, 473 livres 11 sous, Le Plessis-Placy, 1, 989 livres 10 sous 6 deniers. (5 pièces, papier).

1788

Élection de Soissons

Impôts. - Rôles de répartition de la contribution à fournir, par les communautés de Bassevelle et de Nanteuil-sur-Marne, pendant les années 1788 et 1789, pour travaux de routes, en exécution des arrêts du Conseil d'État des 28 février 1788 et 22 mai 1789 ; lesdits rôles visés par les députés composant le bureau intermédiaire de l'assemblée d'Élection de Soissons ; vérifiés pour l'année 1789, par les députés composant la Commission intermédiaire du Soissonnais, et rendus exécutoires par l'intendant de la Généralité de Soissons. - Imposition

Série C - Administrations provinciales d'Ancien Régime Généralité (Intendance) de Soissons

par communauté : Bassevelle, 1788, 1, 032 livres 3 sous 6 deniers ; 1789, 1, 056 livres, Nanteuil-sur-Marne, 1788, 205 livres ; 1789, 260 livres 16 sous 6 deniers. (4 pièces, papier).

Table des matières

ntroduction	2
Généralité (intendance) de Paris et élections qui en dépendent	31
Finances communales	31
Travaux communaux	31
Agriculture, commerce	33
Affaires financières, impositions	
Travaux publics, postes	
Affaires militaires	
Plans d'intendance	
Procès-verbaux de délimitation et d'arpentage	
Plans originaux	
Subdélégations	
Subdélégation de Bray	
Subdélégation de Brie-Comte-Robert	
Subdélégation de Lagny	
Subdélégation de Meaux	67
Subdélégation de Melun	
Subdélégation de Nemours	
Subdélégation de Nogent	
Subdélégation de ProvinsSubdélégation de Sens	
<u> </u>	
Assemblées provinciales et bureaux intermédiaires	
Commission provinciale intermédiaire de l'Ile-de-France	
Bureau intermédiaire de Melun	
Bureau intermédiaire de Montereau-Nemours	
Bureau intermédiaire de Rozay-Provins-Coulommiers	83
Bureau intermédiaire de Sens-Nogent	88
Élections	89
Élection de Paris	
Élection de Coulommiers	
Élection de Meaux	
Élection de Melun	
Élection de MontereauÉlection de Nemours	
Élection de Nogent	
Élection de Provins	
Élection de Rozay	
Élection de Senlis	

Série C - Administrations provinciales d'Ancien Régime Table des matières

Généralité (intendance) de Châlons et élections qui en dépendent	185
Féodalité	185
Subdélégations Subdélégation de Sézanne Subdélégation de Troyes	185
Élections Élection de Sézanne Élection de Troyes	187
Généralité (intendance) d'Orléans et élections qui en dépendent	188
Assemblées provinciales et bureaux intermédiaires Commission provinciale intermédiaire de l'Orléanais	
Élection d'Etampes	188
Généralité (intendance) de Soissons et élections qui en dépendent	189
Affaires communales	189
Travaux publics	189
Bureau intermédiaire de Château-Thierry	190
Subdélégation de Crépy-en-Valois	191
Élections	192
Élection de Château-Thierry	192
Élection de Crépy-en-Valois	
Élection de Soissons	
Table des matières	194
Index des noms de lieux	196

Index des noms de lieux

Sauf précision contraire, les lieux indiqués sont situés dans le département de Seine-et-Marne.

Achères-la-Forêt40, 43, 68	Beauvoir42, 44, 170, 176
Amillis	Bellot
Amponville53	Bernay-en-Brie
Andrezel42, 43, 108	Bernay-Vilbert44, 65
Annet-sur-Marne40, 43, 67, 101, 102	Beton-Bazoches43, 44
Arbonne-la-Forêt42, 43, 122	Bezalles
Argentières	Blandy41, 44, 108, 113, 117
Armentières-en-Brie41, 43, 79	Blennes
Arville	Boisdon 42, 44, 138, 155, 157, 165
Attilly41, 43, 67	Bois-le-Roi
Aubepierre42, 43, 168, 169, 176	Boissettes
Aubepierre-Ozouer-le-Repos43, 59	Boissise-la-Bertrand 36, 42, 44, 81
Aubigny42, 43	Boissise-le-Roi42, 44, 122, 125
Aufferville39, 43, 128	Boissy-aux-Cailles40, 45
Augers-en-Brie 43, 84, 85, 137, 144, 145,	Boissy-le-Châtel39, 45, 91, 96
146, 147, 149, 150, 151, 152, 153, 154,	Boissy-Saint-Léger (Val-de-Marne)67
155, 156, 157, 158, 160, 161, 162	Boitron39, 45
Aulnoy39, 43, 96, 98	Bombon42, 45, 108
Auvers (Essonne)78	Bonsac187
Avon40, 43, 126	Bougligny39, 45
Baby42, 44, 76	Bouleurs40
Bagneaux-sur-Loing15, 40, 44	Bouray (Essonne)78
Bailly42, 44, 176, 178	Bourgogne (Province)36, 37
Bailly-Carrois45, 176	Bourron
Bailly-Romainvilliers40, 44	Bourron-Marlotte45
Balloy42, 44	Boutigny 40, 45, 104, 109, 110
Bannost42, 44, 176	Bouy46, 162
Bannost-Villegagnon44	Bransles
Barbey40, 44	Brantilly160
Barcy41, 44, 61	Bray-sur-Seine 42, 45, 67, 73, 74, 88
Bassevelle	Bréau 42, 45, 107, 122, 125, 126
Bazoches-lès-Bray36, 42, 44, 68, 71,	Brégy (Oise)
137, 152, 155, 156, 157, 162	Brémoiselle41, 45
Beaubourg41, 49	Breteuil (Oise)136
Beauchery 43, 44, 134, 137, 145, 149,	Brie-Comte-Robert35, 41, 45, 67
152, 155, 157, 164 Paguahan Saint Martin	Brolles121 Brou-sur-Chantereine 41, 45, 67, 119
Beauchery-Saint-Martin44	
Beaumont-du-Gâtinais	Brumetz (Aisne)
Beautheil	Burcy
Beauvais (Oise)124	Bussières41, 45

Bussy-Saint-Georges41, 45	176, 182
Bussy-Saint-Martin41, 45, 60, 67	Chelles41, 47
Cannes-Écluse40, 45, 69	Chenoise 42, 47, 84, 139, 155, 157, 160
Carnetin40, 45	Chenou39, 47
Carrois34, 42, 45	Chessy32, 47
Cély-en-Bierre 31, 42, 46, 113, 141	Chevannes (Essonne) 107, 120
Cerneux 43, 46, 135, 155, 157, 158	Chevrainvilliers40, 47
Cesson42, 46, 122	Chevru31, 39, 48, 86
Cessoy-en-Montois42, 46, 126	Chevry41, 48, 169, 170
Chailly-en-Bière .31, 42, 46, 117, 118, 119	Chevry-Cossigny48
Chailly-en-Brie39, 46, 86	Chevry-en-Sereine40, 48, 76
Chaintreaux39, 46, 54, 69	Choisy-en-Brie39, 48, 98, 130
Chalautre-la-Grande186, 187	Citry191
Chalautre-la-Petite. 42, 46, 155, 157, 158,	Claye40, 48, 101
162, 164	Claye-Souilly48
Chalautre-la-Reposte42, 46	Clos-Fontaine42, 48, 176
Chalifert31, 41, 46, 68, 101	Cocherel41, 48, 49, 80
Chalmaison42, 46, 155, 157, 158	Collégien48
Châlons-en-Champagne (Marne) 185	Combault
Chambry41, 46, 80	Combs-la-Ville32, 41, 48
Chamigny41, 46	Compans40, 48
Champagne (Province)36, 37	Compiègne (Oise)124
Champagne-sur-Seine31, 36, 40, 46	Compigny (Yonne)76
Champcenest 43, 46, 135, 137, 147, 155,	Conches
160	Condé-Sainte-Libiaire40, 48
Champcouelle43, 46, 155, 160, 162	Congis-sur-Thérouanne41, 48, 66, 80
Champcueil (Essonne)108, 120	Corbeil (Essonne)36, 81
Champdeuil 31, 42, 46, 82, 107, 114	Cossigny41, 48
Champeaux 42, 46, 107, 108, 119, 121	Coubert41, 48, 108
Champigny42, 46, 78, 87, 107	Couilly-Pont-aux-Dames40
Champs-sur-Marne41, 46	Coulombs-en-Valois45, 192
Changis-sur-Marne41, 46	Coulommes40, 48
Chanteloup-en-Brie46	Coulommiers 35, 39, 81, 83, 84, 85, 86,
Charmentray31, 40, 47, 68, 101	87, 89, 90, 91, 92, 93, 96, 98, 99, 102,
Charny40, 47	124, 161, 162, 179
Chartrettes41, 47, 114, 117, 122, 124	Coupvray48
Châta a black	Courances (Essonne)
Châteaubleau	Course 43, 48, 455, 457, 459, 464
Château-Landon	Courchamp 43, 48, 155, 157, 158, 161,
Château-Thierry (Aisne) 189, 190, 191,	164 Courlon (Yonne)76
192 Châtanay aur Saina 21 42 47 92	
Châtenay-sur-Seine31, 42, 47, 83 Châtenoy40, 47	Courpalay 39, 48, 87, 170, 173, 176 Courquetaine
Châtillon-la-Borde 31, 41, 47, 53, 78	Courtacon 43, 48, 135, 155, 157, 160
Châtres42, 47, 170, 172	Courtenay (Loiret)128
Chauconin41, 47	Courtevroust
Chauconin-Neufmontiers47, 58	Courtomer
Chauffry	Courtry40, 49
Chaumes-en-Brie 47, 87, 167, 170, 174,	Courtry-les-Granges
	2 - 2 - 3 - 3 - 3 - 3 - 3 - 3 - 3 - 3 -

	IIIUEX	
Coutençon42,	49	Féricy41, 50
Coutevroult40,		Férolles41, 51
Crécy-en-Brie36, 40,		Férolles-Attilly51
Crécy-la-Chapelle49, 1		Ferrières41
Crégy-lès-Meaux41,		Flagy40, 51
Crépoil41,		Flaix43, 51, 155, 161, 163
Crépy-en-Valois (Oise) 67, 189, 190, 19		Fleury-en-Bière 42, 51, 93, 107, 114, 158,
	92	165
Crèvecoeur-en-Brie 39, 49, 173, 1		Fontainebleau31, 39, 40, 107, 110, 113,
Crisenoy 31, 42, 49, 78, 114, 1		114, 118, 119, 120, 121, 122, 123, 124,
Croissy41, 49, 1		126, 130
		Fontaine-Fourches . 42, 51, 73, 75, 76, 77
Croissy-Beaubourg		
Crouy-sur-Ourcq41, 49,		Fontaine-le-Port31, 41, 51, 110, 116
Cucharmoy 42, 49, 155, 157, 158, 1		Fontaine-sous-Montaiguillon 186, 187
Cuisy41, 49,		Fontains
Dagny39,		Fontenailles
Dammarie-les-Lys31, 42, 49, 1		Fontenay-Trésigny 39, 51, 87, 167, 168,
Dammartin-en-Goële41, 49, 1		170, 172, 176
Dammartin-sur-Tigeaux39, 49, 172, 1		Forfry41, 51, 67
Dampmart		Forges40, 51, 127
Desmonts (Loiret)		Fossemartin [Oise]103
Dhuisy41,		Fouju42, 51, 108
Diant40, 50, 1	26	Fresnes-sur-Marne40, 51
Donnemarie-Dontilly	50	Frétoy31, 42, 51, 155, 157
Donnemarie-en-Montois 42, 50, 77, 7	78,	Fromont40, 51, 165
109, 110, 111, 113, 123, 126, 163, 1	65	Fublaines41, 51, 79
Dontilly42, 50, 1		Garentreville40, 51
Dordives (Loiret)	70	Gastins42, 51, 168, 176, 181
Dormelles40,	50	Germigny-l'Évêque41, 51
Doue39, 50,	86	Germigny-sous-Coulombs41, 51
Douy-la-Ramée41,	50	Gesvres-le-Chapitre41, 51
Échampeu190, 1		Gesvres-le-Duc41, 51
Échouboulains41,		Gien (Loiret)141
Écuelles40,	50	Gimbrois
Égligny		Giremoutiers
Égreville40,		Gironville51
Émerainville41,		Glandelle44
Épisy40,		Gondelot
Esbly40, 50,		Gondreville (Loiret)70
Esmans		Gouaix
Étampes (Essonne)37, 1		Gouvernes41, 52
Étrépilly41,		Grandpuits
Everly42, 50, 155, 1		Grandpuits-Bailly-Carrois44, 52
Évry-Grégy-sur-Yerre50,		Gravon
Évry-les-Châteaux32, 41, 50,		Grégy-sur-Yerres41, 52
Faremoutiers 39, 50, 91, 94, 167, 16		Gressy
169, 1		Gretz-Armainvilliers 42, 52, 174, 176
Favières32, 42, 50, 168, 176, 1		Grez-sur-Loing35, 40, 52, 71
Faÿ-lès-Nemours50, 106, 176, 1		Grisy-Suisnes41, 52
1 dy-103-1401110u13	10	Grisy-Guisilos41, 02

Grisy-sur-Seine	La Ferté-Gaucher 39, 54, 83, 89, 93, 98,
Guérard 39, 52, 87, 167, 170, 172, 176,	99, 100, 161, 165, 192
178, 179, 181, 182	La Ferté-Milon (Aisne)
Guercheville	La Ferté-sous-Jouarre35, 41, 54, 87, 104,
Guermantes	189
Guignes-Rabutin. 52, 108, 119, 120, 124,	La Genevraye
126	La Grande Commune41, 54, 78
Gurcy-le-Châtel42, 46, 52, 159	La Grande-Paroisse40, 54
Hautefeuille39, 52, 176	La Grange-Bléneau
Héricy	La Grange-la-Prévôté
Hermé42, 52, 85, 155, 157, 162	La Haute-Maison40, 54
Hervilliers45	La Houssaye-en-Brie 39, 54, 168, 170,
Hondevilliers39, 45	173, 176
lchy52	La Madeleine54
Isles-les-Meldeuses41, 52	La Madeleine (Tournan-en-Brie)42, 176
Isles-lès-Villenoy40, 48, 52, 79, 80	La Madeleine-sur-Loing. 44, 54, 117, 168,
lverny40, 52	169, 178 La Queue-aux-Bois185
Jablines31, 41, 52, 68, 101	
Jacqueville40, 53	La Rochette 42, 54, 118, 120, 124, 125,
Jaignes41, 50, 53, 67	166
Janville-sur-Juine (Essonne)78	La Tombe42, 54
Jaulnes42, 53, 72, 73, 74, 75, 88	La Trétoire39, 54
Jonville42, 53, 78, 121, 124	La Villette-aux-Aulnes67, 80
Jossigny41, 53	Ladon (Loiret)69
Jouarre41, 53, 86, 191	Lady42, 54, 168, 176
Jouy-le-Châtel 42, 53, 168, 169, 174, 176,	Lagerville54
178	Lagny-le-Sec (Oise)103
Jouy-sur-Morin39, 53	Lagny-sur-Marne 35, 41, 54, 61, 67
Juilly41, 53	Landoy42, 54, 126, 163
Jutigny42, 53	Languedoc (Province)33
L'Étang54	Larchant40, 54, 120
La Boissière39, 53, 176	Laval-en-Brie40, 77
La Borde41, 53, 78	Le Boulay39, 45, 70
La Brosse-Montceaux40, 53, 120	Le Breuil39, 45, 170, 176
La Celle (Aisne)187	Le Châtel42, 47
La Celle-sur-Morin39, 53	Le Châtelet-en-Brie41, 47, 126
La Celle-sur-Seine40, 53, 125	Le Grand-Jard52
La Chapelle-Gauthier42	Le Jard42
La Chapelle-Iger39, 53, 167, 176	Le Mée-sur-Seine36, 56, 81
La Chapelle-la-Reine40, 53	Le Mériot85
La Chapelle-Moutils53, 57	Le Mesnil-Amelot41, 56
La Chapelle-Rablais 42, 53, 174, 176	Le Petit-Jard78
La Chapelle-Saint-Sulpice 42, 53, 163	Le Pin40, 59
La Chapelle-sur-Crécy40, 49	Le Plessis-aux-Bois40, 59
La Chapelle-Véronge	Le Plessis-Feu-Aussoux 39, 59, 169, 170,
La Charité-sur-Loire (Nièvre)141	172, 176
La Croix-en-Brie 34, 42, 53, 158, 168, 176	Le Plessis-l'Évêque33, 41, 59
La Fermeté42, 54, 173, 176	Le Plessis-Placy192
La Ferté-Aleps (Essonne) 108, 110	Le Vaudoué40, 64, 108
, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,	-, -, -,

In	dex
Le Vézier (Marne)39, 89	Mary-sur-Marne 41, 56, 189, 190
Léchelle	Mauperthuis39, 56, 87
Les Basses-Loges	Mauregard41, 56
_	
Les Chapelles-Bourbon 39, 46, 47, 168,	May-en-Multien
, 169, 176	Meaux 35, 36, 40, 41, 56, 67, 68, 78, 79,
Les Écrennes41, 50, 54, 78	80, 81, 87, 101, 102, 103, 104, 123,
Les Essarts-Grandchamp41, 50	124, 189
Les Marêts43, 56, 85, 155, 157	Meigneux42, 56
Les Ormes-sur-Voulzie	Meilleray
	•
Lescherolles39, 54, 85, 155, 157	Melun 31, 36, 37, 38, 41, 42, 56, 68, 78,
Lesches31, 41, 54, 68, 101	79, 81, 82, 87, 106, 107, 109, 110, 111,
Lésigny41, 54	112, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119,
Leudon-en-Brie39, 47, 55	120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 145,
Lieusaint 41, 55, 89, 114, 119	166
Limoges-Fourches	Melz-sur-Seine 31, 43, 56, 84, 85, 145,
Lissy41, 55	152, 153, 155, 157, 158
Liverdy-en-Brie42, 55, 169, 176	Méry-sur-Marne191
Livry-sur-Seine 42, 55, 108, 116, 122, 125	Mesnil-Voisins (Essonne)78
Lizines55, 163	Messy40, 56
Lizines-et-Sognolles 42, 55, 85, 152, 155,	Mignères (Loiret)69
157	Milly 112, 113, 114, 116, 119
Lizy-sur-Ourcq41, 55, 189, 190	Milly (Essonne)82, 106
Lognes41, 55	Misy-sur-Yonne
Longperrier41, 55, 81	Mitry40, 56, 67, 80, 101
Longueville55, 86, 135	Mitry-Mory56, 57
Lorrez-le-Bocage40, 55	Moigny-sur-École (Essonne)78
Lorrez-le-Bocage-Préaux55, 60	Moisenay41, 122
Louan134, 186, 187	Moissy-Cramayel41, 56
Lourps 42, 55, 85, 135, 152, 155, 158	Mondreville
	Mandraville (Vyelines) 120
Luisetaines42, 55	Mondreville (Yvelines)120
Lumigny 39, 55, 87, 88, 168, 170, 176	Mons-en-Montois42, 56, 126, 179
Lumigny-Nesles-Ormeaux55, 58	Montacher (Yonne)127
Luzancy41, 55	Montarlot 40, 56, 118
Lyon (Rhône)37	Montceaux35, 41, 79
Machault41, 55	Montceaux-lès-Meaux57
Macherin	Montceaux-les-Provins161
•	
Magny-le-Hongre40, 55	Montceaux-lès-Provins 43, 57, 85, 158,
Maincy 42, 55, 78, 107, 113	160, 161
Maisoncelles43, 55, 85, 145, 153, 155,	Montcourt-Fromonville40, 57
157, 158, 161	Montdauphin185, 186
Maisoncelles-en-Brie39, 55, 176	Montenils 186, 187
Maisoncelles-en-Gâtinais39, 55, 69	Montereau-Fault-Yonne31, 36, 37, 40,
Maison-Rouge49	57, 61, 82, 83, 114, 119, 126
Marchémoret41, 56, 81	
·	Montereau-sur-le-Jard 42, 43, 57, 123
Marcilly41, 56	Montévrain41, 46, 67
Mareuil-lès-Meaux41, 56	Montgé-en-Goële41, 57, 80
Marles-en-Brie39, 56, 176	Montgermont 57, 78, 122, 125
Marolles-en-Brie39, 56, 97, 98	Monthyon41, 57
Marolles-sur-Seine40, 56	Montigny-l'Allier (Aisne)103
	3 ,

Inc	dex
Montigny-le-Guesdier42, 57	Oissery41, 58, 81
Montigny-Lencoup 42, 57, 110	Orléans (Loiret) 37, 115, 142, 188
Montigny-sur-Loing40, 57, 112, 114, 121	Orly-sur-Morin
Montmachoux40, 57	Ormeaux
Montmirail (Marne)35	Ormesson40, 58
Montolivet	Othis41, 58, 184
Montry40, 57, 79, 86	Ozoir-la-Ferrière42, 59
Moret-Loing-et-Orvanne57	Ozouer-le-Repos 42, 59, 168, 169, 176,
Moret-sur-Loing	179
Mormant	Ozouer-le-Voulgis42, 59, 115
Mortcerf39, 57, 171, 173, 176	Paley32, 40, 59
Mortery 42, 57, 84, 85, 148, 149, 150,	Paris
151, 152, 154, 155, 156, 157, 160	Paroy42, 59
Mory40, 57, 67, 80	Passy-sur-Seine42, 59, 192
Moulignon42, 113	Pecqueux
Mouroux36, 57, 92	Pécy 42, 59, 168, 173, 175, 176, 177
Mousseaux-lès-Bray42, 57	Penchard41, 59
Moussy-le-Neuf41, 57	Perthes
Moussy-le-Vieux41, 57	Pézarches
Moutils 39, 57, 85, 146, 147, 148, 149,	Pierre-Levée
156, 163	Pierrelez39, 59, 85
Mouy-sur-Seine42, 57	Planoy39, 59, 87, 173, 176
Nandy	Poigny 42, 59, 85, 146, 148, 156, 157,
Nangis 33, 34, 36, 37, 42, 47, 83, 125,	160, 163, 164
158, 166, 168, 170, 172, 176, 177, 182	Poincy41, 59
Nanteau-sur-Lunain40, 58	Poligny40, 59, 70
Nanteuil-lès-Meaux41, 58	Pommeuse
Nanteuil-sur-Marne 41, 189, 191, 192	Pomponne41, 54
Nantouillet40, 58, 67	Pontault
Nargis (Loiret)69	Pontault-Combault48, 60
Nemours 36, 40, 58, 68, 70, 82, 127, 128,	Pontcarré
165	Ponthierry53
Néronville39, 58, 69	Pouilly-le-Fort
Nesles-la-Gilberde 39, 58, 87, 168, 174,	Pouilly-sur-Loire (Nièvre)117
176, 187	Préaux32, 40, 60, 122
Neufchelles (Oise)103	Précy-sur-Marne 31, 40, 60, 68, 101
Neufmontiers-lès-Meaux41, 58	Presles-en-Brie . 35, 42, 60, 168, 176, 180
Neufmoutiers-en-Brie32, 36, 39, 58, 87,	Pringy
176	Provins. 33, 42, 60, 72, 78, 83, 84, 85, 86,
Neuilly-Saint-Front (Aisne)189	99, 124, 130, 134, 135, 136, 137, 138,
Nogent-sur-Seine (Aube)71, 73, 75, 76,	139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146,
88, 130, 164	147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 154,
Noisiel41, 58	155, 156, 157, 158, 159, 160, 161, 162,
Noisy-le-Sec40	163, 164, 165, 166, 178, 185
Noisy-sur-École 31, 40, 58, 108, 117	Puisieux41, 60
Nonville40, 58	Quiers
Noyen-sur-Seine42, 58	Quincy40
Obsonville	Quincy-Ségy63
Ocquerre41, 58	Rademont41, 60

Rampillon42, 60, 176, 179, 180 Réau41, 60	Saint-Loup-de-Naud 43, 62, 85, 148, 154, 157
Rebais	Saint-Mammès40, 57
Recloses32, 40, 69	Saint-Mard41, 62
Remauville	Saint-Mars-en-Brie 39, 62, 85, 148, 155,
Rentilly41, 60	161, 163
Reuil-en-Brie41, 60, 86	Saint-Mars-Vieux-Maisons65
Roissy-en-Brie42, 59, 60	Saint-Martin-Chennetron 161, 187
Rouilly42, 57, 85, 148, 165	Saint-Martin-des-Champs39, 62, 98
Rouvres41, 60	Saint-Martin-des-Champs-lès-Provins .43,
Rozay-en-Brie 32, 39, 60, 83, 84, 85, 86,	62, 85, 148, 161
87, 88, 93, 124, 164, 166, 167, 168,	Saint-Martin-du-Boschet 43, 55, 62, 85,
169, 170, 171, 172, 175, 176, 177, 178,	148, 157, 186
180, 181, 182	Saint-Martin-en-Bière42, 55, 62, 78
Rubelles42, 60, 114, 119	Saint-Martin-les-Voulangis40, 62
Rumont40, 60	Saint-Méry
Rupéreux43, 60, 85, 138	Saint-Mesmes40, 62, 67
Saâcy-sur-Marne41, 60	Saint-Ouen-en-Brie
Sablonnières	Saint-Ouen-sur-Morin
Saint-Ange-le-Vieil40, 61, 86	Saint-Pathus41, 62, 81
Saint-Augustin	Saint-Pierre-lès-Nemours40, 62
Saint-Barthélemy 39, 61, 121, 122, 161,	Saint-Rémy-la-Vanne39, 62, 95
163	Saintry-sur-Seine (Essonne)36
Saint-Brice42, 61, 85, 148, 149	Saints
Saint-Cyr-sur-Morin39, 61, 125	Saint-Sauveur-lès-Bray42, 62
Saint-Denis-du-Port41, 61	Saint-Sauveur-ies-Bray42, 02 Saint-Sauveur-sur-École42, 44, 62
Saint-Denis-Iès-Rebais 31, 39, 61, 98	Saint-Severin Voir Château-Landon
Sainte-Assise36	Saint-Siméon
Sainte-Aulde41, 62	Saint-Soupplets41, 62
Sainte-Colombe . 43, 62, 83, 85, 148, 152,	Saint-Sulpice85
157, 160, 161	Saint-Thibault (Cher)
Sainte-Croix	Saint-Thibault-des-Vignes41, 62
Saint-Fargeau 42, 61, 78, 107, 108, 112,	Saint-Thugal
117, 121	Salins
Saint-Fargeau-Ponthierry53, 61	Sammeron41, 63
Saint-Fiacre40, 61, 101, 102	Samois-sur-Seine
Saint-Genest (Marne)85	Samoreau
Saint-Germain-Laval40, 61	Sancy40, 63
Saint-Germain-Lavis42, 61	Sancy-lès-Provins 43, 63, 85, 147, 148,
Saint-Germain-sous-Doue	157, 158, 160, 165
Saint-Germain-sur-École42, 61	Savigny-le-Temple 42, 63, 112, 163
Saint-Germain-sur-Morin40, 61	Savins
Saint-Gobert61	Ségy40, 63
Saint-Hilliers 43, 61, 72, 85, 148, 154, 163	Seine-Port36, 42, 63, 81, 112, 119
Saint-Jean-Courbeton40, 61, 69	Senlis (Oise)
Saint-Jean-du-Jard78	Sens (Yonne) 72, 73, 74, 75, 76, 77, 88,
Saint-Jean-les-Deux-Jumeaux41, 61	118, 142
Saint-Just-en-Brie 42, 61, 161, 169, 176	Sept-Sorts41, 63
Saint-Léger	Sergines (Yonne)76
Jan. 2090	

Ind	lev
Serris40, 63	Vaudoy-en-Brie 39, 64, 87, 168, 170, 174,
Servon41, 63	176
Sézanne (Marne)35, 162, 185, 186, 187	Vaux-le-Pénil31, 42, 64
Signets	Vaux-sous-Coulombs191
Signy63	Vaux-sur-Lunain40, 64
Signy-Signets41, 63	Vendrest41, 60, 64
Sigy42	Veneux-les-Sablons57
Silly-le-Long (Oise)81, 103	Veneux-Nadon32, 40
Sivry41, 63, 107	Verdelot190, 191, 192
Sivry-Courtry63	Verneuil
Sognolles-en-Montois55	Verneuil-l'Étang54, 64
Soignolles-en-Brie41, 63, 89	Vernou-la-Celle-sur-Seine 40, 53, 65, 125
Soissons (Aisne). 136, 182, 189, 190, 192	Vernoy65, 76
Soisy 42, 85, 117, 148, 157, 158	Véronges85, 148, 156
Soisy-Bouy46, 63	Vert-Saint-Denis42, 65, 78, 122
Solers42, 63	Videlles (Essonne)120
Souilly40, 63	Vieux-Champagne . 42, 49, 155, 161, 165,
Souppes-sur-Loing 36, 39, 45, 63, 70	166
Sourdun . 63, 85, 135, 148, 149, 157, 158,	Vieux-Maisons 43, 65, 85, 95, 158
162, 164, 165	Vignely40, 65
Sucy-en-Brie (Val-de-Marne)115	Vilbert
Suscy	Villars
Tancrou41, 50, 63	Villebéon32, 40, 65
Thénisy42, 63, 126, 163	Villecter
Theman: 41, 63	Villeger 72 42 44 65 139 169 170
Thomery	Villegagnon42, 44, 65, 138, 168, 170,
Thorigny-sur-Marne41, 64 Thoury31	174, 176 Villegruis185, 186, 187
Thoury-Férottes40, 64, 76	Villemaréchal40, 65
Tigeaux39, 64, 170, 176, 180	Villemareuil40, 65
Torcy41, 62, 124, 185	Villemer40, 65
Touquin	Villenauxe-la-Grande (Aube) 161, 187
Tournan-en-Brie 42, 54, 64, 83, 87, 168,	Villenauxe-la-Petite 31, 42, 65, 72, 73, 75,
170, 172, 176, 178, 180, 181	76, 77, 162, 185, 187
Tousson	Villeneuve-la-Hurée 39, 65, 170, 176
Treuzy-Levelay40, 64	Villeneuve-le-Comte39, 65
Trilbardou31, 40, 47, 68, 101, 102	Villeneuve-les-Bordes42, 64, 65
Trilport	Villeneuve-Saint-Denis 39, 65, 181
Trocy-en-Multien41, 64	Villeneuve-sous-Dammartin41, 65
Troyes (Aube)86, 161, 185, 186, 187	Villeneuve-sur-Bellot 39, 65, 92, 97, 182
Ury32, 40, 64	Villenoy41, 65, 80
Ussy-sur-Marne41, 64	Villeparisis40, 65
Vaires-sur-Marne41, 45, 80	Villepècle89
Valence-en-Brie41, 64	Villeroy40, 65, 107
Valjouan42, 64	Villers-Cotterêts (Aisne)189
Vanvillé42, 64, 85, 148, 158, 175	Villers-les-Rigault66
Varennes-sur-Seine40, 64	Ville-Saint-Jacques65
Varreddes41, 64	Villevaudé40, 65
Vaucourtois40, 64	Villiers-en-Bière42, 66

Villiers-les-Rigault	41, 67	176, 178
Villiers-Saint-Georges	43, 46, 51, 85, 148,	Voisenon42, 52, 66, 78, 123
	155, 157, 158, 165	Voulangis62
Villiers-sous-Grez	40, 66	Voulton 43, 51, 62, 85, 148, 157, 158, 162
Villiers-sur-Morin	40, 66	Voulx40, 66
Villiers-sur-Seine	42, 66	Vulaines-lès-Provins43, 66, 84, 85, 135,
Villuis	42, 66	145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152,
Vimpelles	42, 66	153, 154, 155, 156, 157, 158, 162
Vinantes	41, 66	Vulaines-sur-Seine40, 66
Vincy-Manoeuvre	41, 56, 79	Yèbles66, 108, 114, 119, 120, 124
Voinsles . 39, 45, 59, 69	5, 66, 87, 168, 170,	